



REPUBLIQUE TOGOLAISE

Travail-Liberté-Patrie

MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DE L'ELEVAGE ET DE LA PECHE

SECRETARIAT GENERAL

**DIRECTION DES STATISTIQUES AGRICOLES,
DE L'INFORMATIQUE ET DE LA DOCUMENTATION**



4^{ème} RECENSEMENT NATIONAL DE L'AGRICULTURE 2011-2014

VOLUME VI : MODULE COMPLEMENTAIRE

**PRINCIPALES CARACTERISTIQUES
DE L'AGRICULTURE TOGOLAISE**



Août 2014

PREFACE

L'agriculture togolaise est essentiellement caractérisée par la coexistence d'un système de production vivrière traditionnel et de subsistance, juxtaposé à un système de cultures d'exportation, introduites depuis la période coloniale.

Les pratiques culturales qui en résultent fournissent des niveaux de productivité relativement bas qui ne permettent pas aux paysans de tirer pleinement profit de leur labour. De même, le niveau de la valeur de la production à l'hectare est très faible. Il s'établit en moyenne à 400 000 FCFA/ha.

Au regard de ces faibles performances et conscient du défi à relever, le gouvernement togolais, dans sa politique de développement agricole, a mis l'accent sur l'amélioration des techniques culturales, l'introduction de nouvelles technologies visant l'intensification agricole et, au-delà, la diversification des cultures. Cette disposition a ainsi permis, ces dernières années, à la population togolaise majoritairement rurale (paysanne), non seulement de couvrir ses besoins alimentaires par sa propre production, mais aussi de dégager des excédents exportables, sources de revenus.

Parallèlement à cette panoplie d'actions en faveur de la production végétale, les autres branches du secteur primaire à savoir l'élevage et l'aquaculture ont également bénéficié d'appuis divers notamment en matière de soins vétérinaires, de soutien à la production.

En vue de consolider toutes ces actions et au-delà, asseoir une base cohérente de développement du secteur, notre pays a élaboré et mis en œuvre le programme national d'investissement agricole et de sécurité alimentaire (PNIASA) qui a pour objectif de fédérer tous les efforts d'investissement agricole en un instrument sectoriel unique, cohérent et coordonné, de manière à réaliser et maintenir une croissance agricole annuelle d'au moins 6 % à l'horizon 2015.

L'exploitation de la base de données de la direction des statistiques agricoles, de l'informatique et de la documentation (DSID) a été déterminante dans la conception et la mise en œuvre du PNIASA.

L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et de l'agriculture (FAO) recommande la réalisation périodique du recensement de l'agriculture qui est une vaste opération de collecte de données structurelles du secteur agricole.

Il faut reconnaître qu'au Togo, le dernier recensement national de l'agriculture, troisième du genre, a été organisé en 1995. Depuis ce dernier recensement, il y a seize ans, le secteur rural y compris l'agriculture togolaise a sans nul doute changé de caractéristiques. Un quatrième recensement s'imposait pour mesurer les mutations structurelles qui y sont intervenues.

Conscient de la situation, le gouvernement a institué, par décret n°2011-023/PR du 09 février 2011, la réalisation du quatrième recensement de l'agriculture qui s'est déroulé en trois grandes étapes, à savoir :

- la réalisation des modules de base et de collecte des données communautaires du recensement national de l'agriculture qui s'est déroulée en avril 2012;
- la réalisation du module complémentaire du recensement national de l'agriculture durant la campagne agricole 2012/2013 ;
- la réalisation des modules thématiques par l'organisation des enquêtes thématiques du recensement national de l'agriculture.

Ces composantes formaient tout un programme exécuté avec virtuosité par la DSID du ministère de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche. Pour actualiser annuellement pendant les dix prochaines années les données de ce recensement agricole, il est prévu la mise en place d'un système permanent intégré de statistiques agricoles.

Ce recensement a été conduit, selon l'approche modulaire du programme mondial du recensement de l'agriculture 2010 de la FAO (modules de base et communautaire par dénombrement exhaustif et modules complémentaires/ thématiques par sondage), qui permet l'articulation du recensement agricole dans un système intégré de recensement et d'enquêtes agricoles avec un volet communautaire.

Au regard de l'importance de cette opération statistique qu'est le recensement national de l'agriculture, les organisations internationales, les directions techniques locales, les administrations préfectorales et les collectivités locales n'ont pas hésité à apporter leurs appuis multiformes dans son exécution.

C'est ainsi que la FAO a financé la phase préparatoire de ce quatrième recensement à travers son programme de coopération technique (PCT) dans le cadre du projet TCP/TOG/3303 "Assistance préparatoire au recensement national de l'agriculture (RNA)".

Du côté du gouvernement, l'engagement du Président de la République, **Son Excellence Faure Essozimna GNASSINGBE** qui a personnellement souscrit à la réalisation de cette importante opération par la mobilisation des ressources tant humaines que financières, a aidé à la réussite de cette opération.

La réalisation de ce quatrième recensement national de l'agriculture (RNA 2011/2014) a permis de disposer d'une batterie d'indicateurs référentiels devant servir, entre autres, au suivi du secteur agricole et à l'évaluation du PNIASA.

Le ministre de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche saisit cette occasion pour adresser ses sincères remerciements à tous ceux qui, de près ou de loin, ont contribué à la réalisation de cette importante opération. Plus particulièrement, il exprime sa profonde gratitude :

- au gouvernement togolais, pour avoir soutenu financièrement et techniquement l'opération jusqu'à son terme ;
- à la FAO, pour son appui technique et financier ;
- aux autorités administratives centrales et locales, pour leur accompagnement, combien efficace ;
- à l'ensemble de la population togolaise, pour sa disponibilité et sa contribution à la réussite de l'opération ;
- aux médias, pour avoir assuré la couverture du lancement de l'opération ;
- à la direction générale de la statistique et de la comptabilité nationale (DGSCN), pour sa collaboration et son appui technique ;
- à l'institut de conseil et d'appui technique (ICAT) qui a mis à la disposition de la DSID, un nombre appréciable de son personnel ;
- aux directeurs régionaux et préfectoraux de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche qui n'ont ménagé aucun effort pour la réussite du RNA ;
- au personnel contractuel (agents recenseurs, opérateurs de saisie, personnel d'appui) qui s'est sacrifié pour permettre l'exécution des travaux du RNA ;
- aux personnes ressources du ministère de l'agriculture, de l'élevage et la pêche qui ont contribué au succès du RNA.

Puissent les résultats de ce recensement national de l'agriculture contribuer efficacement à la planification du développement du secteur rural au Togo.

**Le ministre de l'agriculture,
de l'élevage et de la pêche**

Colonel Ouro-Koura AGADAZI

Table des matières

RESUME.....	7
Introduction	13
I- Objectifs du RNA.....	14
1.1- Objectif global.....	14
1.2- Objectifs spécifiques.....	15
II- Impacts immédiats et ultérieurs du projet	15
2.1- Impacts immédiats.....	15
2.2- Impacts ultérieurs	16
III- Cadre institutionnel et de coordination.....	16
IV- Approche méthodologique du RNA.....	17
4.1- Préparation du RNA : Module de base et module complémentaire.....	17
4.1.1- Préparation administrative	17
4.1.2- Préparation technique.....	17
4.2- Exécution	17
4.2.1- Pré-recensement ou exécution du module de base.....	18
4.2.2- Exécution du « Module complémentaire ».....	18
4.3- Plan de sondage et tirage de l'échantillon	19
4.3.1- Domaines d'étude et strates	20
4.3.2- Taille de l'échantillon au second degré	20
4.3.3- Répartition de l'échantillon des unités primaires (UP).....	20
4.3.4- Répartition de l'échantillon des unités secondaires (US)	20
4.3.5- Modes de tirage	20
4.3.6- Mise en œuvre du tirage des UP	21
4.3.7- Mise en œuvre du tirage des US (ménages agricoles)	21
4.3.8- Probabilités d'inclusion et poids de sondage des unités de sondage.....	22
4.3.9- Mise en œuvre du calcul des poids de sondage	24
4.3.10- Mise en œuvre des estimations	25
4.4- Traitement, analyse et publication des résultats	29
4.5- Moyens mis en œuvre	29
4.5.1- Moyens humains	29
4.5.2- Moyens matériels	29
4.5.3- Moyens financiers	30
4.6- Problèmes rencontrés dans la mise en œuvre du RNA	30
4.6.1- Problèmes d'ordre administratif.....	30
4.6.2- Problèmes techniques et matériels.....	30
4.6.3- Problèmes financiers.....	31

V-	Degré de précision des estimateurs à travers les coefficients de variation.....	31
VI-	Acteurs de la production agricole.....	32
6.1-	Décideurs étatiques et partenaires techniques et financiers	32
6.2-	Acteurs non étatiques.....	34
6.3-	Population agricole.....	35
6.3.1-	Répartition de la population agricole par région.....	35
6.3.2-	Caractéristiques socio-démographiques.....	37
7-	Facteurs de production agricole	43
7.1-	Les terres agricoles	43
7.1.1-	Parcelles et superficies mises en valeur	43
7.1.2-	Mode de faire-valoir	45
7.1.3-	Mode d'acquisition des terres agricoles	46
7.2-	Equipements et matériels agricoles.....	47
7.3-	Population active agricole.....	49
7.4-	Main-d'œuvre agricole	50
7.4.1-	Main-d'œuvre familiale	50
7.4.2-	Main-d'œuvre de l'entraide	56
7.4.3-	Main-d'œuvre rémunérée	61
7.5-	Financement de l'agriculture.....	65
7.5.1-	Financement de l'agriculture togolaise de 2002 à 2010	65
7.5.2-	Crédit agricole	67
7.6-	Intrants agricoles	79
7.6.1-	Semences	79
7.6.2-	Engrais.....	93
7.6.3-	Produits phytosanitaires	100
7.7-	Autres facteurs de production : Encadrement technique.....	101
7.7.1-	Statut d'encadrement des exploitants agricoles	102
7.7.2-	Structures d'encadrement des exploitants agricoles	104
8-	Activités économiques de la population agricole	105
8.1-	Activités principales.....	105
8.2-	Activités secondaires.....	106
9-	Principales productions végétales et animales	107
9.1-	Productions végétales	107
9.1.1-	Superficies consacrées aux cultures.....	107
9.1.2-	Cultures de rente.....	116
9.1.3-	Production vivrière	117
9.2-	Productions animales	125

9.2.1-	Principales catégories d'animaux élevés	127
9.2.2-	Evolution des principales catégories de bétail de 1996 à 2012.....	132
9.2.3-	Effectif moyen de bétail par habitant.....	133
10-	Dépenses agricoles.....	134
10.1-	Volume total des dépenses agricoles	134
10.2-	Coût des semences.....	136
10.3-	Dépenses effectuées pour l'acquisition des engrais	138
10.4-	Coût des produits phytosanitaires.....	140
10.5-	Coûts de la main-d'œuvre rémunérée	140
11-	Principaux problèmes évoqués par les producteurs	142
11.1-	Problèmes endogènes	143
11.1.1-	Difficultés foncières.....	143
11.1.2-	Surexploitation et érosion des sols	143
11.1.3-	Sous équipement de l'agriculture.....	143
11.1.4-	Exode rural et insuffisance de la main-d'œuvre	143
11.1.5-	Utilisation insuffisante d'intrants agricoles.....	144
11.1.6-	Financement de l'agriculture.....	144
11.1.7-	Divagation des animaux.....	144
11.1.8-	Protection du cheptel	145
11.2-	Problèmes exogènes	145
11.2.1-	Ecoulement des produits agricoles	145
11.2.2-	Maladies des cultures	145
11.2.3-	Déforestation	145
11.2.4-	Dégâts des prédateurs	145
11.2.5-	Acquisition des équipements d'élevage	146
11.2.6-	Alimentation des animaux.....	146
11.2.7-	Problèmes liés au coût de la main-d'œuvre dans le secteur de l'élevage	146
11.2.8-	Commercialisation des produits d'élevage	146
Conclusion	147
ANNEXE 1	149
ANNEXE 2	161

RESUME

L'agriculture togolaise se caractérise, entre autres, par une population active jeune. Dans cette population, on compte 49 % d'hommes et 51% de femmes. Les actifs, tout sexe confondu, âgés de 15 à 19 ans, représentent 10,1% de la population active totale ; ceux de 20 à 39 ans qui constituent la force de travail indispensable à la production, atteignent 24%. Cette tranche remédie à l'insuffisance des équipements aratoires modernes ; en effet, le nombre de tracteurs est en augmentation mais reste très insuffisant tandis que l'attelage est en forte régression. Les actifs de la tranche 40 à 69 ans représentent 16,1% et ceux âgés de plus de 70 ans, 2,5%. La prédominance des femmes dans ces différentes tranches d'âge est très significative à l'exception de celle des 15–19 ans dans laquelle la proportion des femmes actives est de 44%. Par contre, dans les tranches 20–39 ans et 40–69 ans, les femmes représentent respectivement 57,5% et 52,1%.

En ce qui concerne le niveau d'instruction, les résultats du RNA indiquent qu'une proportion importante de la population agricole a atteint le premier et le second degré de l'enseignement général : 38,5 % ont atteint le 1^{er} degré ; 13,8% sont parvenus au 2^{ème} degré. Quant au 3^{ème} degré et le niveau supérieur, 3,4% et 0,6% ont respectivement atteint ces niveaux d'instruction.

La production agricole repose encore sur une abondante main-d'œuvre qui participe activement aux rudes tâches agricoles que sont le défrichage, le labour, les semis, l'entretien des cultures, les récoltes et le transport.

Les parcelles mises en valeur par les exploitants agricoles sont de petite taille et dispersées dans l'espace. Mais la distance du domicile du paysan aux parcelles les plus proches ne dépassent guère un kilomètre. En effet, environ 48,8% des parcelles se retrouvent à moins d'un km. 37,1% des parcelles exploitées ont été localisées sur une distance comprise entre 1 et 5 km du domicile de l'exploitant agricole. Seules 14,1% des parcelles sont situées à plus de 5 km, nécessitant des tournées couchées.

D'une manière générale, près de 90% des parcelles sont enclavées, ce qui ne rend pas aisé les labours au tracteur.

Une analyse selon le genre fait ressortir qu'au plan national, les hommes et les femmes exploitent presque équitablement les terres quel que soit le mode de faire valoir : 38,3% des terres sont exploitées en mode de faire-valoir direct par les hommes contre 39,4% pour les femmes. Quant au mode de faire valoir indirect, 11,2% des parcelles sont exploitées en mode de faire-valoir indirect par chaque sexe.

Dans l'ensemble, 53,7% des terres agricoles sont acquises par héritage dont 51% par les femmes. Quant aux autres modes d'acquisition, les mêmes proportions sont observées aussi bien chez les hommes que chez les femmes.

Une autre caractéristique révélée par le 4^{ème} RNA est la faible consommation des intrants agricoles, notamment les semences améliorées.

Le crédit agricole a progressé de 13% sur la période 1996 à 2012. Le crédit sollicité par un ménage agricole pendant la campagne agricole 2012/13 ne dépasse guère 31 460 F.CFA, c'est ce qui peut expliquer le faible niveau d'investissement du secteur privé et la faible consommation des intrants agricoles dans le secteur.

Selon les résultats du RNA, près de 95% des détenteurs de parcelles ne sont pas directement encadrés. La proximité de l'infime proportion des paysans encadrés profitent certainement à ces derniers. Les résultats issus de l'application des paquets technologiques par les paysans encadrés les inciteraient à s'imprégner des techniques divulguées. Cependant, la persistance de la forte proportion de consommation de semences traditionnelles pourrait trouver une explication judicieuse en lien avec ce niveau d'encadrement. Il est fort possible qu'une enquête approfondie sur le sujet soit édifiante. Il est possible qu'une augmentation significative des exploitants encadrés ait des effets positifs sur la production.

Le recensement national de l'agriculture a révélé que les productions vivrières ont occupé en 2012 une superficie physique de **1 728 634 ha**, soit 50,8% de la superficie cultivable du pays.

Il est à remarquer que dans l'ensemble, les superficies physiques mises en valeur par les femmes sont supérieures à celles des hommes ; 899 719 hectares contre 883 366 hectares.

En ce qui concerne les différents groupes de cultures, l'analyse des données révèle que les céréales ont occupé 60,2% des superficies consacrées aux vivriers. Les légumineuses suivent avec 22,3% et les tubercules 13,3%.

A l'issue de la campagne agricole 2012/13, les productions obtenues par groupe de cultures ont enregistré des augmentations importantes par rapport à 1996 grâce à l'accroissement des superficies emblavées.

Tableau 1 : Volumes des principales productions vivrières en 1996 et 2012

Unité : tonne

PRINCIPAUX GROUPES DE CULTURES	1996	2012
Céréales (y compris riz décortiqué)	648 287	1 284 392
Tubercules	1 153 047	1 988 079
Légumineuses	98 064	354.640

De toute évidence, les facteurs qui ont contribué à l'obtention de ces résultats sont la pluviométrie, la main-d'œuvre et les intrants. Malheureusement, il n'existe pas de données fiables pour mesurer la contribution de chacun à l'accroissement de la production. Il faut reconnaître que l'agriculture togolaise reste encore tributaire de la clémence de la nature. Dépendant des aléas climatiques, la production demeure alors aléatoire à cause de la non maîtrise de l'eau. De ce fait, la sécurité alimentaire dont jouit le pays pourrait être remise en cause dans la mesure où un déficit hydrique sévère peut facilement la compromettre.

Quant au cheptel, l'élevage reste embryonnaire. Cependant, la plupart des ménages agricoles élèvent quelques têtes de petits ruminants et de volaille. L'élevage des caprins, ovins, porcins et bovins se pratique plus dans les régions des Plateaux et des Savanes. La région des Savanes s'affiche comme la région véritablement spécialisée dans l'élevage de bovins, de porcins et de volailles.

Quelques indicateurs de potentialités et de faiblesses de l'agriculture togolaise

Il faut entendre par indicateurs de potentialités, les données traduisant une tendance positive à la hausse des indices d'accroissement de la production. Par contre, les indicateurs de faiblesse sont ceux qui peuvent réduire ou freiner la production.

Nature de l'indicateur	Types d'indicateurs	
	Indicateurs de potentialités	Indicateurs de faiblesses
1- Population togolaise (RGPH 2010)	6 191 155	
Population rurale	3 856 660 (62,3%)	
2- Population agricole		
Proportion de la population agricole dans la population nationale	60,4%	
Proportion de femmes dans la population agricole	50,6%	
Population active agricole 15 – 69 ans	1 564 900	
Proportion de jeunes de moins de 15 ans dans la population agricole	47,4%	
Proportion des actifs agricoles âgée de 20 à 69 ans	76,1%	
Taux d'accroissement de la population agricole entre 1996 et 2012	1,14%	
Proportion de la population agricole ayant atteint au moins le 1 ^{er} degré	38,5%	
Taux d'analphabétisme		41,6%
3- Facteurs de production		
Responsables de parcelles ayant un niveau d'instruction égal ou supérieur au 1 ^{er} degré	57%	
3.1- Terres arables		
Superficie agricole disponible	3,4 millions d'ha	
Taille moyenne des exploitations agricoles		3,5 ha
Taille moyenne des parcelles agricoles		0,67 ha
Pourcentage de parcelles situées à moins d'un km du domicile de l'exploitant	48,8%	
Pourcentage de parcelles situées à plus de 5 km du domicile de l'exploitant		14%
Parcelles enclavées		80%

Quelques indicateurs de potentialités et de faiblesses de l'agriculture togolaise

Nature de l'indicateur	Types d'indicateurs	
	Indicateurs de potentialités	Indicateurs de faiblesses
3.2- Intrants agricoles		
Utilisation de semences améliorées (faible)		14,9%
Utilisation de semences traditionnelles (forte)		85,1%
Utilisation d'engrais chimiques (norme = 150 kg/ha)		117 kg/ha
3.3- Crédits agricoles		
Endettement des paysans (montant du crédit contracté par ménage agricole en monnaie courant en 2012)		31 460 F.CFA
Endettement des paysans (montant du crédit contracté par ménage agricole en monnaie courant sur la période 1994-1996)		39 226 F.CFA
3.4- Autres facteurs de production : Encadrement technique		
Encadrement de population active agricole		Très faible
4- Dépenses agricoles		
Montant moyen de dépenses effectuées par ménage agricole		100 005 F.CFA
5- Moyens de production agricole		
Mécanisation de l'agriculture		Faible
Nombre tracteurs en bon état		Moins de 200
Nombre d'attelages opérationnels		341
6. Emplois créés en 2012 dans le cadre de la production vivrière		
Main-d'œuvre temporaire rémunérée	485 400 personnes	
7. Superficies en vivriers		
Superficies engraisées en engrais chimiques	676 226 ha	
Superficies non engraisées		1 249 627 ha
Superficies ayant reçu des semences améliorées		350 632 ha
Superficies ayant reçu des semences traditionnelles		1 432 453 ha
Superficies en céréales	1 074 147 ha	
Superficies en tubercules	237 983 ha	
Superficies en légumineuses	396 842 ha	
Superficies autres cultures vivrières	74 113 ha	

Quelques indicateurs de potentialités et de faiblesses de l'agriculture togolaise

Nature de l'indicateur	Types d'indicateurs	
	Indicateurs de potentialités	Indicateurs de faiblesses
8. Productions agricoles		
8.1- Production végétale atteinte		
Rendements des différentes spéculations		Faibles
Production de céréales	1 284 392 tonnes	
Production de tubercules	1 988 079 tonnes	
Production de légumineuses	354 640 tonnes	
8.2- Production animale		
Effectif du cheptel bovin		428 772
Effectif des ovins		1 130 882
Effectif des caprins		2 629 537
Effectif des porcins		949 132
Effectif des volailles		16 096 465
8.3- Effectif moyen de bétail pour 1000 habitants		
Bovins		66 têtes
Ovins		175 têtes
Caprins		407 têtes
Porcins		152 têtes
Volailles		2 485 têtes
VI. Autres informations		
Base de données relationnelle	Actualisée et enrichie par rapport à 1996	

Introduction

Depuis quelques années, le secteur agricole bénéficie d'énormes investissements de la part de l'Etat et des partenaires au développement qui financent des interventions multiformes visant à accroître les productions agricoles du pays et à réduire la pauvreté, surtout en milieu rural. Pour ce faire, plus de 600 milliards de F.CFA sont prévus au Programme National d'Investissement Agricole et de Sécurité Alimentaire (PNIASA). Ce programme vise à asseoir une base cohérente de développement du secteur et à fédérer tous les efforts d'investissement agricole en un instrument sectoriel unique, cohérent et coordonné en vue de réaliser et de maintenir une croissance agricole annuelle d'au moins 6% à l'horizon 2015.

Malgré les aléas climatiques, les performances de ce secteur semblent s'améliorer puisque les résultats enregistrés sont de plus en plus visibles d'une campagne agricole à l'autre. Cependant, ces performances seraient mieux évaluées et appréciées si les paramètres fondamentaux qui caractérisent le secteur agricole sont mis à jour. C'est pourquoi la réalisation d'un recensement national de l'agriculture s'est avéré une nécessité incontournable. Les résultats issus de ce quatrième recensement de l'agriculture permettront l'élaboration de stratégies et politiques plus efficaces qui seront mises en œuvre sur la base d'informations statistiques structurelles fiables et pertinentes.

C'est dans ce contexte que seize ans après le dernier RNA de 1996, le Gouvernement togolais s'est engagé, sur une période de trois ans, à financer un quatrième recensement agricole, programmé sur la période de 2011 à 2014, qui s'est déroulé selon l'approche modulaire du programme mondial du recensement de l'agriculture 2010 de la FAO. Cette approche permet l'articulation du recensement agricole dans un système intégré de recensements (conduite des modules de base et communautaire par le dénombrement exhaustif des ménages agricoles et la collecte de données communautaires) et d'enquêtes agricoles (modules complémentaires/ thématiques par sondage).

Spécifiquement, le module de base a permis le dénombrement exhaustif des ménages ruraux en vue de la constitution de la base de sondage, indispensable à la réalisation du module complémentaire. Ce module complémentaire, dont les résultats prioritaires sont publiés dans le présent document, est réalisé par sondage aléatoire au moyen d'un important échantillon de 9 000 ménages agricoles pendant la campagne 2012/13.

Ce 4^{ème} RNA, institué par le décret n°2011-023/PR du 09/02/11, a bénéficié d'un financement national à hauteur de 2.765,4 millions de F.CFA et de l'appui technique et financier de la FAO à travers le TCP/TOG/3303 intitulé « Assistance préparatoire au recensement national de l'agriculture ». La contribution financière de la FAO qui s'élève à 245 millions de F.CFA a permis la préparation technique et administrative de l'opération.

Pour actualiser les données du RNA pendant les dix prochaines années, un système intégré et permanent de production de statistiques agricoles a été rendu opérationnel. Il produira chaque année un ensemble de données sur les différentes composantes de l'agriculture. Il permettra de réaliser des enquêtes en utilisant la base de données constituée à partir du RNA.

Sur l'ensemble de l'opération, neuf publications ont été déjà rendues disponibles, à savoir :

- Volume I : Aperçu Général de l'Agriculture Togolaise (Module de Base) ;
- Volume II : Résultats Chiffrés Détaillés sur l'Agriculture Togolaise (Module de Base) ;
- Volume III : Aperçu Général de la Dimension Genre (Module de Base) ;
- Volume IV : Aperçu Général des Données Communautaires (Module de Base) ;
- Volume V : Résultats Chiffrés Détaillés sur Données Communautaires (Module de Base) ;
- Volume VI : Caractéristiques de l'Agriculture Togolaise (Module Complémentaire) ;
- Volume VII : Résultats Chiffrés Détaillés de la Campagne Agricole 2012/2013 (Module Complémentaire).

Autres publications issues du 4^{ème} RNA :

- Atlas des Principaux Indicateurs Socio-économiques du Secteur Rural au Togo ;
- Profil de l'Agriculture Togolaise 2012.

D'autres publications portant sur les enquêtes thématiques (enquête maraîchage, enquête café cacao) sont en cours de rédaction. Les documents susmentionnés peuvent être consultés à la Direction des Statistiques Agricoles, de l'Informatique et de la Documentation (DSID) et en ligne sur le site de CountryStat-Togo (www.countrystat.org/tg).

I- Objectifs du RNA

1.1- Objectif global

L'objectif global du présent projet est de contribuer, d'une part, à la réduction de la pauvreté et de l'insécurité alimentaire grâce à des stratégies et politiques plus efficaces, définies et mises en œuvre sur la base d'informations statistiques structurelles fiables, pertinentes et actuelles et, d'autre part, à asseoir un système d'information pouvant stimuler la croissance du secteur agricole et redynamiser les programmes de développement.

1.2- Objectifs spécifiques

Les objectifs spécifiques sont déclinés par rapport aux résultats escomptés, à savoir :

- renforcer le système national de statistique agropastorale ;
- améliorer la disponibilité des données agricoles ;
- mettre en place et développer un système intégré et permanent de production statistique sur le secteur agricole ;
- contribuer à l'augmentation de la connaissance réelle de la structure de l'agriculture à travers un soutien à :
 - la conduite du recensement national de l'agriculture ;
 - la consolidation et au développement d'un système moderne de diffusion et d'archivage des données statistiques agropastorales.

II- Impacts immédiats et ultérieurs du projet

2.1- Impacts immédiats

Le quatrième RNA a permis d'avoir une connaissance réelle de la structure de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche/aquaculture. Il a également permis de collecter, traiter, diffuser et archiver des données structurelles sur le secteur agricole. Ces données sont directement collectées auprès des exploitations agricoles et des communautés territoriales, notamment les données sur les conditions socio-économiques, les infrastructures et services communautaires, les potentialités en ressources naturelles (terres, forêts, eaux, etc.). Il a fourni des informations pour la prise en compte de l'environnement dans les programmes et projets de développement (essences forestières en voie de disparition, intensité d'utilisation des sols, agroforesterie, interactions entre phénomènes climatiques et productions végétale et animale, etc.). Une base de données a été constituée aux fins des enquêtes ultérieures.

Outre ces acquis, le Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche (MAEP) dispose d'un système intégré de production de données agropastorales et de suivi de la campagne agricole. Il dispose également d'un système d'archivage et de diffusion de données.

Plus spécifiquement, le 4^{ème} RNA a rendu disponibles des données structurelles sur :

- les ménages, les populations rurale et agricole, la population active agricole ;
- les infrastructures communautaires ;
- les facteurs de productions (terres, intrants, crédits, etc.) ;
- les parcelles formant les exploitations agricoles ;

- la taille des exploitations agricoles ;
- les superficies emblavées pendant la campagne agricole 2012/2013 ;
- les principales productions végétales et animales ;
- les équipements et matériels agricoles ;
- les essences forestières en voie de disparition.

2.2- Impacts ultérieurs

Les données rendues disponibles par le 4^{ème} RNA contribueront à la réalisation des objectifs d'amélioration du niveau de sécurité alimentaire, de la pauvreté ainsi que ceux des OMD.

Le système intégré ainsi installé fournira, pendant les dix prochaines années aux pouvoirs publics, aux organisations de producteurs, à la société civile, au secteur privé ainsi qu'aux partenaires au développement, des données statistiques fiables et régulièrement actualisées, leur permettant de formuler, suivre et évaluer les politiques et stratégies de développement en vue d'atteindre les différents objectifs visés.

Les données du RNA permettront en outre aux programmes et projets en cours d'exécution sur le terrain de réajuster, sur la base des indicateurs d'impacts, les actions de pilotage.

III- Cadre institutionnel et de coordination

Le 4^{ème} RNA a été placé sous l'égide du Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche. Il a été piloté par le Bureau Central du Recensement National de l'Agriculture (BCRNA) qui a été une structure temporaire de la Direction des Statistiques Agricoles, de l'Informatique et de la Documentation (DSID).

Pour une meilleure efficacité de l'exécution de l'opération et compte tenu de son envergure et de sa complexité, il a été créé les deux importants organes de pilotage suivants :

Au niveau national,

- le Comité national du recensement national de l'agriculture (CN/RNA) ;
- le Comité technique du recensement national de l'agriculture (CT/RNA).

Au niveau régional,

- le Comité régional du recensement national de l'agriculture (CR/RNA).

IV- Approche méthodologique du RNA

4.1- Préparation du RNA : Module de base et module complémentaire

La réussite d'un recensement dépend de l'attention que l'on porte à toutes les étapes de l'opération, aussi minimes soient-elles. La phase préparatoire d'un recensement comporte deux grandes séquences : (i) la préparation administrative ; (ii) la préparation technique.

4.1.1- Préparation administrative

Elle porte sur : (i) la préparation du calendrier d'exécution de l'opération assorti des responsables des différentes activités ; (ii) l'élaboration des textes législatifs ; (iii) la mise en place et l'opérationnalisation des organes du RNA ; (iv) la mobilisation des ressources et l'élaboration des protocoles de décaissement des fonds ; (v) le renforcement des capacités techniques et opérationnelles des structures chargées de la réalisation de l'opération.

4.1.2- Préparation technique

La préparation technique est la phase la plus délicate de l'opération. L'exécution des différentes étapes de cette séquence doit avoir à l'œil les calendriers de l'opération et de la campagne agricole. Les principales tâches à accomplir à ce stade sont : (i) l'élaboration et la finalisation de la méthodologie et des documents techniques ; (ii) l'élaboration et la finalisation des plans de tabulation ; (iii) l'élaboration et la finalisation de la chaîne de traitement informatique ; (iv) l'organisation et l'évaluation des recensements pilotes (module de base, module complémentaire) ; (v) l'élaboration et la finalisation de la stratégie de communication multimédia ; (vi) la constitution de la base de sondage.

Des informations plus détaillées sont fournies dans le rapport technique. Cependant, il importe de signaler que les préparations administrative et technique ont reçu l'assistance de la FAO qui a accompagné techniquement, du début jusqu'à la fin, l'exécution de l'opération pour s'assurer de la bonne application des directives préconisées dans les documents techniques et préserver ainsi les acquis du projet. Il faut rappeler que ce recensement agricole a été conduit suivant l'approche modulaire de la FAO.

4.2- Exécution

L'exécution du RNA s'est déroulée en deux phases : (i) phase 1 : pré-recensement au cours duquel les questionnaires module de base et des données communautaires ont été administrés ; (ii) phase 2 : recensement proprement dit ou exécution du module complémentaire.

Le but du pré-recensement est de constituer la base de sondage des unités primaires que sont les zones de dénombrement (ZD) ainsi que la base de sondage des ménages agricoles qui forment les unités secondaires.

4.2.1- Pré-recensement ou exécution du module de base

4.2.1.1- Organisation de la collecte des données sur le terrain

Avant le lancement de la collecte, les autorités administratives locales ont été briefées sur tout le processus de préparation et le déroulement de l'opération. Il convient de rappeler que le RNA a couvert toutes les unités administratives du pays (régions, préfectures, cantons, villages, hameaux et fermes).

Le dispositif mis en place en vue de couvrir efficacement ces unités administratives comportait :

- une cellule de coordination nationale composée du Secrétariat Général du MAEP, de la Direction Générale de la Statistique et de la Comptabilité Nationale (DGSCN) et de la Direction des Statistiques Agricoles, de l'Informatique et de la Documentation (DSID) ;
- des cellules de coordination régionale (10 coordonateurs) et préfectorale (40 superviseurs) ;
- un dispositif de contrôleurs (180) et d'agents recenseurs (1 814).

4.2.1.2- Déroulement de la collecte

Une formation relative au remplissage du questionnaire « Module de base » et du questionnaire « Données communautaires » a réuni l'ensemble du personnel de terrain. Cette formation a été dispensée par les cadres de la DSID et de la DGSCN pendant deux jours. Le personnel retenu à l'issue de la formation a été déployé dans toutes les préfectures, cantons et villages.

Pour éviter des omissions et tenir dans le délai, les responsables de l'opération ont opté pour un système de balayage. Les agents ont été organisés en binômes et ont ratissé les zones de dénombrement (ZD) sous l'expertise des contrôleurs et superviseurs.

Les unités statistiques de toutes les ZD que sont les ménages ont été systématiquement recensées pendant une période d'un mois (Avril-Mai 2012).

4.2.2- Exécution du « Module complémentaire »

Le 4^{ème} RNA est réalisé par sondage aléatoire avec un échantillon de 9000 ménages agricoles réparti par domaine d'étude qui est la région et par préfecture à l'intérieur du domaine d'étude.

4.2.2.1- Organisation du travail

Elle est identique à celle du pré-recensement, à l'exception du dispositif de collecte ; celui-ci a été allégé, car cette phase est basée sur un échantillon à suivre pendant une durée plus longue (juillet 2012 à janvier 2013). Chaque agent enquêteur s'est vu attribuer 25 à 30 exploitations agricoles auprès desquelles il a collecté les informations. Il avait pour tâche le remplissage des cahiers suivants :

- cahier 1 : Caractéristiques socio-démographiques ;
- cahier 2 : Caractérisation des parcelles ;
- cahier 3 : Superficie des parcelles et moyens de production ;
- cahier 4 : Sécurité alimentaire et estimation de stocks ;
- cahier 5 : Caractéristiques de l'élevage du ménage ;
- cahier 6 : Caractéristiques du troupeau bovin.

4.2.2.2- Formation du personnel d'exécution

Pour permettre l'exécution efficace de la collecte, une formation de trois jours a été dispensée au personnel de terrain dans toutes les régions. Ce personnel formé et déployé sur le terrain comprenait 15 superviseurs, 36 contrôleurs et 324 agents enquêteurs.

4.3- Plan de sondage et tirage de l'échantillon

Le plan de sondage¹ du recensement repose sur un sondage aréolaire à deux degrés. Les unités statistiques du premier degré ou unités primaires (UP) sont des zones de dénombrement (ZD) agricoles définies lors du pré-recensement de 2011. Les unités statistiques du deuxième degré ou unités secondaires (US) sont des ménages agricoles.

Les travaux du pré-recensement ont permis d'établir la liste des ZD agricoles du pays pour chaque canton. Cette liste constitue la base de sondage du premier degré du recensement. De plus, dans chaque ZD agricole, la base de sondage comporte l'effectif des ménages agricoles, une variable qui servira d'information auxiliaire dans le tirage de l'échantillon du premier degré.

La liste des ménages agricoles obtenue du pré-recensement constitue la base de sondage du deuxième degré. Plus précisément, la base de sondage du 2^{ème} degré est constituée par la liste des ménages agricoles des ZD agricoles tirées au 1^{er} degré.

¹ Ce plan de sondage est tiré du document principal « PLAN DE SONNAGE » préparé par M. Julien AMEGANDJIN, Statisticien Economiste.

4.3.1- Domaines d'étude et strates

Un domaine d'étude est une partie de l'univers sondé pour laquelle sont recherchés des résultats significatifs, c'est-à-dire des estimations séparées et d'une précision suffisante. Dans le cas du recensement agricole de 2012, chacune des cinq régions est traitée comme un domaine d'étude.

Le découpage des régions en préfectures a été accepté comme une stratification aréolaire. Chaque préfecture constitue une strate et le plan de sondage porte sur un total de 35 strates.

4.3.2- Taille de l'échantillon au second degré

La taille des échantillons des deux degrés de sondage est sensiblement semblable à celle des échantillons du dernier recensement national de l'agriculture de 1996. Pour le précédent RNA, un échantillon de 1800 ZD a été tiré au premier degré et 7200 ménages agricoles ont été tirés au second degré.

Concernant le RNA 2012, la taille de l'échantillon des unités primaires (1^{er} degré) est fixée à 1500 ZD, soit une réduction de 17% ; tandis que celle de l'échantillon au second degré a fortement augmenté passant de 7200 ménages agricoles en 1996 à 9000 en 2012. Ainsi le nombre de ménages agricoles à observer par ZD est de 6 contre 4 en 1996.

Les contraintes budgétaires semblent avoir constitué l'unique élément considéré dans le choix des tailles des échantillons. Aucune considération de précision n'a été prise en compte.

4.3.3- Répartition de l'échantillon des unités primaires (UP)

Pour chaque domaine d'étude, il est fait appel à un sondage stratifié représentatif au 1^{er} degré. Le sous échantillon des UP (ZD) de chacun des domaines d'étude est réparti proportionnellement entre les strates.

4.3.4- Répartition de l'échantillon des unités secondaires (US)

Au deuxième degré, les ménages agricoles constituent les unités secondaires ; 6 ménages agricoles sont prélevés dans chacune des UP ou ZD agricoles échantillonnées, ce qui conduit à un échantillon global de 9000 ménages agricoles.

Le taux global de sondage, celui des deux degrés réunis, est de 0,018 et correspond à l'observation de 18 ménages agricoles en moyenne sur 1000.

4.3.5- Modes de tirage

Les tirages des échantillons sont mis en œuvre de façon indépendante d'une strate à l'autre. Les unités primaires ou ZD agricoles sont tirées selon le mode de tirage

systematique avec probabilités proportionnelles aux tailles des unités, un cas particulier de tirage avec probabilités inégales et sans remises.

Pour les tirages du deuxième degré, c'est –à-dire les tirages des unités secondaires, il est fait appel à un sondage aléatoire simple sans remise. Un nombre constant de ménages agricoles est sélectionné dans chaque ZD agricole échantillonné, soit 6 ménages agricoles.

Tableau 2 : Structure de la base de sondage des ZD agricoles et des échantillons des deux degrés

Régions	Effectif des ZD	Effectif des ménages agricoles	Effectif des ZD tirées	Effectif des ménages agricoles tirés
Maritime	1 123	106 791	325	1 950
Plateaux	1 330	164 822	400	2 400
Centrale	522	58 568	225	1 350
Kara	674	80 692	275	1 650
Savanes	734	81 756	275	1 650
Total	4 383	492 629	1 500	9 000

4.3.6- Mise en œuvre du tirage des UP

Le tirage des UP est réalisé de façon indépendante d'une strate à l'autre. Comme cela est indiqué plus haut, les UP ou ZD agricoles sont tirées selon le mode de tirage systematique avec probabilités proportionnelles aux tailles des unités.

En organisant les tirages, il a fallu vérifier au départ pour chacune des 35 strates si elle comporte ou non des ZD agricoles atypiques. Pour ce faire, les probabilités d'inclusion π_r ont été calculées pour chacune d'elles dans chaque strate. Elles satisfont toutes la condition

$$0 < \pi_r < 1 \quad \forall r = 1, 2, \dots, M$$

pour les M UP de chaque strate, à l'exception de 14 ZD dans neuf strates où une ou deux ZD sont atypiques, c'est-à-dire des ZD de probabilités d'inclusion supérieures à 1. Les 14 ZD concernées seront tirées d'office avec une probabilité égale à 1.

Le tirage se fait strate par strate et les résultats du tirage ont permis de tirer les US. Aux 1486 ZD auxquelles s'ajoutent les 14 ZD atypiques.

4.3.7- Mise en œuvre du tirage des US (ménages agricoles)

L'information dont on a besoin pour le tirage de l'échantillon des ménages est l'effectif N des ménages agricoles pour chacune des 1500 ZD agricoles échantillonnées. Les travaux du pré-recensement agricole de 2012 ayant été achevés juste avant le tirage des échantillons des deux degrés, une opération

d'actualisation des ménages agricoles dans les ZD agricoles tirées au premier degré n'a pas été nécessaire. L'effectif N des ménages agricoles de chaque ZD agricole figure dans la base de sondage des ZD agricoles établie par le pré-recensement.

Le plan de sondage du recensement national de l'agriculture prévoit la sélection de 6 ménages de chaque ZD agricole échantillonnée avec probabilités égales et sans remise.

4.3.8- Probabilités d'inclusion et poids de sondage des unités de sondage

Les notations présentées ci-après servent à établir les formules de définition des probabilités d'inclusion et des poids de sondage des unités de sondage.

h désigne la strate dans un domaine d'étude ;

m_h est l'effectif des UP (unités primaires) ou ZD agricoles tirées dans la strate h ;

la strate h est composée de M_h unités primaires (UP) d'étiquettes 1, 2, ..., M_h ;

l'UP ou ZD agricole i de la strate h sera notée UP_{hi} ;

N_{hi} désigne la taille de l'unité primaire UP_{hi} ;

la taille N_{hi} est pour la base de sondage utilisée, l'effectif des ménages agricoles de l'unité primaire UP_{hi} ;

N_h désigne la somme des tailles N_{hi} des unités primaires UP_{hi} et est définie par la relation :

$$N_h = \sum_{i=1}^{M_h} N_{hi} \quad (1)$$

n est le nombre constant de ménages agricoles à tirer au 2^e degré de sondage dans l'unité primaire UP_{hi} de la strate h .

Au premier degré, m_h unités primaires ou ZD agricoles sont tirées de la strate h selon le mode de tirage systématique avec probabilités proportionnelles aux tailles des unités.

Au 2^e degré, un nombre constant n de ménages agricoles est tiré par sondage aléatoire simple sans remise de chaque UP échantillonnée dans la strate h :

P_{hi} désigne la probabilité d'inclusion de l'unité primaire UP_{hi} dans l'échantillon du 1^{er} degré ;

$P_{j,hi}$ désigne la probabilité de sélection du ménage agricole j de l'unité primaire UP_{hi} de la strate h ;

P_{hij} désigne la probabilité d'inclusion du ménage agricole j de l'unité primaire UP_{hi} de la strate h dans l'échantillon de l'enquête.

Le tirage systématique de l'unité primaire UP_{hi} avec probabilités proportionnelles à la taille de l'unité fait que la probabilité d'inclusion P_{hi} est proportionnelle à la taille relative N_{hi}/N_h de cette unité primaire, ce qui s'exprime par la double relation suivante :

$$P_{hi} = k \frac{N_{hi}}{N_h} \quad \forall i = 1, 2, \dots, M_h \quad (2)$$

On montre que pour tout plan de sondage de taille fixe m_h (taille de l'échantillon issu de la strate h), on a :

$$\sum_{i=1}^{M_h} P_{hi} = m_h \quad (3)$$

On en déduit

$$m_h = \sum_{i=1}^{M_h} P_{hi} = k \sum_{i=1}^{M_h} \frac{N_{hi}}{N_h} = k$$

D'où

$$P_{hi} = m_h \frac{N_{hi}}{N_h} \quad (4)$$

soit encore

$$P_{hi} = m_h \frac{N_{hi}}{N_h} = m_h \frac{N_{hi}}{\sum_{i=1}^{M_h} N_{hi}} \quad (5)$$

On montre que les probabilités $P_{j,hi}$ et P_{hij} ont pour expression respectivement

$$P_{j,hi} = \frac{n}{N_{hi}} \quad (6)$$

et

$$P_{hij} = P_{hi} P_{j,hi} \quad (7)$$

D'où finalement

$$P_{hij} = m_h \frac{N_{hi}}{N_h} \frac{n}{N_{hi}} = \frac{m_h n}{N_h} \quad (8)$$

On en déduit le poids de sondage W_{hij} du ménage agricole j de l'UP i de la strate h qui est l'inverse de la probabilité d'inclusion P_{hij} , soit

$$W_{hij} = \frac{N_h}{m_h n} \quad (9)$$

De la formule (8) on observe que la probabilité d'inclusion P_{hij} ne dépend que de la strate h et aucunement du ménage agricole j ni de l'unité primaire i . Cela signifie que tous les ménages agricoles de la strate h indépendamment de l'unité primaire d'appartenance i ont la même probabilité de faire partie de l'échantillon sélectionné dans la strate h .

Il en résulte que tous les ménages agricoles d'une même strate h ont également le même poids de sondage W_{hij} comme l'indique la formule (9). Nous sommes dans le cas d'un échantillon dit auto pondéré.

Dans le cas particulier d'un échantillon auto pondéré, ainsi que le montre la formule (8), la probabilité d'inclusion d'un ménage agricole de la strate h est identique au taux global de sondage de la strate, c'est-à-dire le rapport du nombre des ménages tirés nm_h dans la strate au nombre total de ménages N_h de la strate.

Avec un échantillon auto pondéré, "l'enquête se dépouille comme un recensement", ce qui signifie tout simplement que la moyenne d'échantillon d'une variable d'étude estime sans biais la moyenne de l'univers sondé constitué ici par la strate.

4.3.9- Mise en œuvre du calcul des poids de sondage

La mise en œuvre du calcul des poids de sondage est relativement simple avec ce plan de sondage à cause du caractère auto pondéré de l'échantillon auquel il conduit. Tous les ménages agricoles d'une même strate possédant le même poids de sondage quelle que soit la ZD agricole d'appartenance, un seul poids de sondage sera calculé par strate si l'on ne tient pas compte des ZD agricoles atypiques tirées d'office et qui possèdent des poids de sondage différents du poids de sondage caractéristique de la strate.

Le calcul des poids de sondage conduit à l'élaboration de deux fichiers, l'un présentant le poids de sondage pour chacune des 35 strates (ou préfectures) et l'autre, les poids de sondage pour les 14 ZD atypiques qui ont été tirées d'office.

4.3.10- Mise en œuvre des estimations

Estimateur d'un total

Si y_{ij} est la valeur de la variable d'étude y chez le ménage agricole j de la ZD agricole i dans une strate donnée, alors on estime le total Y de la variable y par la grandeur \hat{Y}_{HT} d'expression

$$\hat{Y}_{HT} = \sum_{i=1}^m \sum_{j=1}^n W_{ij} y_{ij} \quad (10)$$

où W_{ij} est le poids de sondage du ménage j de la ZD agricole i .

La grandeur \hat{Y}_{HT} est appelée estimateur de Horvitz-Thompson. On démontre que \hat{Y}_{HT} est un estimateur² linéaire sans biais du total Y pour tout plan de sondage.

Comme l'échantillon du recensement est auto pondéré, la relation (10) peut s'écrire comme suit pour une strate h donnée :

$$\hat{Y}_{HT} = W_h \sum_{i=1}^{m_h} \sum_{j=1}^n y_{ij} \quad (11)$$

où W_h désigne la valeur commune du poids de sondage des ménages agricoles de la strate h et m_h , le nombre de ZD agricoles tirées dans la strate h .

La relation (11) facilite le calcul de l'estimation d'un total au moyen de l'estimateur de Horvitz-Thompson comme l'exprime la proposition ci-après.

Proposition : Pour chaque strate h dans un sondage auto pondéré, l'estimation d'un total est le produit du poids de sondage W_h caractéristique de la strate et de la somme d'échantillon des observations y_{ij} pour cette strate.

La proposition s'applique stricto sensu si la strate ne compte pas d'unités primaires atypiques sélectionnées d'office. Dans le cas où la strate compte des unités atypiques, la proposition s'applique pour les unités non atypiques et il conviendra alors de faire intervenir la part des unités atypiques dans la valeur de l'estimation du total.

² Ce résultat a été établi en 1952 par Horvitz et Thompson

Estimation d'un effectif

L'estimation d'un effectif n'est autre que l'estimation du total d'une variable indicatrice. Cette estimation sera donc basée sur la formule (11).

Soit y la variable indicatrice relative à l'utilisation de tracteur pour les travaux de labour. La valeur y_{ij} de la variable indicatrice pour le ménage agricole j de la ZD agricole i est égale à :

- 1 si le ménage agricole utilise le tracteur pour les labours ;
- 0 sinon.

Le total Y de cette variable est l'effectif des ménages agricoles de la strate étudiée qui utilisent le tracteur. Ce total sera estimé par l'estimateur de Horvitz-Thompson selon la relation (11).

Estimation d'une moyenne

De l'estimateur d'un total, on peut déduire l'estimateur de la moyenne d'une variable d'étude. S'il s'agit d'une moyenne par ménage agricole, par exemple, on divise le total estimé pour la variable d'étude par l'effectif total des ménages agricoles. Cet effectif des ménages est une donnée qui figure dans la base de sondage fournie par le pré recensement de l'agriculture pour chaque strate et chaque domaine d'étude.

(i) Cas de l'estimation d'une moyenne de strate

Soit \bar{y}_h l'estimateur de la moyenne d'une variable d'étude y pour une strate h . D'après la relation (11), \bar{y}_h a pour expression

$$\bar{y}_h = \frac{W_h}{N_h} \sum_{i=1}^{m_h} \sum_{j=1}^n y_{ij} \quad (12)$$

N_h étant l'effectif des ménages agricoles de la strate h . Comme selon la relation (9), $W_h = N_h / m_h n$, l'estimateur \bar{y}_h peut encore s'écrire

$$\bar{y}_h = \frac{1}{m_h n} \sum_{i=1}^{m_h} \sum_{j=1}^n y_{ij} \quad (13)$$

ce qui exprime que "l'enquête se dépouille comme un recensement" ou que l'estimateur de la moyenne de la strate est la moyenne d'échantillon de la strate.

(ii) Cas de l'estimation d'une moyenne de domaine d'étude

Soit \bar{y}_D l'estimateur de la moyenne d'une variable d'étude y pour un domaine d'étude D . Il a pour expression :

$$\bar{y}_D = \sum_{h=1}^H \frac{N_h}{N_D} \bar{y}_h \quad (14)$$

où :

h désigne une strate du domaine d'étude D ;

H désigne le nombre de strates du domaine D ;

N_h désigne l'effectif des ménages agricoles de la strate h ;

N_D désigne l'effectif des ménages agricoles du domaine D ;

\bar{y}_h désigne la moyenne estimée de la variable y pour la strate h .

Le sondage étant stratifié représentatif au sein de chaque domaine d'étude, la relation (14) peut encore s'écrire

$$\bar{y}_D = \sum_h \frac{n_h}{n_D} \bar{y}_h \quad (15)$$

avec :

n_h désignant le nombre de ménages agricoles tirés dans la strate h ;

n_D désignant le nombre de ménages agricoles tirés dans le domaine D .

Notons que les grandeurs N_h/N_D et n_h/n_D expriment pour le domaine d'étude, les tailles relatives de la strate h respectivement dans la base de sondage et dans l'échantillon. L'échantillon étant défini stratifié représentatif au sein de chaque domaine d'étude, ces deux tailles relatives sont identiques. L'estimateur \bar{y}_D peut donc utiliser indifféremment la structure des strates définie par l'échantillon ou celle définie par la base de sondage.

(iii) Cas de l'estimation d'une moyenne de l'ensemble du pays

L'estimation d'une moyenne de l'ensemble du pays doit se faire en tenant compte de ce que la répartition des échantillons selon les régions n'est pas uniforme. Trois régions ont été sur échantillonnées au détriment d'une des autres régions. En conséquence, l'estimation d'une moyenne au niveau national est une moyenne pondérée des moyennes estimées de région, les coefficients de pondération devant

obéir à la structure des régions dans la base de sondage et non à celle des régions dans l'échantillon.

Soit \bar{y} l'estimateur de la moyenne au niveau national pour la variable d'étude y . Il a pour expression

$$\bar{y} = \sum_{D=1}^5 \frac{N_D}{N} \bar{y}_D \quad (16)$$

avec :

N_D désignant l'effectif des ménages agricoles du domaine D ;

N désignant l'effectif total des ménages agricoles du pays ;

N_D/N désignant la taille relative du domaine D dans l'univers sondé selon la base de sondage.

Tableau 3: Tailles relatives des régions (ou domaines d'étude) selon la base de sondage et selon l'échantillon des ménages agricoles.

Région	Taille relative des régions dans la base de sondage	Taille relative des régions dans l'échantillon
Maritime	0,217	0,217
Plateaux	0,335	0,267
Centrale	0,119	0,150
Kara	0,164	0,183
Savanes	0,166	0,183
Ensemble	1,000	1,000

Mise en œuvre de l'estimation d'un total

L'estimation d'un total au moyen de l'estimateur de Horvitz-Thompson se fait en construisant un tableau de deux colonnes, l'une réservée au poids de sondage W_{ij} du ménage agricole j de la ZD i , et l'autre à la valeur correspondante y_{ij} de la variable d'étude, les lignes du tableau correspondant aux seuls ménages agricoles enquêtés. L'estimation du total recherchée est le produit scalaire des données des deux colonnes.

Le nombre de lignes du tableau dépend du niveau de l'estimation. Si l'estimation du total se fait au niveau d'une strate, le tableau comportera autant de lignes que de ménages agricoles enquêtés dans la strate en question. Il en sera de même pour des estimations au niveau d'un domaine d'étude ou au niveau national.

En cas de non réponses totales, les poids de sondage initiaux doivent être redressés et ce sont les poids redressés qui seront pris en compte dans la colonne 1 des tableaux de calcul. Dans cette situation, seuls les ménages agricoles enquêtés figureront dans le tableau de calcul défini plus haut.

4.4- Traitement, analyse et publication des résultats

Une chaîne de traitement informatique des données a été conçue et testée avec l'appui de la FAO, puis mise en œuvre après la collecte des données du module de base et du module complémentaire. Elle comprend la saisie, l'apurement des fichiers, la tabulation, l'archivage et l'édition des tableaux.

Avant le démarrage de la saisie, tous les dossiers provenant du terrain ont été systématiquement vérifiés et corrigés par un groupe de contrôleurs-vérificateurs commis pour la circonstance.

Un personnel composé de 213 opérateurs de saisie et de 5 cadres informaticiens ont participé au traitement. Les opérateurs de saisie ont été organisés en équipes et ont travaillé par vacation de 8 heures par jour. Ils ont saisi 531 068 dossiers du pré-recensement ou module de base et 45 000 questionnaires du module complémentaire.

Plus de 2 000 tableaux ont été publiés conformément au plan de tabulation prévu pour les modules de base et complémentaires. Ils peuvent être consultés en ligne sur Internet par le biais du système CountrySTAT installé et rendu opérationnel par la FAO.

4.5- Moyens mis en œuvre

4.5.1- Moyens humains

Ce recensement agricole a bénéficié de l'assistance de la FAO qui, outre l'assistance financière, a mis à la disposition du projet six consultants nationaux et deux consultants internationaux. Quatre institutions nationales y ont été impliquées, à savoir, la DSID, la DGSCN, l'ICAT et le Secrétariat Général du MAEP.

Toutes ces institutions ont affecté leurs cadres pour la réalisation des différentes tâches de l'opération : sensibilisation, coordination, supervision, collecte et contrôle, traitement et analyse.

4.5.2- Moyens matériels

Si l'exécution du pré-recensement a quelque peu souffert d'une insuffisance de moyens de déplacement, il n'en a pas été de même pour le recensement proprement dit. Au total 238 motos ont été affectées à cette dernière phase. Cependant, la supervision et la coordination n'ont pas eu la tâche facile à cause de l'insuffisance drastique de véhicules propres. La DSID a été parfois contrainte de faire recours à la location de voitures.

Malgré la réception un peu tardive des équipements techniques, notamment les GPS (242 GPS), la totalité des parcelles emblavées, aussi bien pour les cultures vivrières que pour les cultures de rente et arboricoles, a été mesurée.

4.5.3- Moyens financiers

Le budget prévisionnel du projet qui est financé conjointement par le Gouvernement et la FAO s'élève à 3.010.420.000 F CFA :

FAO : 245.000.000 F.CFA ;
Gouvernement : 2.765.420.000 F.CFA.

Comme les différents modules du 4^{ème} RNA sont encore en cours d'exécution, notamment les modules thématiques, l'exécution du budget prévisionnel n'est pas encore terminée.

4.6- Problèmes rencontrés dans la mise en œuvre du RNA

Les problèmes rencontrés dans la mise en œuvre du RNA sont de trois ordres : (i) problèmes d'ordre administratif ; (ii) problèmes techniques et matériels ; (iii) problèmes financiers.

4.6.1- Problèmes d'ordre administratif

Ils touchent essentiellement :

- le glissement des dates de démarrage des activités dû au retard de mise en place des organes d'exécution du RNA ;
- les dispositions de passation des marchés publics non-conformes à la spécificité des activités du RNA, ce qui a entraîné des retards pour le démarrage des activités sur le terrain ;
- la faible sensibilisation des populations cibles ;
- le retard lié à l'impression des documents techniques en tant que corollaire des dispositions de passation des marchés publics.

4.6.2- Problèmes techniques et matériels

Les problèmes techniques et matériels méritent une attention particulière lors de la réalisation des prochains recensements agricoles. Concernant ce 4^{ème} RNA, les problèmes rencontrés et qui doivent être évités sont :

- l'insuffisance du contrôle des questionnaires sur le terrain ;
- le retard dans la livraison des matériels de terrain, notamment les GPS, bottes et imperméables ;

- l'insuffisance de véhicules, ce qui a contrarié la supervision pendant le RNA ; toutefois la location de véhicules a quelque peu permis la descente des cadres sur le terrain.

4.6.3- Problèmes financiers

D'une manière générale, le retard accusé dans la mise à disposition des ressources financières a quelque peu affecté le bon déroulement de l'opération. En effet, ce retard a perturbé la liquidation des bons de commande et la rémunération du personnel de terrain.

V- Degré de précision des estimateurs à travers les coefficients de variation

Le coefficient de variation, qui est le rapport de l'écart-type à la moyenne, permet de comparer des distributions dans différentes régions. Il permet d'avoir une idée sur l'importance des variations entre les variables étudiées et sur la précision des mesures obtenues. La population résidente rurale a pour coefficient de variation 0,72 alors que celui des parcelles dénombrées est de 0,83 : la taille des ménages paraît plus homogène que celle des parcelles dans les régions du pays.

Dans l'ensemble, 90% des variables mesurées ont des coefficients de variation inférieurs à 10, ce qui conduit à conclure que les résultats du quatrième RNA sont globalement acceptables, hormis les cultures qui ne sont pas pratiquées dans certaines régions telles que le sorgho, le riz et le soja dans la région Maritime, le manioc dans la région des Savanes.

Tableau 4 : Coefficients de variation

VARIABLE	REGION					Pays
	Maritime	Plateaux	Centrale	Kara	Savanes	
Population agricole	1,63	1,56	1,50	1,49	1,38	0,72
Parcelles dénombrées	2,24	1,65	1,80	1,62	1,73	0,83
Superficie physique en culture	9,17	6,76	6,81	5,23	4,73	3,36
Superficie totale emblavée en cultures vivrières	9,52	6,47	6,56	5,35	4,47	3,28
Superficie emblavée en maïs	8,98	8,07	7,86	3,83	4,88	4,36
Superficie emblavée en sorgho	35,12	17,68	13,32	12,67	9,27	6,90
Superficie emblavée en riz	32,74	14,61	8,81	6,44	9,13	6,36
Superficie emblavée en manioc	16,57	11,58	13,52	13,82	30,14	9,17
Superficie emblavée en igname	11,92	5,32	18,82	4,65	9,91	7,33
Superficie emblavée en haricot	18,97	15,12	16,70	13,92	10,86	7,23
Superficie emblavée en soja	50,34	19,28	16,70	6,98	12,17	8,78
Coût total de la main-d'œuvre agricole salariée	7,35	11,97	8,33	7,52	11,15	6,64

Tableau 4 : Coefficients de variation (suite)

VARIABLE	REGION					Pays
	Maritime	Plateaux	Centrale	Kara	Savanes	
Coût total des semences utilisées	4,34	4,29	3,32	6,40	4,44	2,28
Coût total des engrais utilisés	7,68	5,30	5,44	4,56	2,92	2,10
Coût total des produits phytosanitaires utilisés	7,17	5,38	6,20	8,17	5,69	3,25
Montant total des crédits en espèces sollicités	24,82	22,28	22,60	24,99	24,76	11,32
Effectif total des ovins	15,09	6,93	7,02	6,78	5,66	3,29
Effectif total des caprins	4,72	4,81	5,08	3,73	3,98	2,26
Effectif total des porcins	10,78	9,67	8,59	5,80	5,41	3,67
Effectif total de la volaille	5,38	3,83	4,43	2,94	3,27	1,80

VI- Acteurs de la production agricole

Le Togo a enregistré au cours de ces dernières années des progrès sensibles en matière de sécurité alimentaire. Certes, ces progrès résultent de l'effort des producteurs agricoles ; cependant, il est à noter que les résultats obtenus proviennent aussi des autres acteurs qui interviennent en amont et en aval dans le secteur rural. Parmi ces acteurs, il faut citer :

- les décideurs et partenaires techniques et financiers ;
- les acteurs non étatiques ;
- la population agricole, acteur fondamental de la chaîne de production.

6.1- Décideurs étatiques et partenaires techniques et financiers

Le Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche (MAEP) et le Ministère de l'Équipement Rural, avec leurs structures décentralisées et les autres institutions autonomes, constituent les centres de décision du développement agricole. Ils élaborent et mettent en œuvre les stratégies, politiques, programmes et projets de développement agricole au plan national et sectoriel, en adéquation avec les politiques agricoles régionales (PAU, ECOWAP). C'est ainsi que le MAEP a initié et pilote le programme d'investissement et de sécurité alimentaire (PNIASA).

Le Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche compte en son sein le Secrétariat Général qui coordonne et supervise les actions des services centraux et décentralisés, ainsi que des établissements sous tutelle. Il coordonne les activités de 10 directions centrales et de 5 directions régionales de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche. Les directions centrales sont les suivantes :

- Direction des Filières Végétales (DFV) ;
- Direction des Politiques, de la Planification et du Suivi-évaluation (DPPSE) ;

- Direction des Ressources Humaines (DRH) ;
- Direction de la Formation, de la Diffusion des Techniques et des Organisations Professionnelles Agricoles (DFDOPA) ;
- Direction des Statistiques, de l'Informatique et de la Documentation (DSID) ;
- Direction de l'Elevage (DE) ;
- Direction des Pêches et de l'Aquaculture (DPA) ;
- Direction de l'Administration et des Finances (DAF) ;
- Direction de la Protection des Végétaux (DPV) ;
- Direction des Semences Agricoles et Plants (DSAP).

Les directions régionales (DRAEP) coordonnent, au niveau régional, les actions du gouvernement en matière de développement agricole.

A coté de ces directions, se trouvent les organismes et institutions rattachés. Il s'agit de :

- l'Institut de Conseil et d'Appui technique (ICAT) qui a pour mission de contribuer à la promotion du monde rural à travers la professionnalisation des producteurs agricoles. Il comprend une direction générale, 5 délégations régionales et des agences au niveau des préfectures qui sont relayées au niveau des cantons par des antennes agricoles ;
- l'Institut Togolais de Recherche Agronomique (ITRA) qui a pour attribution de conduire les activités de recherche développement dans les domaines des systèmes agraires, des productions, de la gestion des ressources naturelles, des technologies alimentaires et de la normalisation. Il comprend une direction générale dotée d'une direction scientifique, et quatre centres de recherche agronomique suivant les zones agro écologiques ;
- la Nouvelle Société Cotonnière du TOGO (NSCT) ;
- l'Office National des Abattoirs Frigorifiques (ONAF) ;
- l'Agence National de la Sécurité Alimentaire du Togo (ANSAT) ;
- l'Institut National de Formation Agricole (INFA) de Tové ;
- la Centrale d'Approvisionnement et de Gestion des Intrants Agricoles (CAGIA) ;
- le Comité National de la Campagne Mondiale de Lutte pour l'Alimentation (CN-CMLA) ;
- le Conseil Permanent des Chambres d'Agriculture du Togo (CPCAT).

Concernant le Ministère de l'Équipement Rural, deux directions centrales sont impliquées dans la production agricole ; il s'agit de :

- Direction de l'Aménagement, de l'Équipement et de la Mécanisation Agricole (DAEMA) ;
- Direction de la Maîtrise d'Ouvrage (DMO).

Outre ces deux ministères, le Ministère de l'Environnement et des Ressources Forestières participe également à l'atteinte des objectifs de la politique de sécurité alimentaire.

Par ailleurs, les actions du gouvernement sont appuyées par les partenaires techniques et financiers tels que : l'UE, la Banque Mondiale, le FIDA, la BAD, la BOAD, la BADEA, l'AFD, GIZ, le Japon, etc.

6.2- Acteurs non étatiques

Aux côtés de ces structures étatiques, interviennent d'autres acteurs. Il faut citer :

- les Organisations Professionnelles Agricoles (OPA) : environ 8.200 OPA de base totalisant plus de 180.000 membres regroupés en faïtières (Unions préfectorales, régionales et fédérations nationales), notamment :
- la Fédération des Unions de Groupements de Producteurs de Café et de Cacao du Togo (FUPROCAT) ;
- la Fédération Nationale des Groupements de Producteurs de Coton (FNGPC) ;
- et la Centrale des Producteurs de Céréales (CPC) ;

qui sont certainement appelées à jouer un rôle accru, de même que les organisations interprofessionnelles dont il n'existe, pour le moment dans le secteur agricole au Togo, qu'un embryon sous la forme de Comité de Coordination pour les Filières Café-Cacao (CCFCC) ;

- les organisations de la société civile (ONG, Associations), à l'instar de l'Association Nationale des Producteurs Avicoles du Togo (ANPAT), etc.

On compte une centaine d'autres ONG et associations inégalement réparties sur le territoire et diversement actives et efficaces ; au plan national, elles sont organisées en deux grands réseaux :

- la Fédération des ONG du Togo (FONGTO) et l'Union des ONG du Togo (UONGTO) ;

- au niveau régional, elles sont structurées en petits réseaux avec des commissions spécialisées dont une, chargée de l'agriculture.

Les institutions de micro-finance (IMF) : le secteur de la micro-finance compte six réseaux représentant 70% des usagers, 36 institutions avec 13% des usagers et 14 structures conventionnées avec 17% des usagers.

Le secteur privé : la libéralisation du marché des intrants agricoles en 1997 a permis un accroissement notable des opérateurs privés dans ce domaine.

On rencontre la présence de fournisseurs privés d'intrants (semences et produits phytosanitaires) et de matériels agricoles. Viennent s'ajouter à cette liste, les ONG internationales comme l'INADES Formation, l'IFDC-Afrique et l'AVSF.

6.3- Population agricole

La population agricole est l'ensemble des membres des ménages agricoles exerçant ou non des activités agropastorales (productions végétales, animales, pêches).

En milieu rural, 97 personnes sur 100 s'adonnent entièrement aux activités agropastorales. Bien que touchée par l'exode rural et l'émigration, la population agricole représente encore une forte proportion de la population togolaise. Elle atteint 60,4% de la population totale du pays et se répartit de façon inégale dans les régions.

6.3.1- Répartition de la population agricole par région

La Région Maritime, qui abrite 19,4% de la population agricole en 2012 contre 26,9% en 1996, demeure la seule région où cette population est en baisse. Cette régression résulte essentiellement de l'évolution économique de la région et de sa forte urbanisation. L'installation des unités industrielles et le développement du secteur informel ont constitué, entre autres, les facteurs d'attraction non seulement des jeunes mais aussi de la population de la sous région. Ce phénomène d'urbanisation se poursuivra, ce qui réduira l'espace agricole à cause de l'extension des centres urbains et amoindrira, dans l'avenir, la proportion de la population agricole.

La Région des Plateaux s'affiche comme la région drainant la plus forte proportion de la population agricole du pays, soit 31,4% en 2012 contre 29,7% en 1996. Cet important accroissement ne dépend pas seulement d'un accroissement démographique naturel mais provient des flux interrégionaux. Le motif fondamental de cette migration est lié à la disponibilité et à la fertilité des terres agricoles.

Dans la Région Centrale, la population agricole a marqué un gain de 2,2%, passant de 10,4% en 1996 à 12,6% en 2012. La disponibilité des terres agricoles dans cette région est aussi un des facteurs importants d'attraction des exploitants agricoles allochtones. Cette attraction pourra se poursuivre pendant cette décennie.

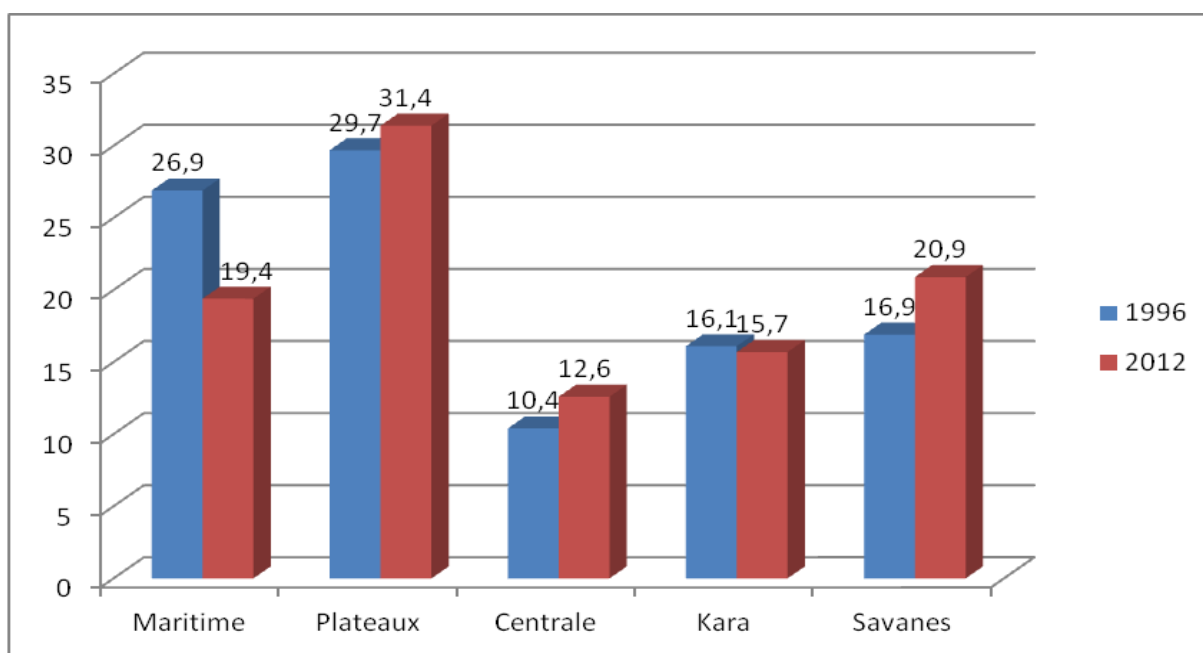
En ce qui concerne la Région de la Kara, la proportion de la population agricole y est quasiment stationnaire ; étant de 16,1% en 1996 elle régresse à 15,7% en 2012. L'exode rural aurait, peut être, contribué à la baisse de la population.

Quant à la Région des Savanes, elle concentre 20,9% de la population agricole en 2012 alors qu'elle n'abritait que 16,9% en 1996, réalisant ainsi un gain de 4%. L'accroissement serait probablement dû à des facteurs démographiques naturels, et également aux projets de développement agricoles implantés dans la région.

Ces pressions démographiques, associées au déboisement qui se fait à un rythme accéléré au détriment de l'écosystème fragile, risquent de battre en brèche les efforts du gouvernement dans le cadre de la reconstitution des ressources forestières. Sans toutefois chercher à empêcher l'extension des superficies emblavées chaque année et qui met en mal les ressources naturelles, il serait judicieux de réguler par région, en fonction des opportunités, la superficie utile pour la production agricole. Ce faisant, l'environnement serait préservé.

Les femmes représentent 50,6% de l'ensemble de la population agricole ; elles jouent un rôle important dans la chaîne de production agricole. En effet, elles participent à la production et à la transformation des produits agricoles.

Graphique 1 : Répartition en % de la population agricole issue des RNA de 1996 et 2012 par région



6.3.2- Caractéristiques socio-démographiques

Le sexe, l'âge, l'état matrimonial et le niveau d'instruction décrivent les principales caractéristiques de la population agricole. Ces différentes caractéristiques sont analysées sur la base des données issues des dernières opérations statistiques effectuées dans le pays (RNA ; RGPH).

6.3.2.1- Structure de la population agricole par sexe et âge

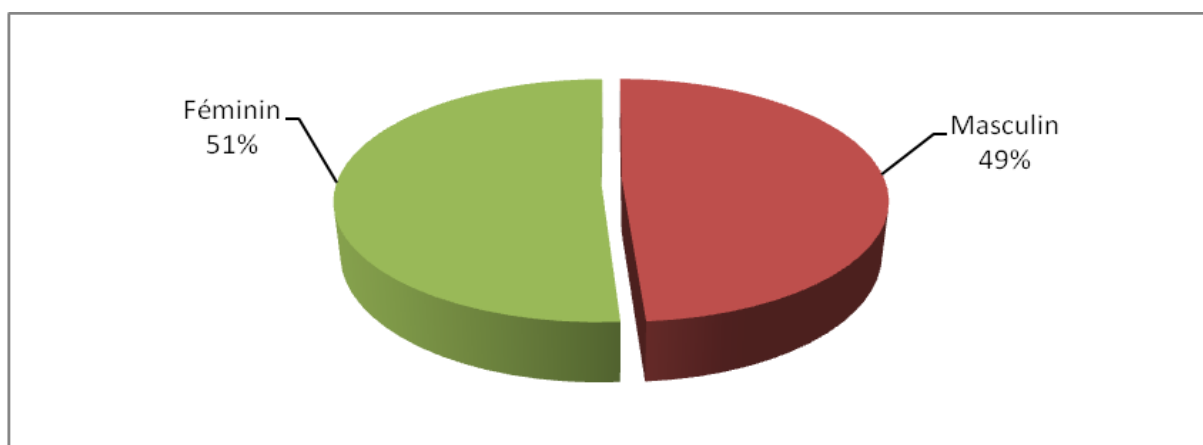
Selon les résultats du RNA de 2012, qui constitue l'une des principales sources de référence de données statistiques agricoles, il y a une prédominance de la population féminine agricole : 50,6% de femmes et 49,4% d'hommes. Une comparaison de ces indicateurs à ceux du RNA₁₉₉₆ permet de constater un écart non négligeable entre les deux sexes ; la comparaison des indicateurs démographiques de ces deux opérations statistiques permet de constater que la proportion de femmes a régressé de 56,4% en 1996 à 50,6% en 2012 alors que celle du sexe masculin progressait de 43,6% à 49,4%. Cet écart peut s'expliquer par plusieurs facteurs dont les plus importants sont d'ordre démographique et économique.

Ces indicateurs laissent apparaître des écarts plus ou moins faibles par rapport à ceux du RGPH effectué en 2010 : 51,3% (population féminine) et 48,7% (population masculine) contre 50,6% et 49,4% pour le RNA de 2012.

Dans les différentes régions du pays, il y a une supériorité des femmes par rapport aux hommes, à l'exception toutefois de la Région Centrale où il y a une parité entre les deux sexes.

Il conviendrait de rappeler que les deux sexes interviennent concomitamment dans les activités agropastorales. Les femmes contribuent à la valorisation des produits agricoles à travers la transformation et la conservation, améliorant ainsi le produit intérieur brut agricole.

Graphique 2 : Structure en % de la population agricole par sexe pour l'ensemble du pays en 2012



L'une des caractéristiques de cette population est son extrême jeunesse. En effet, 47,4% de la population agricole ont moins de 15 ans et 64,1% moins de 25 ans ; 50,1% sont âgés de 15 à 69 ans. Seuls, 2% de cette population sont âgés de 70 ans et plus. La tranche d'âge des 15-54 ans peut être considérée comme étant la main-d'œuvre agricole potentielle de l'agriculture togolaise ; celle-ci représente 45,3% de l'ensemble de la population agricole et 86,1% de la population active agricole.

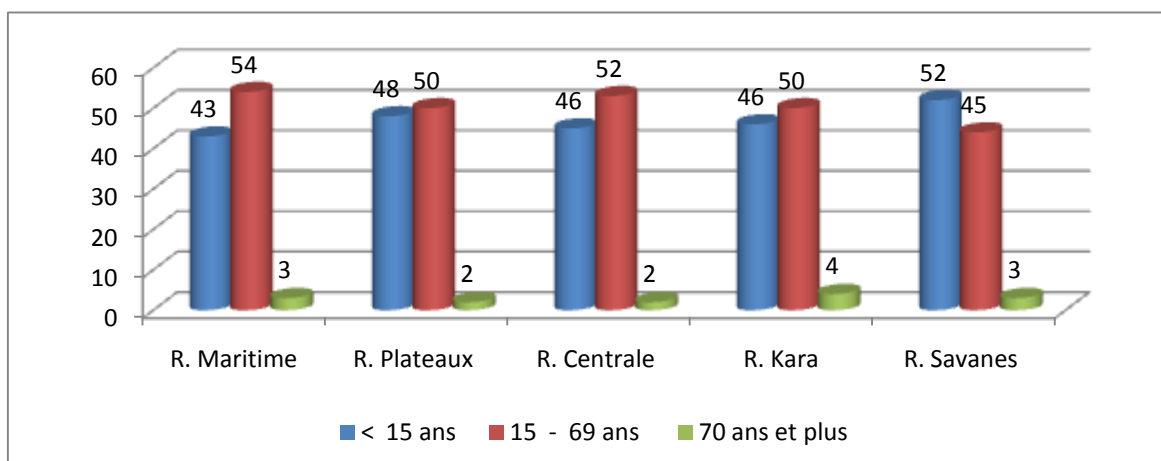
Eu égard à ces caractéristiques de la population, il y a de forte présomption que l'exode rural ne pourra pas modifier le niveau de la production agricole pendant la prochaine décennie (2012-2022), dans la mesure où le stock de jeunes de 10 à 14 ans est assez important et constitue aussi un réservoir de main-d'œuvre complémentaire. Vu le rythme de croissance des investissements dans le pays et la persistance de la crise économique mondiale, l'exode rural ne gagnera pas en intensité de manière à diminuer considérablement le stock d'actifs agricoles.

Les industries extractives et minières, le secteur informel, les bâtiments ne peuvent pas absorber substantiellement le stock de main-d'œuvre disponible. Même si le phénomène des taxis-motos retient l'attention des jeunes, l'agriculture togolaise ne manquera pas de main-d'œuvre dans les dix prochaines années. Un autre atout du secteur agricole réside dans la promotion de l'entrepreneuriat rural, mis en œuvre par le PNIASA, et qui pourra maintenir les jeunes en milieu rural.

Tableau 5 : Répartition de la population agricole résidente (ou de droit) selon l'âge et le sexe

Tranches d'âge	Sexe					
	Masculin		Féminin		Total	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Moins d' 1 an	70 979	4,6	66 548	4,2	137 527	4,4
1 - 4 ans	158 193	10,3	153 419	9,7	311 612	10,0
5 - 9 ans	299 189	19,4	283 740	18,0	582 929	18,7
10 - 14 ans	240 296	15,6	206 936	13,1	447 231	14,3
Sous Total	768 657	49,9	710 642	45,0	1 479 299	47,4
15 - 19 ans	177 697	11,5	138 377	8,8	316 074	10,1
20 - 24 ans	99 597	6,5	106 952	6,8	206 549	6,6
25 - 29 ans	76 308	5,0	126 035	8,0	202 344	6,5
30 - 34 ans	70 685	4,6	99 422	6,3	170 107	5,4
35 - 39 ans	70 407	4,6	96 746	6,1	167 153	5,4
40 - 44 ans	65 634	4,3	74 953	4,7	140 587	4,5
45 - 49 ans	59 033	3,8	62 511	4,0	121 544	3,9
50 - 54 ans	43 424	2,8	46 846	3,0	90 269	2,9
Sous Total	662 785	43,0	751 841	47,6	1 414 627	45,3
55 - 59 ans	27 349	1,8	29 149	1,8	56 498	1,8
60 - 64 ans	25 967	1,7	28 735	1,8	54 701	1,8
65 - 69 ans	19 227	1,2	19 885	1,3	39 112	1,3
Sous Total	72 542	4,7	77 769	4,9	150 311	4,8
70 ans et plus	37 448	2,4	39 700	2,5	77 148	2,5
Total	1 541 433	100,0	1 579 952	100,0	3 121 385	100,0

Graphique 3 : Structure en % de la population agricole issue du RNA 2012 par région et par tranche d'âge



Les régions sont également caractérisées par l'extrême jeunesse de leur population agricole. Toutefois, il existe de profondes disparités entre les régions. Un examen du

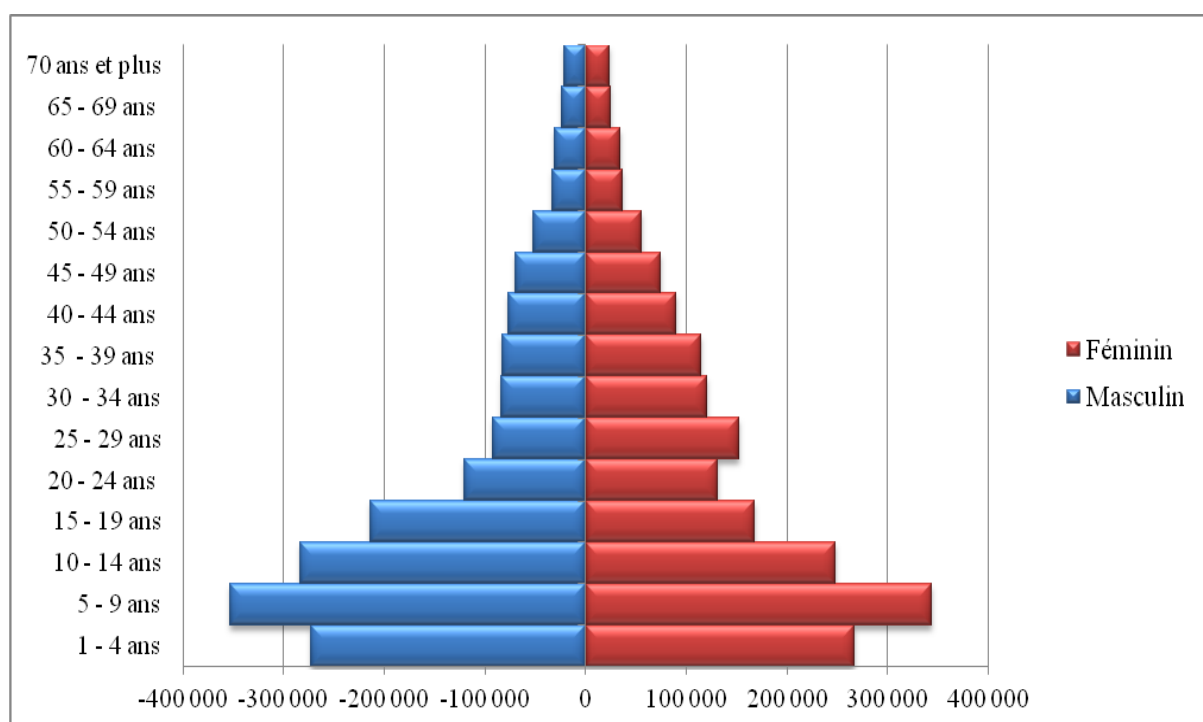
Tableau 6 permet de constater des écarts non négligeables dans la structure par âge de la population agricole. Ces écarts peuvent s'expliquer par le niveau de fécondité, les flux migratoires interrégionaux et les erreurs de déclaration d'âge.

D'une manière générale, la population agricole potentiellement active (15 – 69 ans) est assez importante dans les régions Maritime (54%) et Centrale (52%) ; dans les régions des Plateaux et de la Kara, la proportion de cette tranche d'âges est d'environ 50%. Seule, la région des Savanes dispose du plus faible pourcentage (45%).

Tableau 6 : Structure (%) de la population agricole selon l'âge en 2012 (RNA) et en 2010 (RGPH) et la région

Tranches d'âge	Maritime		Plateaux		Centrale		Kara		Savanes	
	RNA	RGPH	RNA	RGPH	RNA	RGPH	RNA	RGPH	RNA	RGPH
< 15 ans	43,5	42,9	47,8	46,2	46,0	46,3	46,4	46,9	52,0	52,0
15 – 69 ans	53,8	51,2	50,3	49,9	52,2	49,5	50,3	47,4	45,1	43,9
70 ans et +	2,7	5,9	1,9	3,9	1,8	4,2	3,3	5,7	2,9	4,1
Total	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100

Graphique 4 : Pyramide des âges de la population agricole



6.3.2.2- Structure de la population agricole selon la situation matrimoniale

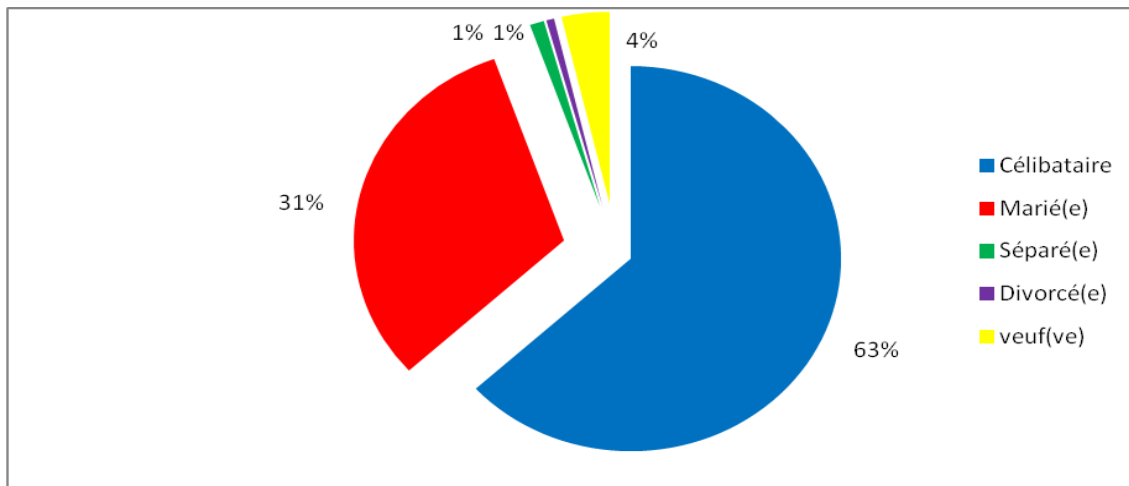
☞ Une proportion importante de célibataires caractérise la population agricole (63,1%).

La population agricole est dans sa grande majorité célibataire. En effet, les résultats du recensement indiquent qu'au niveau national 63,1% de la population agricole, tout sexe confondu, sont célibataires contre 31,5% de mariés ; les veufs (ves) atteignent 3,7% de la population agricole, tandis que les séparés et divorcés n'en représentent que 1,7%. Ces indicateurs ne diffèrent pas trop de ceux publiés par le RGPH : 57,5% de célibataires ; 33,9% de mariés ; 3,6% de veufs (ves) et 1,4% de divorcés. Entre 2010 et 2012, la situation matrimoniale n'a pas tant évolué.

Tableau 7 : Situation matrimoniale de la population agricole (%) par sexe

Sexe	Situation matrimoniale (%)				
	Célibataire	Marié(e)	Séparé(e)	Divorcé(e)	Veuf (ve)
Masculin	70,3	27,7	0,7	0,5	0,8
Féminin	56,0	35,1	1,7	0,6	6,5
Total	63,1	31,5	1,1	0,6	3,7

Graphique 5 : Situation matrimoniale de la population agricole (%)



Du point de vue genre, les données montrent qu'il y a plus d'hommes (70,3%) que de femmes (56%) célibataires. De même, il est à noter qu'il y a plus de femmes mariées (35,1%) que d'hommes (27,7%), et plus de veuves (6,5%) que de veufs (0,8%).

La même tendance est observée au niveau régional. En effet, pris dans son ensemble, et quelle que soit la région considérée, les célibataires constituent la majorité de la population agricole. Puis, viennent les mariés, suivis de très loin par les veufs (ves). Comparativement aux autres états matrimoniaux, il y a peu de divorce et de séparation en milieu rural.

6.3.2.3- Population agricole selon le niveau d'instruction

☞ Prédominance des analphabètes parmi la population agricole, avec un taux d'analphabétisme de 41,6%

La population agricole est caractérisée par un taux d'analphabétisme élevé : 41,6% ne savent ni lire, ni écrire. Il existe un écart important entre les deux sexes dans cette catégorie de population ; sur 100 analphabètes, il a été dénombré 60 femmes.

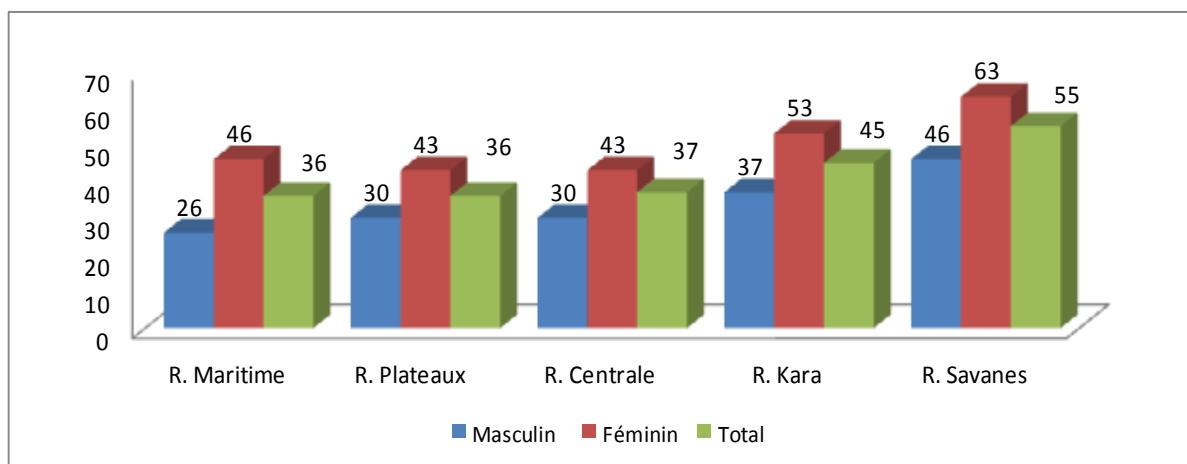
Le taux d'analphabétisme demeure encore élevé en 2012 dans les régions de la Kara et des Savanes : 45,4% et 54,9% respectivement. La situation était plus accentuée dans ces deux régions en 1996 : presque 67,3% étaient analphabètes dans la première et 80% dans la seconde. Le degré d'analphabétisme est pratiquement identique dans les trois autres régions en 2012 :

- 35,9 % dans la région Maritime ;
- 36,5 % dans la région des Plateaux ;
- 36,7 % dans la région Centrale.

Malgré le niveau relativement élevé du taux d'analphabétisme, ce phénomène est en régression au Togo, en particulier dans la catégorie de population des moins de 45 ans grâce aux efforts déployés par le gouvernement en matière de scolarisation des enfants.

Les résultats du RNA indiquent qu'une proportion importante de la population agricole a atteint le premier et le second degré de l'enseignement général : 38,5 % ont atteint le 1^{er} degré ; 13,8% sont parvenus au 2^{ème} degré. Quant au 3^{ème} degré et le niveau supérieur, 3,4% et 0,6% ont respectivement atteint ces niveaux d'instruction.

Graphique 6 : Taux d'analphabétisme selon le sexe et la région



Les indicateurs structurels du niveau d'instruction de la population agricole montrent que l'agriculture n'est plus l'apanage des analphabètes ou des moins scolarisés ; la présence d'exploitants agricoles ayant atteint au moins le second degré constitue un canal favorable à la transmission des paquets technologiques modernes et, sans nul doute, à la professionnalisation du métier.

Du point de vue genre, l'écart entre hommes et femmes est presque insignifiant au 1^{er} degré. Mais au fur et à mesure que le niveau d'instruction progresse, le nombre de femmes diminue par rapport à celui des hommes : il passe de 4 femmes pour 7 hommes pour ceux qui ont atteint le 2^{ème} degré à une (1) femme contre trois (3) hommes au 3^{ème} degré. Deux principaux facteurs peuvent expliquer cette situation : il s'agit de la maternité précoce chez la jeune fille en milieu rural et la déscolarisation de celle-ci, à cause des moyens financiers limités des parents qui préfèrent privilégier les garçons.

Sur le plan régional, les écarts entre les deux sexes sont relativement élevés quelle que soit la région et quel que soit le niveau d'instruction à l'exception du 1^{er} degré dans les régions des Plateaux, Centrale et de la Kara où il y a parité entre filles et garçons. D'une manière générale, les femmes sont moins scolarisées en zone rurale que les hommes ; c'est ce qui explique le taux élevé d'analphabétisme chez les

femmes aussi bien au niveau national que dans les régions. Des écarts importants existent entre les deux sexes parmi la population agricole analphabète, variant de 13% dans les régions des Plateaux et Centrale à 20% dans la région Maritime ; ils sont de 16 et 17% dans les régions de la Kara et des Savanes.

Tableau 8 : Répartition en % de la population agricole selon le niveau d'instruction

Niveau d'instruction	Masculin	Féminin	Total
	%	%	%
Analphabète	33,5	49,6	41,6
Alphabétisé	1,6	1,7	1,7
1 ^{er} degré	40,1	36,8	38,5
2 ^e degré	18,0	9,7	13,8
3 ^e degré	5,4	1,5	3,4
Supérieur	1,0	0,2	0,6
Autres	0,4	0,4	0,4
Total	100,0	100,0	100,0

7- Facteurs de production agricole

7.1- Les terres agricoles

Le capital terre est un facteur très déterminant dans la production agricole. Les sols sont dans l'ensemble relativement fertiles. En effet, le pays dispose de terres cultivables : près de 3,4 millions d'hectares³ dont plus de 50% ont été cultivées en 2012. Le reste permet de réguler naturellement la superficie mise en valeur chaque année grâce à la reconversion des parcelles en jachère. Les terres irrigables sont estimées à 86.000 hectares et la superficie des bas-fonds exploitables à 175 000 hectares.

7.1.1- Parcelles et superficies mises en valeur

- ☞ **Parcelles de petite taille (0,67 ha en moyenne), et disséminées aux quatre coins du terroir des villages;**
- ☞ **48,8% des parcelles situées à moins d'un km du domicile de l'exploitant dont 28,5% situées à moins de 500 m.**

Au titre de la campagne agricole 2012/2013, au total 2 797 345 parcelles (non compris les jachères) ont été mises en valeur dont 2 659 437 parcelles⁴ consacrées aux vivriers, soit 89,1% (1 312 387 parcelles détenues par les producteurs de sexe masculin ; 1 347 050 parcelles par les productrices). Quant aux cultures de rente, le

³ Source : Superficie estimée par la DSID à partir des cartes de ZD préparées par la DGSCN lors du RGPH de 2010

⁴ Non compris les parcelles en cultures fruitières

nombre de parcelles exploitées est de 137 908 parcelles, soit 4,6%. L'ensemble de ces parcelles a couvert une superficie totale physique de 1 867 402 ha en 2012 dont 1728 634 ha ont été affectés aux cultures vivrières (50,8 % de la superficie totale cultivable). Les emblavures pour les cultures vivrières sont estimées à 1 783 085 ha. Les principales cultures de rente couvrent une superficie de 142 768 ha, dont 37 768 ha pour le café et 25 335 ha pour le cacao.

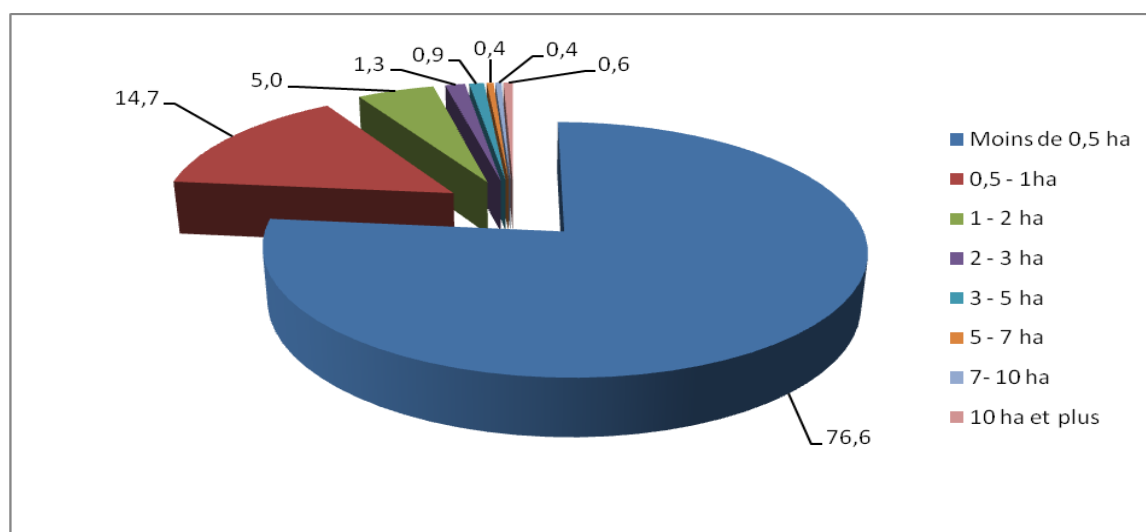
Au niveau national, 77% des parcelles ont moins de 0,50 ha, 15% ont entre 0,5 et 1 ha et 5% entre 1 et 2 ha. Seulement 1% des parcelles cultivées ont plus de 10 ha. Cette situation illustre le degré de morcellement des terres agricoles au Togo.

Au plan régional, la même tendance est observée dans presque toutes les régions, hormis la région des Savanes où le morcellement est plus prononcé, avec 82% des parcelles dont la taille est inférieure à 0,5 ha. Il importe de signaler que la taille des parcelles n'est pas stable ; elle varie chaque année en fonction des conditions agro-climatiques et économiques (pluviométrie, intrants agricoles, prix, etc.).

Tableau 9 : Répartition en % des parcelles agricoles selon la taille et la région

Taille des parcelles	Région Maritime	Région des Plateaux	Région Centrale	Région de la Kara	Région des Savanes	Pays
Moins de 0,5 ha	75	74	76	78	82	77
0,5 - 1ha	15	15	15	16	12	15
1 - 2 ha	6	6	5	4	4	5
2 - 3 ha	1	2	1	1	1	1
3 - 5 ha	1	1	1	1	1	1
5 - 7 ha	1	1	1	0	0	0
7- 10 ha	1	1	0	0	0	0
10 ha et plus	1	1	1	0	0	1
Total	100	100	100	100	100	100

Graphique 7 : Répartition des parcelles selon la taille au niveau national



En ce qui concerne les cultures de rente, les mêmes caractéristiques sont observées. En effet, 75% des parcelles mises en valeur ont moins de 0,5 ha ; 15% entre 0,5 et 1 ha et 6% entre 1 et 2 ha.

Les parcelles exploitées par les paysans ne sont pas au même endroit. Mais la distance du domicile du paysan aux parcelles les plus proches ne dépassent guère un kilomètre. En effet, environ 48,8% des parcelles se retrouvent à moins d'un km. 37,1% des parcelles exploitées ont été localisées sur une distance comprise entre 1 et 5 km du domicile de l'exploitant agricole. Seules 14,1% des parcelles sont situées à plus de 5 km, nécessitant des tournées couchées.

Dans la région Maritime, 46% des parcelles cultivées se situent dans un rayon d'un km du domicile du paysan, alors que dans les Savanes c'est 67,1% des parcelles qui sont dans cette situation. Le cas de la région des Savanes résulte du type d'habitat (habitat dispersé) qui la caractérise et dans laquelle la plupart des cultures se pratiquent autour de la case. Le degré d'utilisation des parcelles de case dans la région de la Kara est sensiblement identique à celui des Savanes (59,8%).

Dans les régions des Plateaux et Centrale, moins de deux parcelles sur cinq sont situées à moins d'un kilomètre du domicile de l'exploitant agricole.

Les exploitations agricoles totalisent 6 parcelles en moyenne au plan national, avec des disparités importantes entre les régions.

Ce morcellement excessif et la dissémination des parcelles doivent avoir des incidences négatives sur la gestion et le temps de coordination des activités agricoles au sein de l'exploitation. Cette situation interpelle les décideurs à réfléchir sur le type de mécanisation capable de diminuer la pénibilité des travaux agricoles tout en favorisant la rentabilité de l'exploitation.

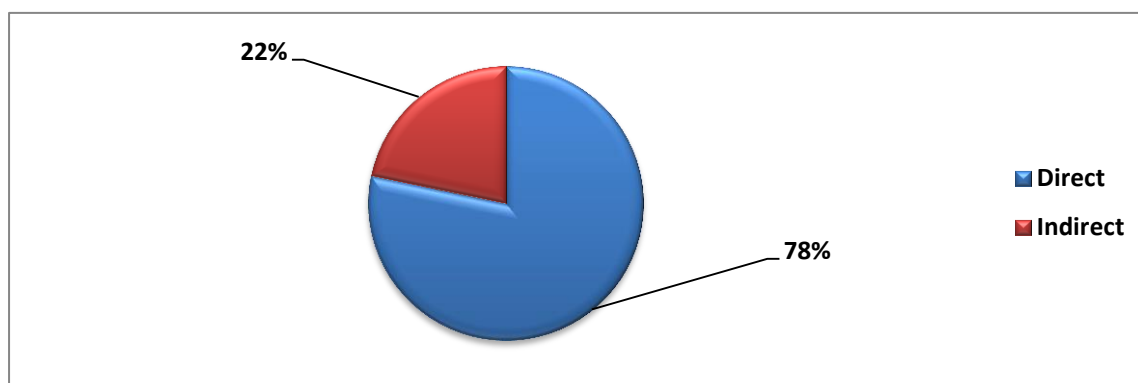
7.1.2- Mode de faire-valoir

☞ ***Une proportion importante de terres agricoles (78%) exploitée en mode de faire valoir direct, soit une superficie de 1 505 620 ha.***

On distingue deux modes de faire-valoir : le mode de faire-valoir direct et le mode de faire-valoir indirect. Le mode de faire-valoir direct concerne toutes les terres acquises par droit d'héritage, achat ou en gage. Le mode de faire-valoir indirect regroupe toutes les terres exploitées en métayage, fermage (location) ou en usufruit.

Pour l'ensemble du pays, 77,6% des terres cultivées sont assujetties au mode de faire valoir direct et 22,4% au mode de faire valoir indirect.

Graphique 8 : Répartition des parcelles selon le mode de faire valoir



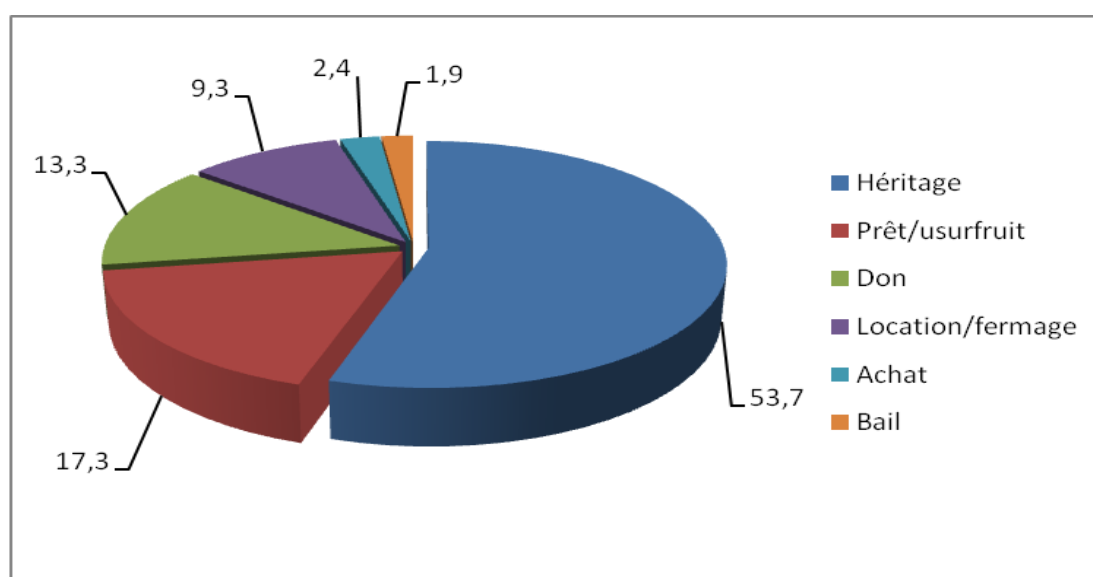
Au niveau régional, la pratique du mode de faire valoir direct est assez répandue dans les régions : 62,2% dans la région Maritime ; 78,5% dans les Plateaux ; 76,4% dans la Centrale ; 80,9% dans la Kara et 87,3% dans les Savanes.

Une analyse selon le genre fait ressortir qu'au plan national, les hommes et les femmes exploitent presque équitablement les terres quel que soit le mode de faire valoir : 38,3% des terres sont exploitées en mode de faire-valoir direct par les hommes contre 39,4% pour les femmes. Quant au mode de faire valoir indirect, 11,2% des parcelles sont exploitées en mode de faire-valoir indirect par chaque sexe.

7.1.3- Mode d'acquisition des terres agricoles

L'héritage demeure, de loin, le principal mode d'acquisition des terres agricoles. En effet, au plan national, 53,7% des terres cultivées sont acquises par héritage contre 17,3% par prêt/usufruit, 13,3% par don, 9,3% par location/fermage, 2,4% par achat et 1,9% en bail.

Graphique 9 : Répartition des parcelles selon le mode d'acquisition au plan national

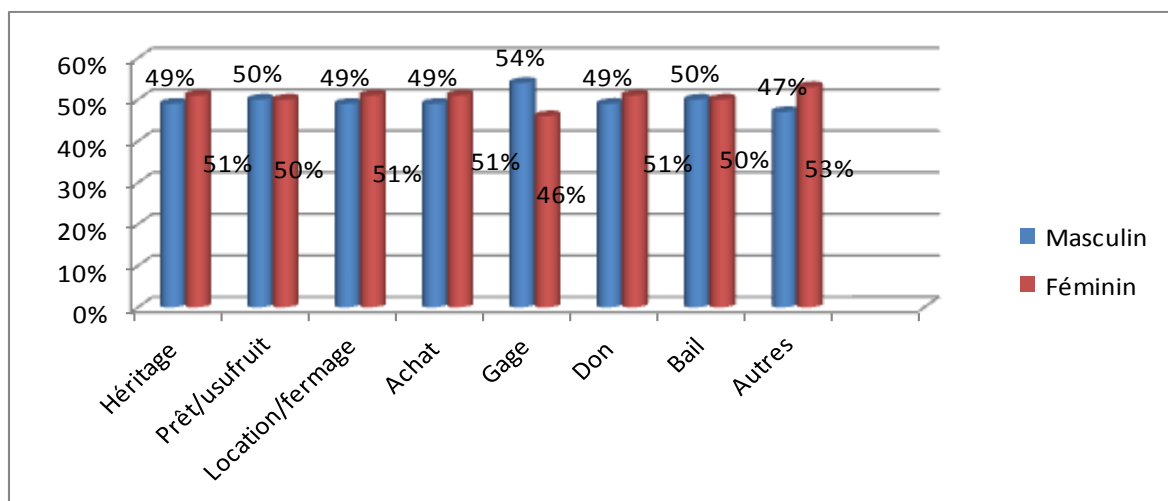


Au plan régional, l'importance des terres acquises par héritage varie d'une région à l'autre. La proportion est de 72,5% dans la région des Savanes, 59,1% dans la Kara, 48,3% dans la Maritime, puis 46,3% et 41,1% respectivement dans les Plateaux et la Centrale.

Quant au prêt/usufruit dont la pratique est également importante dans le pays, il concerne 28,5% des terres cultivées dans la région Centrale, 26,8% dans la Kara, 15,5% dans les Plateaux et 12,7% dans la Maritime. Pour des raisons diverses, cette pratique est moins observée dans la région des Savanes (7,5%).

Une analyse selon le genre laisse apparaître que dans l'ensemble, les femmes détiennent un peu plus de la moitié des terres acquises par héritage (51%). Quant aux autres modes, les proportions sont presque identiques aussi bien chez les hommes que chez les femmes.

Graphique 10 : Répartition des parcelles selon le mode d'acquisition et le sexe du responsable de la parcelle



7.2- Equipements et matériels agricoles

- ☞ Secteur agricole sous équipé : (i) 341 attelages en bon état ; (ii) 37 tracteurs opérationnels ; (iii) 7 motoculteurs en bon état ;
- ☞ Equipements et matériels agricoles en régression, notamment l'attelage (11 839 en 1996 contre 341 en 2012) ;
- ☞ Outillage agricole rudimentaire constitué de houes, coupe-coupe, dabas et haches ;
- ☞ Introduction de cannes planteuses modernes tout récemment.

Les résultats du recensement montrent une faible mécanisation de l'agriculture togolaise. Il importe de signaler que le matériel agricole des groupements de production, des exploitations modernes ainsi que celui de l'administration publique n'ont pas été comptabilisés. Il est à noter que le gouvernement a fourni en 2006 au secteur agricole 130 tracteurs.

Le parc de matériel agricole a fortement régressé par rapport à 1996, hormis les 130 tracteurs précités. Il est passé de :

- 11 839 attelages en 1996 à 341 en 2012 ;
- 40 motoculteurs à 7 au cours de la même période ;
- 174 tracteurs privés en 1996 à 37 en 2012.

En ce qui concerne l'attelage, sa forte baisse est imputable à l'interruption de la production des matériels agricoles par le Projet pour la Promotion de la Traction Animale (PROPTA) ; cette structure assurait également la formation et l'encadrement des paysans à travers les anciennes Directions Régionales du Développement Rural (DRDR).

Malgré cette situation, la région des Savanes détient toujours la plus forte proportion d'attelages existant (89,4%), soit 305 attelages sur les 341 disponibles dans le pays. Les régions de la Kara et des Plateaux n'en comptent que 15 chacune.

Pour le reste du matériel agricole, la baisse s'explique, entre autres, par l'accentuation de la crise économique et financière que le pays a connue (chute du prix du coton ayant entraîné la baisse de la production, instabilité et irrégularité de la pluviométrie, dévaluation du F.CFA, etc.). Cette crise n'a pas permis l'entretien et le renouvellement du matériel agricole.

Le taux de couverture en tracteurs n'est que de 7 tracteurs pour 100 000 exploitations agricoles en 2012 (non compris les tracteurs de l'administration et des groupements).

L'utilisation d'un outillage agricole rudimentaire, notamment les houes, dadas, haches et coupe-coupe reste encore prépondérante. Les estimations révèlent qu'un stock important d'outillage est détenu par les paysans ; ce stock est estimé à 2 340 035 houes, soit une moyenne de 4,6 houes par ménage agricole, 1 269 682 coupe-coupe, soit 2,5 coupe-coupe en moyenne par ménage.

Les impacts du sous équipement de l'agriculture apparaissent dans l'utilisation d'une forte main-d'œuvre aussi bien familiale, rémunérée que provenant de l'entraide, l'exploitation de faibles superficies non dessouchées et de terres fortement morcelées, le maintien d'une faible productivité, etc.

Le renouvellement du matériel agricole et l'intensification des investissements dans le secteur deviennent un enjeu majeur pour le développement agricole.

7.3- Population active agricole

La population active agricole se définit comme étant l'ensemble des personnes de 15 ans et plus, qui exercent une activité agropastorale, que ce soit à temps plein ou à temps partiel, à l'exception des élèves, étudiants et apprentis.

☞ Une majorité de femmes parmi la population active agricole : 51%

Pour la présente analyse, la population agricole active potentielle est celle dont l'âge est compris entre 15 et 69 ans révolus. Elle frôle les 1 564 900 actifs agricoles. Son influence sur la croissance de la production est déterminante dans un contexte où le capital mécanique fait un peu défaut. Toutefois, une union du peu d'investissements et du travail attendu de cette population active ainsi qu'une progression de la science et de la productivité, résultant du niveau d'instruction de cette main-d'œuvre agricole, permettront d'augmenter la production. Les progrès de productivité se manifestent quand même, aussi infime soient-ils.

La production agricole obtenue par les personnes âgées de plus de 70 ans, pratiquant les activités agropastorales, est considérée comme marginale. Il faut reconnaître que l'exploitant agricole togolais reste actif aussi longtemps que sa force physique le lui permet. Il faut également reconnaître que le chômage frictionnel est presque inexistant en milieu rural contrairement au milieu urbain, dans la mesure où la presque totalité des actifs ruraux trouve à s'occuper.

Les caractéristiques de cette population active sont presque identiques à celles de la population agricole. Cependant, il conviendrait de mettre en évidence quelques indicateurs intéressants.

Dans la population active agricole, on compte 47,1% d'hommes pour 52,9% de femmes. Les actifs, tout sexe confondu, âgés de 15 à 19 ans, représentent 19,2% de la population active agricole totale ; ceux de 20 à 54 ans qui constituent la force de travail indispensable à la production, atteignent 66,9% ; ceux de la tranche 55 à 69 ans : 9,2% et les actifs âgés de plus de 70 ans, 4,7%. La prédominance des femmes dans ces tranches d'âge est visible à l'exception, toutefois, de la tranche 15–19 ans dans laquelle la proportion des femmes actives agricoles est de 44% contre 56% pour les hommes à cause probablement de l'exode rural des filles à des fins professionnelles. Concernant les tranches 20–54 ans et 55–69 ans, les femmes représentent 53,1% et 51,7% respectivement.

7.4- Main-d'œuvre agricole

7.4.1- Main-d'œuvre familiale

☞ ***L'insuffisance de matériel agricole est compensée par une importante main-d'œuvre : main-d'œuvre familiale, entraide et main-d'œuvre rémunérée.***

L'agriculture togolaise est faiblement mécanisée. De ce fait, les travaux champêtres reposent sur la force humaine et font appel à une main-d'œuvre importante. C'est dans ce contexte que l'agriculture demeure une pourvoyeuse d'emplois saisonniers. Plusieurs milliers de jeunes agriculteurs ont pris part aux activités agricoles à titre d'aide-familiales, de salariés et d'entraide.

Pour mieux cerner le volume de travail, toute personne intervenant dans les activités liées à une parcelle sera comptabilisée au tant de fois qu'elle accomplit la même tâche, soit à temps plein, soit à temps partiel sur la parcelle. Une personne peut participer à une même activité sur plusieurs parcelles de l'exploitation agricole. L'accomplissement partiel ou total de la tâche sur une parcelle se définit comme "personne/intervention" ou (p/i). Ce concept permet de décompter facilement les personnes participant aux travaux. En d'autres termes, une personne peut, dans la journée, défricher, ensuite s'associer aux semis sur la même parcelle ou sur une autre parcelle. Toute personne ayant travaillé sur plusieurs parcelles, pour une activité, est comptée autant de fois qu'il y a de parcelles œuvrées.

7.4.1.1- Défrichement

Au cours de la campagne agricole 2012-2013, 4 573 567 personnes/interventions (p/i) ont été enregistrées pour les travaux de défrichement, avec une participation féminine estimée à 1 336 828 (p/i), soit 29,2%. Une parcelle en cultures vivrières a reçu en moyenne 1,7 p/i pendant la campagne agricole.

La répartition spatiale de cette main-d'œuvre montre que le défrichement, dans la région des Savanes, a mobilisé 32% de l'ensemble des interventions, suivie de la région des Plateaux (24%). Dans la région Centrale, il y a moins d'interventions que dans les autres régions, donc moins de main-d'œuvre pour le défrichement (10%).

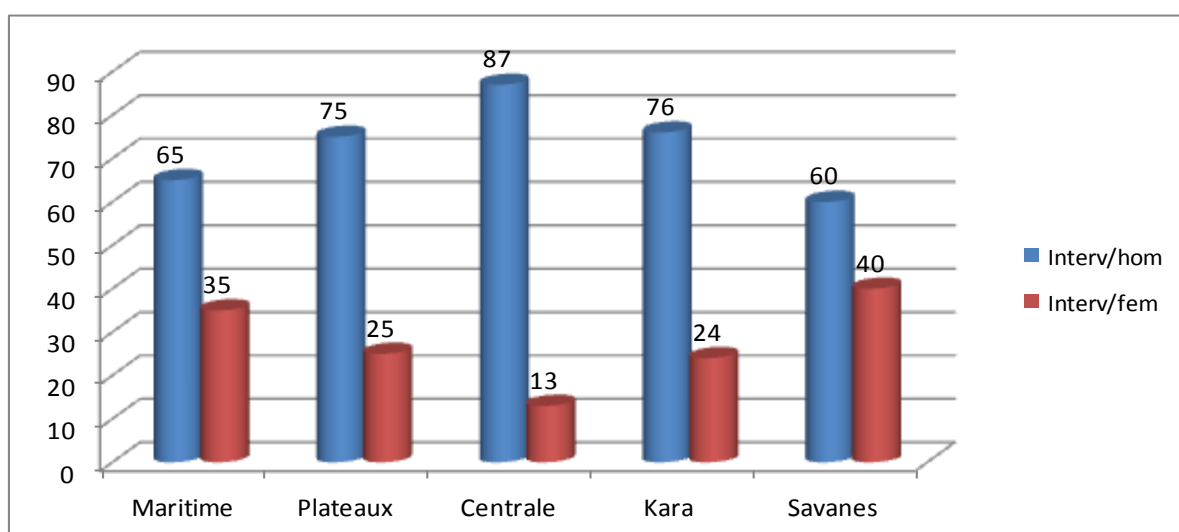
Il faut reconnaître que le défrichement est une tâche un peu rude qui demande moins de participation des femmes. Les régions, où le nombre d'interventions des femmes dans le défrichement est élevé, sont celles où les parcelles sont très peu envahies par les hautes herbes et où les sols sont relativement épuisés, en l'occurrence les régions Maritime (35%) et des Savanes (40%).

D'une manière générale, les interventions des femmes sont plus visibles dans les tâches comme les semis, les récoltes et le transport de récoltes. La division du travail entre hommes et femmes a essentiellement consacré, depuis les temps immémoriaux, ces tâches aux femmes.

Tableau 10 : Répartition du nombre de personnes/interventions (p/i) de la main-d'œuvre familiale dans le défrichage par sexe

Région	p/i masculine		p/i féminine		Total	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Maritime	464 743	65,3	247 356	34,7	712 099	100
Plateaux	849 203	75,0	282 564	25,0	1 131 767	100
Centrale	470 671	87,5	67 104	12,5	537 775	100
Kara	657 585	76,0	205 570	24,0	863 155	100
Savanes	794 537	59,8	534 234	40,2	1 328 771	100
Total	3 236 739	70,8	1 336 828	29,2	4 573 567	100

Graphique 11 : Nombre de personnes/interventions consacré au défrichage par sexe et par région



7.4.1.2- Labour

Au plan national, 4 995 431 personnes/interventions ont été nécessaires pour les travaux de labour pendant la campagne agricole 2012/2013. Sur le plan régional, la région des Savanes occupe le 1^{er} rang dans l'utilisation de la main-d'œuvre consacrée au labour. En effet, cette région à grandes potentialités agricoles a mobilisé pour le labour 31% des interventions nationales. Elle est suivie par la région Maritime, des Plateaux et par celle de la Kara avec respectivement 24%, 21% et 16%.

Une analyse régionale des interventions selon le genre montre que 37,1% des interventions enregistrées dans le labour ont été fournies par les femmes de la région Maritime. On constate que dans la région Centrale, la proportion des interventions féminines dans le labour a été la plus faible, à peine 3,8%.

Tableau 11 : Répartition du nombre de personnes/interventions pour les travaux de labour selon le sexe

Région	p/i masculine		p/i féminine		Total	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Maritime	607 198	62,9	357 913	37,1	965 111	100
Plateaux	812 628	76,8	245 510	23,2	1 058 138	100
Centrale	530 999	96,2	21 128	3,8	552 127	100
Kara	839 228	87,8	116 617	12,2	955 845	100
Savanes	1 072 882	73,3	391 327	26,7	1 464 209	100
Total	3 862 935	77,3	1 132 496	22,7	4 995 431	100

7.4.1.3- Semis

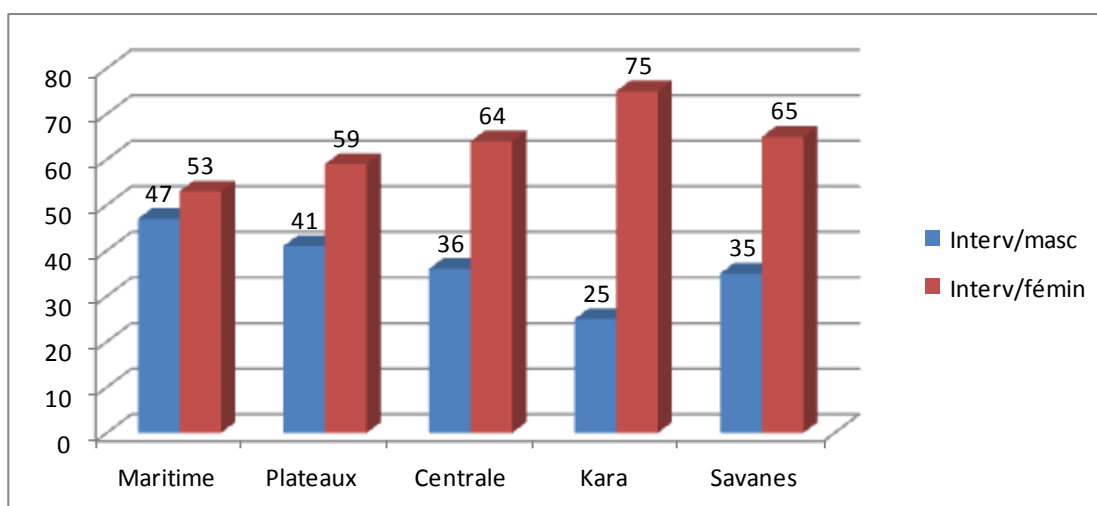
Les activités de semis ont mobilisé un important nombre de personnes. En effet, au cours de la campagne agricole 2012-2013, 7 677 771 p/i ont été enregistrées au niveau national sur les parcelles de cultures vivrières dans le cadre des semis. Les semis sont principalement effectués par les femmes et les enfants. L'analyse selon le genre montre une prédominance des interventions féminines, représentant 65% des travaux sur le plan national. C'est la région des Plateaux qui emploie le plus d'actifs pour les semis (29%, tout sexe confondu), avec un apport important des femmes estimé à 59% des interventions dans la région. Elle est suivie de la région des Savanes (26%) où 70% des semis ont été principalement assurés par les femmes. La région Centrale ferme la marche avec 11%, dont 64% des semis ont été effectués par les femmes. Dans la région de la Kara, 75% des semis sont revenus aux femmes.

Tableau 12 : Répartition en % des interventions effectuées par la main-d'œuvre familiale dans les semis selon la région et le sexe

Région	p/i homme	p/i femme	p/i / ha
Maritime	23	15	3,8
Plateaux	33	26	3,6
Centrale	11	11	3,2
Kara	12	20	5,1
Savanes	21	28	6,9
Total	100	100	100

Pour l'ensemble des cultures vivrières, les semis ont nécessité 13,3 millions personnes/interventions (toutes cultures confondues) de la main-d'œuvre familiale pendant la campagne agricole, soit 7,5 p/i en moyenne par ha. Sur le plan régional il y a de profondes différences entre les régions par rapport à cet indicateur. Dans les régions Maritime et Centrale la main-d'œuvre familiale met peu de jours pour les semis sur un hectare : 4,9 et 5,6 p/i respectivement. Ce ratio paraît élevé dans les régions de la Kara et des Savanes : 8,8 et 12,1 p/i respectivement. Plateaux a enregistré 7 p/i pour un ha de superficie emblavée. Les facteurs qui puissent expliquer cette disparité interrégionale seraient liés au nombre de cultures pratiquées et également aux techniques culturales.

Graphique 12 : Proportion des interventions de la main-d'œuvre familiale dans les travaux de semis selon le sexe



7.4.1.4- Entretien

Les activités d'entretien des parcelles ont mobilisé presque autant de personnes que les semis. Au plan national, malgré l'utilisation croissante des herbicides, il a fallu 7 241 581 p/i pour assurer l'entretien des parcelles. La région des Savanes a enregistré la part la plus importante des interventions (33%), soit 3,9 interventions par parcelle ; elle est suivie des régions des Plateaux et de la Kara avec 25 et 17% respectivement, ce qui correspond à 2,1 et 2,2 interventions par parcelle.

La région Centrale en a enregistré la plus faible proportion (10%), soit 2,3 interventions par parcelle. Pour l'entretien d'un hectare de superficie emblavée, la région des Savanes s'illustre au premier rang avec 7,7 interventions. Dans les autres régions, le nombre moyen de p/i est nettement inférieur à celui des Savanes : 4,9 p/i pour Kara, 2,9 p/i pour Centrale et Plateaux, 3,3 p/i pour Maritime.

La part des hommes est relativement élevée dans les opérations d'entretien des cultures. En effet, les hommes ont effectué 60% des interventions relatives aux activités d'entretien des parcelles ensemencées contre 40% pour les femmes.

Tableau 13 : Répartition du nombre de p/i familiales pour l'entretien des parcelles suivant la région et le sexe

Région	(p/i) masculine		(p/i) féminine		Total	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Maritime	693 830	58	499 966	42	1 193 796	100
Plateaux	1 072 241	59	729 480	41	1 801 721	100
Centrale	593 275	79	160 781	21	754 056	100
Kara	903 402	71	374 264	29	1 277 667	100
Savanes	1 079 451	49	1 134 891	51	2 214 341	100
Total	4 342 198	60	2 899 383	40	7 241 581	100

7.4.1.5- Récoltes

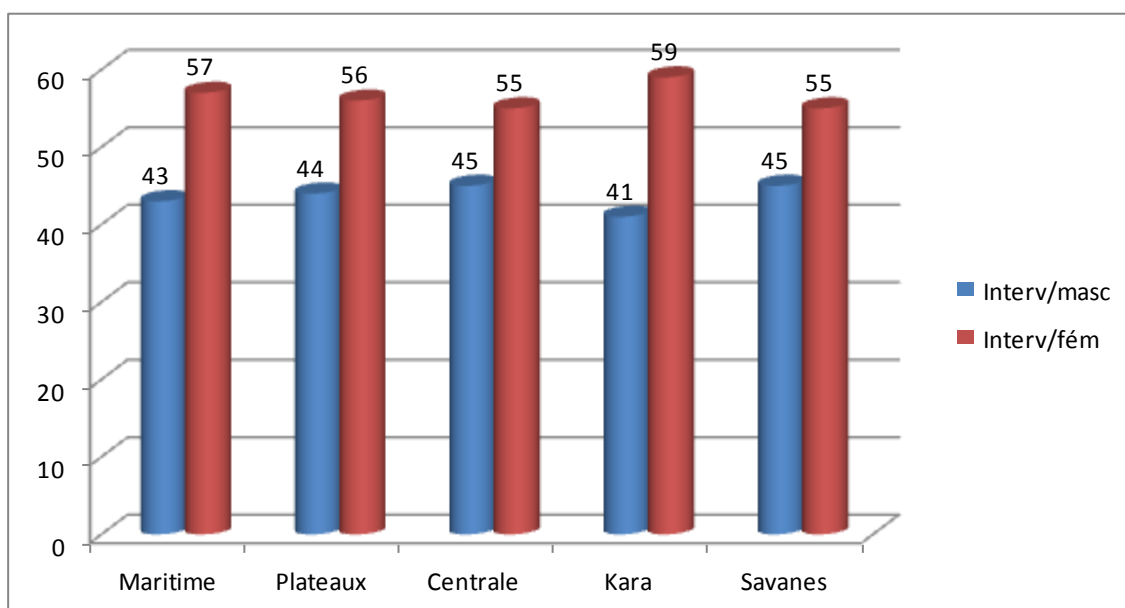
Les opérations de récolte nécessitent un grand nombre de personnes (enfants et adultes). La plupart des membres du ménage agricole sont généralement mobilisés pour les récoltes. Comme ces travaux coïncident avec la période de vacances, élèves, apprentis et étudiants y prennent part. Près de 9 103 353 p/i ont été nécessaires pour les travaux de récolte, dont 56,1% ont été assurés par les femmes. Ce volume de main-d'œuvre familiale a permis de récolter 1 783 085 ha de cultures, soit 5,1 p/i par ha.

Sur le plan régional, c'est la région des Plateaux qui a mobilisé la proportion la plus forte, soit 27% de l'ensemble ; elle est suivie de la région des Savanes (25%), de la région de la Kara (19%), de la région Maritime (15%) et de la région Centrale (14%).

Tableau 14 : Répartition du nombre de personnes/interventions de la main-d'œuvre familiale mobilisée pour la récolte par région et par sexe

Région	(p/i) masculine		(p/i) féminine		Total	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Maritime	588 099	43,0	777 997	57,0	1 366 096	100
Plateaux	1 071 512	44,3	1 349 213	55,7	2 420 725	100
Centrale	575 681	44,9	705 295	55,1	1 280 976	100
Kara	716 318	41,3	1 018 714	58,7	1 735 031	100
Savanes	1 044 414	45,4	1 256 111	54,6	2 300 525	100
Total	3 996 023	43,9	5 107 330	56,1	9 103 353	100

Graphique 13 : Proportion des personnes/interventions de la main-d'œuvre familiale mobilisée pour la récolte par région et par sexe



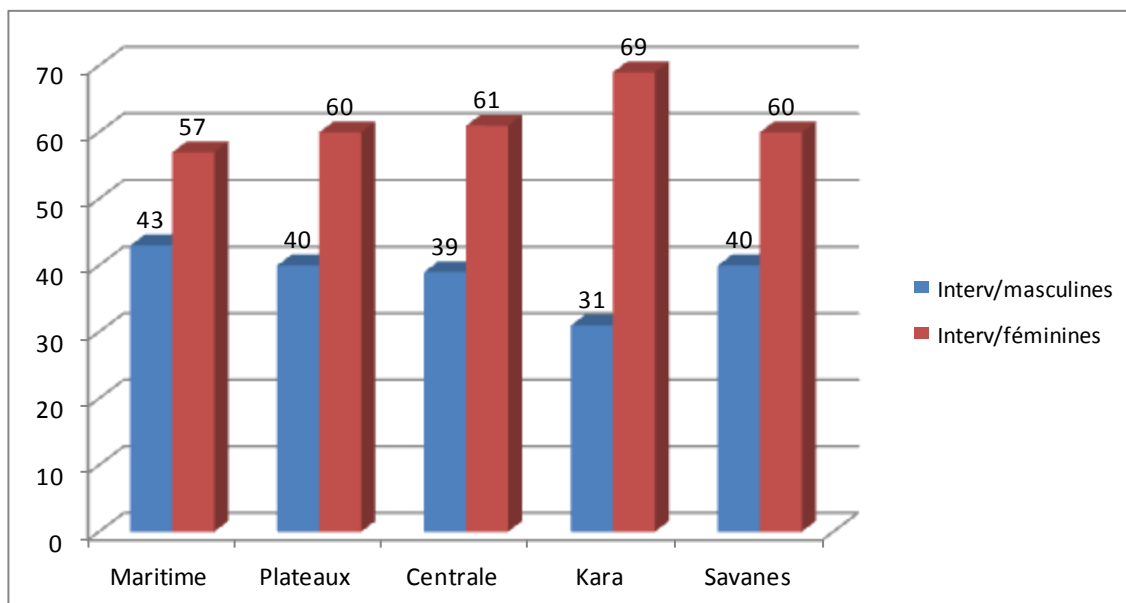
7.4.1.6- Transport de la récolte

Au même titre que les activités de semis, d'entretien et de récolte, les activités de transport des produits récoltés nécessitent une main-d'œuvre importante à cause de l'enclavement des parcelles. Une minorité de ménages utilisent la traction animale pour le transport de la production. Ainsi, au cours de la campagne 2012/2013, 8 317 708 personnes/interventions ont été consacrées au transport des produits récoltés. La part des femmes s'élève à 61,2%. La répartition de ces interventions par région montre que les régions des Plateaux et des Savanes détiennent chacune environ 28% et 24% de l'ensemble. Les régions de la Kara et Maritime englobent respectivement 19% et 15% de ces interventions. La région Centrale détient la plus faible part (14%).

Tableau 15 : Répartition du nombre de personnes/interventions familiales mobilisées pour le transport des récoltes

Région	p/i masculine		p/i féminine		Total	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Maritime	546 276	42,7	731 638	57,3	1 277 914	100
Plateaux	915 057	40,3	1 357 589	59,7	2 272 646	100
Centrale	461 163	39,1	717 087	60,9	1 178 250	100
Kara	487 701	31,2	1 073 396	68,8	1 561 097	100
Savanes	814 458	40,2	1 213 344	59,8	2 027 802	100
Total	3 224 656	38,8	5 093 053	61,2	8 317 708	100

Graphique 14 : Nombre de personnes/interventions familiales nécessaires pour le transport des récoltes dans chaque région



7.4.2- Main-d'œuvre de l'entraide

☞ ***L'entraide demeure un mode important de participation aux activités agricoles***

L'entraide occupe une place importante dans l'organisation socio-économique des sociétés africaines. La pauvreté, les pratiques culturelles et le niveau de production se conjuguent avec l'utilisation d'une main-d'œuvre extérieure de soutien qui intervient sous un contrat de réciprocité. Au Togo, cette pratique est assez courante dans les régions à fortes potentialités agricoles.

7.4.2.1- Défrichage réalisé par les groupes d'entraide

Au cours de la campagne agricole 2012/2013, l'appui provenant de l'entraide est estimé à 1 921 084 personnes/interventions. Du fait de la pénibilité de cette activité, très peu de femmes y participent et encore moins dans le cadre d'une entraide ; ainsi, le nombre d'interventions des femmes est évalué seulement à 8,4% du total.

Tableau 16 : Répartition du nombre de personnes/interventions de la main-d'œuvre de l'entraide mobilisée pour le défrichage selon le sexe

Région	p/i masculine		p/i féminine		Total	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Maritime	176 826	10,0	22 306	13,8	199 132	10,4
Plateaux	760 728	43,2	65 803	40,8	826 530	43,0
Centrale	253 211	14,4	11 100	6,9	264 311	13,8
Kara	452 780	25,7	38 802	24,1	491 581	25,6
Savanes	116 397	6,6	23 132	14,4	139 529	7,3
Total	1 759 941	100	161 143	100	1 921 084	100

La région des Plateaux est la région qui a eu le plus grand nombre d'interventions provenant de l'entraide aussi bien des hommes que des femmes pour le défrichage ; ces interventions ont représenté 43% du total. Elle est suivie de la région de la Kara, de la région Centrale et de la région Maritime avec respectivement 26%, 14% et 10%. Enfin la région des Savanes vient en dernière position avec 7%.

Une analyse intra régionale montre que les femmes sont très peu nombreuses dans les groupes d'entraide. Elles représentent à peine 17% du groupe dans la région des Savanes ; leur proportion ne dépasse guère 8% dans la région de la Kara et 11% dans la Maritime. L'appartenance des femmes à un groupe d'entraide dans la région Centrale est presque inexistante (à peine 4%).

7.4.2.2- Labour

Le labour est une activité qui nécessite une forte main-d'œuvre. L'entraide a fourni un apport appréciable dans la production vivrière, environ 4 572 594 interventions dont la participation des femmes s'élève à 6%.

La répartition du nombre total d'interventions de la main-d'œuvre de l'entraide suivant les régions montre que la région de la Kara se taille la plus grande proportion, soit 42% du total ; la région des Plateaux 26%, la région Centrale 16%, la région des Savanes 10%, et la région Maritime 6%.

Les résultats selon le genre montrent que la participation des femmes au labour, dans le cadre de l'entraide, est assez faible quelle que soit la région. L'apport des femmes varie de 20% dans la région Maritime à 2% dans la Centrale.

Tableau 17 : Répartition du nombre de personnes/interventions (p/i) de la main-d'œuvre de l'entraide ayant participé au labour par région et par sexe

Région	p/i masculine		p/i féminine		Total	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Maritime	214 057	5,0	54 178	18,5	268 235	5,9
Plateaux	1 120 973	26,2	76 335	26,0	1 197 309	26,2
Centrale	732 974	17,1	12 612	4,3	745 586	16,3
Kara	1 838 463	43,0	62 828	21,4	1 901 291	41,6
Savanes	372 670	8,7	87 504	29,8	460 174	10,1
Total	4 279 137	100	293 457	100	4 572 594	100

7.4.2.3- Semis

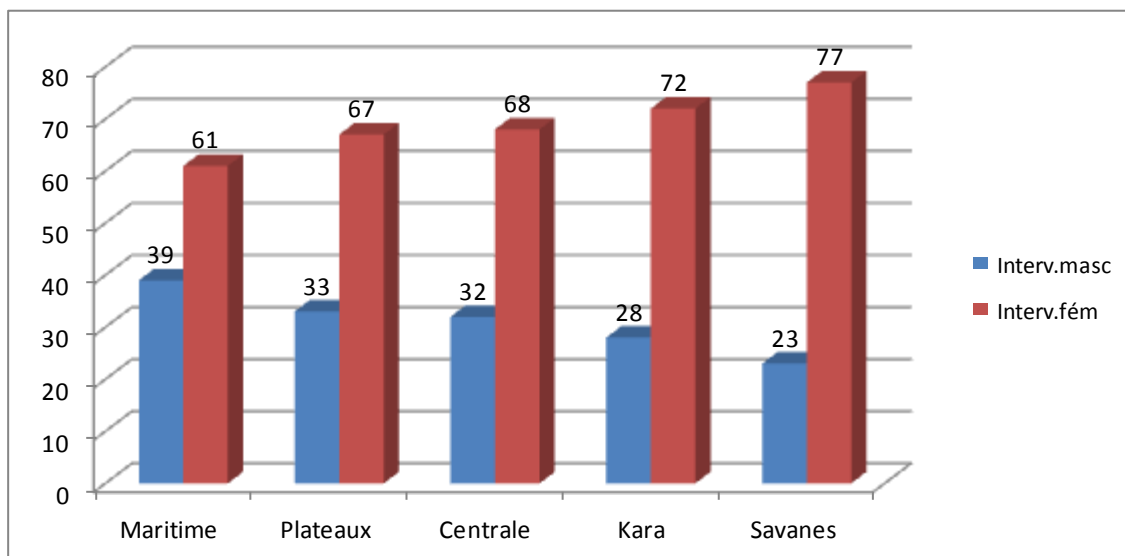
Les activités de semis mobilisent principalement les femmes. En effet, au cours de la campagne 2012/2013, l'entraide a participé à hauteur de 2 146 983 interventions dans le cadre des activités de semis, dont plus de 70% des interventions ont été fournies par les femmes.

Au plan régional, les régions des Plateaux, de la Kara et des Savanes, avec respectivement 27 et 25%, englobent les parts les plus importantes des interventions provenant de la main-d'œuvre d'entraide mobilisée dans le cadre des semis. Les régions Centrale et Maritime détiennent les proportions les plus faibles, soit 13 et 10% respectivement.

Tableau 18 : Répartition du nombre de personnes/interventions de la main-d'œuvre de l'entraide consacrée aux semis par région et par sexe

Région	p/i Homme		p/i Femme		Total	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Maritime	82 825	13,0	129 933	8,6	212 758	9,9
Plateaux	188 136	29,6	387 369	25,6	575 505	26,8
Centrale	87 126	13,7	186 202	12,3	273 328	12,7
Kara	150 164	23,6	388 068	25,7	538 232	25,1
Savanes	127 748	20,1	419 411	27,8	547 160	25,5
Total	635 999	100	1 510 984	100	2 146 983	100

Graphique 15 : Répartition du nombre de personnes/interventions de la main-d'œuvre de l'entraide mobilisée pour les semis par sexe



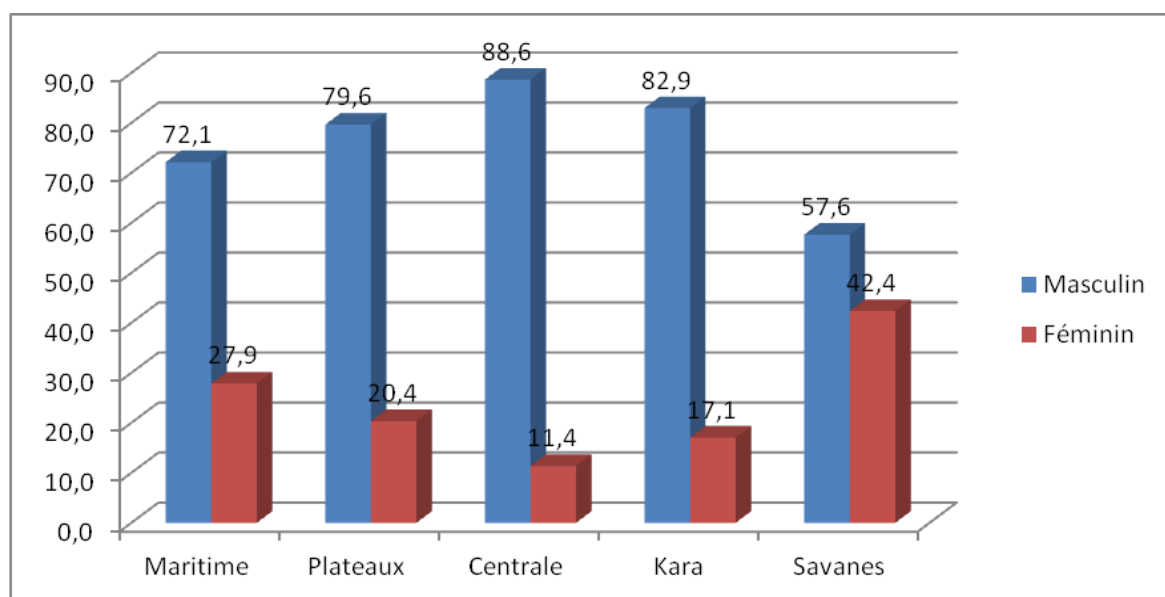
7.4.2.4- Entretien des cultures à travers l'entraide

L'entretien des cultures a enregistré 4 768 888 personnes/interventions pendant la campagne pour 6 296 663 jours. Les parts les plus élevées sont observées dans les régions de la Kara (29%), des Savanes (28%) et des Plateaux (24%). Il ressort de ces rapports que l'entraide est plus intense et dynamique dans les deux premières régions (Kara et Savanes) que dans la troisième.

Dans l'ensemble, les femmes ont participé à cet effectif à hauteur du quart (25%) sur le plan national. C'est la région des Savanes qui regroupe la plus forte proportion des interventions féminines, soit 48%.

Un examen des résultats montre que les femmes sont peu nombreuses à prendre part aux travaux d'entraide dans les régions, à l'exception toutefois de la région des Savanes où la participation féminine a légèrement dépassé 42%. Dans les autres régions, le taux de participation des femmes est compris entre 11% dans la région de la Kara et 27% dans la Maritime.

Graphique 16 : Taux de participation des actifs agricoles aux travaux d'entretien dans la cadre de l'entraide dans chaque région



7.4.2.5- Récoltes

Pour les opérations de récolte des différentes spéculations, la main-d'œuvre de l'entraide a fourni une participation estimée à 3 773 459 interventions. Il importe de signaler que les récoltes de certaines spéculations sont étalées sur presque toute l'année, notamment celles des tubercules qui ne nécessitent pas forcément de main-d'œuvre rémunérée, ni de main-d'œuvre de l'entraide. Généralement, c'est la main-d'œuvre familiale qui s'en occupe. Ce sont les céréales et légumineuses qui pourraient bénéficier essentiellement de ces interventions.

Par ailleurs, les femmes ont contribué à plus de la moitié, soit 56% du total. Les parts les plus élevées de leurs interventions, dans le cadre des récoltes, sont observées dans les régions des Savanes (30%), des Plateaux (28%) et de la Kara (24%).

Tableau 19 : Répartition du nombre de personnes/interventions de l'entraide consacré aux travaux de récolte

Région	p/i Homme		p/i Femme		Total	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Maritime	99 886	6,0	157 692	7,5	257 578	6,8
Plateaux	447 672	26,9	582 434	27,6	1 030 106	27,3
Centrale	202 720	12,2	229 101	10,9	431 821	11,4
Kara	386 042	23,2	501 664	23,8	887 706	23,5
Savanes	526 124	31,6	640 126	30,3	1 166 249	30,9
Total	1 662 443	100	2 111 016	100	3 773 459	100

7.4.2.6- Transport

Au cours de la campagne 2012/2013, les ménages ont reçu des appuis de divers groupes d'entraide agricole pour l'évacuation des productions des champs vers les lieux de stockage. Ces appuis, évalués en terme de personnes/ interventions, ont été estimés à 2 818 201. Ce résultat se répartit comme suit : région des Plateaux 29% ; région des Savanes 25% ; région de la Kara 24% ; région Centrale 13% ; région Maritime 9%.

Tout comme les récoltes ou les semis, l'évacuation de la production a drainé plus de femmes que d'hommes. Leur contribution au transport des récoltes a représenté 69% du total des interventions.

Tableau 20 : Répartition du nombre d'interventions de la main-d'œuvre de l'entraide consacrée au transport des récoltes par région et par sexe

Région	p/i Homme		p/i Femme		Total	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Maritime	85 105	9,6	166 614	8,6	251 719	8,9
Plateaux	274 433	31,0	529 856	27,4	804 289	28,5
Centrale	129 292	14,6	247 758	12,8	377 050	13,4
Kara	170 089	19,2	521 451	27,0	691 540	24,5
Savanes	227 357	25,7	466 247	24,1	693 604	24,6
Total	886 276	100	1 931 925	100	2 818 201	100

7.4.3- Main-d'œuvre rémunérée

☞ ***La main-d'œuvre rémunérée est essentiellement masculine.***

Au plan national, la main-d'œuvre rémunérée est essentiellement masculine. Les interventions de cette main-d'œuvre masculine sont estimées à 1 291 272, soit 87% du total. Les apports des femmes sont évalués à 188 075 p/i (13%).

La répartition selon la région montre que la région des Plateaux, à elle seule, totalise 43 % du travail fourni par cette catégorie de main-d'œuvre ; elle est suivie de la région Maritime (20%).

La région des Savanes vient en dernière position avec seulement 10 % du travail de la main-d'œuvre salariée nationale. Dans cette région une intervention sur trois a été fournie par les femmes. Dans les autres régions, les femmes rémunérées sont presque inexistantes.

La faible incorporation de la main-d'œuvre salariée aux activités agricoles est liée essentiellement à la faible productivité agricole qui caractérise l'agriculture togolaise et aux maigres ressources financières des producteurs au moment du démarrage de la campagne agricole.

7.4.3.1- Age de la main-d'œuvre salariée

La grande majorité des salariés agricoles a moins de 45 ans (93%) avec une forte concentration dans la tranche 15-29 ans (57%). Les personnes âgées de plus de 55 ans ne représentent que 2 % du nombre total de la main-d'œuvre salariée. A la lumière de ces indicateurs, il ne serait pas indelicat de noter que le critère âge intervient dans le choix des salariés.

7.4.3.2- Niveau d'instruction

Un salarié sur trois est analphabète parmi la main-d'œuvre salariée sur le plan national. Cette catégorie de main-d'œuvre (analphabètes) est inégalement répartie entre les régions. La région des Plateaux en a enregistré 46% tandis que les autres régions ont compté parmi les salariés des proportions non négligeables : 18% pour les régions Maritime et des Savanes et 11% pour la région de la Kara.

Par rapport à la main-d'œuvre ayant fréquenté, le tableau 21 montre que 32 % des salariés ont atteint le 1^{er} degré, 25 % ont le niveau du 2^{ème} degré et 8 % le niveau du 3^{ème} degré et plus. Il faut signaler, que contrairement à l'âge, les employeurs du secteur agricole n'accordent pas tellement d'importance au niveau d'instruction en ce qui concerne le recrutement des ouvriers agricoles. Ce qui est couramment admis, c'est la rémunération à la tâche ; ainsi, n'importe quel ouvrier percevra la rémunération correspondant à la besogne accomplie quel que soit son niveau.

Tableau 21: Répartition en % de la main-d'œuvre rémunérée selon le niveau d'instruction

Niveau d'instruction	Sexe masculin	Sexe féminin	Ensemble des deux sexes
	%	%	%
Sans instruction	27	58	31
Alphabétisé	4	4	4
1er degré	33	26	32
2ème degré	27	11	25
3ème degré	8	1	7
Supérieur	1	0	1
Total	100	100	100

7.4.3.3- Etat matrimonial des salariés agricoles

L'analyse de la situation matrimoniale montre que 53 % de la main-d'œuvre salariée sont célibataires et 45% mariés. Parmi les célibataires 56 % sont de sexe masculin. Les veufs (ves) et divorcé(e)s représentent seulement 2 % du total. Les femmes mariées qui exercent un emploi agricole rémunéré sont au nombre de 124 349, soit 66 % de la main-d'œuvre féminine.

Tableau 22 : Répartition de la main-d'œuvre rémunérée selon l'état matrimonial

Etat matrimonial	Sexe					
	Masculin		Féminin		Total	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Célibataire	727 718	56	54 939	29	782 656	53
Marié	546 893	42	124 349	66	671 242	45
Veuf	3 501	0	5 787	3	9 288	1
Divorcé/séparé	13 160	1	3 001	2	16 161	1
Total	1 291 272	100	188 075	100	1 479 347	100

7.4.3.4- Nombre moyen de personnes/interventions à l'hectare

Comme l'agriculture togolaise relève encore de la force de travail humaine, on constate qu'il faut une main-d'œuvre non seulement importante, mais encore jeune, pour accomplir les principales tâches que sont le défrichement, le labour, le semis, l'entretien et la récolte.

Sur le plan national et selon le type de tâche à exécuter, il a fallu pendant la campagne 2012/2013 :

- 4,9 personnes/interventions pour défricher un hectare de superficie ;
- 7,6 personnes/interventions pour le labour ;
- 5,8 personnes/interventions pour les semis ;
- 7,2 personnes/interventions pour l'entretien ;
- et 7,8 personnes/interventions pour la récolte.

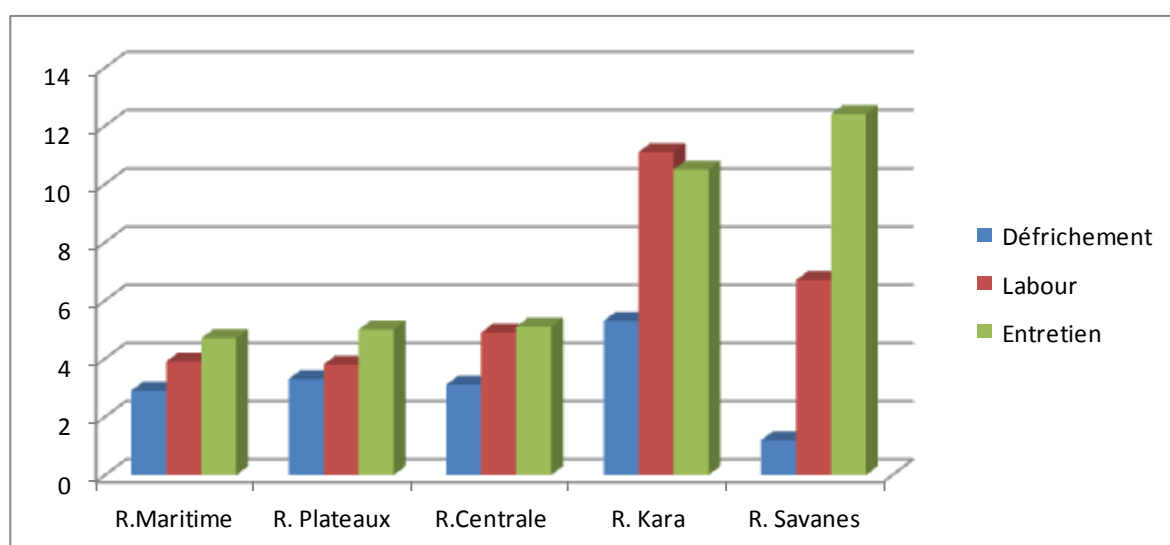
Il existe une forte disparité entre les régions. En effet, dans les régions où le cycle cultural permet de pratiquer plusieurs cultures sur la même parcelle (mil de 3 mois ; arachide ; fonio ; etc.) au cours de la campagne, le nombre moyen d'interventions pour l'entretien des cultures par hectare est assez important ; il est de 12,4 et 10,5 interventions pour l'entretien respectivement dans les régions des Savanes et de la Kara. Ce nombre est moins important dans les trois autres régions, en fonction peut-être du cycle de production (manioc ; igname ; maïs ; etc.) : 5,1 ; 5,0 et 4,7 respectivement dans les régions Centrale, des Plateaux et Maritime.

Concernant le défrichement, le labour, les semis et l'entretien, le tableau 23 et le graphique 17 permettent d'apprécier le nombre d'interventions nécessaire pour réaliser un hectare. Ce qui expliquerait la fréquence élevée des interventions relatives au labour et à l'entretien dans les régions de la Kara et des Savanes proviendrait de la forte implication de la main-d'œuvre familiale.

Tableau 23 : Nombre moyen de personnes/interventions de la main-d'œuvre agricole par hectare selon le type de tâche accomplie et la région

Types de travaux	Région Maritime	Région des Plateaux	Région Centrale	Région de la Kara	Région des Savanes
Défrichage	4,0	5,3	4,2	5,7	5,2
Labour	5,6	6,8	7,5	13,0	7,1
Semis	4,7	4,8	4,6	7,2	8,9
Entretien	6,5	7,1	7,0	11,3	13,8

Graphique 17 : Nombre moyen personnes/interventions de la main-d'œuvre par hectare selon le type de travaux

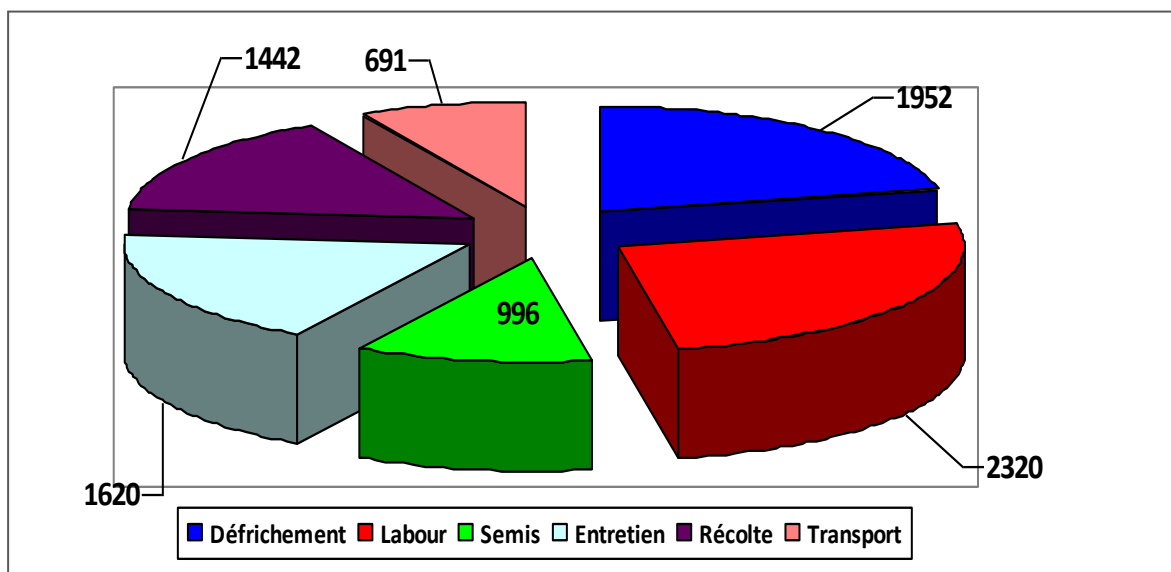


L'ensemble des résultats sur la main-d'œuvre (non compris la main-d'œuvre de l'élevage) décrit la forte contribution du secteur agricole à la réduction du chômage. Selon les résultats de ce RNA, la rémunération minimum versée par jour au compte de la campagne agricole 2012/2013 s'établit comme suit :

Tableau 24 : Coût journalier de la main-d'œuvre salariée suivant le type de travaux en F.CFA

Ensemble du pays	Type de travaux					
	Défrichage	Labour	Semis	Entretien	Récolte	Transport
Coût de la main-d'œuvre en F.CFA	1 952	2 320	996	1 620	1 442	691

Graphique 18 : Coût journalier de la main-d'œuvre salariée en F.CFA par type de travaux pendant la campagne agricole 2012/2013



7.5- Financement de l'agriculture

7.5.1- Financement de l'agriculture togolaise de 2002 à 2010

Pour soutenir la production agricole en vue de l'amélioration des conditions de vie de la population rurale, le gouvernement ne cesse d'injecter, chaque année, dans le secteur rural des moyens financiers à la hauteur des ressources disponibles. Il reçoit l'appui des partenaires techniques et financiers (PTF).

Deux autres catégories d'acteurs apportent également leurs contributions à la production agricole ; il s'agit des entreprises agricoles, des exploitants agricoles eux-mêmes et des membres de leur famille.

De 2002 à 2011, le gouvernement et les PTF ont déversé dans le secteur agricole (agriculture, élevage, pêche et forêts) un montant variant entre 6 609 et 31 357 millions de F.CFA en franc courant, représentant respectivement 5,6 et 5,7% du budget national. Il importe de signaler, que c'est en 2007 et 2008, que le financement du secteur agricole a pu atteindre 8,2 et 9,8% du budget national, un niveau proche de la déclaration de Maputo qui exige des gouvernements africains à consacrer 10% de leur budget à l'agriculture.

Tableau 25 : Ressources financières injectées dans le secteur agricole de 2002 à 2010

Montant injecté dans l'agriculture	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Budget exécuté de l'Etat	117210	128806	150084	155193	191321	215971	247377	348542	386371
Budget exécuté du MAEP hors pistes rurales	2811	3554	3204	3292	7458	15703	18765	11077	15173
Dépenses exécutées sous coordination MAEP mais non prises en compte dans le budget de l'Etat	2247	1696	1530	2513	536	587	3715	4112	6115
Dépenses à caractère agricole exécutées par autres ministères	675	675	675	350	350	350	350	1141	1775
Budget exécuté par MERF secteur Forêt	877	865	1056	1603	1105	1110	1305	1285	1765
Total dépenses publiques en agriculture (COFOG)	6609	6790	6465	7758	9450	17750	24135	17615	24824
% COFOG	5,6	5,3	4,3	5,0	4,9	8,2	9,8	5,1	6,4

COFOG = Classification des fonctions du gouvernement

Source : Revue dépenses publiques agricoles Togo Rap 2011

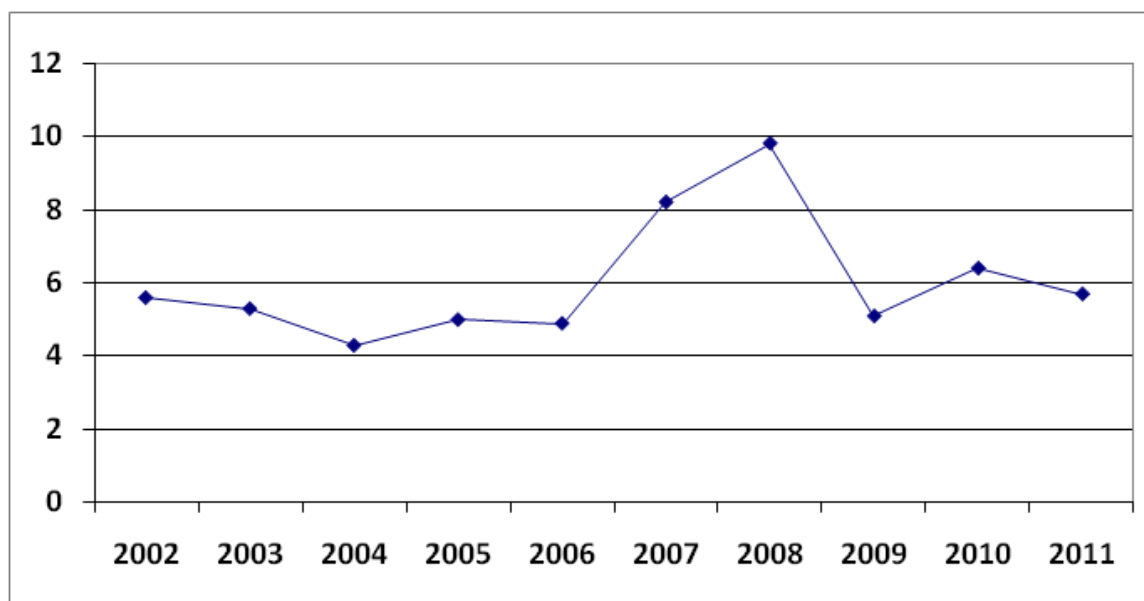
La part des dépenses publiques, qui est consacrée chaque année à l'agriculture, matérialise la volonté politique du gouvernement de soutenir le secteur agricole, bien que ce niveau soit en deçà des 10% initialement annoncé.

Il a été annoncé qu'à partir de 2010, le Togo devrait atteindre l'objectif des 10% du budget de l'Etat consacrés à l'agriculture ; cette vision était basée sur les allocations prévisionnelles des ministères intervenant dans l'agriculture et ses démembrements, sans tenir compte des révisions que le budget subit en cours d'année ni du taux d'exécution extrêmement bas (44% hors pistes rurales). En effet, en 2010 le gouvernement incluait, dans ses prévisions budgétaires, le projet BID Plaine de Mò programmé pour 8,159 milliards de F.CFA et les pistes rurales (15 milliards).

En se référant aux différents taux d'exécution, on peut déduire que l'agriculture reçoit un financement public supérieur à ses besoins actuels, alors que le problème n'est pas à ce stade. L'allocation des ressources affectées à l'ensemble du secteur agricole doit être accompagnée d'un mécanisme souple et efficace de consommation des fonds octroyés.

Outre le financement du gouvernement et des PTF, le recensement a permis de mesurer la part du secteur privé dans l'agriculture à l'exception, toutefois, des entreprises agricoles. Globalement, les exploitants agricoles et leurs familles ont injecté en 2012 près de 16 milliards de F.CFA dans l'agriculture. Ces apports venant du secteur privé sont dix fois supérieurs à ceux de 1996.

Graphique 19 : Evolution des parts (en %) du budget public affectées à l'agriculture de 2002 à 2011



Sans nul doute, le gouvernement, les PTF et le secteur privé poursuivront leurs efforts en matière de financement de l'agriculture togolaise afin de la rendre plus performante et pourvoyeuse d'emplois. Ce faisant, la sécurité alimentaire se consolide et le pays peut espérer des surplus exportables.

7.5.2- Crédit agricole

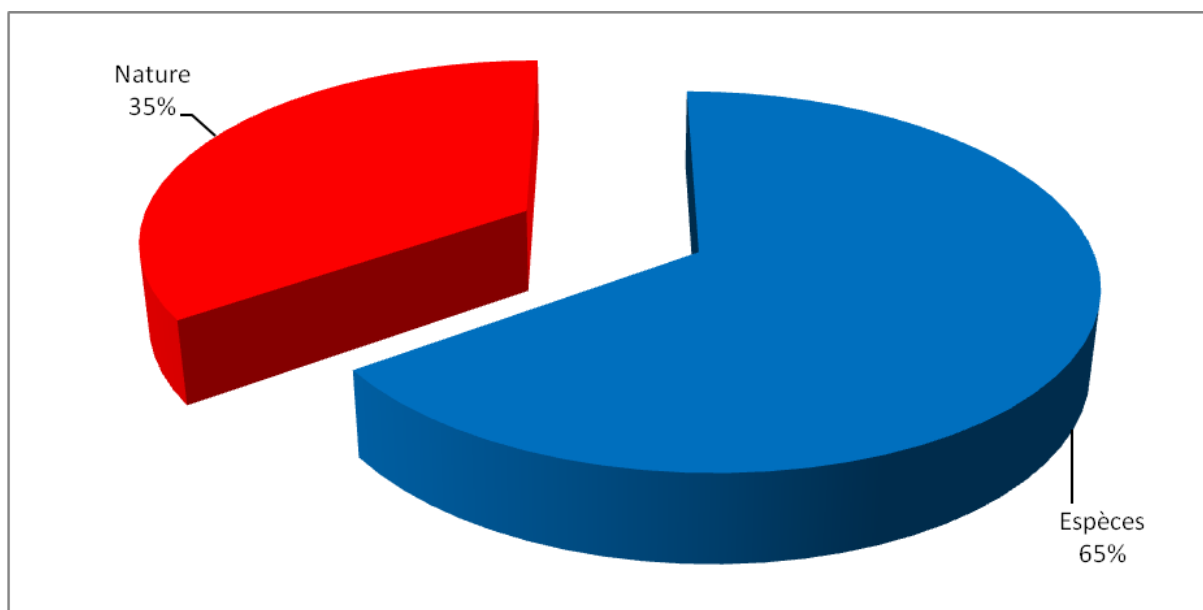
Le crédit agricole reste, sans aucun doute, un facteur très important de modernisation et de développement des activités agricoles.

D'une manière générale, le crédit est octroyé, en espèces ou en nature sous forme de prêts par les institutions financières ou par d'autres sources, aux producteurs qui s'engagent à le rembourser (y compris les intérêts) aux échéances prévues. Dans le secteur agricole togolais et pour diverses raisons, le crédit est, de plus en plus, accordé en nature (semences, engrais, produits phytosanitaires, prestations de services, etc.), notamment par des organismes tels que : projets, ONG, institutions de micro finance, groupements et institutions agricoles.

7.5.2.1- Volume total des crédits octroyés

Il ressort des données collectées au cours du recensement que dans l'ensemble, le montant total des crédits obtenus par les exploitants agricoles pendant la campagne 2011-2012 (crédits en espèces et en nature), s'élève à 15 720,4 millions de F.CFA dont 65% en espèces, soit 10 251,1 millions de F.CFA. La demande globale de crédits (en espèces et en nature) est estimée à 17 570,1 millions de F.CFA dont 11368,5 millions en espèces. Comme on peut le constater, le taux de satisfaction est relativement élevé, atteignant 89,4% de la demande.

Graphique 20 : Répartition des crédits obtenus selon le type de crédit



Le volume de crédits agricoles contracté par les producteurs sur la période 1994 - 1996 s'élevait à 1 583,2 millions de F.CFA contre 15 720,4 millions de F.CFA en 2012. Le montant moyen de crédit par ménage agricole était de 39 226 F.CFA alors que cette moyenne est passée à 31 460 F.CFA en 2012. Il ressort de ces deux indicateurs que les exploitants agricoles se sont peu endettés en 2012. Ce sous endettement peut s'expliquer, d'une part, par la capacité de remboursement de ces derniers amarrée aux aléas climatiques et, d'autre part, par les tracasseries bancaires.

L'évolution du volume de crédit est apparemment liée à l'accroissement des demandeurs de crédit en progression constante. Le taux d'accroissement du volume de crédit entre 1995 (année médiane sur la période 1994-1996) et 2012 s'établit à 14,5%. Pour mieux apprécier cette évolution, il conviendrait de tenir compte de la dépréciation de la monnaie, en d'autres termes de l'inflation. Ainsi, en basant le calcul sur un montant déflaté en 2012 qui confère au F.CFA le même pouvoir d'achat qu'en 1995, le taux d'accroissement se situe alors à 13,0%.

L'analyse des résultats laisse apparaître également que le volume des crédits octroyés aux hommes est supérieur à celui reçu par les femmes, quelle que soit la nature du crédit (en espèce ou en nature). En effet, au plan national, les hommes ont reçu la somme globale de 9 739,7 millions de F.CFA soit 62% contre 5 980,7 millions de F.CFA (38%) pour les femmes.

Graphique 21 : Répartition en % du crédit obtenu par sexe

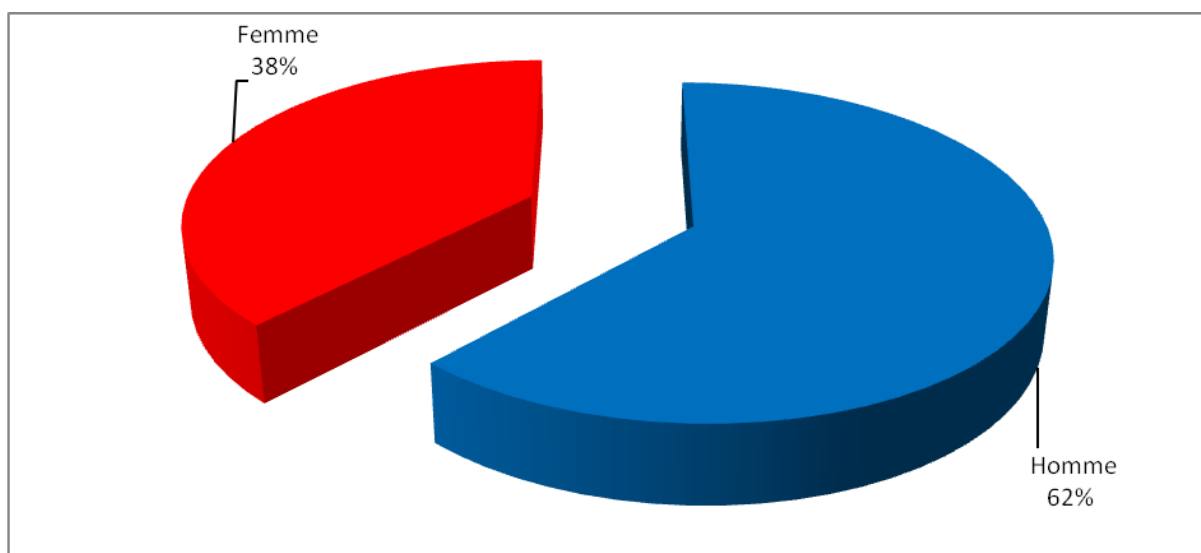
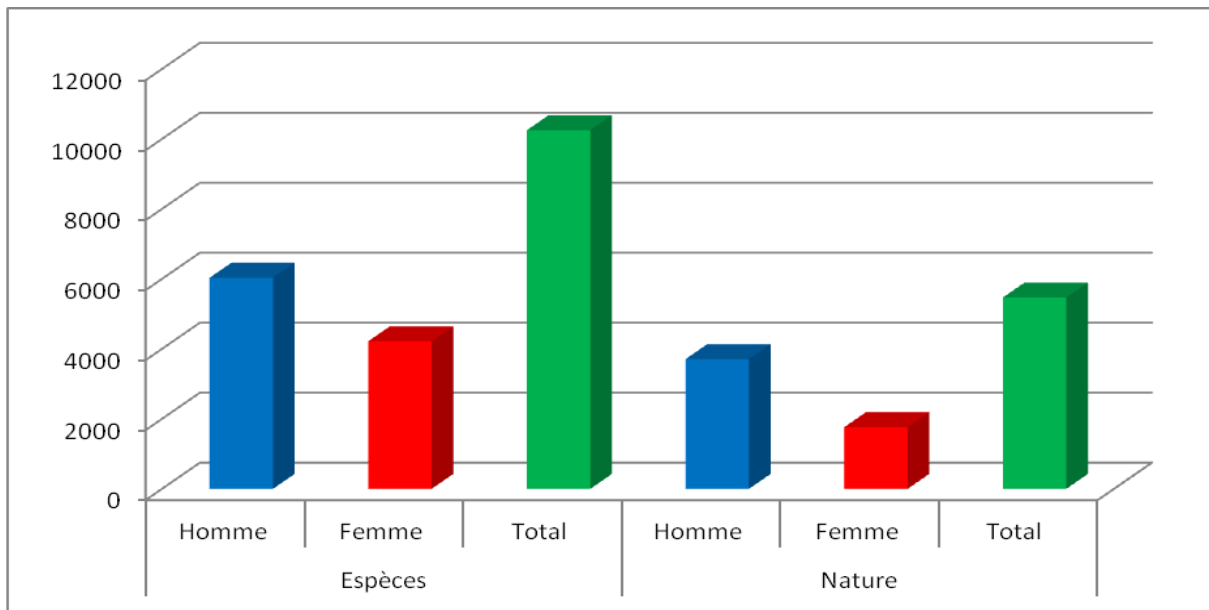


Tableau 26 : Répartition des crédits obtenus (en espèces et en nature) par sexe et par région

Région	Crédits en millions de F.CFA				
	Homme	%	Femme	%	Total
Maritime	1808,7	61,9	1112,4	38,1	2921,1
Plateaux	3168,6	62,4	1908,3	37,6	5076,7
Centrale	1979,3	86,0	322,6	14,0	2301,8
Kara	1129,1	61,8	696,6	38,2	1825,7
Savanes	1654	46,0	1941	54,0	3595,1
Total	9739,7	62,0	5980,9	38,0	15 720,40

Le crédit en espèces octroyé aux hommes s'élève à la somme de 6 032,4 millions de F.CFA contre 4 218,7 millions pour les femmes. De même, pour les crédits en nature, les valeurs sont respectivement de 3 707,3 millions de F.CFA pour les hommes contre 1 762, 0 millions pour les femmes.

Graphique 22 : Répartition des crédits obtenus en espèces et en nature par sexe



Selon les régions, il est à noter que le crédit en espèces accordé aux exploitants agricoles de la région des Savanes en 2012 représente 30% du montant total, soit 3 052, 1 millions de F.CFA contre 23% pour ceux de la Maritime et 18% pour ceux des Plateaux. Dans les régions Centrale et de la Kara, ces crédits sont respectivement de 14% et 15%.

Graphique 23 : Répartition des crédits obtenus (en espèces et en nature) par région en millions de F.CFA

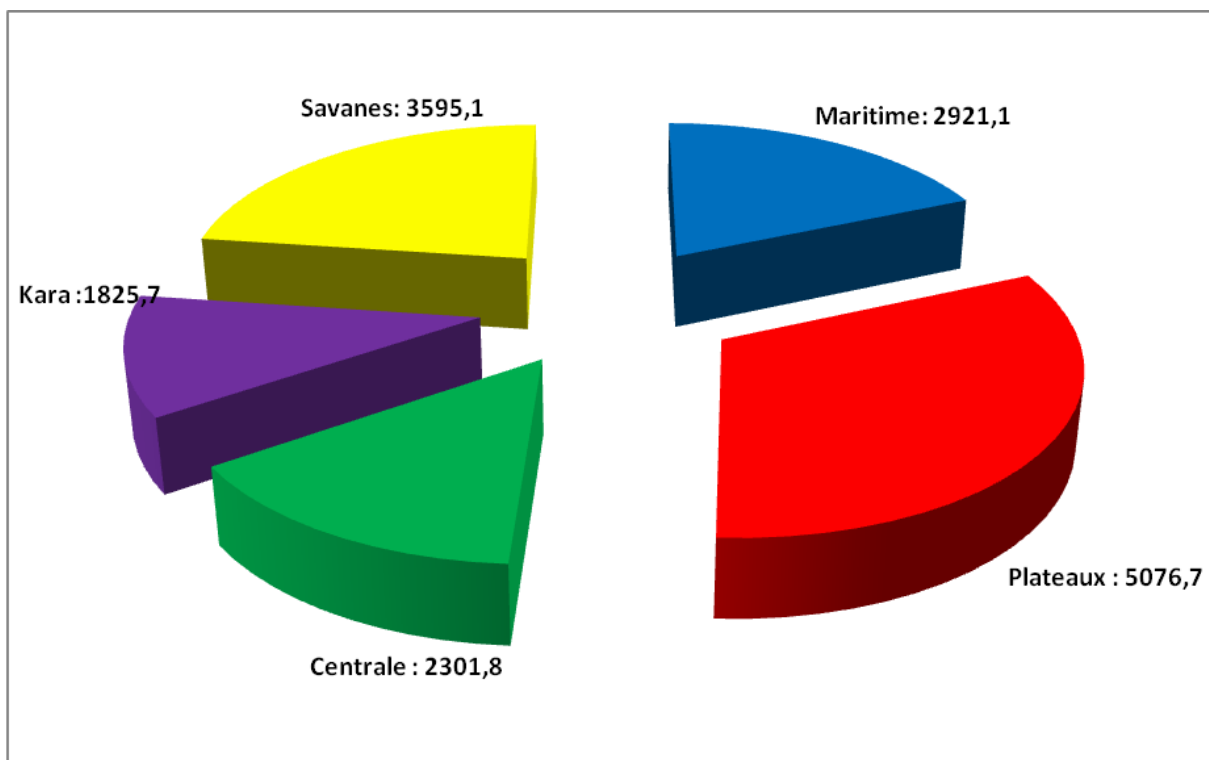


Tableau 27 : Montant des crédits en espèce obtenu par sexe

Région	Sexe					
	Masculin		Féminin		Total	
	Montant obtenu (Millions de F CFA)	%	Montant obtenu (Millions de F CFA)	%	Montant obtenu (Millions de F CFA)	%
Maritime	1 710, 9	28	702, 4	17	2 413, 3	23
Plateaux	1 042, 7	17	830, 4	20	1 873, 0	18
Centrale	1 177, 7	20	216, 7	5	1 394, 4	14
Kara	848, 2	14	670, 1	16	1 518, 3	15
Savanes	1 252, 9	21	1 799, 2	43	3 052, 1	30
Total	6 032, 4	100	4 218, 7	100	10 251, 1	100
% Ligne	58,8 %		41,2 %		100,0 %	

En revanche, pour ce qui est du crédit en nature, la région des Plateaux en absorbe plus de la moitié 59% contre 17%, 10% et 9%, respectivement pour les régions Centrale, des Savanes et Maritime. La région de la Kara n'en a absorbé que 6%.

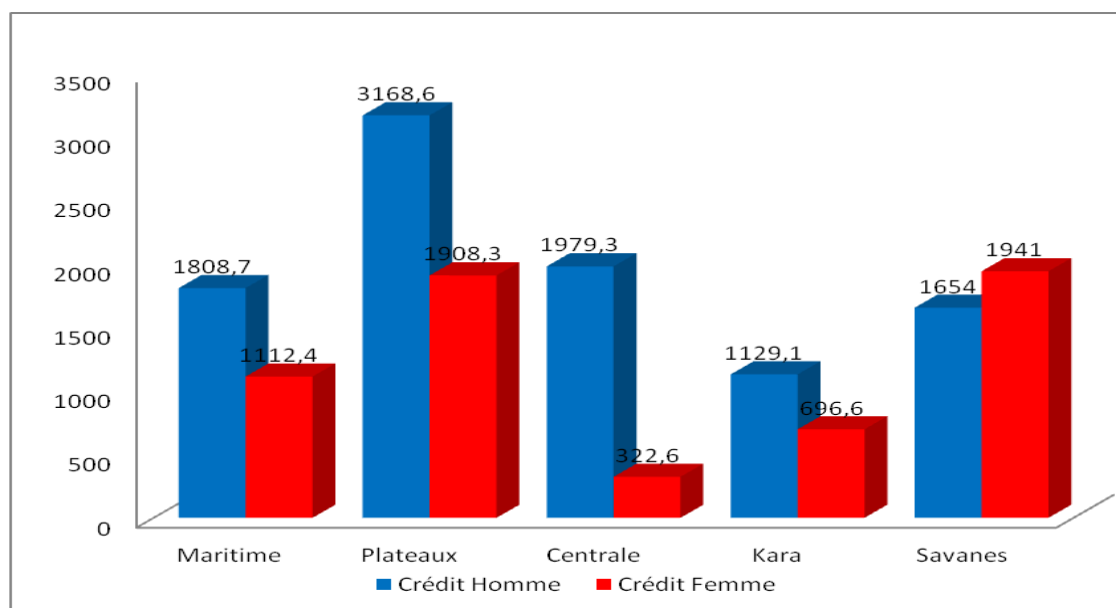
Tableau 28 : Montant des crédits en nature obtenus

Région	Sexe					
	Masculin		Féminin		Total	
	Montant (en Millions de F CFA)	%	Montant (en Millions de F CFA)	%	Montant (en Millions de F CFA)	%
Maritime	97,9	3	410,0	23	507, 8	9
Plateaux	2 125, 8	56	1 077,9	61	3 203, 7	58
Centrale	801, 6	22	105, 9	6	907, 4	17
Kara	280, 9	8	26, 6	2	307,4	6
Savanes	401, 2	11	141, 8	8	543,0	10
Total	3 707, 3	100	1 762, 0	100	5 469, 3	100
% Ligne	67,8 %		32,2 %		100,0 %	

Par ailleurs, du point de vue genre, il convient de souligner qu'en ce qui concerne le crédit en espèces, les femmes de la région des Savanes ont reçu la plus grosse part, avec un montant total de 1 799, 2 millions de F.CFA, soit 43% du total.

Par contre, les femmes de la région Centrale n'ont reçu que 5% du volume global de crédit en espèces.

Graphique 24 : Répartition du crédit en espèces obtenu par région et par sexe en millions de F.CFA



Pour les crédits en nature, les femmes des régions des Plateaux ont perçu la plus grosse part, soit 61% du volume global alloué aux femmes. Seulement 2% (26,4 millions de F.CFA) du crédit sont allés à leurs sœurs de la région de la Kara.

7.5.2.2- Sources du crédit

Au Togo, les ONG/IMF et les Groupements sont les principales sources de crédit quel qu'en soit le type.

Les crédits en espèces sont surtout accordés par les ONG/IMF aux exploitants agricoles. En effet, les résultats du recensement montrent que :

- 47% des agriculteurs ont accès au crédit en espèces dans les institutions de micro finance ;
- 22% en reçoivent au niveau des groupements ;
- 10% s'endettent auprès de leurs parents.

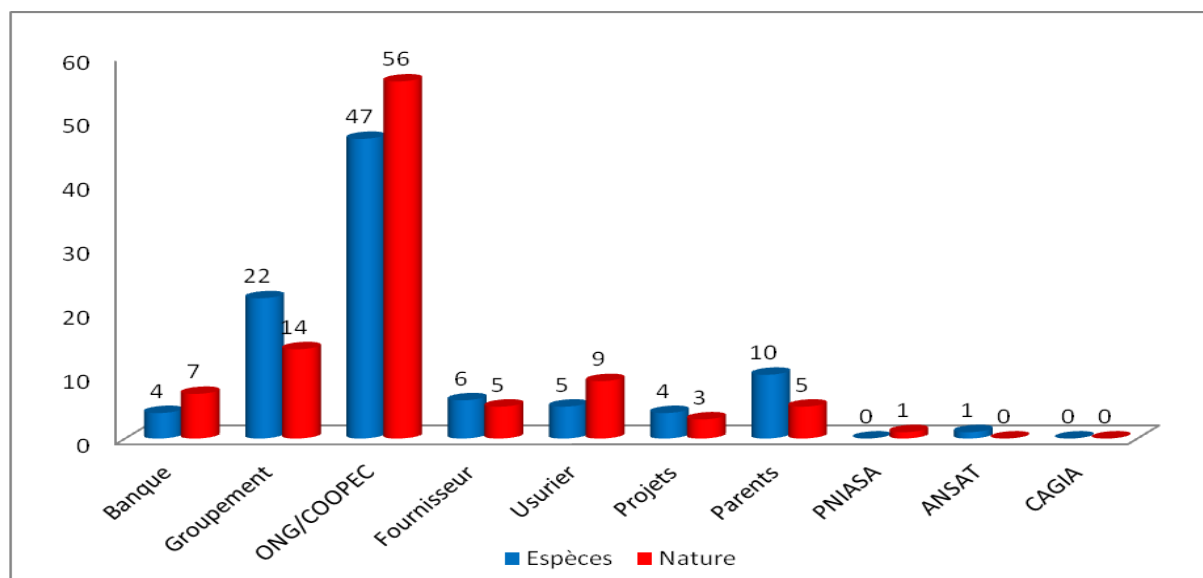
Les banques de la place offrent très peu d'opportunités aux producteurs quant à l'accès au crédit agricole, faute de garantie.

La situation est quasiment la même en ce qui concerne les crédits en nature et se présente comme suit :

- ONG/IMF : 56%;
- Groupements : 14%;
- PNIASA + Projets : 4%;
- Fournisseurs : 5%.

Les usuriers, malgré leurs taux d'intérêt parfois exorbitants, ont octroyé des crédits en nature et en espèces pour respectivement 9% et 5% aux exploitants agricoles.

Graphique 25: Répartition des exploitants agricoles selon les sources du crédit (%)



Du point de vue genre, que ce soit en ce qui concerne les crédits en espèces, comme les crédits en nature, il est aussi à noter que les ONG/IMF et les groupements sont par ordre d'importance, les premières sources de crédits demandés, presque dans les mêmes proportions pour les hommes que pour les femmes.

Pour les crédits en espèces, les proportions accordées par les ONG/IMF sont respectivement de 47 et 48% pour les hommes et les femmes. Celles des groupements sont de 24 et 20%.

Tableau 29 : Répartition de la demande de crédits en espèces selon la source

Sources du crédit	Demande selon le sexe					
	Masculine		Féminine		Total	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Banque	899	3	1 830	6	2 728	4
Groupement	7 297	24	6 077	20	13 374	22
ONG/COOPEC	13 899	47	14 855	48	28 754	47
Fournisseur	1 936	6	1 750	6	3 686	6
Usurier	1 325	4	1 596	5	2 920	5
Projets	1 035	3	1 607	5	2 642	4
Parents	3 150	11	2 926	9	6 076	10
PNIASA	146	0	43	0	189	0
ANSAT	152	1	157	1	309	1
GAGIA	44	0	0	0	44	0
Total	29 885	100	30 839	100	60 725	100

De même, pour les crédits en nature, les proportions des ONG/IMF sont de 57 et 54% respectivement pour les hommes et les femmes. Celles des groupements sont de 14 et 13%.

Tableau 30 : Répartition de la demande des crédits en nature sollicité selon la source et le sexe

Sources de crédits	Demande selon le sexe					
	Masculine		Féminine		Total	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Banque	412	6	520	8	932	7
Groupement	918	14	901	13	1 819	14
ONG/COOPEC	3 733	57	3 642	54	7 375	56
Fournisseur	362	6	368	5	730	5
Usurier	514	8	723	11	1 238	9
Projets	116	2	249	4	365	3
Parents	357	5	281	4	637	5
PNIASA	50	1	43	1	93	1
ANSAT	46	1	0.	0	46	0
GAGIA	44	1	0.	0	44	0
Total	6 551	100	6 728	100	13 279	100

7.5.2.3- Utilisation du crédit

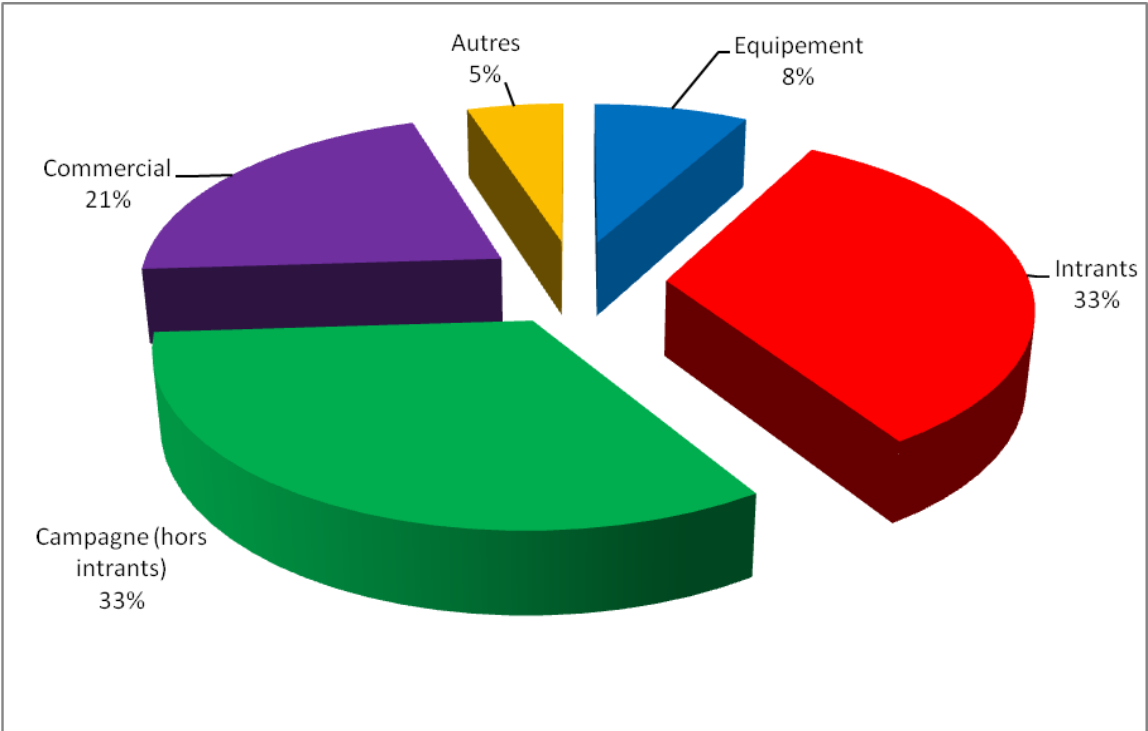
Les crédits contractés par les exploitants agricoles sont essentiellement destinés à l'équipement, à l'achat d'intrants, au financement de la campagne agricole, la commercialisation des produits, etc. La répartition des exploitants agricoles selon l'utilisation des crédits est illustrée par le graphique ci-dessous.

En espèces ou en nature, les crédits intrants préoccupent la majorité des producteurs. En effet, 33% des producteurs ayant pris de crédit en espèces l'ont consacré à l'acquisition des intrants ; tandis que 56% des bénéficiaires de crédits en nature l'ont affecté aux intrants.

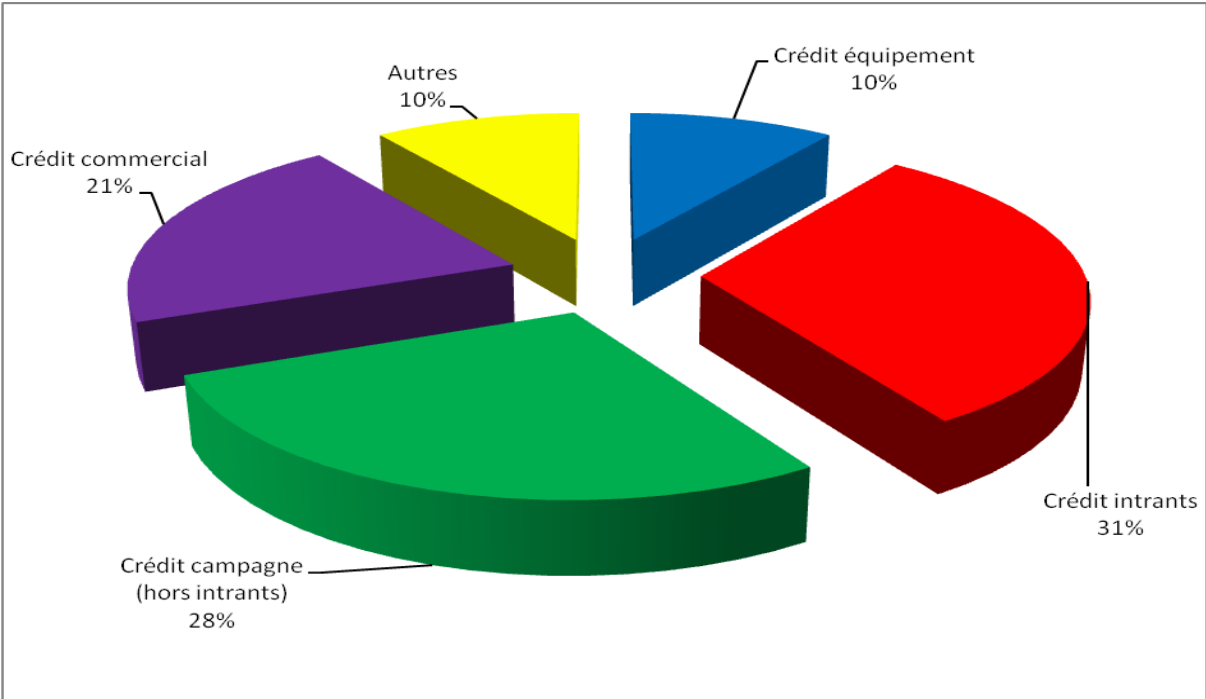
Suivent dans l'ordre, le crédit de campagne (33 et 28% respectivement pour les crédits en espèces et en nature), le crédit commercial (21% pour chaque type de crédits).

Le crédit d'équipement est le moins sollicité par les agriculteurs (8 et 10% respectivement pour les crédits en espèces et en nature), sans doute en raison du coût des équipements, du niveau des intérêts et de la durée de remboursement.

Graphique 26 : Répartition des producteurs agricoles (%) selon l'affectation du crédit en espèces

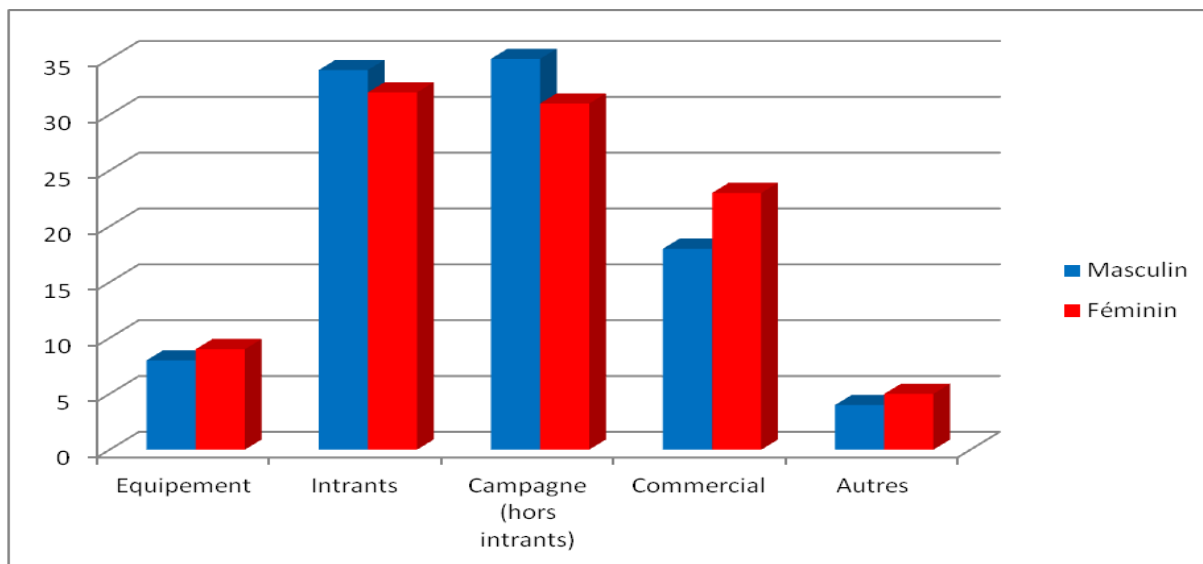


Graphique 27 : Répartition des producteurs agricoles selon l'affectation du crédit en nature et le sexe

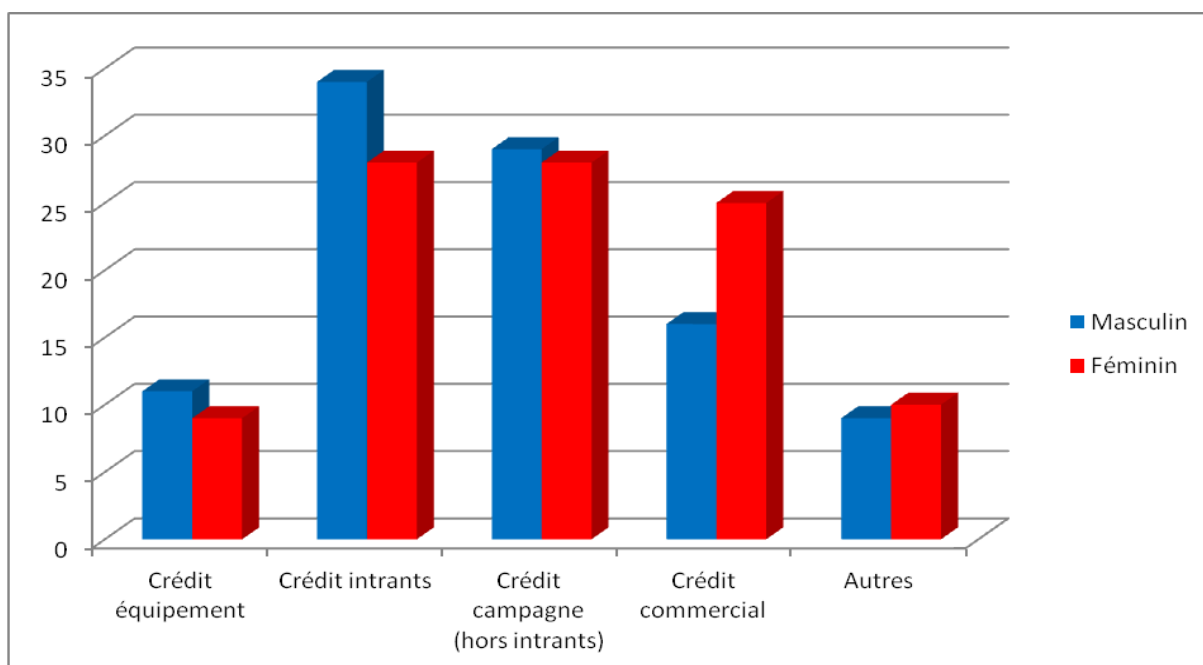


Du point de vue genre, 23% des exploitantes agricoles ont reçu un crédit commercial en espèce contre 18% chez les hommes. Quant au crédit commercial en nature, la tendance est la même : 25 et 16%.

Graphique 28 : Répartition des producteurs agricoles selon l'affectation du crédit en espèces



Graphique 29 : Répartition des producteurs agricoles selon l'affectation du crédit en nature et le sexe

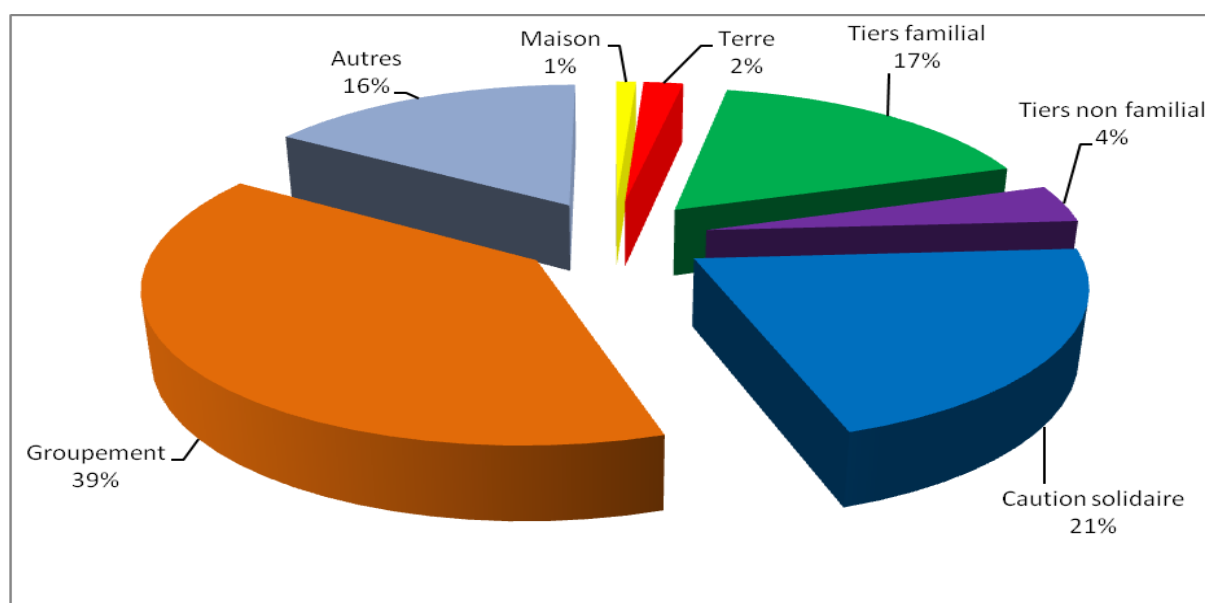


7.5.2.4- Nature de la caution

Les cautions utilisées pour l'obtention des crédits sont très diversifiées : maisons, terres, tiers familial, caution solidaire, groupements, etc. Les groupements occupent le 1^{er} rang avec 40%, suivi de la caution solidaire (21%), tandis que 17% des cautions concernent le tiers familial, dénotant encore l'importance des liens familiaux.

La maison et la terre sont rarement utilisées comme caution en milieu rural et ne représentent respectivement que 1 et 2% du total des cautions utilisées.

Graphique 30 : Nature de la caution des crédits obtenus



La situation est pratiquement du même ordre du point de vue genre. La caution exigée pour l'octroi de crédit ne dépend pas à priori du sexe. Le groupement et la caution solidaire, suivis du tiers familial, sont les principales cautions utilisées pour l'obtention des crédits. Il en est de même pour le niveau régional.

Tableau 31 : Répartition de la demande de crédits selon nature de la caution des crédits obtenus par sexe

Nature de la caution	Masculin	Féminin	Total
	%	%	%
Maison	1	1	1
Terre	1	2	2
Tiers familial	16	18	17
Tiers non familial	3	4	4
Caution solidaire	22	20	21
Groupement	40	40	40
Autres	17	15	16
Total	100	100	100

7.5.2.5- Raisons de non sollicitation de crédits

- ☞ **42% des producteurs agricoles n'ayant pas sollicité de crédits trouvent les procédures de sollicitation complexes alors que 12% estiment que le taux d'intérêt est élevé.**

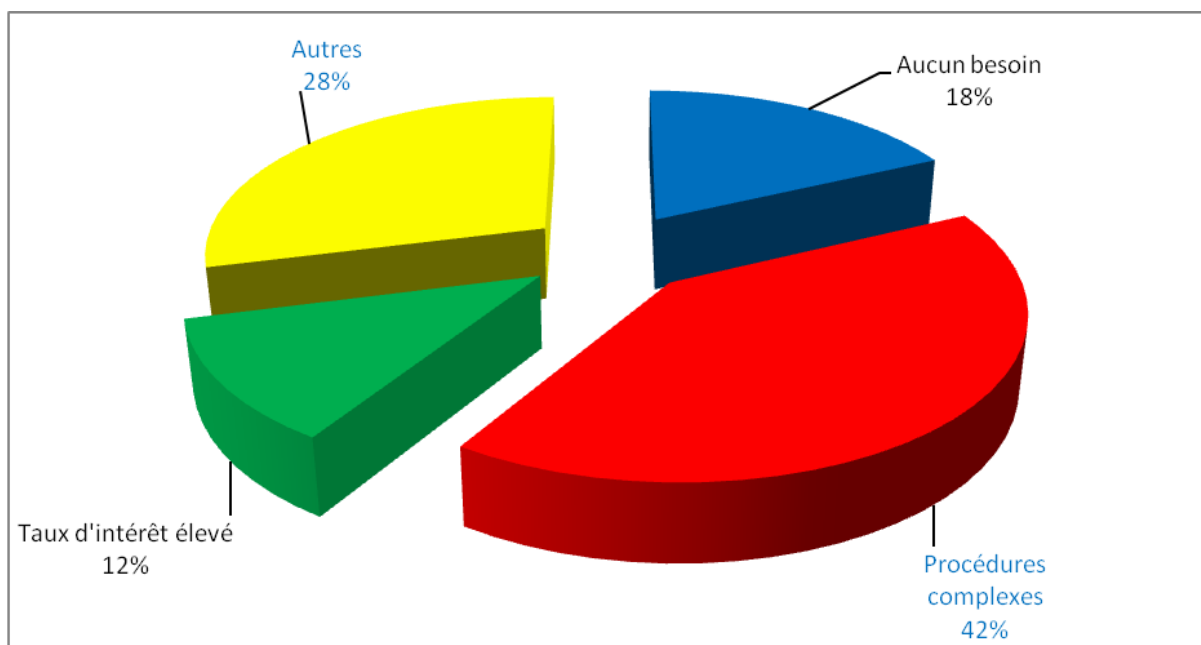
Les raisons enregistrées auprès des paysans qui n'ont pas sollicité de crédit sont nombreuses. Les plus fondamentales sont : « taux d'intérêts élevés et procédures d'octroi de crédit trop complexes ».

Une proportion non négligeable de la population active agricole (18%), n'ont exprimé aucun besoin de crédit pendant la campagne agricole 2012/2013 ; parmi ces derniers, **42%** estiment que les procédures d'accès sont complexes ; 12% pensent que les taux d'intérêts sont élevés, et 28% évoquent plusieurs autres raisons.

Tableau 32 : Répartition (%) de la population agricole n'ayant pas sollicité de crédit selon les raisons de non sollicitation

Raisons de non sollicitation de crédits	Sexe					
	Masculin		Féminin		Total	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Aucun besoin	65 769	16	86 177	19	151 946	18
Procédures complexes	178 575	45	179 729	39	358 304	42
Taux d'intérêt élevé	45 221	11	58 011	13	103 233	12
Autres	110 710	28	130 237	29	240 946	28
Total	400 276	100	454 154	100	854 429	100

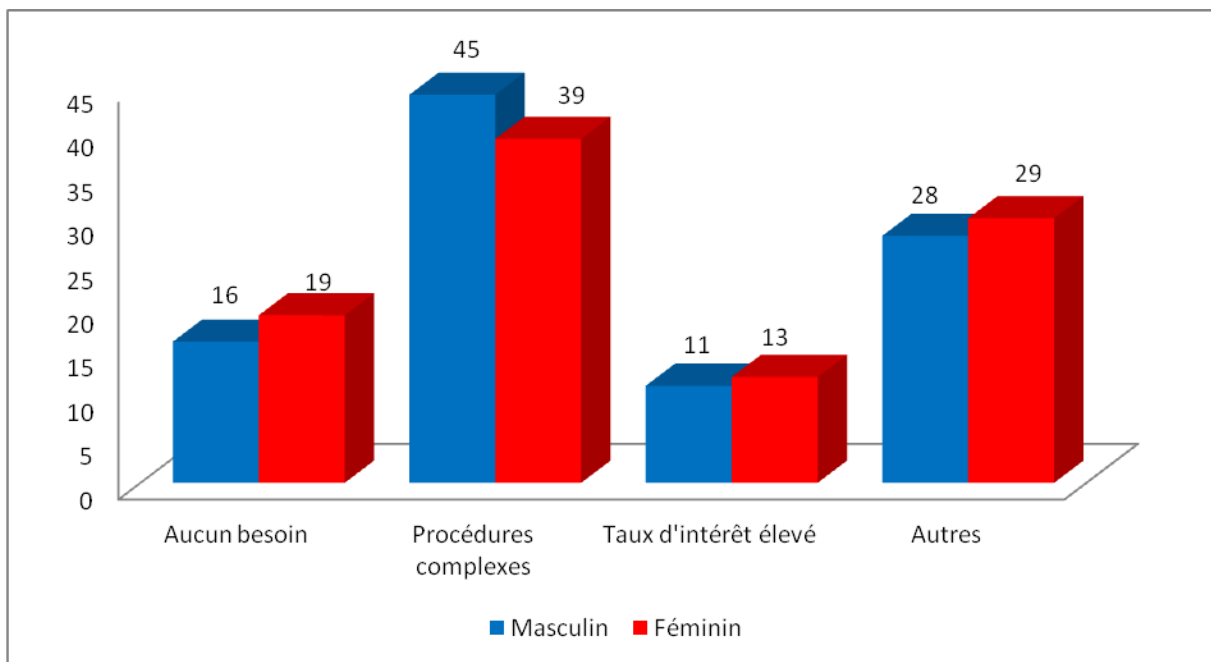
Graphique 31 : Répartition (%) des producteurs agricoles n'ayant pas sollicité de crédit selon les raisons évoquées



L'analyse selon le genre n'indique pas une différence trop importante en ce qui concerne les raisons de non sollicitation quel que soit le sexe considéré. La différence est de 2% pour le «taux d'intérêt élevé» et de 6% pour les «procédures complexes» entre les deux sexes.

Cette dernière raison peut découler de la méconnaissance des procédures ou de la peur des conséquences éventuelles du non remboursement des crédits. Toutefois, il est fréquemment admis que les femmes sont plus aptes à rembourser que les hommes, ce qui expliquerait la légère différence constatée dans ce cadre.

Graphique 32 : Répartition (%) par sexe, de la population active agricole n'ayant pas sollicité de crédit selon les raisons de non sollicitation



7.6- Intrants agricoles

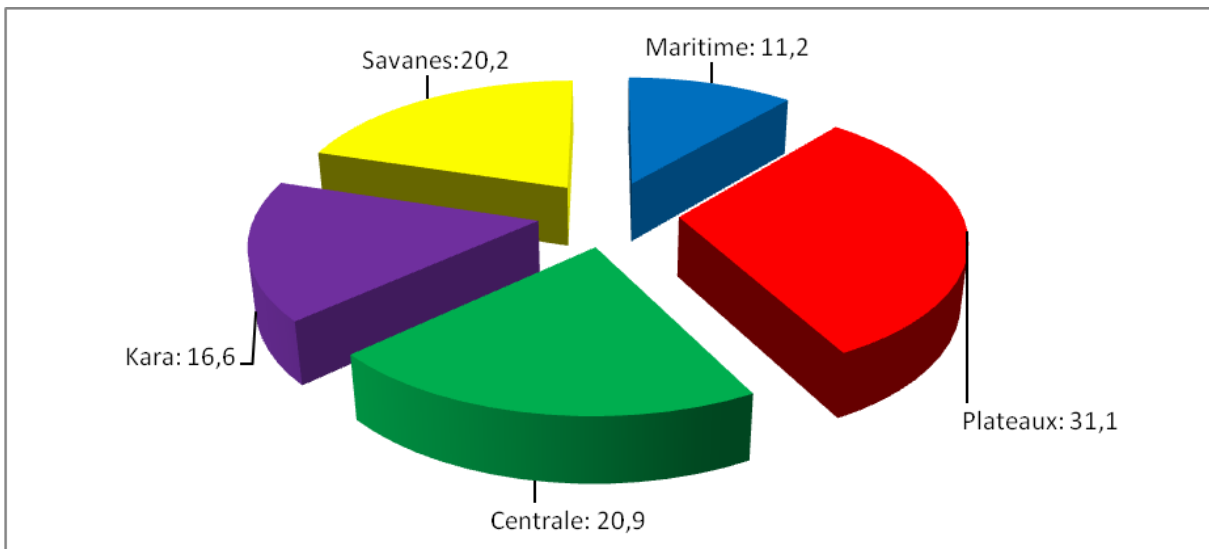
7.6.1- Semences

Selon les résultats du 4^{ème} RNA, les quantités de semences utilisées pendant la campagne agricole 2012/2013 sont évaluées à 42 000 tonnes (après arrondi). Les semences traditionnelles représentent 85,1%, soit 35 755 tonnes et les semences sélectionnées 6 245 tonnes, soit 14,9%.

Les résultats indiquent, en ce qui concerne la répartition régionale de la consommation de semences dans le pays, que la région des Plateaux est celle qui consomme la plus grande proportion (31,1%).

Elle est suivie de la région Centrale avec 20,9% de la quantité totale. La région Maritime, est celle qui utilise la moindre proportion de semences au Togo (11,2%).

Graphique 33 : Proportion (%) de semences utilisée par région



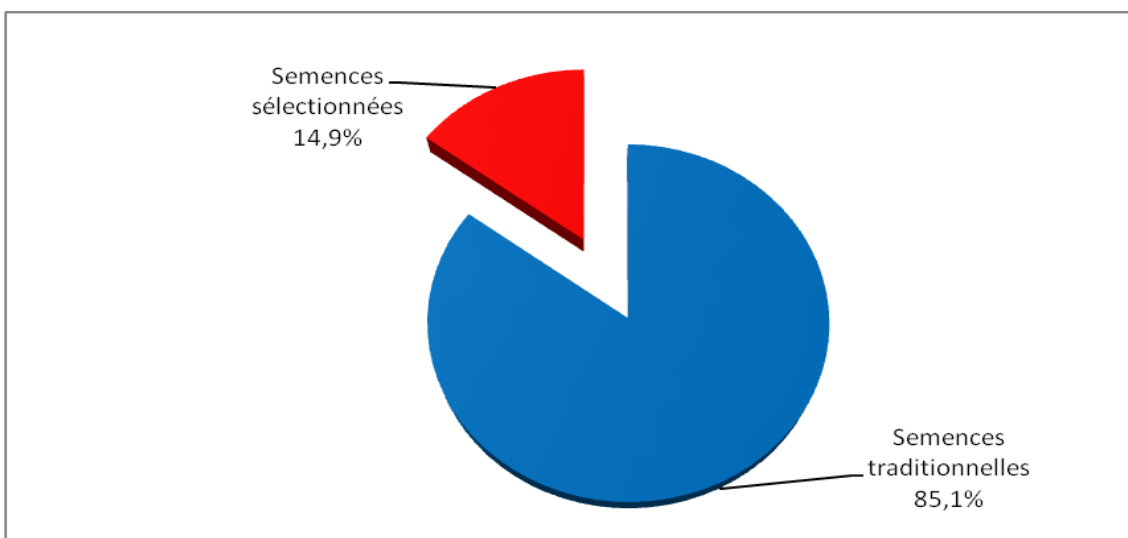
7.6.1.1- Types de semences

☞ **La majeure partie des semences utilisées en milieu rural est de type traditionnel (85,1%).**

Deux types de semences sont utilisés dans le domaine agricole : semences traditionnelles et semences améliorées/sélectionnées.

Les résultats du dernier recensement indiquent qu'à peine 14,9% de la quantité totale de semences utilisées sont des semences améliorées/sélectionnées.

Graphique 34 : Proportion de semences utilisées par type



En considérant le taux de consommation de semences par type sur le plan régional, la région des Plateaux a consommé à elle seule, la moitié des semences améliorées du pays et près du tiers (28%) des semences traditionnelles.

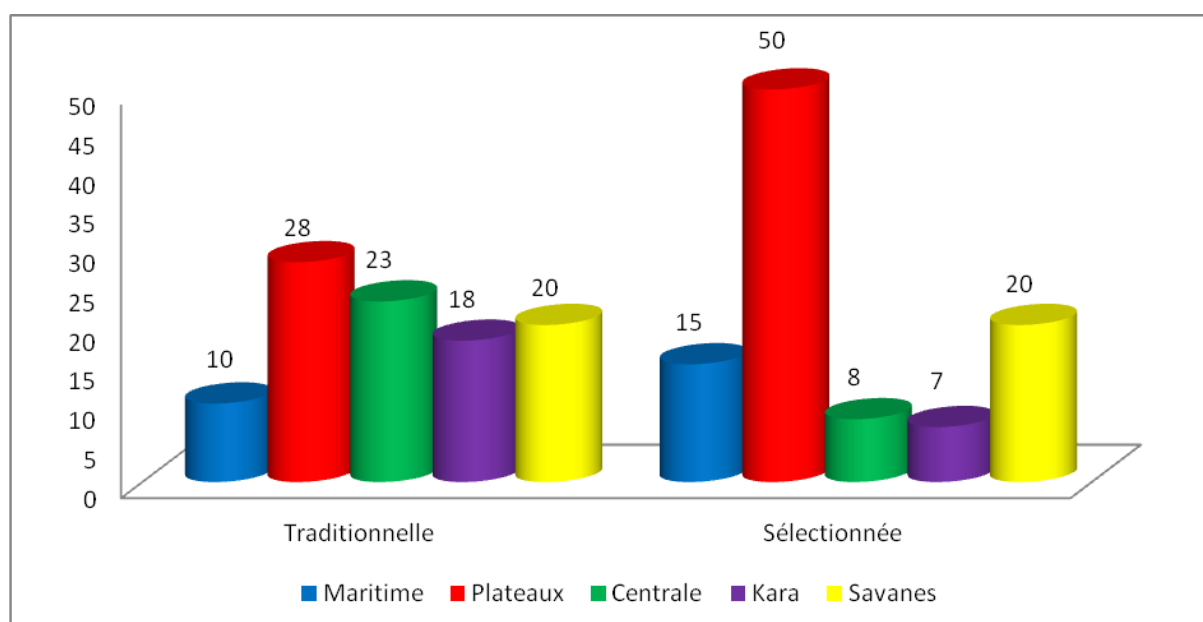
Tableau 33 : Quantité de semences utilisée par type de semence et par région

Région	Type de semence					
	Traditionnelle		Sélectionnée		Total	
	Quantité (tonne)	%	Quantité (tonne)	%	Quantité (tonne)	%
Maritime	3 718	10	941	15	4 659	11,2
Plateaux	9 967	28	3 144	50	13 111	31,1
Centrale	8 349	23	495	8	8 844	20,9
Kara	6 461	18	420	7	6 881	16,6
Savanes	7 260	20	1 244	20	8 504	20,2
Total	35 755	100	6 244	100	41 499	100,0

La région Maritime est celle qui a consommé moins de semences traditionnelles, soit à peine 10% du total. Comparée aux régions des Plateaux et des Savanes pour lesquelles la consommation de semences améliorées est supérieure à plus d'un millier de tonnes, cette région n'a utilisé qu'à peine 940 tonnes.

Quant aux semences améliorées, c'est la région de la Kara, suivie de la région Centrale qui ont les taux de consommation les plus faibles respectivement 7 et 8% du total national.

Graphique 35 : Taux de consommation (%) de semences par région

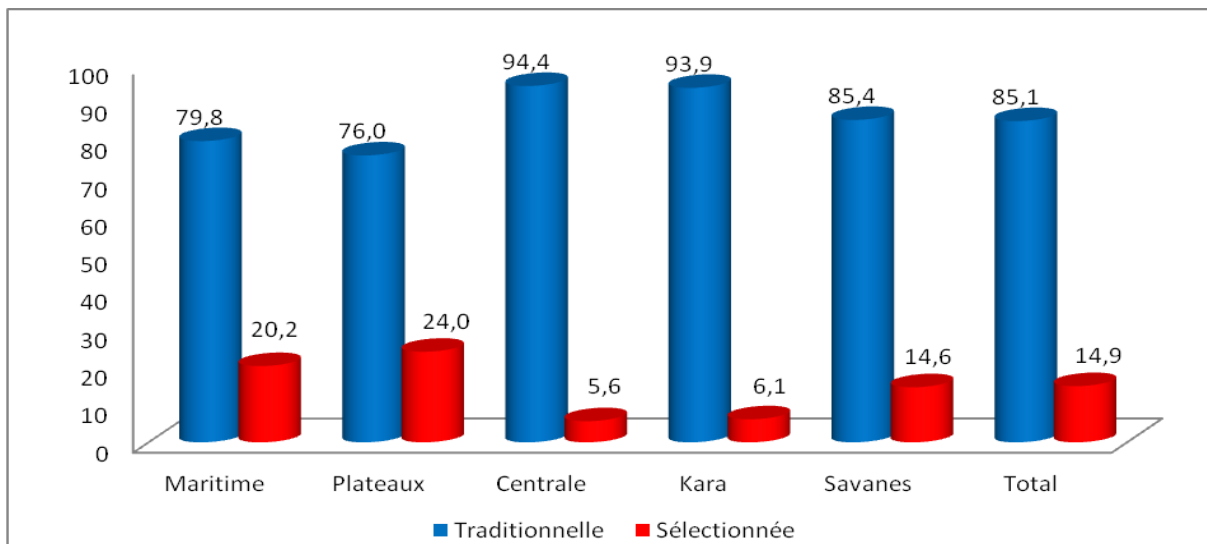


En examinant les proportions de semences utilisées par type dans chaque région, il a été constaté que 76% des semences utilisées sont de type traditionnel dans la région Maritime et 80% dans la région des Plateaux. Ces proportions sont plus élevées dans les régions Centrale et de la Kara (94%), et des Savanes (85%).

En considérant la proportion de semences améliorées utilisée dans chaque région, il est à noter que c'est dans les régions des Plateaux et Maritime que la plus forte proportion de semences améliorées a été utilisée, soit 24,0% et 20,2% respectivement. Par contre, les plus faibles proportions de semences améliorées se retrouvent dans les régions Centrale (5,6%) et de la Kara (6,1%).

L'utilisation des semences améliorées dans la région des Savanes (14,6%) avoisine le niveau national.

Graphique 36 : Proportion (%) de semences utilisées par type dans chaque région



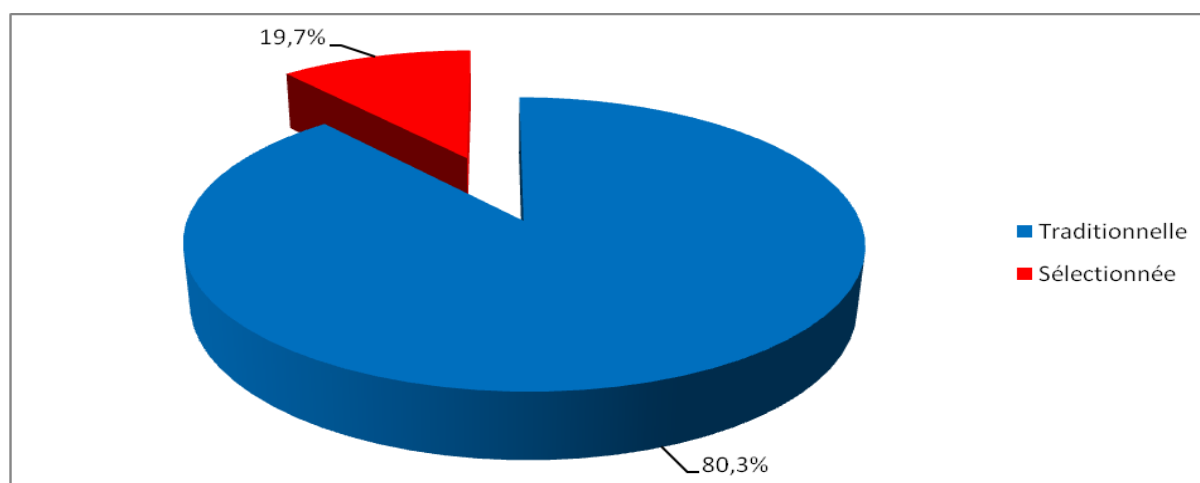
7.6.1.2- Superficies en cultures vivrières selon le type de semences utilisé

Une superficie globale de 1 783 085 ha ont étéensemencées en cultures vivrières, soit, avec des semences traditionnelles, soit avec des semences sélectionnées.

L'analyse de la répartition des superficies selon le type de semences utilisé montre, qu'au niveau national, très peu de superficies ont reçu des semences améliorées. En effet, seulement, près du 1/5^{ème} des superficies emblavées en cultures vivrières, soit 19,7%, correspondant à 350 632 ha, ont reçu des semences sélectionnées contre 80,3% des superficies qui ont reçu des semences traditionnelles, soit une superficie de 1 432 452 ha.

Les agriculteurs/agricultrices continuent, comme par le passé, d'utiliser des semences traditionnelles provenant, entre autres, de leurs propres exploitations ou des marchés locaux.

Graphique 37 : Proportion (%) des superficies en cultures vivrières selon le type de semences reçu



La région des Plateaux a ensemencé 35% des superficies emblavées (615 979 ha) en semences traditionnelles et améliorées. Elle est suivie de la Région Maritime avec 20% des superficies, soit 356 848 ha.

Tableau 34 : Répartition des superficies en cultures vivrières selon le type de semences reçu et par région

Région	Type de semence					
	Traditionnelle		Sélectionnée		Total	
	Superficie (ha)	%	Superficie (ha)	%	Superficie (ha)	%
Maritime	308 654	22	48 194	14	356 848	20
Plateaux	477 181	33	138 799	40	615 979	35
Centrale	213 767	15	48 218	14	261 985	15
Kara	219 827	15	40 272	11	260 099	15
Savanes	213 024	15	75 149	21	288 173	16
Total	1 432 452	100	350 632	100	1 783 085	100

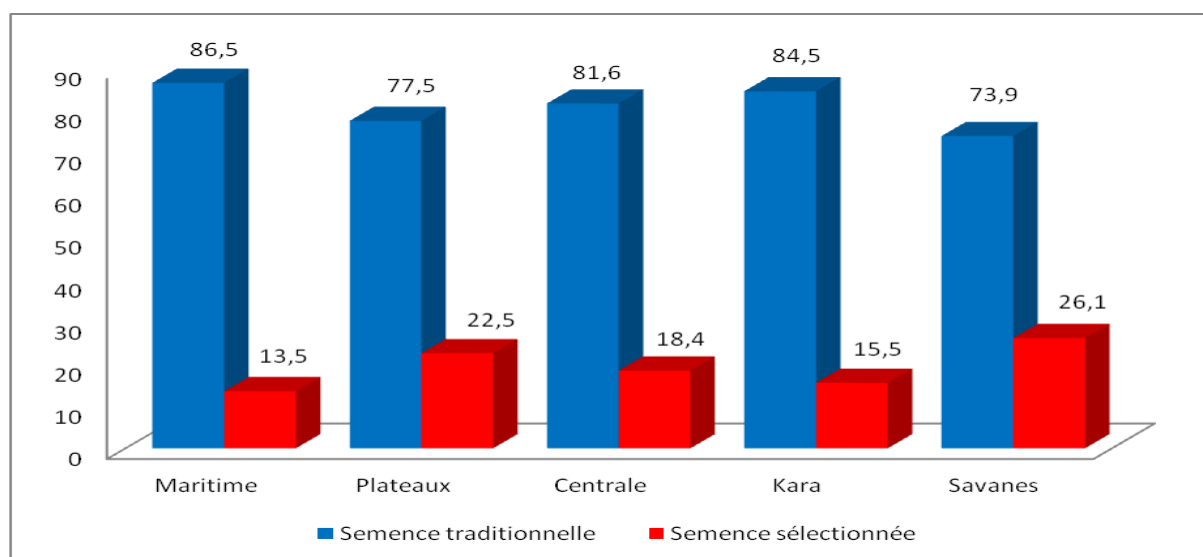
Les régions septentrionales possèdent les plus faibles superficies ensemencées : (i) régions Centrale et de la Kara, avec chacune 15% du total, soit respectivement 261 985 ha et 260 099 ha; (ii) et la région des Savanes avec 16% de la superficie totale, soit 288 173 ha.

A la lumière des résultats du RNA, les superficies qui ont reçu le plus de semences traditionnelles sont localisées dans les régions méridionales. Les deux régions totalisent 55% des superficies totales dont la région des Plateaux qui a accumulé près de 77%, soit 477 181 ha.

Les régions septentrionales ont chacune 15% des superficies ensemencées avec des semences traditionnelles du pays soit un peu plus de 200 000 ha chacune.

Pour ce qui est des semences sélectionnées, les résultats du RNA indiquent que les superficies emblavées pour ce type de semences dans la Région des Plateaux est de 40%, soit une superficie de 138 799 ha. Elle est suivie de la Région des Savanes (21%), soit 75 149 ha. Les régions Maritime et Centrale ont ensemencé chacune 14% des superficies totales couvertes par les semences sélectionnées. La Région de la Kara, avec 11% des superficies en semences améliorées, occupe le dernier rang, soit 40 272 ha.

Graphique 38 : Répartition des superficies en cultures vivrières selon le type de semences reçu dans la région



7.6.1.3- Semences de maïs

Au niveau national, 71% des semences sélectionnées de maïs utilisées en 2012, concernent la variété Ikenne 9449 SR. Elle est suivie de loin par les variétés AB 11 (8%) et Obatanpa (7%).

Tableau 35 : Quantité (en tonne) de semences de maïs sélectionnées utilisées par région et par variété

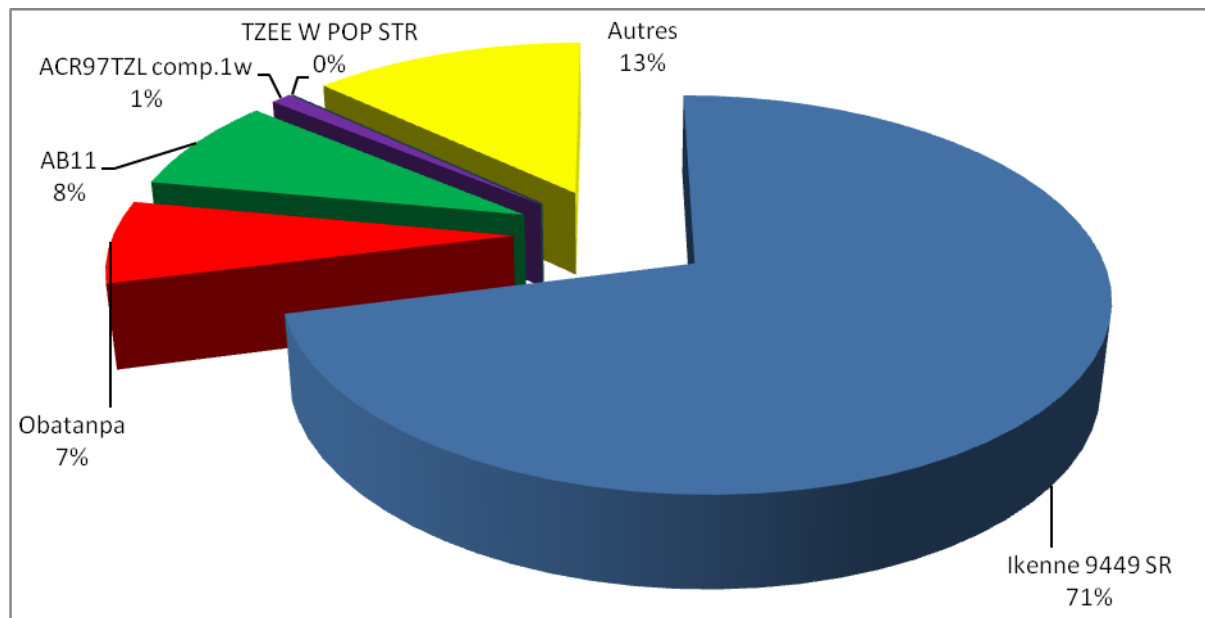
Unité : tonne

Variété de maïs	Région											
	Maritime		Plateaux		Centrale		Kara		Savanes		Total	
	Qté	%	Qté	%	Qté	%	Qté	%	Qté	%	Qté	%
Ikenne 9449 SR	394	60	1 353	67	405	81	148	82	554	82	2 855	71
Obatanpa	142	22	78	4	17	3	6	3	47	7	290	7
AB11	45	7	240	12	14	3	2	1	11	2	312	8
ACR97TZL	10	1	12	1	16	3	1	1	13	2	52	1
TZEE W POP STR*	0	0	2	0	0	0	0	0	0	0	3	0
Autres	65	10	345	17	48	10	24	13	48	7	531	13
Total	656	100	2 031	100	500	100	182	100	674	100	4 043	100
% par rapport à la quantité totale de	16		50		12		5		17		100	

*Remarques : les responsables de parcelles n'ont pas pu estimer les quantités utilisées

La variété ACR97TZL comp. 1w est très peu consommée, 1% seulement du total de semences au niveau national. Ce faible taux peut résulter de la méconnaissance de ladite variété.

Graphique 39 : Proportion de semences de maïs sélectionnées utilisée par variété



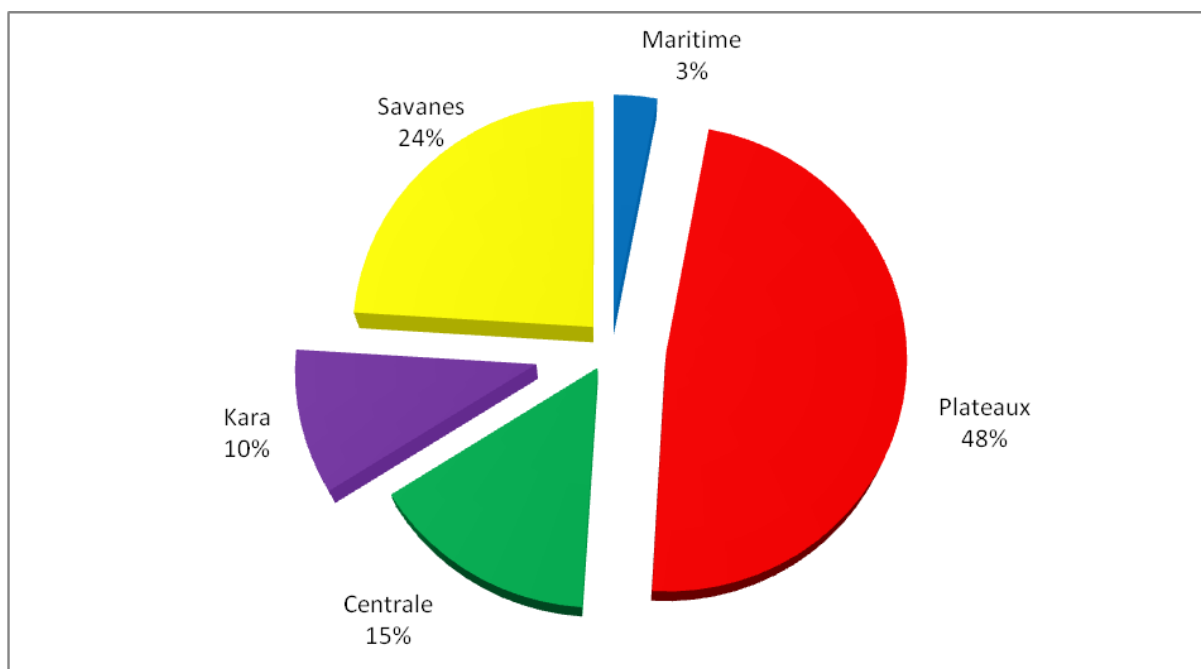
7.6.1.4- Semences de riz

Il importe de signaler que les zones aménagées pour la culture de riz n'ont pas été touchées par le RNA. Ces zones ainsi que les exploitations agricoles de type moderne, n'ayant pas les mêmes caractéristiques que les exploitations agricoles de type traditionnel, feront l'objet d'une étude spécifique.

Les principales variétés de semences sélectionnées de riz utilisées par les producteurs sont : IR841, TGR et NERICA ; elles ont couvert une superficie d'environ 42 830 ha, avec une quantité de 901 tonnes de semences (superficies des centres aménagés exclues : centre de Mission Tové, d'Agomé-Glozou, etc.). L'ensemble des variétés de riz a été pratiqué sur une superficie totale de 125 940 ha.

La répartition régionale de la consommation de semences améliorées/sélectionnées de riz, indique que la région des Plateaux est celle qui consomme la plus grande proportion (48%). Elle est suivie de la région des Savanes avec 24% de la quantité totale.

Graphique 40 : Proportion (%) de semences de riz sélectionnées/améliorées utilisées par région



La variété IR 841 est la plus utilisée (36,5%) parmi les variétés de riz. La région des Plateaux, à elle seule, en a consommé plus de la moitié (57%).

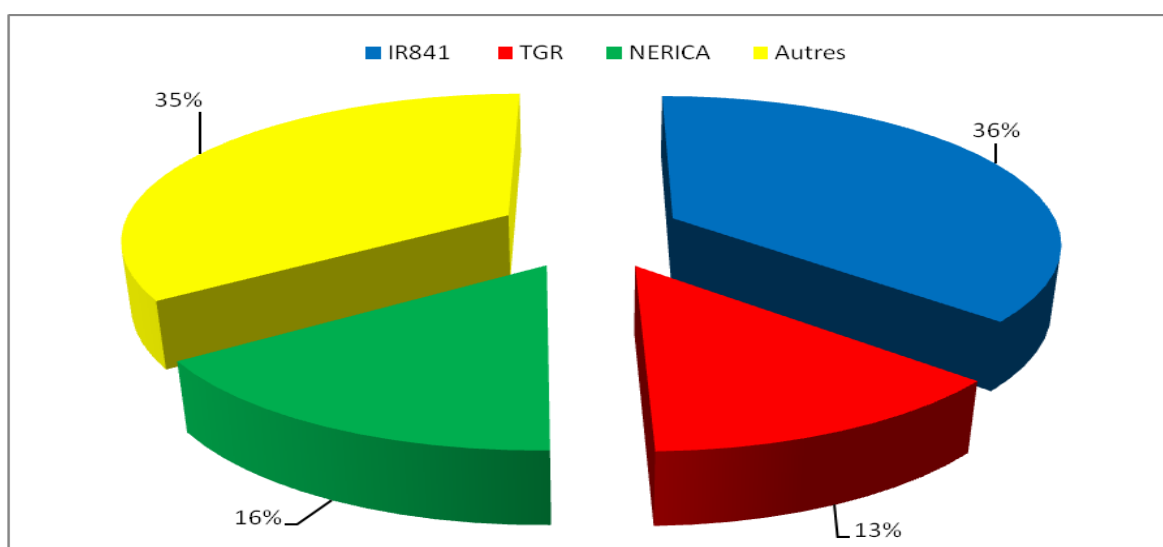
Tableau 36 : Quantité (en tonne) de semences de riz sélectionnées/améliorées utilisées par région et par variété.

Unité : tonne

Région	IR841		TGR		NERICA		Autres		Total	
	Qté	%	Qté	%	Qté	%	Qté	%	Qté	%
Maritime	19	6	0	0	1	1	4	1	24	3
Plateaux	189	57	83	71	59	41	103	33	434	48
Centrale	48	15	5	4	17	12	63	20	133	15
Kara	34	10	0	0	3	2	55	18	92	10
Savanes	39	12	29	25	64	44	85	27	218	24
Total	329	100	117	100	144	100	310	100	901	100
% par rapport à la quantité totale de semences de riz	36,5		13,0		16,0		34,4		100	

Les semences de la variété NERICA représentent près de 16% de la quantité totale de semences de riz consommée ; c'est la variété la plus cultivée dans la région des Savanes (44%).

Graphique 41 : Proportion (%) de semences de riz sélectionnées utilisée par variété



Quant à la variété TGR, ses semences ne représentent que 13,0% du total ; c'est la variété la plus cultivée dans la région des Plateaux (71%).

7.6.1.5- Semences de sorgho

Pendant la campagne 2012/2013 la quantité de semences de sorgho (semences sélectionnées/améliorées et traditionnelles) consommée est estimée à 958 tonnes.

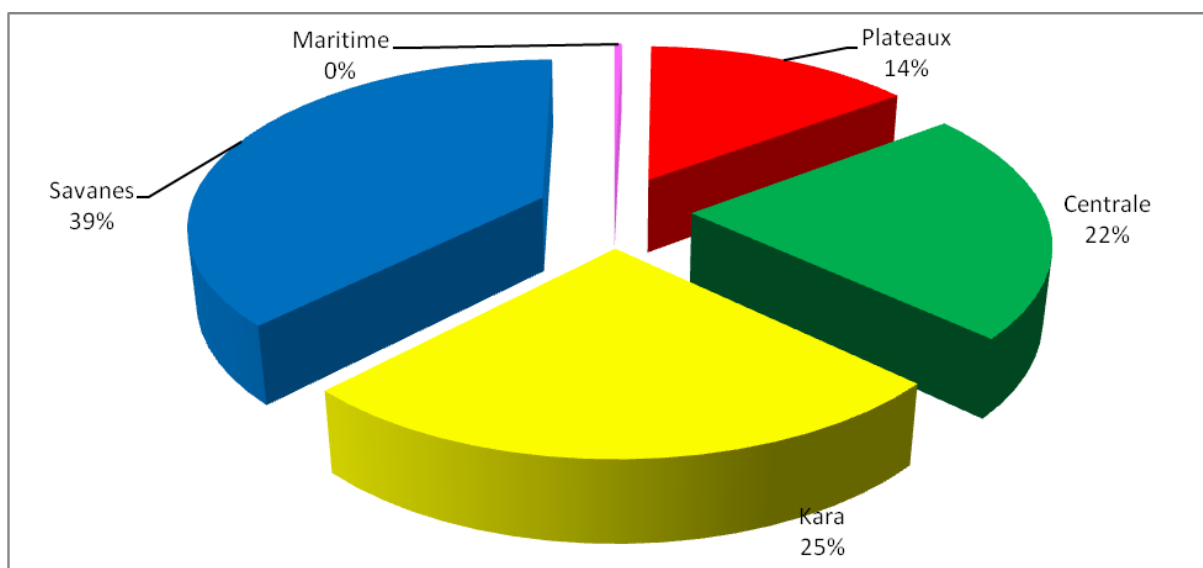
Les plus grandes proportions de semences de sorgho utilisées se retrouvent respectivement dans les régions des Savanes (39%), Kara (25%) et Centrale (22%).

La région des Plateaux n'en utilise que 14%, tandis que pour la région Maritime, la quantité de semences de sorgho utilisée est pratiquement insignifiante, soit à peine 4 tonnes.

Tableau 37 : Quantité de semences sélectionnées/améliorées et traditionnelles de sorgho utilisées par type de variété

Région	Variété									
	Sorvato1		Sorvato28		Locale		Autres		Total	
	Quantité (tonne)	%	Quantité (tonne)	%	Quantité (tonne)	%	Quantité (tonne)	%	Quantité (tonne)	%
Maritime	.0	0	0	0	4	1	0	1	4	0
Plateaux	6	5	0	0	115	17	16	18	136	14
Centrale	4	4	1	2	155	22	51	59	211	22
Kara	16	14	.0	0	223	32	5	5	244	25
Savanes	92	78	61	98	195	28	15	17	363	39
Total	118	100	62	100	691	100	87	100	958	100
% de la	12,3		6,5		9,1		72,1		100	

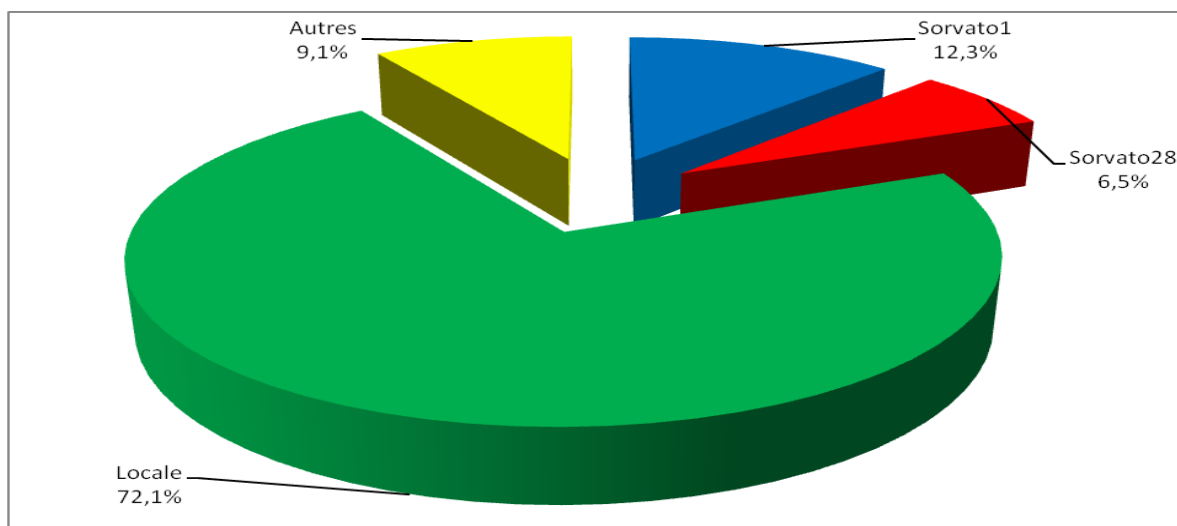
Graphique 42 : Proportion (%) de semences de sorgho utilisée par région



En ce qui concerne les variétés de sorgho, il est à noter que c'est la variété locale qui constitue la plus grande partie des semences utilisées, soit plus de 70% du total.

En dehors de la variété locale, la variété Sorvato1 occupe le second rang avec 12,3% de semences consommées. Cette variété dépasse Sorvato28 dont l'utilisation ne représente que 6,5%.

Graphique 43 : Proportion (%) de semences de sorgho par variété



Au niveau régional, c'est la région des Savanes qui regroupe les plus grandes proportions de semences de sorgho avec respectivement : 98,1% des semences de Sorvato28, 78% de Sorvato1.

La région Centrale utilise plus de 50% des semences d'autres variétés améliorées de sorgho.

7.6.1.7- Sources d'approvisionnement en semences

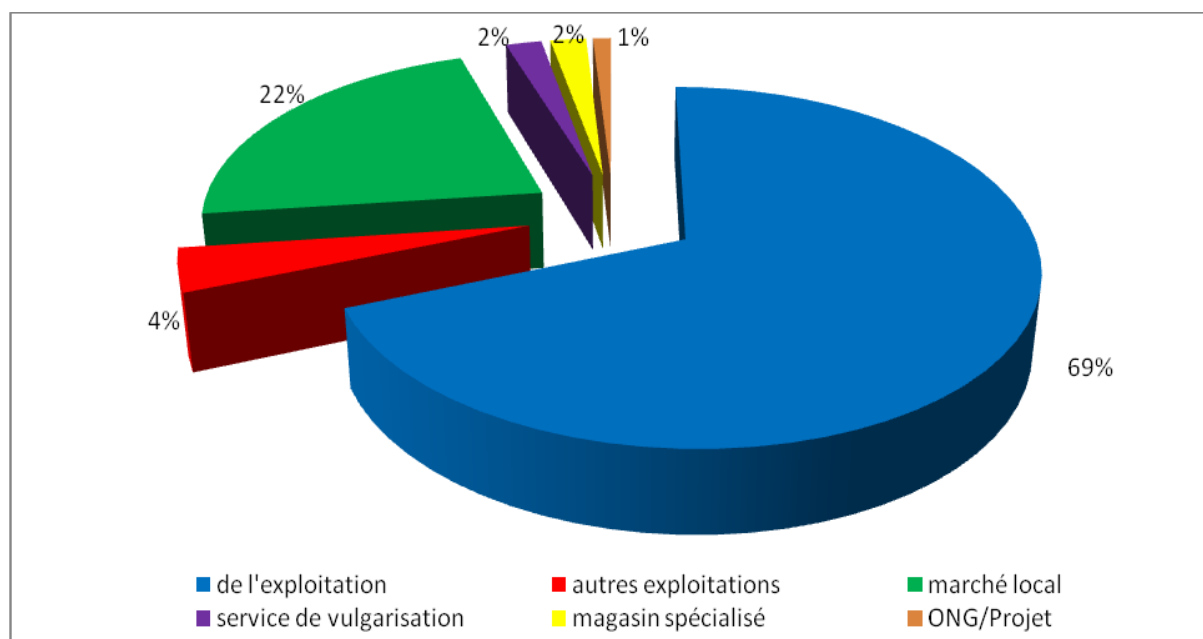
Au niveau national comme au niveau régional, les semences utilisées par les exploitants agricoles proviennent en grande partie de l'exploitation : en effet, 69% des exploitants agricoles prélèvent les semences sur leur propre production.

La 2^{ème} source d'approvisionnement en semences est le marché local où s'approvisionnent 22% des exploitants agricoles, tandis que 4% des exploitants s'approvisionnent auprès d'autres exploitations.

Tableau 38 : Répartition des exploitants agricoles selon les sources d'approvisionnement et le type de semences

Sources d'approvisionnement en semences	Type de semences		Total
	Traditionnelles	Sélectionnées	
	%	%	%
De l'exploitation	74	29	69
Autres exploitations	4	4	4
Marché local	22	23	22
Service de vulgarisation	0	16	2
Magasin spécialisé	0	18	2
ONG/Projet	0	5	1
Producteurs agréés	0	4	0
Autres	0	1	0
Total	100	100	100

Graphique 44 : Répartition des exploitants agricoles selon les sources d'approvisionnement en semences

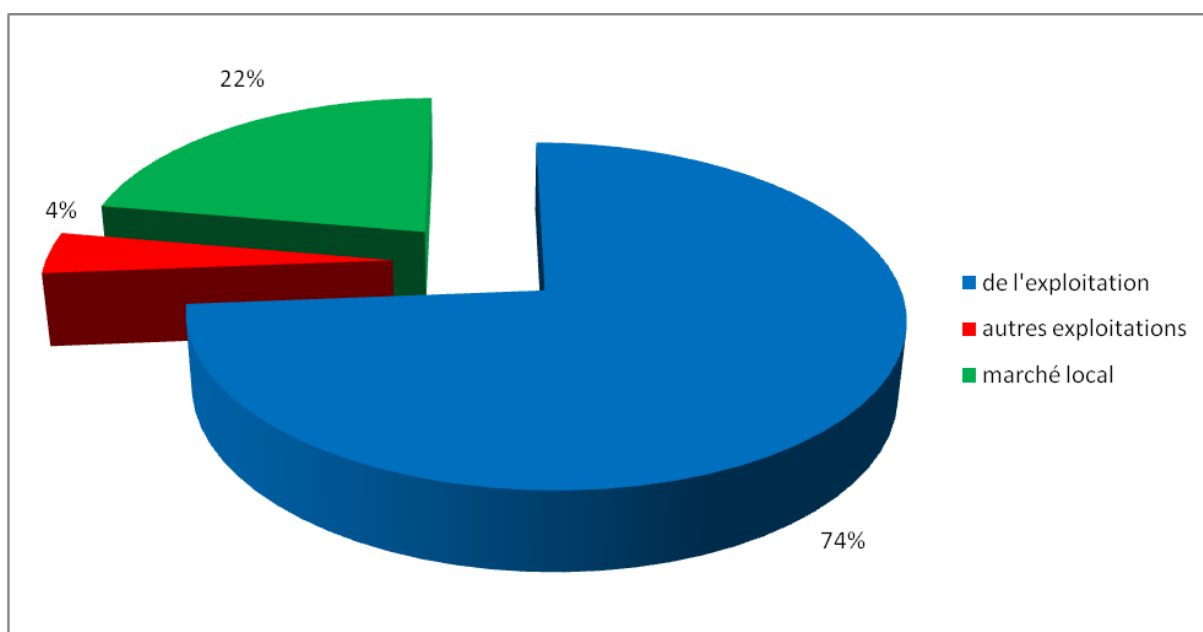


L'analyse des sources d'approvisionnement selon les types de semences utilisées indique que :

Pour les semences traditionnelles, trois principales sources d'approvisionnement sont utilisées :

- ✓ 74% des exploitants pratiquent l'autofourniture puisqu'ils puisent directement leurs semences de leurs productions ;
- ✓ 22% s'approvisionnent sur le marché local ; et
- ✓ 4% s'adressent à d'autres exploitations.

Graphique 45 : Répartition des exploitants agricoles selon les principales sources d'approvisionnement en semences traditionnelles



Quant aux semences sélectionnées, les sources d'approvisionnement sont plus variées :

- ✓ 29% des exploitants agricoles utilisent des semences dérivant des productions réalisées post ante avec des semences améliorées ; cette attitude s'explique, sans doute, par le manque de ressources financières pour renouveler annuellement ce type de semences comme recommandé et aussi, probablement, par l'ignorance des effets de la dégénérescence des semences, ce qui a pour conséquence la baisse des rendements et donc de la production agricole.
- ✓ 23% sur le marché local ;

- ✓ 43% s'approvisionnent auprès de sources modernes (service de vulgarisation : 16%, magasins spécialisés : 18%, ONG/Projet : 5%, ou producteurs agréés : 4%) ; tandis que
- ✓ 4% ont acquis ce type de semences auprès d'autres exploitations agricoles.

Graphique 46 : Proportion (%) des exploitants agricoles selon les principales sources d'approvisionnement en semences sélectionnées

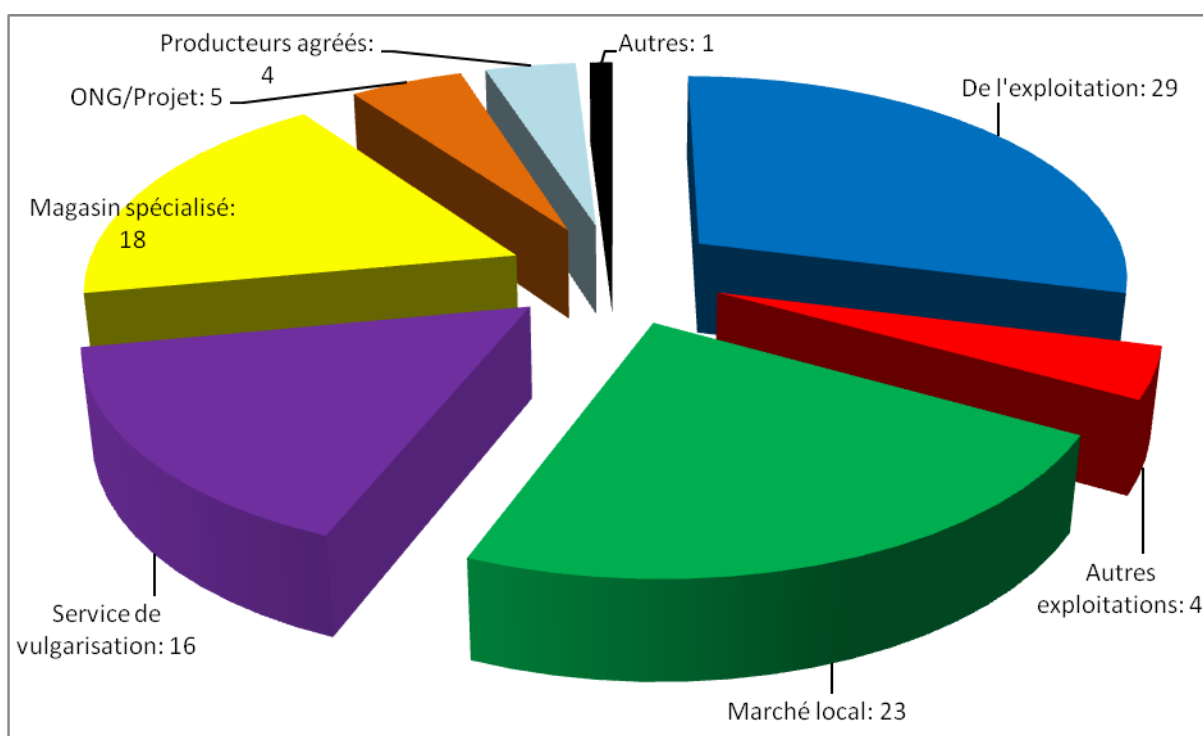


Tableau 39 : Répartition des exploitants agricoles (%) par région selon les sources d'approvisionnement en semences traditionnelles

Principales sources d'approvisionnement	Région					Togo
	Maritime	Plateaux	Centrale	Kara	Savanes	
De l'exploitation ou autofourniture	61	65	67	84	83	74
Autres exploitations	8	5	6	2	3	4
Marché local	31	30	27	14	14	22
Total	100	100	100	100	100	100

Tableau 40 : Pourcentage (%) des exploitants agricoles par région selon les sources d'approvisionnement en semences améliorées

Sources d'approvisionnement	Région					Togo
	Maritime	Plateaux	Centrale	Kara	Savanes	
De l'exploitation	27	36	21	34	25	29
Autres exploitations	1	6	2	4	1	4
Marché local	37	24	25	21	9	23
Service de vulgarisation	6	12	15	19	29	16
Magasin spécialisé	19	13	21	17	27	18
ONG/Projet	5	5	8	3	6	5
Producteurs agréés	3	4	8	2	3	4
Autres	2	0	0	0	0	1
Total	100	100	100	100	100	100

7.6.1.8- Raisons de non utilisation de semences sélectionnées

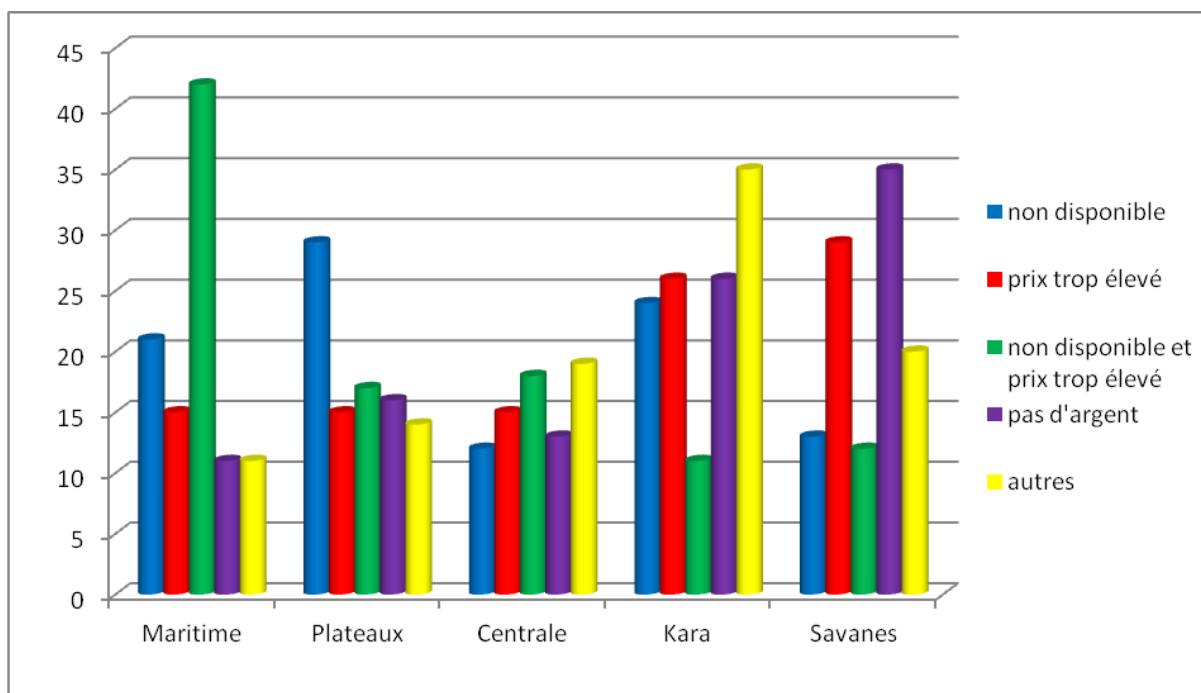
Les raisons évoquées pour la non utilisation des semences sélectionnées sont diversifiées et concernent notamment : (i) la non disponibilité ; (ii) des prix trop élevés ; (iii) la non disponibilité combinée à un prix trop élevé; (iv) le manque d'argent.

Tableau 41 : Répartition des exploitants agricoles (%) par région selon les raisons de non utilisation des semences sélectionnées

Région	Raison de non utilisation des semences sélectionnées					
	Non disponible	Prix trop élevé	Non disponible et prix trop élevé	Pas d'argent	Autres	Total
	%	%	%	%	%	%
Maritime	21	15	42	11	11	16
Plateaux	29	15	17	16	14	22
Centrale	12	15	18	13	19	14
Kara	24	26	11	26	35	27
Savanes	13	29	12	35	20	21
Total	100	100	100	100	100	100

Le graphique ci-dessous décrit clairement les raisons de non utilisation des semences sélectionnées/améliorées.

Graphique 47 : Répartition des exploitants agricoles (%) par région selon les sources d'approvisionnement en semences traditionnelles



7.6.2- Engrais

7.6.2.1- Quantité et types d'engrais utilisés

☞ **La région des Savanes est la plus grosse consommatrice d'engrais tant chimiques qu'organiques.**

Deux grandes catégories d'engrais sont utilisées pour la fertilisation des parcelles ; il s'agit des engrais chimiques et organiques. La consommation d'engrais a été estimée à 63 700 tonnes et à 11 199 tonnes, respectivement pour les engrais chimiques et organiques en 2012. Une superficie de 676 226 ha a été bonifiée d'engrais chimiques sur le plan national. La superficie bonifiée en engrais organiques est insignifiante.

Sur le plan national, la région des Savanes a consommé à elle seule, 44% de la quantité totale d'engrais. Les régions des Plateaux et de la Kara viennent en 2^{ème} position en ce qui concerne les engrais chimiques (21% chacune). La région Maritime et la région Centrale n'en consomment que 7% chacune.

La région des Savanes a consommé 37% d'engrais chimiques (23 298 tonnes) ; elle est suivie des régions des Plateaux et de la Kara avec respectivement 24 et 23% de la consommation nationale, soit respectivement 15 324 tonnes et 14 939 tonnes. Les superficies fertilisées dans ces régions correspondent à 183 722, 137 000 et 119 775 ha respectivement.

Graphique 48 : Quantité totale (tonne) d'engrais utilisée par type et par région

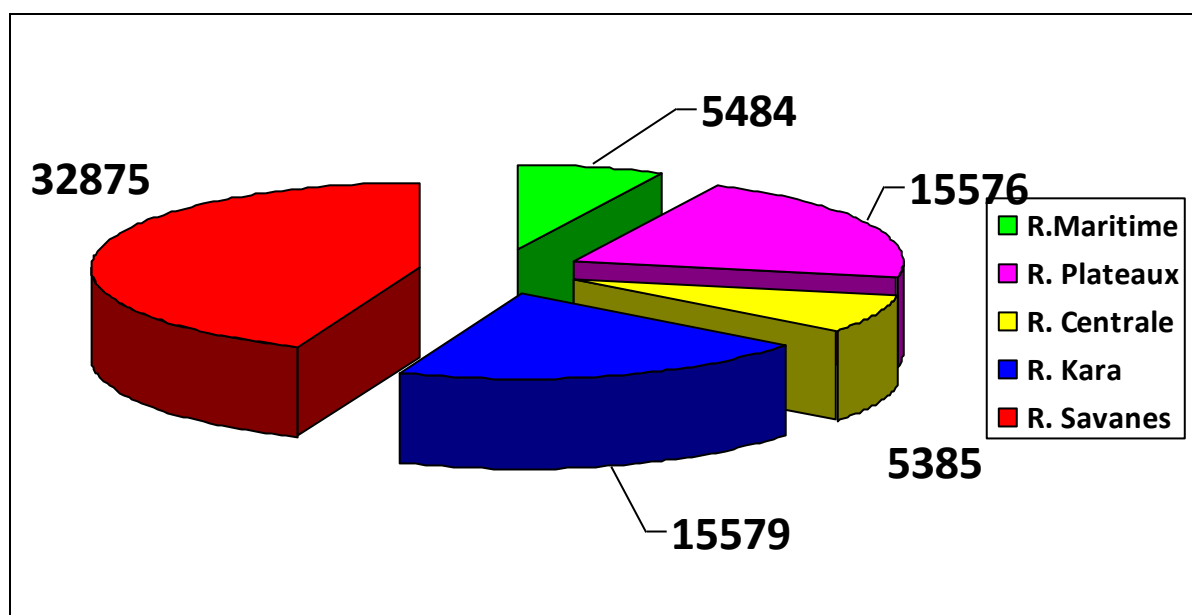
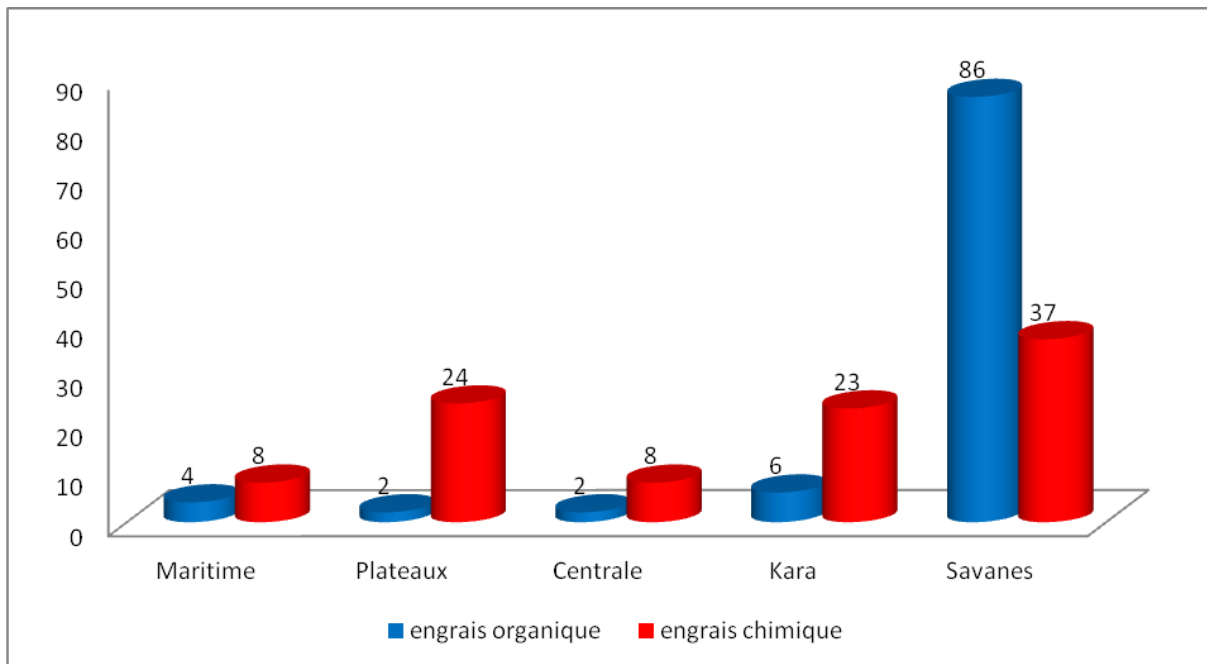


Tableau 42 : Quantité d'engrais utilisée par type d'engrais

Région	Type d'engrais					
	Engrais organique		Engrais chimique		Total	
	Quantité (tonne)	%	Quantité (tonne)	%	Quantité (tonne)	%
Maritime	486	4	4998	8	5484	7
Plateaux	252	2	15324	24	15576	21
Centrale	244	2	5140	8	5385	7
Kara	640	6	14939	23	15579	21
Savanes	9577	86	23298	37	32875	44
Total	11199	100	63700	100	74899	100

En ce qui concerne la consommation par type d'engrais, la région des Savanes a utilisé la plus grande quantité d'engrais organiques, soit 86% de la consommation totale. En dehors de cette région, très peu d'engrais organique a été utilisé ailleurs, avec une proportion variant de 2 à 6% de la consommation nationale.

Graphique 49 : Quantité d'engrais (%) utilisée par type et par région



7.6.2.2- Analyse de la consommation d'engrais chimiques selon la nature de l'engrais

La région des Savanes a fertilisé 38% des superficies sur le plan national, soit 260 093 Ha. Elle est suivie de la région de la Kara avec 32% des superficies engraisées, soit 219 588 Ha et de loin, celle des Plateaux avec 14% des superficies engraisées du pays, soit 93 417 Ha. Les régions Maritime et Centrale ont à peine respectivement 7 et 8% de superficies fertilisées du pays.

La région des Savanes se démarque également dans l'utilisation des différentes variétés d'engrais chimiques par rapport aux autres régions. Elle a consommé à elle seule 41% d'urée, 43% de NPK, 31% du combiné Urée et NPK, 60% de NPKSB et 52% d'engrais IFDC Elle est suivie des régions des Plateaux et de la Kara, sauf pour la combinaison Urée et NPK, pour laquelle la consommation de la région de la Kara est la même que celle de la région des Savanes, soit 31% de la consommation nationale.

La région Centrale a faiblement fertilisé ses parcelles avec les différents types d'engrais pour la simple raison que les terres agricoles de cette zone sont relativement peu dégradées par rapport aux autres.

Il est à noter que la région Maritime n'a utilisé que 4 tonnes d'engrais NPKSB pour le coton, et n'est pas concernée par les engrais de l'IFDC.

Tableau 43 : Répartition de la quantité d'engrais chimique utilisée selon la nature de l'engrais

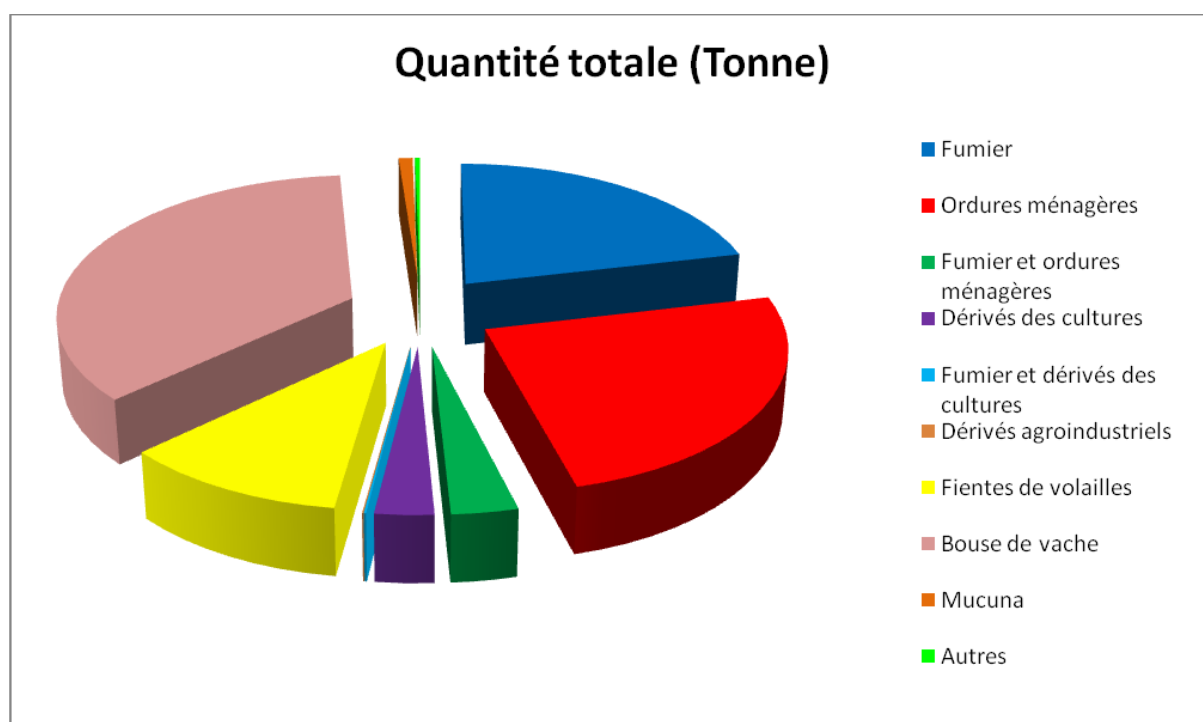
Région	Nature de l'engrais											
	Urée		NPK		Urée et NPK		NPKSB		Engrais IFDC		Total	
	Quantité (tonne)	%	Quantité (tonne)	%	Quantité (tonne)	%	Quantité (tonne)	%	Quantité (tonne)	%	Quantité (tonne)	%
Maritime	1 179	14	1 806	11	2 009	6	4	0	0.	0	4 998	8
Plateaux	2 617	31	4 727	28	7 574	21	334	22	53	35	15 306	24
Centrale	302	4	675	4	4 081	11	51	3	11	8	5 120	8
Kara	859	10	2 445	14	11 337	31	214	14	7	5	14 863	23
Savanes	3 454	41	7 395	43	11 373	31	908	60	79	52	23 209	37
Total	8 412	100	17 048	100	36 374	100	1 511	100	151	100	63 496	100

7.6.2.3- Analyse de la consommation d'engrais organiques

La bouse de vache est l'engrais organique le plus utilisé au niveau national en termes de quantité. Toutefois, il est à remarquer que sur les 4 011 tonnes de bouse de vache, 3 852 tonnes ont été consommées dans la seule région des Savanes, la plus importante zone d'élevage. Elle est suivie des compostes qui sont des combinaisons d'ordures ménagères (2 763 tonnes), puis de fumiers (2 391 tonnes).

Le mucuna n'est signalé que dans la région des Savanes pour à peine 97 tonnes.

Graphique 50 : Quantités (en tonnes) d'engrais organiques consommés



7.6.2.4- Parcelles fertilisées par engrais chimiques

Malgré la pauvreté des sols, toutes les parcelles mises en cultures vivrières n'ont pas reçu d'engrais. Seules 33,5% des parcelles, correspondant à 676 226 ha, ont été fertilisées en engrais chimiques. La région des Savanes est celle qui a le plus fertilisé ses parcelles (34%) de l'ensemble. Elle est suivie de la région de la Kara et de celle des Plateaux avec respectivement 25 et 22% des parcelles du pays. À peine 6% des parcelles fertilisées du pays se trouvent dans la région Centrale.

Sur une consommation de 62 450 tonnes, les importations d'engrais chimiques en 2012, effectuées par la CAGIA, s'élevaient à 31 600 tonnes. La différence a été comblée, sans nul doute, par le secteur privé.

Un examen de la série des importations d'engrais chimiques sur les cinq dernières années montre que les importations de la CAGIA qui avoisineraient 34 000 tonnes en moyenne par an ne couvrent que partiellement la demande nationale.

C'est ce qui explique l'apport important d'engrais par le secteur informel. En fait, la fourniture de cet intrant par le secteur privé n'est pas à prohiber. Mais, comme il n'y a pas de contrôle par rapport à la qualité, il y a lieu de se demander si ces engrais sont de bonne qualité pour impulser le progrès dans le domaine agricole. Car, il ne faut pas perdre de vue que des engrais de mauvaise qualité peuvent, non seulement, être sans effet sur les cultures, mais aussi nuire à la fertilité des sols. Il s'avère donc nécessaire que l'Etat joue son rôle régalien en mettant en place des structures de contrôle.

Au vu des quantités utilisées, la consommation moyenne d'engrais chimique est estimée à 117 kg à l'hectare pour les cultures vivrières en 2012. Elle est inférieure à la dose recommandée qui est de 150 kg à l'hectare (NPK et Urée réunis). Pourquoi les paysans n'appliquent-ils pas la dose normale ? Les raisons fondamentales dépendraient-elles du prix, des moyens financiers et de la disponibilité du produit en temps opportun ?

Si la moitié des superficies emblavées en cultures vivrières en 2012 devrait recevoir de l'engrais chimique sur la base de 117 kg/ha, il aurait fallu en importer au minimum 93 400 tonnes par an au lieu de 62 450 tonnes. La demande d'engrais étant en forte hausse et vu la dégradation avancée des sols, ce minimum pourra être atteint, voire dépassé dans les cinq prochaines années. Des dispositions conséquentes devraient être envisagées pour éviter dans l'avenir des ruptures préjudiciables au bon déroulement des campagnes agricoles.

La superficie des parcelles bonifiées est connue (676 226 ha), par contre l'impact de l'utilisation de ces engrais n'a pu être évalué. Vu la complexité de l'évaluation des rendements et la charge de travail d'un agent enquêteur, il est quasiment impossible de mesurer ces paramètres pendant le RNA. Une enquête spécifique, avec comme

module « rendement en lien avec l'utilisation d'engrais chimiques » serait plus appropriée. Les données disponibles ne permettent pas non plus de déterminer la part de la production dégagée sur les parcelles fertilisées.

Graphique 51 : Répartition en % des superficies en cultures vivrières selon la variété d'engrais chimique reçu

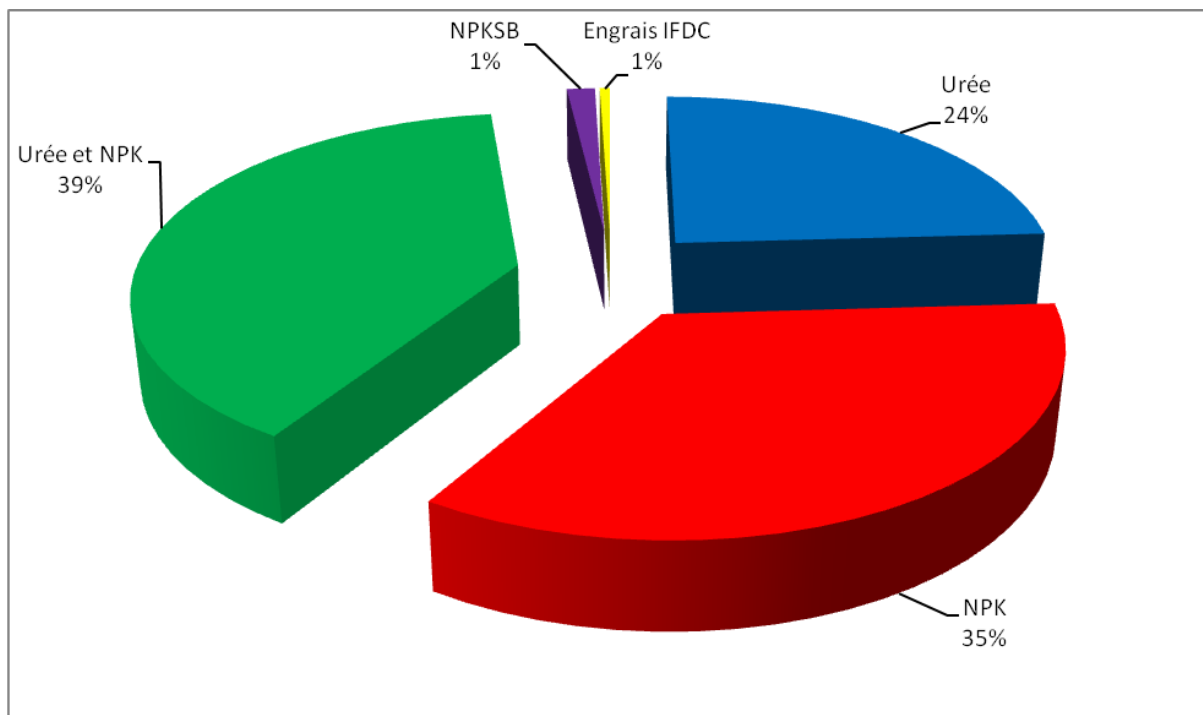


Tableau 44 : Répartition des superficies en cultures vivrières selon la nature de l'engrais chimique reçu

Région	Nature de l'engrais											
	Urée		NPK		Urée et NPK		NPKSB		Engrais IFDC		Total	
	Superficie (ha)	%	Superficie (ha)	%	Superficie (ha)	%	Superficie (ha)	%	Superficie (ha)	%	Superficie (ha)	%
Maritime	16 393	10	18 685	8	13 163	5	177	2	0	0	48 417	7
Plateaux	29 269	18	36 625	16	26 397	10	993	11	133	4	93 417	14
Centrale	2 028	1	5 600	2	45 611	17	1 463	16	8	0	54 711	8
Kara	35 685	22	63 212	27	117 781	44	1 158	13	1 752	51	219 588	32
Savanes	79 329	49	110 844	47	63 010	24	5 355	59	1 556	45	260 093	38
Total	162 703	100	234 966	100	265 962	100	9 146	100	3 449	100	676 226	100
% Ligne	24,1		34,7		39,3		1,4		0,5		100,0	

7.6.2.5- Sources de provenance des engrais chimiques utilisés

Sur le plan national, la majeure partie d'engrais chimiques proviennent de trois principales sources :

- magasins spécialisés (51%) ;
- services de vulgarisation (26%) et
- marché local (21%).

On note un stock de report de 1% provenant de l'exploitation elle-même. Les dons et emprunts ne représentent que 3% de l'ensemble.

Tableau 45 : Sources de provenance des engrais chimiques utilisée

Sources de provenance	Urée	NPK	Urée+NPK	NPKSB	Engrais IFDC	Total
	%	%	%	%	%	%
Exploitation	1	1	0	1	3	1
Marché	23	22	19	10	19	21
Don	2	2	2	2	0	2
Emprunt	1	1	0	0	0	1
Service de vulgarisation	20	23	30	46	52	26
Magasin spécialisé	53	51	49	41	26	51
Total	100	100	100	100	100	100

7.6.2.6- Raisons de non utilisation des engrais chimiques

Pour les exploitants agricoles n'ayant pas utilisé d'engrais chimique durant la campagne agricole 2012/2013, la principale raison évoquée, par 94% d'entre eux, est l'insuffisance. La non disponibilité du produit, son coût élevé et le manque d'argent sont les raisons évoquées par 1% des exploitants.

Le constat en est que les exploitants ne sont pas résolus à se passer de l'utilisation des engrais, mais c'est le dénuement qui les empêche de l'utilisation de ces intrants.

Tableau 46 : Raisons de non utilisation d'engrais chimiques

Raisons	Nature de l'engrais					
	Urée	NPK	Urée + NPK	NPKSB	Engrais IFDC	Total
	%	%	%	%	%	%
Pas d'engrais	94	94	94	90	90	94
Non disponible	1	1	1	0	10	1
Prix trop élevé	1	1	1	1	0	1
Non disponible et prix trop élevé	0	0	0	0	0	0
Pas d'argent	2	2	1	1	0	1
Mauvaise qualité	0	0	0	0	0	0
Autres	2	2	3	8	0	3
Total	100	100	100	100	100	100

7.6.3- Produits phytosanitaires

Les résultats montrent que toutes les parcelles en culture n'ont pas reçu de produits phytosanitaires pendant la campagne agricole 2012/2013. Environ une parcelle sur quatre a été traitée, soit une superficie totale de 445 200 ha. Il est à noter que toutes les cultures ne subissent pas de traitement, notamment le maïs, le sorgho, le mil, le manioc, l'igname et la patate douce. C'est surtout les légumineuses et les légumes qui reçoivent des produits phytosanitaires.

7.6.3.1- Quantité des produits phytosanitaires utilisés

Les paysans ont eu à utiliser 584,3 tonnes et 19 074 hectolitres de produits phytosanitaires solides et liquides pour une valeur globale de 4.213 millions de F.CFA.

Les produits phytosanitaires couramment utilisés sont les insecticides, herbicides, fongicides et les rodenticides. Il est à noter que parmi cette gamme de produits, ce sont les herbicides qui dominent avec 76% de produits solides et 65% de produits liquides, correspondant respectivement à 445,9 tonnes et 12 431,6 hectolitres.

Tableau 47 : Quantité de produits phytosanitaires utilisés par type de produits

Catégories de produits	Produits solides		Produits liquides	
	Quantité (kg)	%	Quantité (litre)	%
Insecticide	123 119	21	641 156	34
Herbicide	445 994	76	1 243 162	65
Fongicide	14 992	3	22 885	1
Rodenticide	244	0	244	0
Total	584 349	100	1 907 446	100

7.6.3.2- Sources de provenance des produits phytosanitaires

Généralement les paysans s'approvisionnent sur le marché local, ce qui n'est pas sans danger pour la santé de la population car les produits vendus pêle-mêle sur le marché sont d'origine douteuse. Cette source d'approvisionnement a fourni 83% de la consommation des produits de traitement. L'Etat/les services de vulgarisation viennent en 2^{ème} position et fournissent 11% des produits phytosanitaires. Outre le marché local et l'Etat/les services de vulgarisation, des organismes comme les ONG, projets et la Nouvelle Société Cotonnière du Togo (NSCT) ont participé à l'approvisionnement des exploitations agricoles à concurrence de 6% de l'ensemble des produits phytosanitaires.

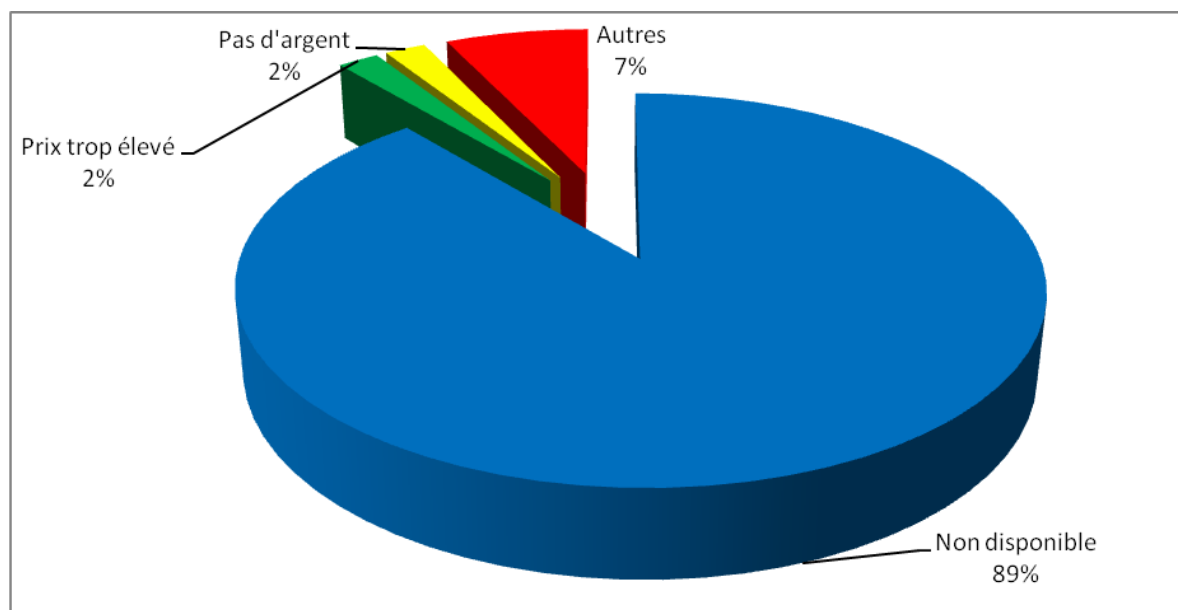
Tableau 48 : Sources de provenance des produits phytosanitaires utilisés par type de produits

Sources d'approvisionnement	Produit phytosanitaire				
	Insecticide	Herbicide	Fongicide	Rodenticide	Total
	%	%	%	%	%
Etat/Service de vulgarisation	28	2	30	25	11
ONG/Projets	3	1	0	0	1
Marché local	64	94	35	75	83
Commerce spécialisé	5	3	35	0	4
Autres	1	1	0	0	1
Total	100	100	100	100	100

7.6.3.3- Raisons de non utilisation des produits phytosanitaires

La majorité des exploitants agricoles qui n'utilisent pas de produits phytosanitaires, soit 89%, évoque comme raison la non disponibilité du produit. Le prix trop élevé et le manque d'argent ont été, pour 4% des exploitants, la raison justifiant la non utilisation.

Graphique 52 : Raisons de non utilisation de produits phytosanitaires



7.7- Autres facteurs de production : Encadrement technique

Outre les intrants, la main-d'œuvre et le financement, il serait inadmissible de passer sous silence l'encadrement technique qui participe aussi à l'augmentation de la production agricole. L'encadrement technique est l'ensemble des canaux par lequel sont véhiculées des informations scientifiques au profit du monde rural. Parmi ces canaux, il faut mentionner la radio, les structures d'encadrement et les journaux

spécialisés. L'encadrement technique constitue un instrument important dans le processus de production agricole dans le pays où le taux d'analphabétisme reste encore un frein à l'adoption rapide des paquets technologiques.

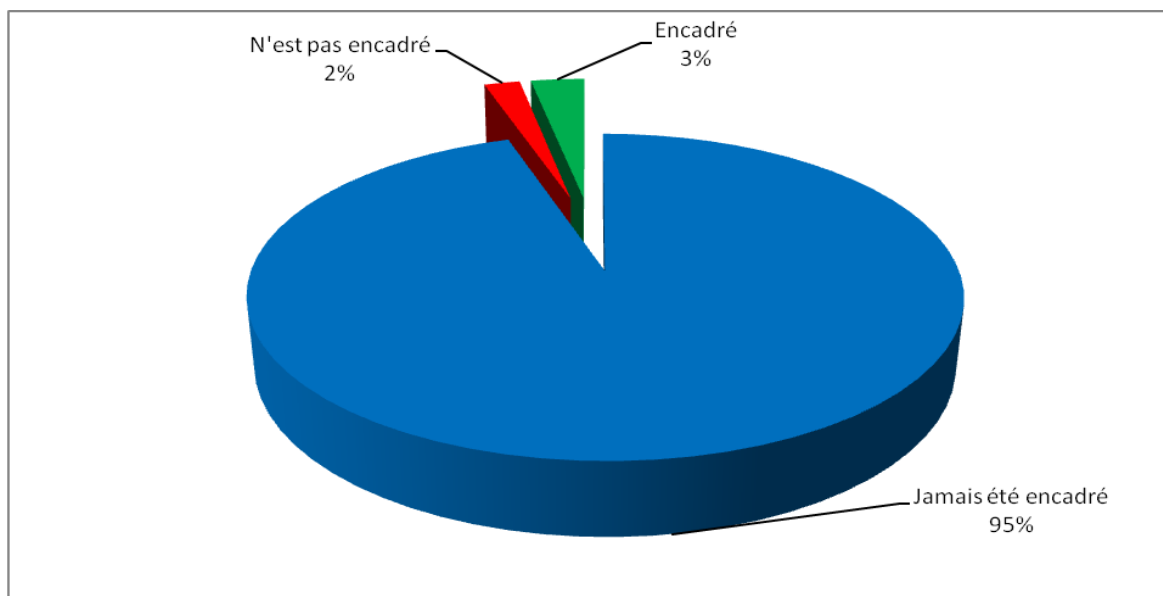
Aujourd'hui, la plupart des exploitants agricoles n'appliquent pas les techniques culturales appropriées, peut être, parce qu'ils ne sont pas directement encadrés. Cependant, ils peuvent suivre à travers les canaux de communication en matière de productions végétale et animale, des causeries, notamment sur les radios rurales. D'une manière ou d'une autre, ils essaieront d'imiter, tant soit peu, ceux-là qui sont encadrés.

7.7.1- Statut d'encadrement des exploitants agricoles

Selon les résultats du RNA, près de 95% des détenteurs de parcelles n'ont jamais été directement encadrés. Cette proportion est plus forte chez les femmes (97%) que chez les hommes (93%). La proximité de l'infime proportion des paysans encadrés profite certainement à ces derniers. Les résultats issus de l'application des paquets technologiques par les paysans encadrés les inciteraient à s'imprégner des techniques divulguées.

Cependant, la persistance de la forte proportion de consommation de semences traditionnelles pourrait trouver une explication judicieuse en lien avec ce niveau d'encadrement. Une enquête approfondie sur l'attitude l'encadrement technique serait édifiante. Il est possible qu'une augmentation significative des exploitants encadrés ait des effets positifs sur la production.

Graphique 53 : Répartition en % des producteurs agricoles selon le statut d'encadrement et le sexe



Les résultats du RNA indiquent que 97% des producteurs agricoles ne sont pas encadrés. Cette proportion concerne les producteurs agricoles qui n'ont jamais été encadrés et ceux qui ne le sont plus au moment du recensement. Du point de vue genre, 98% de femmes contre 96% d'hommes ne sont pas encadrés.

Tableau 49 : Répartition en % des producteurs agricoles selon le statut d'encadrement et le sexe

Statut d'encadrement	Sexe					
	Masculin		Féminin		Total	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Jamais été encadré	1 442 890	93	1 535 749	97	2 978 639	95
N'est pas encadré	37 930	2	16 797	1	54 728	2
Encadré	68 009	5	34 569	2	102 578	3
Total	1 548 830	100	1 587 115	100	3 135 945	100

Il découle de ce qui précède, qu'à peine 3% de la population agricole est encadré au moment du recensement. Cette proportion est plus forte chez les hommes que chez les femmes, avec 5% et 2% respectivement.

L'analyse de la répartition des producteurs agricoles qui n'ont jamais été encadrées, indique que la proportion des femmes est supérieure à celle des hommes : 51,6% de femmes contre 48,4% des hommes.

Graphique 54 : Répartition en % des producteurs agricoles selon le statut d'encadrement et le sexe

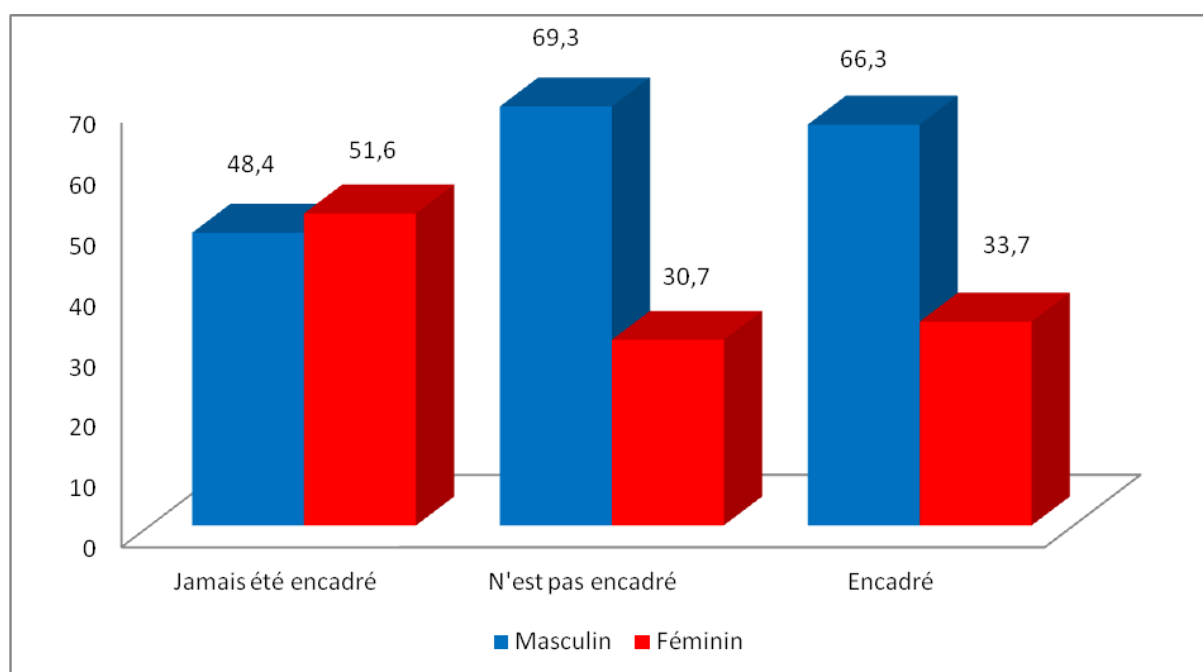


Tableau 50 : Répartition en % des producteurs agricoles selon le statut d'encadrement et le sexe

Statut d'encadrement	Sexe					
	Masculin		Féminin		Total	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Jamais été encadré	1 442 890	48,4	1 535 749	51,6	2 978 639	100,0
N'est pas encadré	37 930	69,3	16 797	30,7	54 728	100,0
Encadré	68 009	66,3	34 569	33,7	102 578	100,0
Total	1 548 830	49,4	1 587 115	50,6	3 135 945	100,0

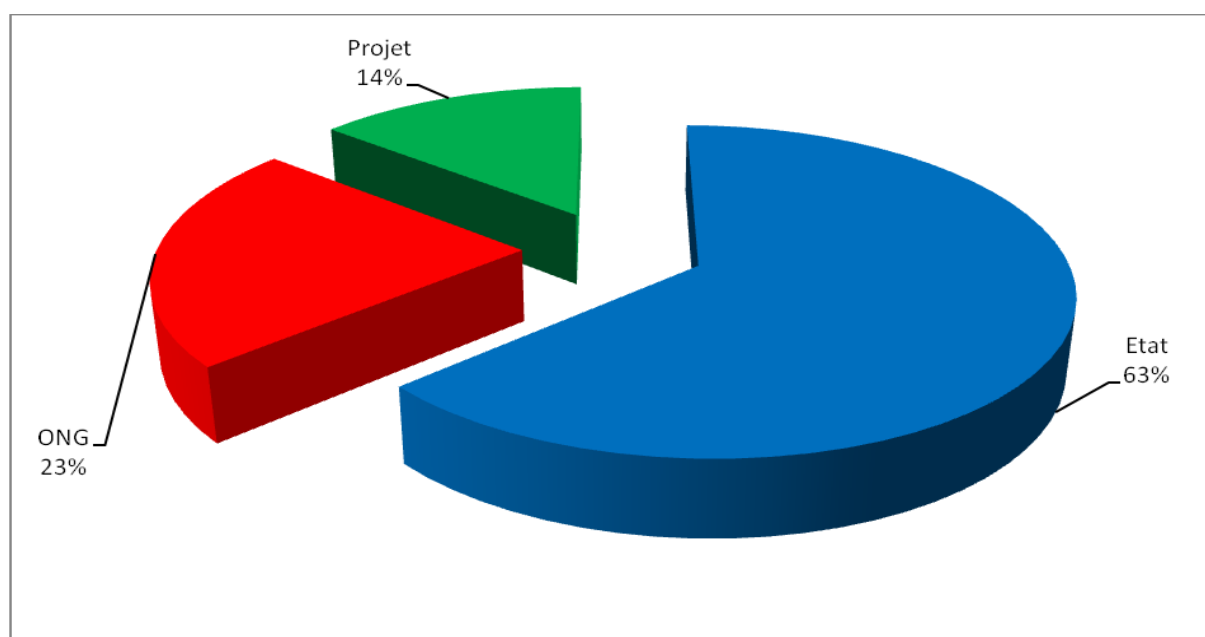
Dans toutes les régions, plus de 90% des exploitants agricoles n'ont jamais été encadrés. La proportion des exploitants encadrés est aussi faible dans les régions qu'au niveau national :

- Région Maritime : 5 % dont 41 % de femmes ;
- Région des Plateaux : 10 % dont 28 % de femmes ;
- Région Centrale : 9 % dont 40 % de femmes ;
- Région de la Kara : 6 % dont 27 % de femmes ;
- Région des Savanes : 14 % dont 37% de femmes.

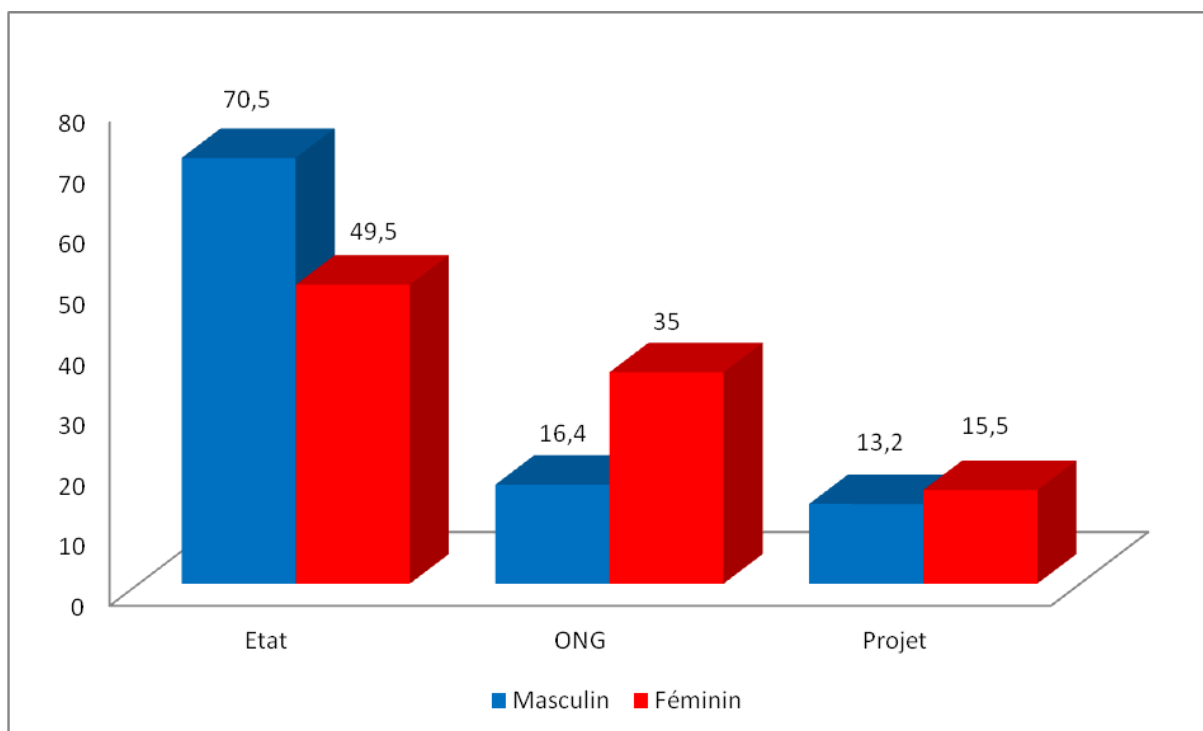
7.7.2- Structures d'encadrement des exploitants agricoles

Trois structures assurent l'encadrement sur le terrain, à savoir : l'Etat à travers l'ICAT, 63,4% de l'encadrement ; les ONG, 22,6% et les projets, 14%.

Graphique 55 : Répartition en % des producteurs agricoles suivant les structures d'encadrement



Graphique 56 : Répartitions des producteurs selon la structure d'encadrement et le sexe



Du point de vue genre, l'Etat encadre 70,5% d'hommes et 49,5% de femmes. Par contre, la proportion des femmes encadrées par les ONG est supérieure à celle des hommes : 35 contre 16,4%.

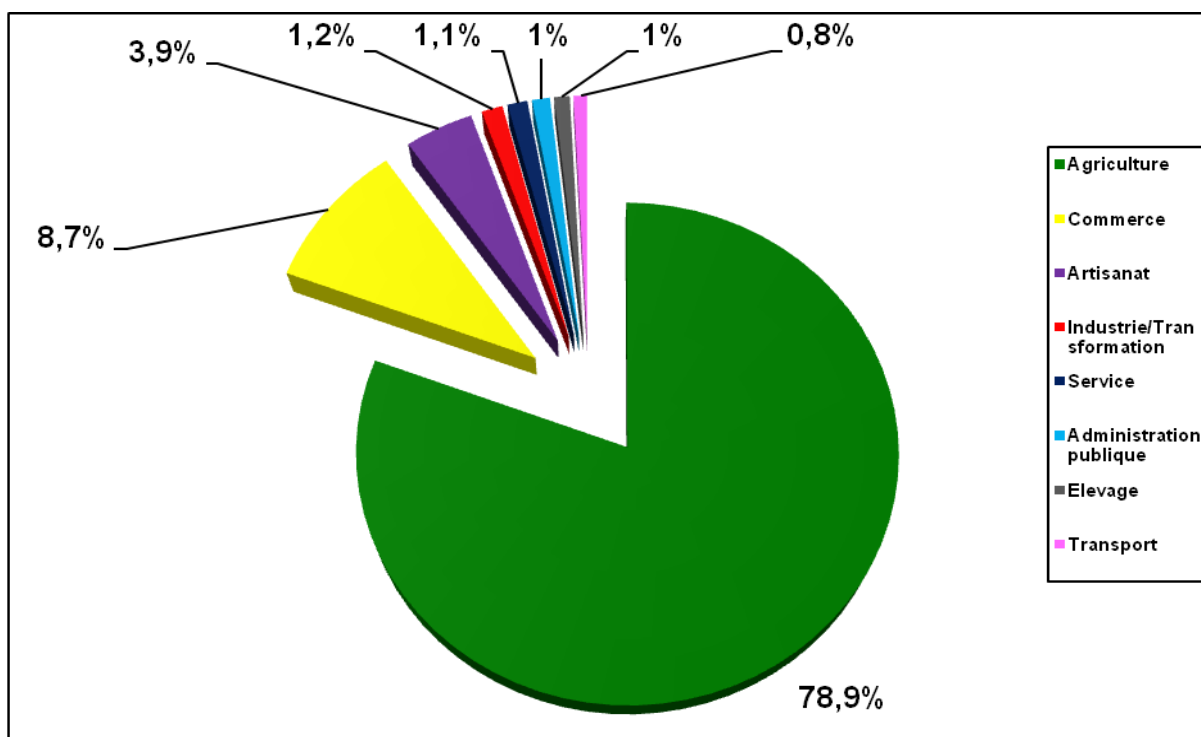
8- Activités économiques de la population agricole

En milieu rural, la population agricole s'adonne à plusieurs types d'activités (agriculture, élevage, pêche/aquaculture, artisanat, commerce, etc.) à des degrés divers. En effet, certaines activités sont exercées en priorité (activités principales) et d'autres le sont moins (activités secondaires).

8.1- Activités principales

La répartition de la population agricole en lien avec l'activité principale exercée est illustrée par le graphique ci-dessous.

Graphique 57 : Répartition de la population active agricole selon l'activité principale



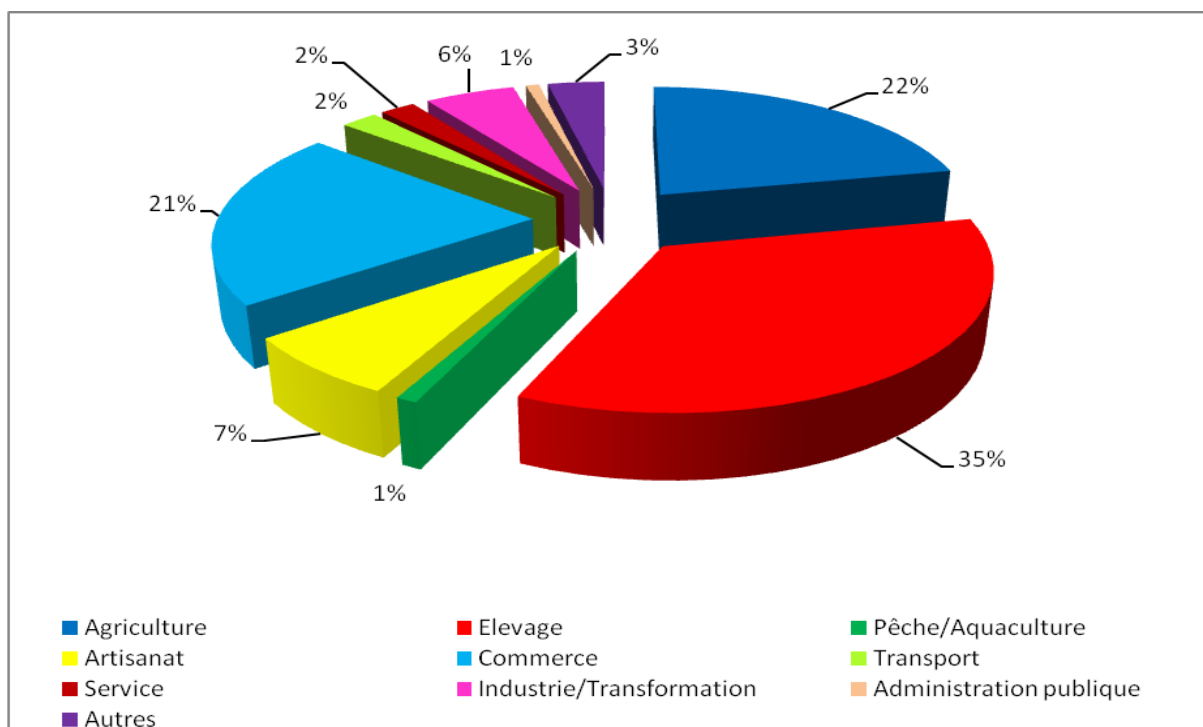
L'analyse des données laisse clairement apparaître que l'écrasante majorité (78,9%) de la population en milieu rural a pour activité principale l'agriculture, suivie de loin par le commerce (8,7%) et l'artisanat (3,9%). L'agriculture, est pratiquée par 86% d'hommes et 76% de femmes comme activité principale.

8.2- Activités secondaires

Pour relever le niveau des revenus, la population active agricole mène d'autres activités économiques. Sont considérées comme activités secondaires, en opposition à l'activité principale, les activités auxquelles il est consacré peu de temps. Plusieurs activités secondaires, parmi lesquelles l'élevage, l'artisanat, la transformation, le commerce, le transport, la pêche, etc. cohabitent avec l'activité principale. Ces activités constituent des domaines de prédilection des femmes à l'exception, toutefois, du transport. Dans le secteur rural, 21,6% de la population active agricole se consacrent à l'agriculture comme activité secondaire; la même proportion concerne le commerce. Ceux qui pratiquent généralement l'activité secondaire sont surtout des commerçants, des artisans, des fonctionnaires et des pêcheurs.

La première activité économique pratiquée comme activité secondaire, en milieu rural, est l'élevage qui rassemble plus du tiers de la population active agricole, soit 34,5 %. Elle est suivie par l'agriculture (21,6%) et le commerce avec 21 %. Les autres activités secondaires occupent, dans leur ensemble, plus de 20% de la population dont 7,7% s'occupent de l'artisanat et 5,4 % de la transformation des produits.

Graphique 58 : Répartition en % de la population active agricole selon l'activité secondaire



La première activité secondaire des femmes est le commerce qui occupe 37% de la population féminine. Viennent ensuite l'agriculture et l'élevage (24% chacun). En ce qui concerne les hommes, c'est l'élevage qui vient en première position avec 46% de la population active agricole, l'agriculture occupant la deuxième position avec 22%.

9- Principales productions végétales et animales

9.1- Productions végétales

☞ **La production végétale se caractérise par la prédominance des cultures vivrières. En outre, la production agricole est l'œuvre de petits producteurs estimés à 872 035 dont 444 165 femmes.**

L'analyse des résultats relatifs à ce volet sera centrée autour de deux points fondamentaux : (i) superficies consacrées aux cultures vivrières ; (ii) production végétale

9.1.1- Superficies consacrées aux cultures

9.1.1.1- Superficies physiques

Les superficies physiques exploitées (à ne pas confondre avec superficie emblavée), mettent en relief l'espace foncier consommé annuellement et la disponibilité foncière nationale. L'analyse de l'écart permet de situer le degré d'empiètement de l'agriculture sur les réserves cynégétiques (faunes, forêts), les plans d'eau (lacs,

étangs et barrages) et les cours d'eau (fleuves et rivières). A la lumière des résultats du 4^{ème} RNA, on constate que les superficies physiques exploitées représentent environ 65% de la superficie agricole du pays. Comment les exploitations agricoles occupent-elles l'espace agricole du pays ?

Malgré la disponibilité en terres agricoles, la région Centrale a mis en cultures la plus faible superficie physique en 2012 (11,7% de l'ensemble). La région des Plateaux a exploité la plus forte proportion de la superficie physique cultivée dans le pays en 2012, soit 28,4%. Suivent dans l'ordre, la région de la Kara (21,2%), la région des Savanes (20,3%) et la région Maritime (18,4%).

La taille moyenne d'une exploitation agricole est d'environ 3,8 hectares répartis sur 5,5 parcelles, en moyenne, éparpillées aux quatre coins du terroir du village. Cet éparpillement est essentiellement dû à la dégradation des sols et à l'insuffisance des terres agricoles. Il existe des disparités non négligeables entre les régions : Maritime 3,6 ha ; Plateaux 3,7 ha ; Centrale 4,5 ha ; Kara 3,4 ha et Savanes 3,6 ha.

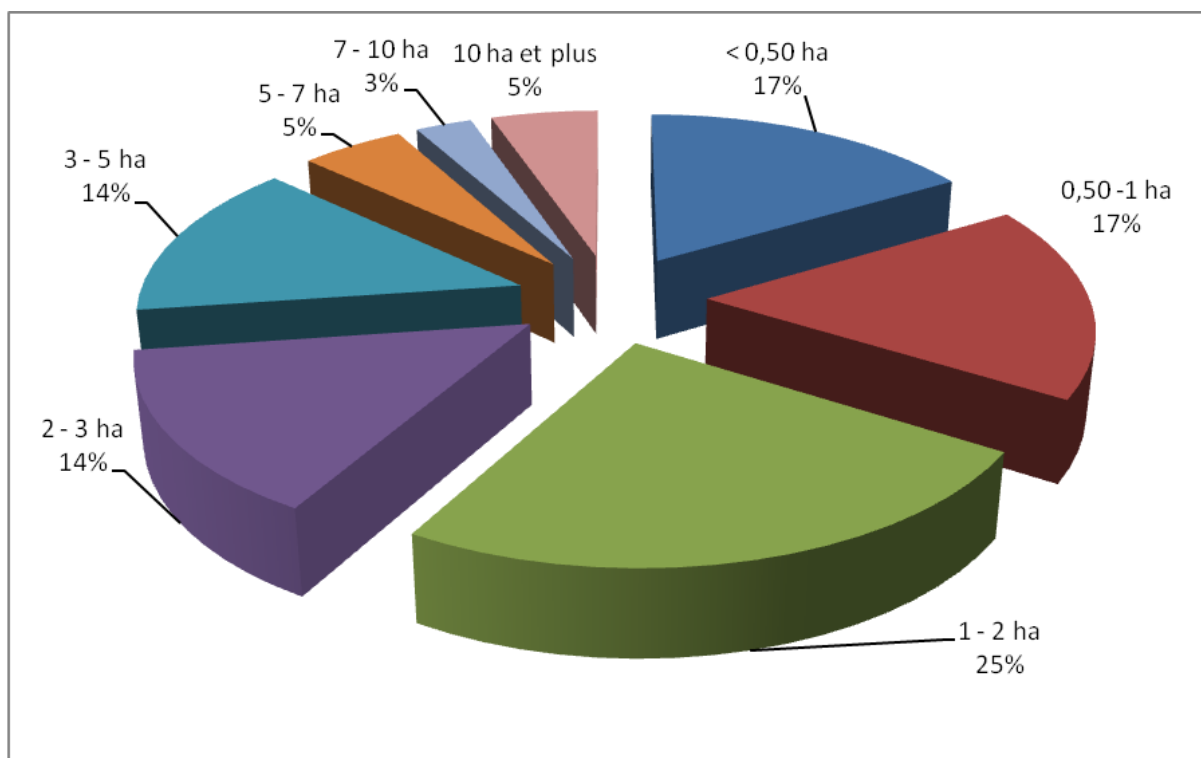
Les données contenues dans le tableau ci-dessous laissent apparaître la situation suivante :

- ✓ 58,3% des exploitations agricoles ont mis en valeur une superficie physique inférieure à 2 hectares ;
- ✓ 36,4% des exploitations agricoles ont réalisé une superficie physique comprise entre 2 et 10 ha ;
- ✓ seulement 5,3% des exploitations agricoles ont exploité une superficie supérieure à 10 ha.

Tableau 51 : Répartition en % des exploitations agricoles selon la tranche de superficie emblavée en cultures en 2012

Tranches de superficie	Maritime	Plateaux	Centrale	Kara	Savanes	Togo
Moins de 0,5 ha	20,7	20,9	16,4	12,7	9,1	16,5
0,5 - 1 ha	20,4	18,2	16,7	15,1	15,1	17,3
1 - 2 ha	24,3	23,2	22,6	25,4	27,0	24,5
2 - 3 ha	12,8	12,7	13,8	18,4	15,8	14,5
3 - 5 ha	11,3	11,7	13,4	16,3	19,1	14,0
5 - 7 ha	4,1	4,7	5,3	5,5	6,2	5,1
7 - 10 ha	1,8	2,6	3,9	3,1	2,9	2,8
10 ha et plus	4,6	6,0	7,9	3,5	4,8	5,3
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Graphique 59 : Répartition (%) des exploitations agricoles selon la tranche de superficie



Il convient de rappeler que les productions vivrières ont occupé en 2012 une superficie physique totale de **1 728 634 ha**, soit 50,8% de la superficie cultivable du pays. Les 49,2% des superficies restantes se répartissent entre forêts, savanes arborées et jachères temporaires. Dans l'avenir, une régulation des terres agricoles s'imposera pour éviter d'empiéter sur les autres ressources spatiales.

Au plan régional, les superficies physiques sont consignées dans le tableau ci-dessous :

Tableau 52 : Superficies physiques cultivées en vivriers par région

Unité : ha

Groupe de cultures	Maritime	Plateaux	Centrale	Kara	Savanes	Total	%
Céréales	204 764	291 658	100 654	199 879	257 864	1 054 819	59,1
Tubercules	37 370	71 481	51 174	59 808	9 165	228 999	13,6
Légumineuses	34 452	102 149	45 143	88 468	73 539	362 856	23,0
Autres cultures vivrières	21 198	26 435	5 687	18 902	9 739	81 960	4,3
Total	297 785	491 724	202 658	367 056	350 307	1 728 634	100

9.1.1.2- Superficies emblavées pour l'ensemble des cultures

Dans l'ensemble, les superficies emblavées (toutes cultures confondues) ont atteint, en 2012, **1 925 853 ha**. Les superficies emblavées par les femmes sont supérieures à celles des hommes ; 969 815 hectares contre 956 038 hectares pour les hommes. Cet écart relativement faible (13 777 ha) pourrait s'expliquer par la supériorité numérique des parcelles mises en valeur par les femmes. Il convient de signaler que 1 783 085 ha ont été emblavés pour les cultures vivrières et 142 768 ha pour les cultures de rente.

En ce qui concerne les différents groupes de cultures, l'analyse des données révèle que les vivriers occupent 92,6 % des superficies dont 60,2% ont été consacrées aux céréales. Les cultures de rente qui n'occupent que 7,4 % des superficies emblavées englobent le café, le cacao, le coton, etc.

9.1.1.3- Superficies emblavées en cultures vivrières

Les emblavures, au titre de la campagne 2012/2013, ont couvert **1 783 085 ha** pour l'ensemble des cultures vivrières, ce qui correspond à 3,6 ha par exploitation agricole (certaines parcelles ayant été exploitées plus d'une fois). Elles se composent des superficies en culture pure et en cultures associées. Comparativement au dernier recensement agricole (1996), ces superficies ont presque doublé marquant ainsi un accroissement moyen annuel de **4,5%**.

Les parts des superficies consacrées aux groupes de cultures ont progressé de façon significative depuis le dernier recensement de l'agriculture (1996). En considérant les groupes de culture, les superficies ont crû de 79,1% pour les céréales, de 129,7% pour les tubercules et de 185,8% pour les légumineuses en 17 ans.

Graphique 60 : Parts relatives des superficies des différents groupes de cultures vivrières en 2012

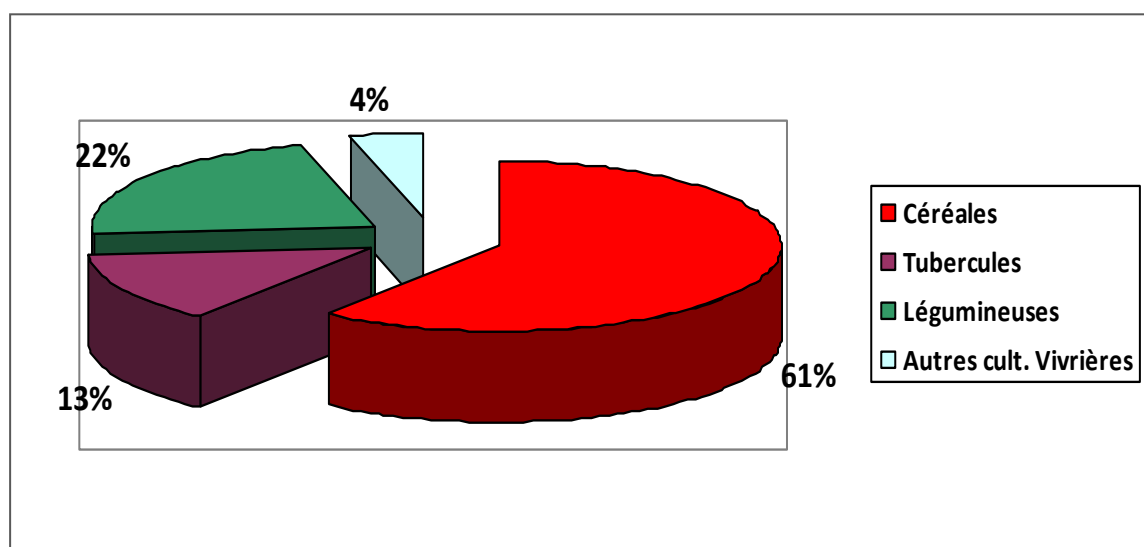
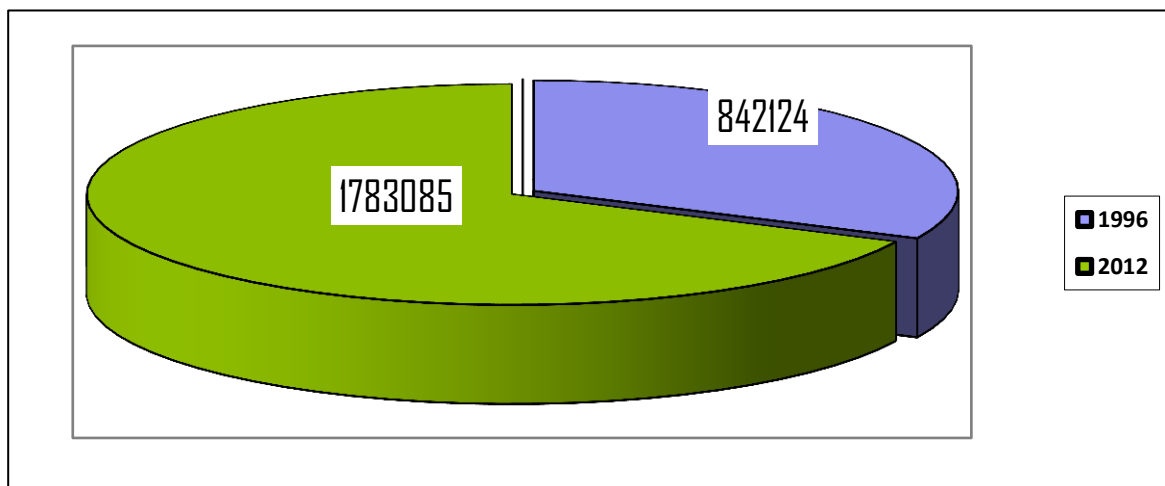


Tableau 53 : Evolution des superficies emblavées en vivriers

Unité : ha

Groupe de cultures	1996		2012		Ecart (2012-1996)	
	Superficies ha	Parts relatives en %	Superficies ha	Parts relatives en %	Ecart absolu	Ecart relatif en %
Céréales	599 646	71,2	1 074 147	60,2	474 501	79,1
Tubercules	103 625	12,3	237 983	13,3	134 358	129,7
Légumineuses	138 853	16,5	396 842	22,3	257 989	185,8
Autres cultures vivrières	0	0	74 113	4,2		
Total	842 124	100	1 783 085	100		

Graphique 61 : Superficies en ha cultivées en vivriers en 1996 et 2012



La répartition des superficies cultivées au plan régional indique que 34,5% des superficies emblavées en vivriers se retrouvent dans la région des Plateaux, ce qui fait de cette région la principale zone de cultures végétales du Togo. Toutefois, les perspectives et les potentialités édaphiques de la région Centrale pourront faire de cette région, dans l'avenir, une grande zone de production agricole du pays. Dans les autres régions du Togo, ces superficies se présentent comme suit :

- Région Maritime : 18% ;
- Région des Savanes : 17% ;
- Région Centrale : 16% ;
- Région de la Kara : 15%.

Du point de vue genre, les femmes ont emblavé presque autant de superficies en vivriers que les hommes (899 719 ha contre 883 366 ha pour les hommes). La structure est presque identique dans toutes les régions à l'exception toutefois, de la région Maritime où les superficies emblavées par les hommes sont légèrement supérieures à celles des femmes (23% pour les hommes et 17% pour les femmes) et de celle des Plateaux (avec 329 175 ha par les femmes contre 286 804 ha par les hommes).

Ces tendances se confirment quand on considère les différents groupes de cultures.

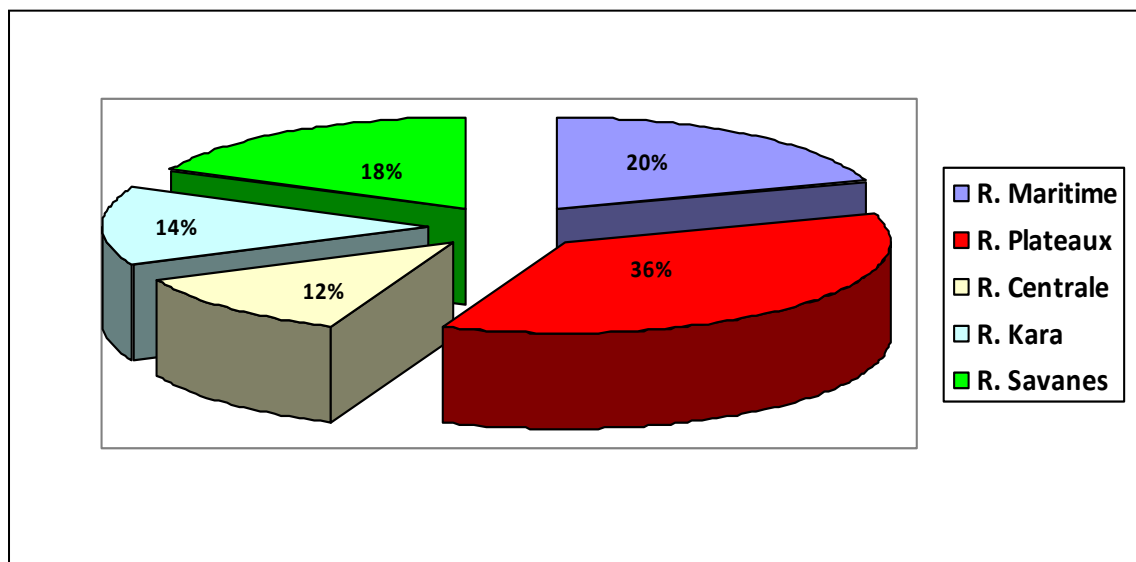
❖ Céréales

Sur le plan national, une superficie physique de 1 074 146 ha a été consacrée aux céréales. La région des Plateaux concentre la plus grande part des superficies emblavées en céréales (36%). Elle est suivie de la région Maritime (20%), et de la région des Savanes (18%). Les régions de la Kara et Centrale ont emblavé respectivement 14% et 12% des superficies totales relatives aux céréales.

Au plan national, le maïs demeure de loin la spéculature qui occupe la plus grande superficie consacrée aux vivriers. Il représente 40,3 % de l'ensemble des superficies emblavées au titre de la campagne 2012/2013 (717 983 hectares⁵).

Le maïs est suivi du sorgho (13,1 % contre 15 % en 1996) et du niébé (12,3%).

Graphique 62 : Parts relatives des superficies emblavées en céréales par région

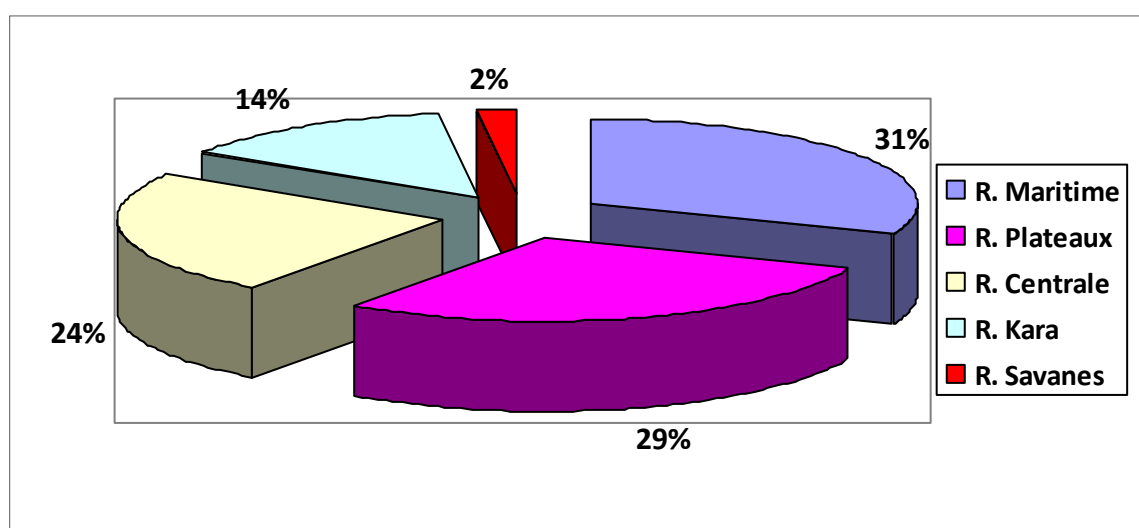


⁵ Non compris les superficies en cultures secondaires

✓ Tubercules

Les régions méridionales concentrent près de 60% des superficies emblavées en tubercules. La région Centrale, réputée pour la production d'ignames vient en troisième position avec 24% des superficies. La région des Savanes, compte tenue de son climat peu favorable pour le développement des tubercules, n'enregistre que 2% des superficies consacrées à ce groupe de spéculations. Cependant, elle réunit les conditions agro-édaphiques pour la production de pomme de terre. Il faut noter que dans la région de la Kara, les superficies consacrées aux tubercules représentent 14% du total national. L'érosion permanente des sols constitue, à long terme, un frein capital au maintien de la part des superficies consacrées aux tubercules.

Graphique 63 : Part relative en % des superficies emblavées en tubercules par région



✓ Légumineuses

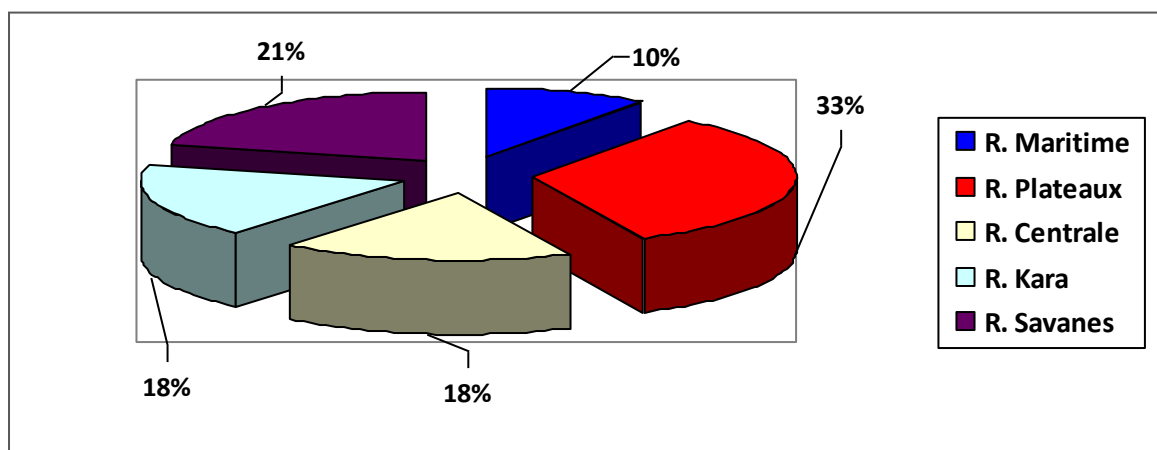
La région des Plateaux vient en première position avec 33 % des superficies consacrées à ces cultures au plan national. La région des Savanes suit avec 21%, grâce essentiellement au climat très favorable pour la production de l'arachide et du niébé. Les régions de la Kara et Centrale représentent chacune 18 % des superficies cultivées en légumineuses et oléagineuses. Les superficies consacrées à ces spéculations dans la région Maritime ne représentent que 10% du total national.

Le soja, considéré comme une culture émergente, a enregistré une progression considérable pendant ces dix dernières années.

Tableau 54 : Superficies emblavées par grands groupes de cultures

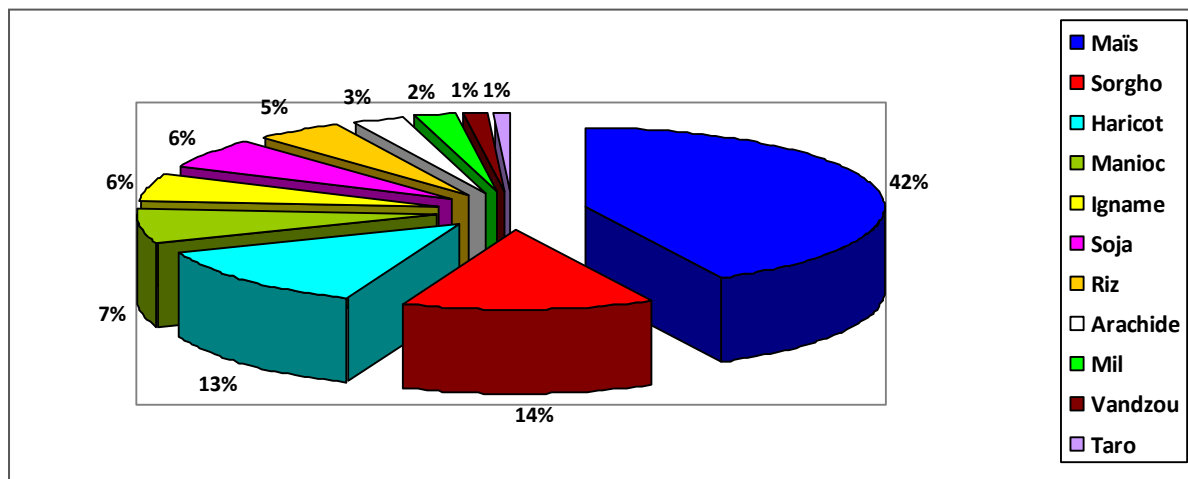
Groupe de cultures	R. Maritime	R. Plateaux	R. Centrale	R. Kara	R. Savanes	Total
Céréales	221 599	385 137	131 784	146 396	189 230	1 074 146
Tubercules	72154	69693	56994	33314	5829	237 984
Légumineuses	37 978	133986	69942	69767	85169	396 842
Autres cultures	25116	27164	3265	10622	7946	74 113
Total	356 847	615 980	261985	260099	288174	1 783 085

Graphique 64 : Parts relatives des superficies emblavées en légumineuses par région



En conclusion, les superficies emblavées ont presque doublé par rapport à 1996 (1 783 085 ha en 2012 contre 842 124 hectares en 1996). L'agriculture reposant encore sur la force physique, cette augmentation considérable serait probablement due à l'accroissement des ménages agricoles et à celui de la population active agricole (rythme de croissance annuel des ménages agricoles 1,02% ; celui de la population active agricole 1,14%).

Graphique 65 : Parts relatives des superficies des principales cultures vivrières.



Du point de vue genre, les données révèlent que 51% des superficies cultivées en céréales reviennent aux femmes comme l'indique le tableau 55. A l'exception du riz, les superficies physiques mises en valeur par les femmes pour les autres spéculations céréalières sont supérieures à celles des hommes, notamment le maïs (368 799 ha pour les femmes contre 362 879 ha pour les hommes).

Tableau 55 : Répartition des superficies physiques (en cultures pures et principales) cultivées en céréales par sexe

Cultures	Sexe				Total	%
	Masculin		Féminin			
	Superficie (ha)	%	Superficie (ha)	%		
Maïs	362 879	49,6	368 799	50,4	731 678	100
Sorgho	79 591	47,7	87415	52,3	167 006	100
Mil	11 211	46,7	12 780	53,3	23 991	100
Riz	62 382	41,6	63 556	58,4	125 938	100
Fonio	2 523	40,7	3 683	59,3	6 206	100
Total céréales	518 586	49,2	536 233	50,8	1 054 819	100

Au niveau des autres groupes de cultures, on remarque une inversion des tendances, à l'exception toutefois de l'igname, de la patate douce, de l'arachide et du voandzou, comme l'indiquent les tableaux suivants :

Tableau 56 : Répartition des superficies physiques (en cultures pure et principale) cultivées en tubercules par sexe

Cultures	Sexe				Total
	Masculin		Féminin		
	Superficie	%	Superficie	%	
Manioc	39981	51,3	37922	48,7	77903
Igname	72591	50,0	72702	50,0	145293
Taro	589	50,5	577	49,5	1166
Patate douce	2 175	47,0	2 455	53,0	4630
Total tubercules	115 336	50,4	113 656	47	228 992

Tableau 57 : Répartition des superficies physiques (en cultures pure et principale) cultivées en légumineuses et oléagineuses par sexe

Cultures	Sexe				Total	
	Masculin		Féminin			
	Superficie	%	Superficie	%	Superficie	%
Arachide	41 112	48,6	43 538	51,4	84 650	100
Niébé	74 076	48,5	78 540	51,5	152 616	100
Soja	39 181	48,7	41 245	51,3	80 426	100
Voandzou	18 613	49,2	19 203	50,8	37 816	100
Pois d'angole	122	33,1	247	66,9	369	100
Sésame	3 570	53,4	3 110	46,6	6 680	100
Courge	96	32,2	202	67,8	202	100
Total légumineuses + oléagineuses	176 770	48,7	186 085	51,3	362 855	100

9.1.2- Cultures de rente

Les principales cultures de rente sont le coton, le café, le cacao et le palmier à huile, etc. Ces cultures fournissent l'essentiel des produits d'exportation, notamment les trois premiers qui ont contribué, ces dernières années, pour 9% au PIBA (CDMT 2011-2013) et ont connu des évolutions diverses, tant au niveau des superficies qu'au niveau des rendements. Le tableau ci-dessous ventile la superficie en cultures de rente par région et par sexe.

Tableau 58 : Superficie en cultures de rente différenciée par sexe (RNA 2012).

Niveau national

Région	Sexe					
	Masculin		Féminin		Total	
	Superficie (ha)	%	Superficie (ha)	%	Superficie (ha)	%
Maritime	18 364	25	27 247	39	45 611	32
Plateaux	27 002	37	26 598	38	53 600	38
Centrale	9 502	13	4 011	6	13 513	9
Kara	3 432	5	3 442	5	6 874	5
Savanes	14 372	20	8 799	13	23 171	16
Total	72 672	100	70 096	100	142 768	100

Le 4^{ème} RNA a permis de mesurer la superficie des parcelles portant des cultures de rente. Elle est estimée à 142 768 ha et se répartit inégalement dans les régions. Un examen du tableau ci-dessus permet de constater que les femmes participent à la capitalisation de ce stock de superficie. Presque 49,1% de la superficie consacrée aux cultures de rente reviennent aux femmes. Ces dernières l'ont généralement acquise sous le régime de droit de jouissance.

Les superficies totales des plantations de caféiers et de cacaoyers objectivement mesurées sont de 63.103 hectares dont 37 768 ha de caféiers

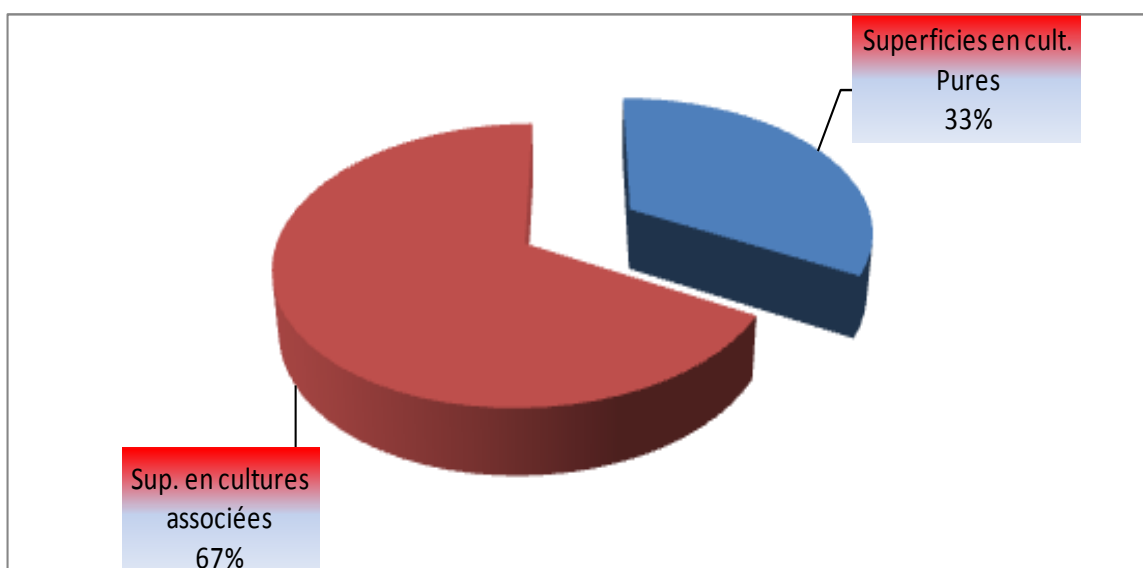
La région des Plateaux abrite près de 38% de la superficie en cultures de rente. C'est la région qui détient plus de 85% des parcelles de caféiers et de cacaoyers. Elle est suivie de la région Maritime qui capitalise 32% de l'ensemble de la superficie de rente. Il importe de noter que les cultures de rente pratiquées dans cette région reposent essentiellement sur le palmier à huile, le cocotier et le coton. La région des Savanes intervient dans la formation de ce capital foncier ; sa part représente environ 16% de la superficie en cultures de rente.

9.1.3- Production vivrière

9.1.3.1- Techniques culturales

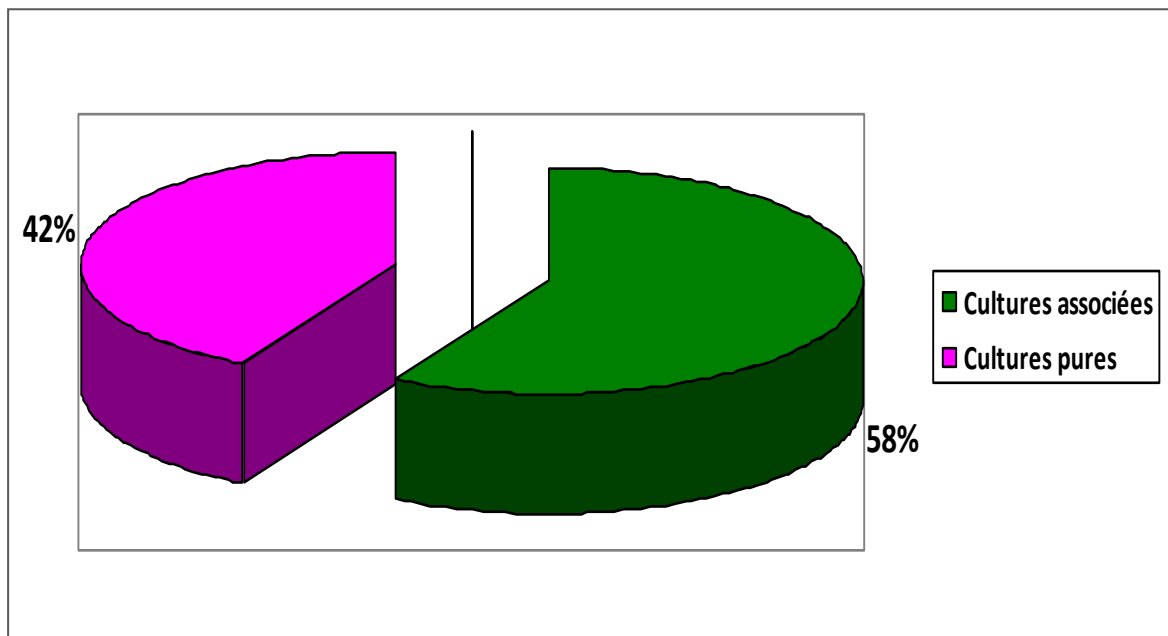
L'analyse des données révèle une forte association des cultures dans leur ensemble. En effet, les associations de cultures sont pratiquées sur 65% des superficies totales cultivées. Il existe deux grands modes de culture que sont les cultures pures et les cultures associées parmi lesquelles la culture dominante est appelée culture principale ; les autres constituant les cultures secondaires. Les pratiques culturales n'ont pas évolué en matière d'association et d'assolement des cultures. On peut en déduire que les méthodes culturales sont ancrées dans les habitudes des producteurs agricoles qui ne peuvent s'en départir que difficilement. Le souci d'optimisation de la force de travail, la conservation de la fertilité du sol et l'augmentation de la production globale pourraient constituer, entre autres, l'argument fondamental de l'adoption de cette pratique culturelle ancestrale.

Graphique 66 : Répartition des superficies cultivées selon le type d'association



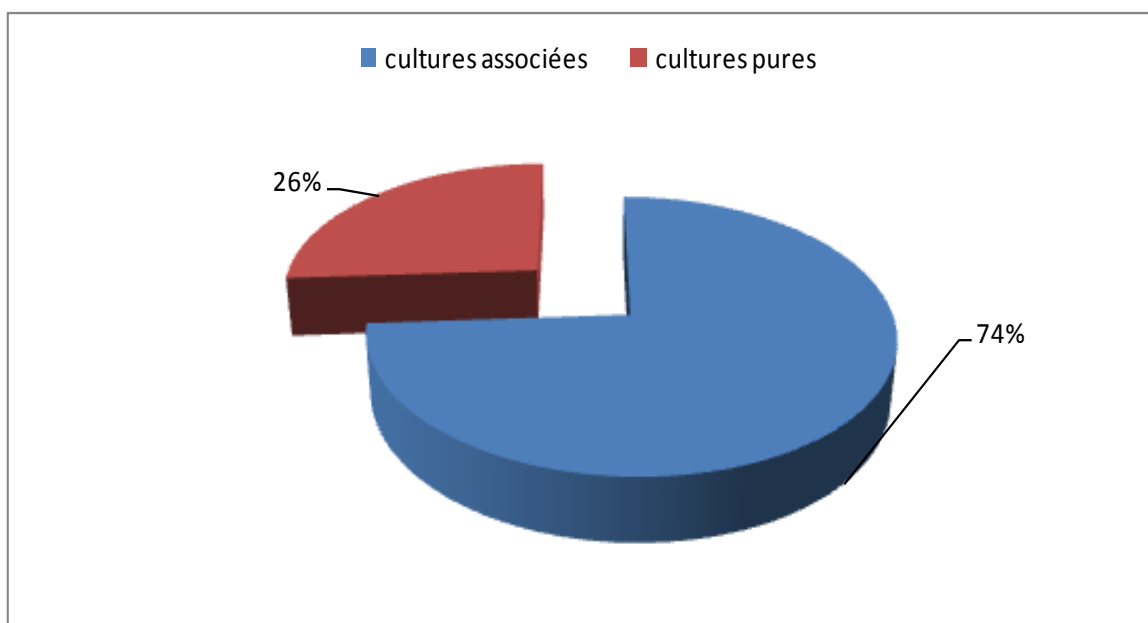
Les céréales en association ont occupé 58,5% de la superficie totale affectée à ce groupe de spéculations en 2012.

Graphique 67 : Superficie emblavée consacrée aux céréales selon le type d'association



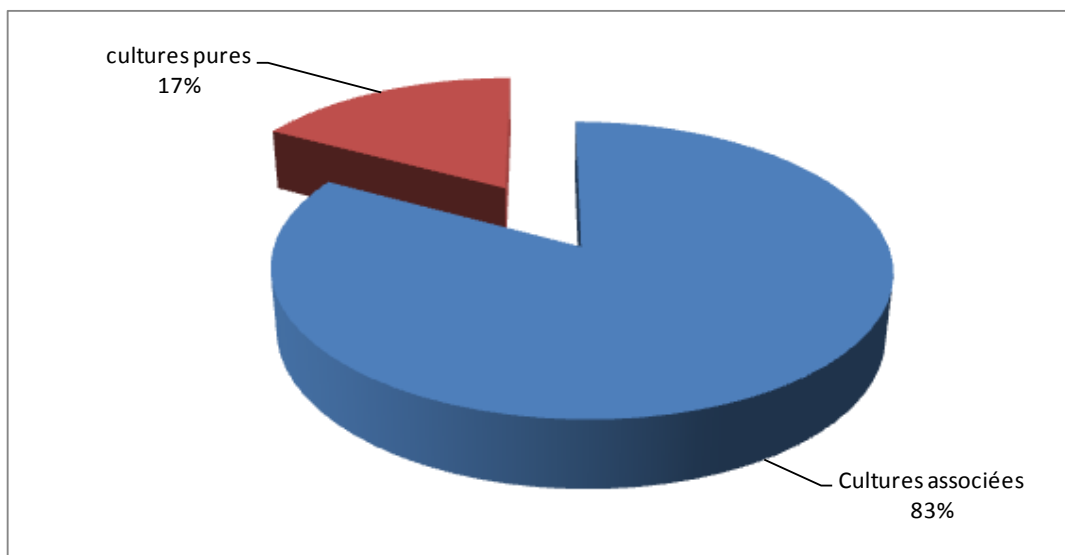
Concernant les tubercules, son association avec d'autres cultures a représenté 74% des superficies consacrées à ce groupe de cultures.

Graphique 68 : Superficie consacrée aux tubercules selon le type d'association



Quant aux légumineuses, elles profitent de la couverture des autres cultures, ce qui explique leur forte association : légumineuses en association (83%) et en pure (17%).

Graphique 69 : Superficie consacrée aux légumineuses selon le type d'association



En matière d'association de cultures, les spéculations les plus cultivées en principale sont par ordre décroissant : le maïs, le sorgho, le mil et l'arachide.

Le maïs, qui est la culture la plus répandue, a été cultivé à 54,4% en association et 45,6% en pure.

Les cultures qui sont principalement cultivées en pure sont les suivantes :

- Le riz : 96,7% des superficies consacrées au riz en pure ;
- Le fonio : 92,4% des superficies emblavées pour cette spéculation ;
- La patate douce : 95,1 % des superficies ;
- Le taro : 81,0 % des superficies ayant porté le taro.

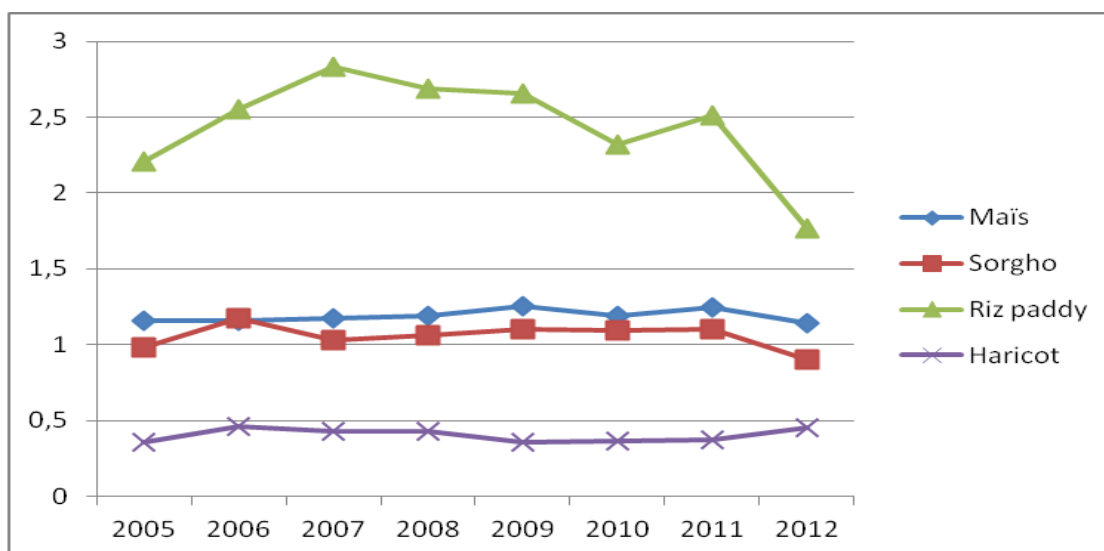
Parmi les cultures secondaires, le manioc est la spéculation la plus cultivée (76% des superficies).

✓ **Principales productions vivrières**

A l'issue de la campagne agricole 2012/2013, les productions obtenues par groupe de cultures ont enregistré des augmentations importantes par rapport à 1996 grâce surtout à l'accroissement des superficies emblavées et à l'utilisation de semences améliorées de céréales. Toutefois, les rendements affichent des niveaux en-deçà des espérances.

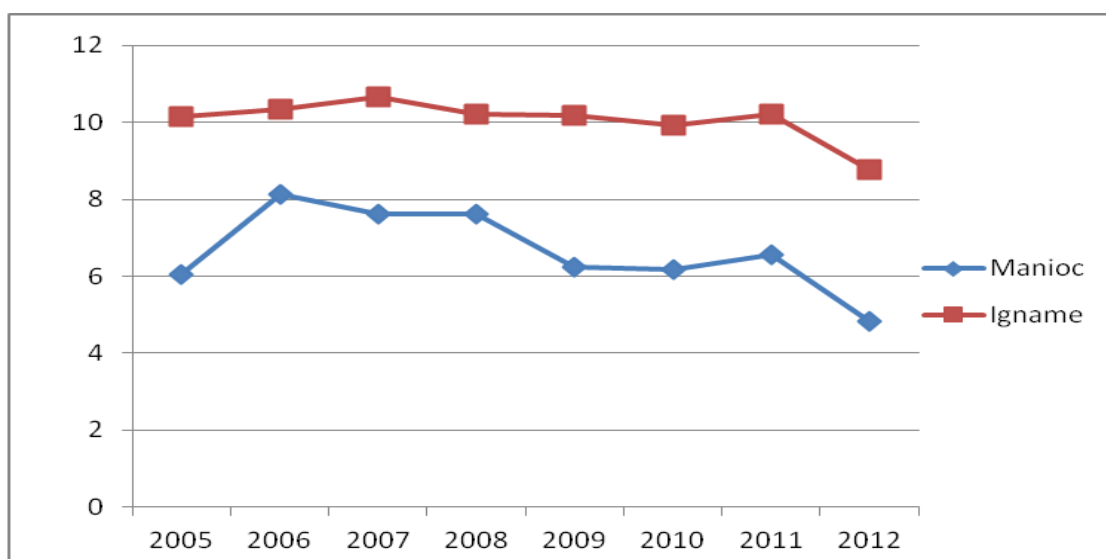
Pendant les dix dernières années, les rendements des principales cultures céréalières, telles que le maïs, le sorgho et le riz sont presque stationnaires à l'exception du riz en constante baisse depuis 2007. La chute du rendement de riz ne s'est pas encore estompée puisque en 2012, cette culture enregistra une baisse de 37,6 et 29,6% par rapport à 2007 et 2011.

Graphique 70 : Evolution des rendements de maïs, de sorgho, de riz et de haricot en tonne/ha de 2005 à 2012



Les rendements des principaux tubercules couramment rencontrés sur le terrain sont également à la baisse. Si la baisse des rendements d'igname est moins forte, il n'en est pas de même pour le manioc ; depuis 2006 le rendement du manioc n'a cessé de régresser passant de 8,119 tonnes en 2006 à moins de 5 tonnes en 2012.

Graphique 71 : Evolution des rendements de manioc et d'igname en tonne/ha de 2005 à 2012



Ces niveaux de rendement ne sont pas de nature à rentabiliser l'exploitation agricole togolaise. Plusieurs facteurs concourent au maintien, voire à la régression, des rendements à long terme ; il faut citer l'instabilité du climat, des feux de brousse à répétition et la disparition progressive de la microfaune naturelle, composée des vers de terre, des fourmis, des termites, etc., et qui participe à la fertilisation du sol.

Tableau 59 : Evolution des rendements à l'hectare de quelques principales cultures vivrières

Année	Rendements en tonnes à l'ha					
	Maïs	Sorgho	Riz paddy	Manioc	Igname	Haricot
2005	1,158	0,982	2,209	6,030	10,151	0,358
2006	1,155	1,178	2,554	8,119	10,341	0,461
2007	1,171	1,027	2,834	7,614	10,647	0,425
2008	1,192	1,059	2,689	7,602	10,202	0,430
2009	1,256	1,100	2,654	6,245	10,183	0,355
2010	1,194	1,094	2,323	6,168	9,933	0,362
2011	1,245	1,101	2,510	6,560	10,217	0,369
2012	1,146	0,899	1,768	4,821	8,782	0,453

Il faut reconnaître que l'agriculture togolaise reste tributaire de la clémence de la nature. En conséquence, la production demeure encore aléatoire à cause de la non maîtrise de l'eau. De ce fait, la sécurité alimentaire, dont jouit actuellement le pays, pourrait être remise en cause si un déficit hydrique sévère se produit, d'où la nécessité de protéger la couverture végétale.

Tableau 60 : Volumes des principales productions vivrières en 1996 et 2012

Unité : tonne

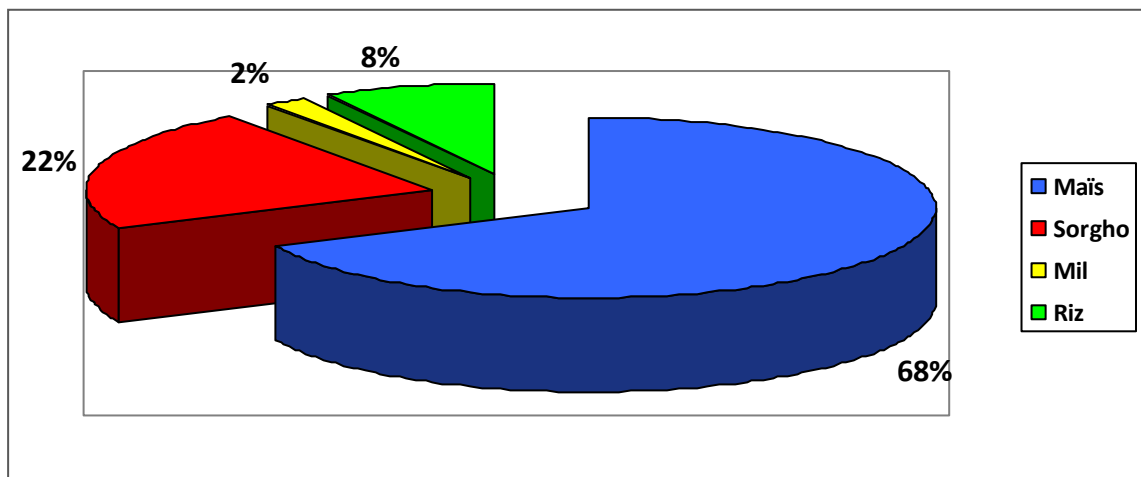
Groupes de cultures	1996	2012	Augmentation absolue	Augmentation relative %
Céréales (y compris riz décortiqué)	648 287	1 284 392	636 105	98,1
Tubercules	1 153 047	1 988 079	835 032	72,4
Légumineuses	98 064	354 640	256 576	261,6

✓ Céréales

Parmi les céréales, il a été enregistré une forte poussée de la culture de maïs dans les régions septentrionales pendant ces quinze dernières années, tandis que le sorgho, céréale prisée pour les boissons locales perd progressivement du terrain au profit du maïs et du soja. La production de la première culture représente sur le plan national 862 257 tonnes, soit 67,1% de la production totale de céréales estimée à 1 284 392 tonnes en 2012 ; elle est suivie du sorgho avec 286 967 tonnes, soit

22,3% et du riz paddy 169 272 tonnes. Les céréales ont progressé de 4,4% de 1996 à 2012, une croissance nettement supérieure à celle de la population qui croît au rythme de 2,8% l'an.

Graphique 72 : Répartition en % de la production de céréales suivant la culture

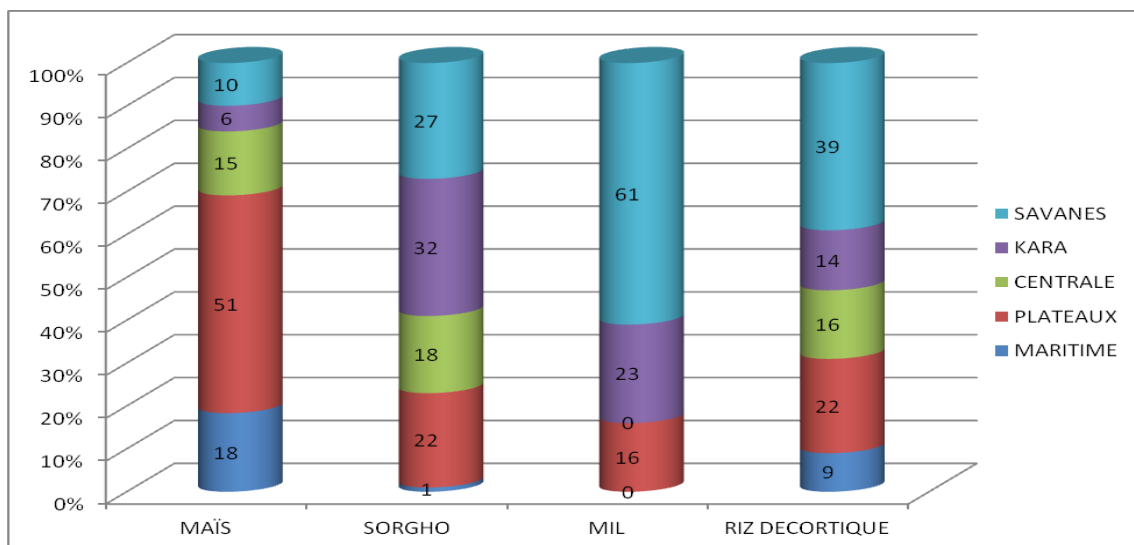


Sur le plan régional, le maïs est principalement produit dans la région des Plateaux (50%). Celle-ci est suivie respectivement des régions Maritime (18%) et Centrale (15%). Les régions de la Kara et des Savanes produisent respectivement 6% et 9% de maïs au plan national.

Quant au riz cultivé en milieu paysan, il est principalement produit dans la région des Savanes (39%). Celle-ci est suivie de la région des Plateaux (22%). La région Maritime n'en produit que 9%. Il faut reconnaître que la production nationale (production en milieu paysan et production dans les périmètres irrigués) ne couvre pas la consommation nationale. Pour combler le déficit en riz, le Togo en importe chaque année une quantité importante. La mise en valeur des bas fonds pourra réduire tant soit peu la facture d'importation de riz.

Le mil et le sorgho, compte tenu de leurs exigences agro-écologiques, ne sont principalement produits que dans les régions septentrionales, notamment dans les régions des Savanes et de la Kara. Ces dernières produisent respectivement 62 et 23% du volume global de mil, 27 et 32% de la production nationale de sorgho.

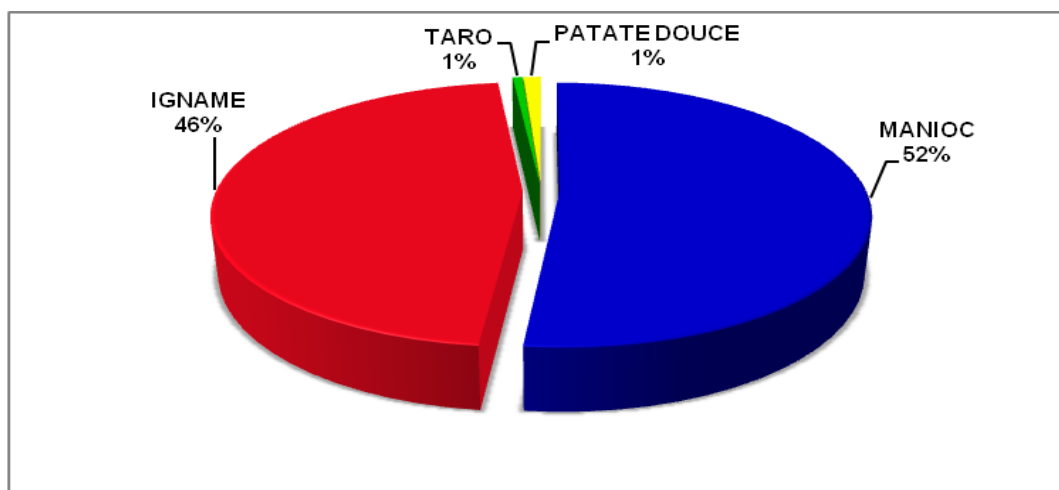
Graphique 73 : Répartition en % de la production de chaque céréales selon la région



✓ **Tubercules**

Il ressort des résultats du RNA que le manioc et l'igname demeurent de loin les tubercules les plus cultivés au Togo. La production de ces deux spéculations est estimée à près de 1 824 112 tonnes, soit 98% de la production totale de tubercules.

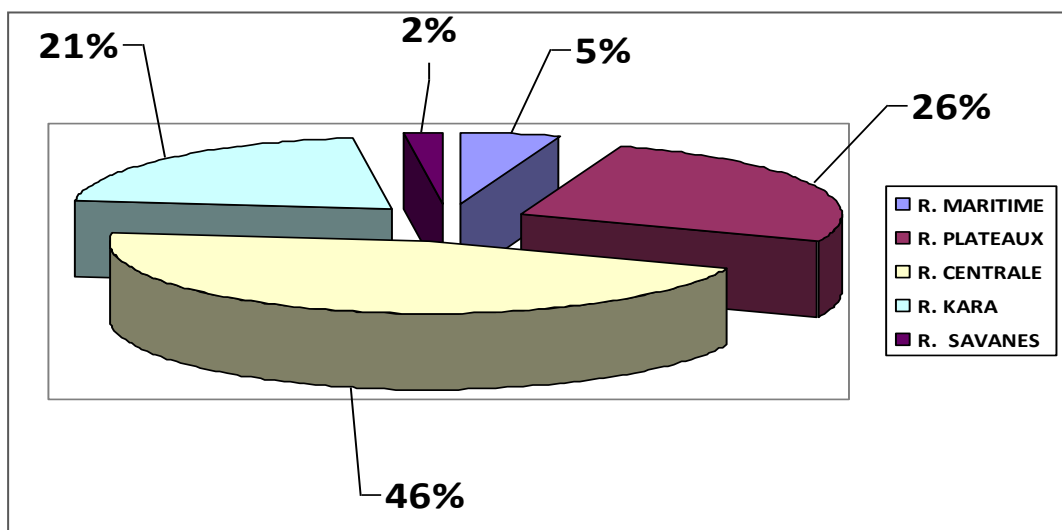
Graphique 74 : Répartition en % de la production nationale de tubercules suivant la nature de la culture



Principalement produit dans les régions méridionales, le manioc représente 52% de la production nationale de tubercules. Quant à ce qui concerne l'igname, la région Centrale fournit 46% de la production nationale. Elle est suivie de la région des Plateaux (26%) et de la région de la Kara (21%).

La production de tubercules qui s'essouffle à cause de la dégradation des sols n'a progressé que 3,5% sur la période.

Graphique 75 : Répartition en % de la production d'igname selon la région



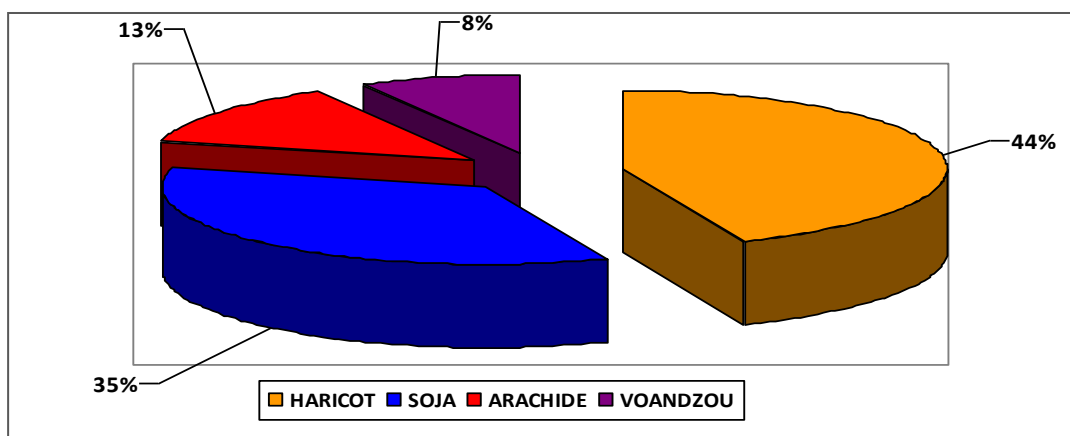
✓ **Légumineuses**

Avec une production de 155 419 tonnes, soit 44% de la production nationale de légumineuses, le niébé occupe le premier rang devant le soja (35%) qui fait des percées dans presque toutes les régions du pays. L'arachide est en train de reculer et se place au troisième rang avec une production de 45 000 tonnes, soit 13%.

Depuis quelques années, la culture du soja a pris de l'ampleur au regard de l'intérêt économique sans cesse croissant qu'elle suscite : le lait, la farine, l'huile, les tourteaux de soja sont les produits dérivés de cette culture qui sont aujourd'hui très prisés sur le marché. Il faut préciser que l'accroissement de la production de cette culture se fait au détriment des autres légumineuses.

Les légumineuses ont marqué une augmentation spectaculaire grâce au boom du soja. Sur la période 1996 – 2012, elles ont cru à plus de 8% par an.

Graphique 76 : Répartition en % de la production de chaque légumineuses



✓ **Haricot**

La culture de coton fait progressivement reculer la production du haricot. A plus de 200 000 tonnes il y a quelques années, la production actuelle du haricot dépasse difficilement les 150 000 tonnes par an. Au plan régional, le poids de chaque région dans la production de haricot en 2012 se répartit comme suit :

- Région Maritime : 24,3% ;
- Région des Plateaux : 37,6% ;
- Région Centrale : 11,1% ;
- Région de la Kara : 10,4% ;
- Région des Savanes : 16,6%.

✓ **Soja**

Introduit tout récemment parmi les légumineuses, le soja se pratique dans la plupart des exploitations agricoles. Au plan régional, la production se répartit comme suit :

- Région Maritime : 0,3% ;
- Région des Plateaux : 16,8% ;
- Région Centrale : 25,8% ;
- Région de la Kara : 25,5% ;
- Région des Savanes : 31,5%.

Les croissances enregistrées par les grands groupes de produits vivriers, notamment les céréales, les tubercules et les légumineuses pourront se poursuivre pendant les cinq prochaines années si les conditions pluviométriques et édaphiques restent inchangées ou se sont améliorées. Les facteurs déterminants de cette croissance résultent de la progression de la consommation des semences améliorées, des engrais et des actions des différents projets en cours d'exécution (PASA, PADAT, etc.).

Bien que globalement cette progression des productions vivrières soit supérieure à la croissance démographique, ce qui met la population à l'abri de pénurie alimentaire, des restent à faire pour soutenir la croissance en particulier dans le domaine de la commercialisation pour éviter l'effondrement des prix.

9.2- Productions animales

Au Togo, le secteur de l'élevage se caractérise d'une part, par l'élevage des espèces à cycle court (petits ruminants, porcins, volailles) et, d'autre part, par les espèces à cycle long qui regroupent les bovins, équins et asins. Il est apparu, dans la panoplie des espèces élevées des animaux sauvages qui, au fil des années, a gagné de

l'intérêt ; ces espèces sont regroupées parmi les élevages spéciaux et s'identifient par les aulacodes, les escargots, les serpents, etc. Quels sont les acteurs directs de l'élevage et comment se positionnent-ils par rapport au système d'élevage ?

Les acteurs de l'élevage se composent sans discrimination des deux sexes. En dehors de la production végétale et des activités dérivées et connexes (transformation, vente des produits agricoles), l'élevage des espèces à cycle court (volailles, porcins, ovins et caprins) occupe les femmes et leur procure des revenus additionnels. Presqu'un responsable d'élevage sur deux est une femme. Ce rapport varie d'une région à l'autre. Il est de 55,2% dans la Maritime ; 47,5% dans les Plateaux ; 71,2% dans la Centrale ; 43,0% dans la Kara et 31,2% dans les Savanes.

Tout le monde reconnaît que le Togo n'est pas un pays d'élevage, en considérant la taille du cheptel par ménage (quelques poulets ; une à deux têtes d'ovins/caprins), le système et le mode d'élevage. Le système d'élevage le plus couramment rencontré garde encore un caractère extensif : 95,5% des éleveurs du pays pratiquent ce système d'élevage, malgré tous les problèmes que cela engendre. Ce système d'élevage est fortement représenté dans la région des Savanes (93,8%), suivie de celles des Plateaux (96,3%) et Kara (96,2%). Les deux autres régions (Maritime et Centrale) ne s'éloignent pas trop des deux précédentes, avec des fréquences relatives de 95,1% et 98,6%.

Concernant la prophylaxie, 72% des éleveurs n'apportent aucun soin à leurs animaux, 17% pratiquent la vaccination et seulement 6% déparasitent leurs bêtes. Bien que les poulaillers traditionnels améliorés commencent à faire leur apparition dans le secteur (4% à peine), l'habitat des animaux ne constitue pas une grande préoccupation des éleveurs, car le cheptel domestique n'est composé que de quelques têtes. Ce sont les matériaux précaires qui rentrent dans la construction de l'habitat des animaux. Environ 46% des éleveurs ont construit des enclos de fortune pour leurs animaux tandis que 41% n'ont prévu aucun abri.

Tableau 61 : Répartition des responsables d'élevage suivant le système d'élevage et le sexe

Région	Intensif			Extensif			Intensif + extensif			Total
	Masc	Fém	Total	Masc	Fém	Total	Masc	Fém	Total	
Maritime	3675	4975	8 650	75187	92354	167541	131	36	167	176358
Plateaux	7675	5501	13176	177801	162202	340003	158	52	210	353389
Centrale	893	1405	2298	47485	118302	165787	122	11	133	168218
Kara	4527	5539	10066	144478	106880	251358	45	2	47	261471
Savanes	11502	12971	24473	258132	109964	368096	1903	115	2018	394587
Pays	28272	30391	58663	703083	589702	1292785	2359	216	2 575	1354023

9.2.1- Principales catégories d'animaux élevés

✓ Volailles

Parmi les espèces élevées, la volaille est la plus répandue en milieu rural au Togo. Plus de 90% des ménages possèdent des poulets dans leur basse cour. Les résultats du 4^e RNA montrent que la volaille se compose essentiellement de poulets, pintades, canards/oies, dindons et pigeons. Malgré son rythme de croissance élevé (un peu plus de 4% par an), le pays ne parvient pas encore, avec ses 16 096 500 têtes de volaille (non compris l'effectif des poulets élevés en batterie), à couvrir les besoins de sa population.

Si la croissance susmentionnée se maintient, l'effectif des volailles doublera en 16 ans. La population rurale est consciente des impacts positifs du développement de l'élevage ; toutefois, elle reste confrontée à plusieurs contraintes dont le vol, l'insuffisance de l'espace disponible et des moyens financiers. Les actions du PASA, qui s'inscrivent dans un processus d'augmentation des effectifs du cheptel, pourront intensifier, sans doute et à brève échéance, la croissance des volailles.

La volaille est constituée principalement de 84% de poulets, 10% de pintades et de 4% de canards/oies. La densité nationale de volailles est estimée à 284 têtes de volailles au km².

Par rapport à la répartition spatiale des volailles, il existe de profondes disparités entre les régions. La région des Plateaux cumule la plus forte proportion de poulets et de dindons, soit respectivement 37 et 26% de l'effectif total. Elle est talonnée par la région des Savanes, où l'élevage de poulets est associé à celui de pintades. Cette région, qui est la plus grande pourvoyeuse de pintades, détient 47% de l'effectif de l'espèce et 20% de poulets, tandis que la région Centrale concentre près de 42% des dindons et 25% de canards/oies.

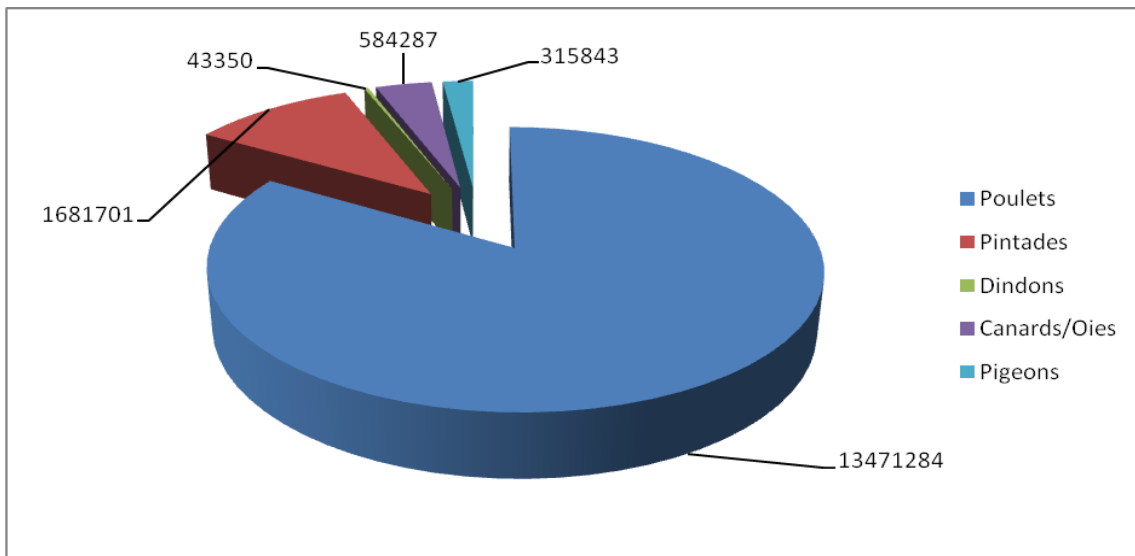
Le nombre moyen de poulets par ménage agricole est de 26 têtes. Il varie de 18 poulets dans la région Maritime à 31 poulets dans les Savanes ; le ménage agricole dispose de 30 poulets dans les Plateaux, 29 poulets dans la région Centrale et de 23 poulets dans la Kara. La moyenne tourne autour de 3 têtes pour les pintades.

Tableau 62 : Effectif de la volaille par espèce et par région en 2012

Unité : tête de volaille

Région	Poulets	Pintades	Dindons	Canards/Oies	Pigeons	Total	
	Effectif	Effectif	Effectif	Effectif	Effectif	Effectif	%
Maritime	1 919 288	65 968	306	59 541	33 501	2 078 604	12,9
Plateaux	4 993 381	296 164	7 312	154 599	43 015	5 494 471	34,1
Centrale	2 023 329	234 309	18 011	145 730	24 367	2 445 746	15,2
Kara	1 864 656	295 965	7 035	140 360	49 614	2 357 630	14,6
Savanes	2 670 630	789 295	10 686	84 057	165 346	3 720 014	23,1
Total	13 471 284	1 681 701	43 350	584 287	315 843	16 096 465	100

Graphique 77 : Effectif des volailles par espèce en 2012



✓ **Ovins/Caprins (ou petits ruminants)**

La densité d'ovins/caprins au km² est de 66 têtes, tandis que les bovins sont faiblement représentés au km², à peine 8 têtes.

Dans les ménages agricoles, l'élevage des caprins, ovins et porcins se pratique plus dans les régions des Plateaux et des Savanes que dans les autres régions. Globalement, la région des Savanes s'affiche comme la région véritablement spécialisée dans l'élevage de bovins et de porcins (48,5% de l'effectif total de bovins et 33,2% de porcins).

La région des Plateaux arrive en tête avec plus de 32% des ovins recensés, suivie de celle des Savanes avec 28% par rapport à l'ensemble. L'élevage d'ovins est faiblement représenté dans la région Maritime (5%).

L'élevage de caprins présente la même répartition que celui de l'élevage des ovins, avec une forte concentration dans la région des Plateaux (36%) et des Savanes (21%). L'élevage de caprins est pratiquement représenté dans toutes les régions.

Une analyse intra régionale montre que les caprins constituent les espèces qui supplantent les petits ruminants dans toutes les régions. Parmi les petits ruminants, la proportion des caprins représente :

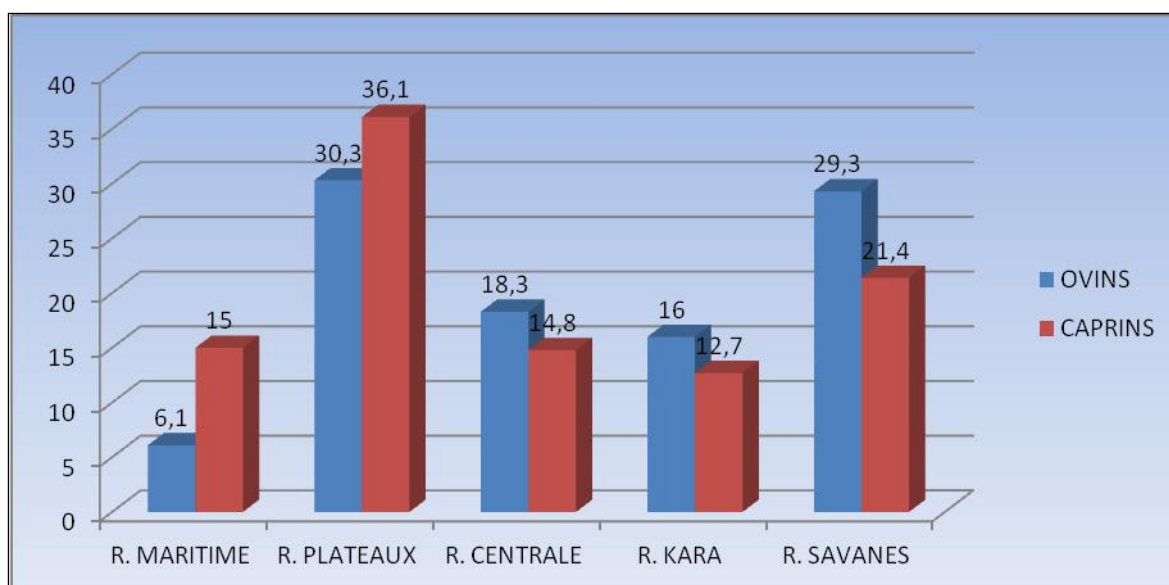
- 86,4% dans la région Maritime ;
- 71,7% dans les Plateaux ;
- 65,0% dans Centrale ;
- 64,5% dans la Kara ;
- 63,2% dans les Savanes.

Si la région des Plateaux apparaît comme la zone où l'élevage des petits ruminants et des volailles a connu une croissance significative, c'est grâce au programme national de petit élevage (PNPE), au projet d'amélioration de l'aviculture traditionnelle et aux initiatives du secteur privé. Quant aux petits ruminants, des races résistantes aux épizooties et plus productives que les races locales, avaient été introduites dans la région par le PNPE.

Tableau 63 : Effectif des petits ruminants par région et par espèce en 2012

Région	Ovins		Caprins	
	Effectif	%	Effectif	%
Maritime	69 053	6,1	397 019	15,0
Plateaux	342 881	30,3	972 991	36,1
Centrale	206 689	18,3	378 667	14,8
Kara	181 345	16,0	331 561	12,7
Savanes	330 914	29,3	549 298	21,4
Togo	1 130 882	100	2 629 537	100

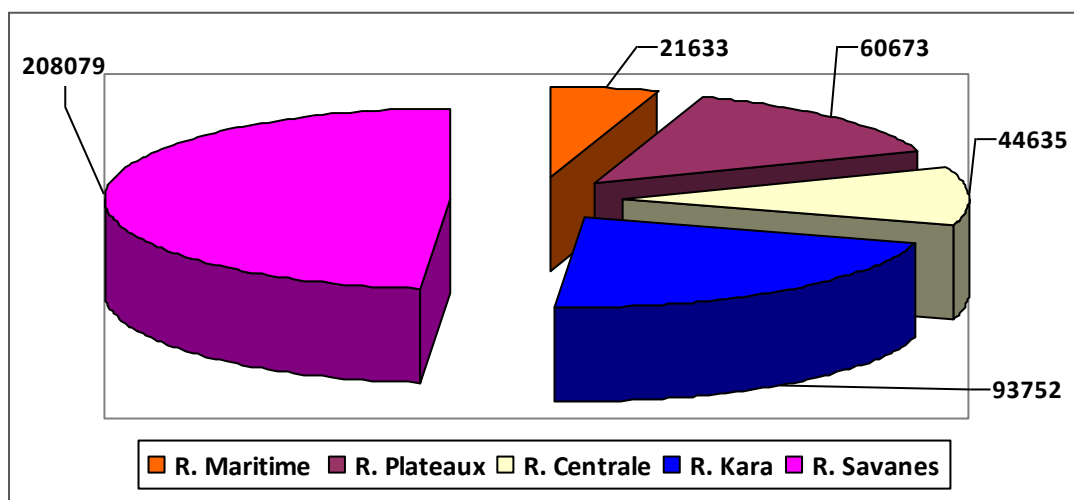
Graphique 78 : Proportion d'ovins et de caprins en % par région en 2012



✓ **Bovins ou élevage à cycle long**

Quant à l'élevage des espèces à cycle long, le système d'élevage rencontré est la prédominance du système extensif pour les bovins. En 2012, le cheptel de bovins comptabilise 428 772 têtes. Il se concentre principalement dans les régions des Savanes (208 079 têtes) et de la Kara (93 752 têtes).

Graphique 79 : Effectif des bovins par région en 2012



Par rapport aux ménages faisant de l'élevage bovin dans le pays, la région des Savanes se distingue des autres avec 34 962 ménages, représentant 76% de l'ensemble des ménages éleveurs de bovins.

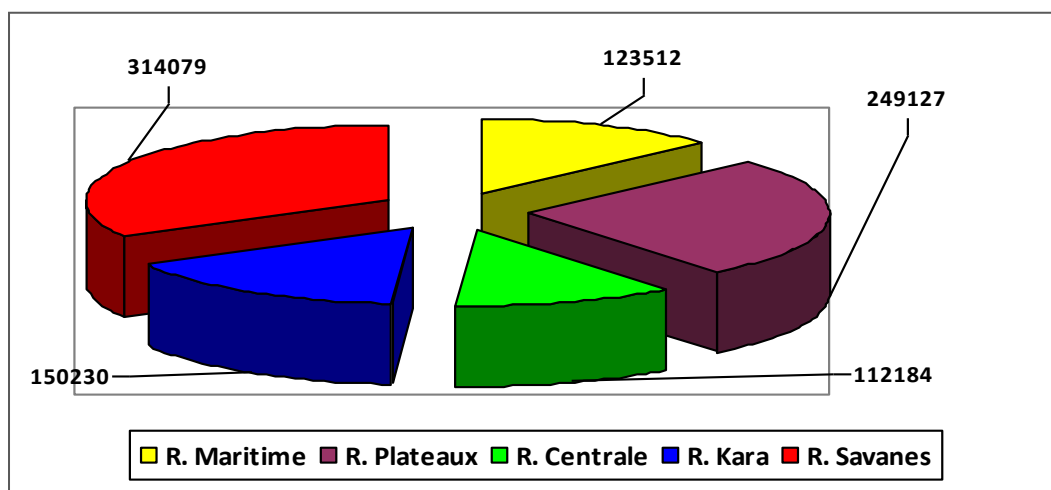
✓ **Porcins**

La pratique de l'élevage porcin concerne l'ensemble du territoire national. L'effectif de cette espèce est estimé à 949 132 têtes, soit 17 têtes au km². Les régions des Savanes et des Plateaux regroupent 59% de l'effectif total, dont 58% sont concentrés dans les Savanes ; les régions de la Kara et Maritime n'en comptent que 16 et 14% respectivement. La proportion (52,9%) des truies n'est que légèrement supérieure à celle des verrats (47,1%).

Tableau 64 : Répartition des porcins par région en 2012

Région	Porcins mâles (verrats)	Porcins femelles (truies)	Total	
	Effectif	Effectif	Effectif	%
Maritime	52 303	71 209	123 512	13,0
Plateaux	110 911	138 216	249 127	26,2
Centrale	52 895	59 289	112 184	11,8
Kara	66 323	83 907	150 230	15,8
Savanes	155 380	158 699	314 079	33,2
Togo	437 812	511 320	949 132	100

Graphique 80 : Distribution de l'effectif de porcins par région en 2012



Un examen du tableau ci-dessous permet de constater que les femmes s'intéressent relativement beaucoup plus à ce sous secteur d'élevage que les hommes ; parmi les éleveurs (des deux sexes), sept femmes sur dix font l'élevage des porcins.

L'élevage des poulets et des porcins peuvent contribuer à l'amélioration des revenus des femmes, compte tenu du caractère prolifique de ces espèces et de la forte demande de la population. Il serait indiqué que ces éleveurs et en particulier les femmes, bénéficient d'appuis technique et financier afin qu'ils puissent intensifier leur production.

Tableau 65 : Répartition des éleveurs de porcins par sexe et par région

Région	Homme	Femme	Total
Maritime	32 980	49 470	82 450
Plateaux	47 620	65 544	113 164
Centrale	17 624	42 872	60 496
Kara	19 225	77 100	96 325
Savanes	39 730	54 814	94 544
Ensemble du pays	157 179	289 800	446 979

✓ ***Elevages spéciaux***

Les élevages spéciaux concernent principalement les élevages de lapins, d'aulacodes et de cobayes. Les lapins sont les plus répandus, surtout dans la région des Plateaux qui détient à elle seule 64% des effectifs recensés, suivi de la région de la Kara avec 30% des effectifs. Il faut reconnaître que ces élevages se pratiquent de plus en plus dans les centres urbains et les périphéries urbaines qui concentrent des effectifs importants.

Tableau 66 : Répartition de l'effectif des animaux décliné par type d'élevage spécial et par région

Région	Lapins	Aulacodes	Cobayes
Maritime	96	10	122
Plateaux	3 352	2	33
Centrale	37	0	24
Kara	1 572	0	81
Savanes	189	0	0
Togo	5 246	12	260

✓ **Autres types d'élevage spécial**

D'autres types d'élevage ont été dénombrés, notamment l'héliciculture (élevage des escargots), les serpents, les chiens et l'apiculture. Leur importance varie d'une région à l'autre. L'élevage des escargots est concentré dans les régions Centrale (72% des effectifs recensés) et de la Kara (28% des effectifs).

L'apiculture se pratique dans toutes les régions. La région Centrale détient le leadership avec 57% de la production, suivie de la Kara (20%) et de la région des Savanes (14%).

✓ **Les élevages urbains**

Il importe de signaler que certaines activités comme l'élevage de porcins, volailles, petits ruminants et les élevages spéciaux sont présentes dans les villes et leurs banlieues ; elles occupent un nombre non négligeable d'actifs. Il y a lieu de déplorer l'absence de données chiffrées sur ces élevages urbains. Le RNA n'ayant couvert que le secteur rural, il serait indiqué qu'une opération spécifique soit organisée dans les villes et leurs banlieues pour une couverture entière de l'élevage dans son ensemble.

9.2.2- Evolution des principales catégories de bétail de 1996 à 2012

✓ **Petits ruminants**

Si l'on se réfère aux résultats du précédent recensement de l'agriculture (1996), on constate que l'effectif de petits ruminants est passé de 1 931 620 à 3 760 420 têtes en 2012, soit un accroissement annuel de 4,25%. Cette progression encourageante mérite d'être soutenue et renforcée, compte tenu de la croissance démographique du pays et de la forte demande de la population urbaine en augmentation constante.

✓ **Bovins**

L'effectif des bovins est marqué par le même rythme de croissance que les petits ruminants (4,34%) entre 1996 et 2012, passant de 217 221 à 428 772 têtes. Ce stock est loin de couvrir les besoins de la population, ce qui rend le marché de bovins attractif aux commerçants des pays de la sous région à fortes potentialités d'élevage.

✓ **Volailles**

Le stock de volailles a modérément progressé pendant les seize dernières années. Il a enregistré une croissance annuelle de 3,96% entre 1996 et 2012, un taux légèrement supérieur à celui de la population. C'est presque un doublement de l'effectif des volailles. Il faut reconnaître que les volailles sont les plus consommées parmi les animaux de la basse cour. Ce niveau de croissance ne parvient pas à baisser le prix de la volaille, notamment celui du poulet, puisque la demande reste toujours supérieure à l'offre.

Les efforts que déploie le gouvernement à travers le PNIASA, en matière de développement de l'aviculture traditionnelle et les investissements qui se réalisent dans le domaine de l'aviculture moderne, permettent d'avoir de bonnes perspectives sur l'accélération de la croissance du stock de volailles.

9.2.3- Effectif moyen de bétail par habitant

Pour la détermination du nombre de têtes de bétail par habitant, l'effectif de l'élevage urbain a été exclu de l'estimation, car il n'existe aucune donnée fiable sur les différentes espèces de bétail élevées dans les agglomérations urbaines. Compte tenu des effectifs présents sur le terrain, 1 000 habitants peuvent disposer, en 2013, de :

- 2 485 têtes de volaille ;
- 152 têtes de porcins ;
- 407 têtes de caprins ;
- 175 têtes d'ovins et ;
- 66 têtes de bovins.

Comme le montrent les résultats du RNA, le stock de bétail existant pour 1000 habitants est faible ; sa croissance annuelle est loin de couvrir les besoins de la population en augmentation. Si l'on n'importait pas d'animaux vivants sur pieds (bœufs, caprins et ovins sur pieds) et viandes, le pays aurait déjà épuisé son capital de cheptel. En effet, le stock national actuel de bétail, en équivalent de viandes, ne peut couvrir les besoins de la population que pendant une durée de 16 mois, si le Togo interrompait les importations de viandes.

Tableau 67 : Stock national et besoins en viandes

Espèces	Effectif total par espèce en 2012	Effectif estimé en 2013	Poids carcasse en kg par espèce	Poids carcasse en tonnes	Besoins annuels en viandes
Bovins	428 772	447 381	110	49 212	93488
Ovins	1 130 882	1 178 944	12	14 147	
Caprins	2 629 537	2 741 292	10	27 413	
Porcins	949 131	1 022 594	18	18 407	
Volailles	16 096 465	16 733 886	1	16 726	
Total				125 905	

Le déficit en produits carnés (viandes, poissons, etc.) est compensé par de grosses importations annuelles à coût de milliards de F.CFA (5 milliards de F.CFA environ par an pour la viande et plus de 12 milliards pour les poissons)⁶. Grâce à l'implantation d'unités d'aviticulture moderne, le pays pourra progressivement combler son déficit en viandes de volailles. Toutefois, il importe de renforcer les capacités de production des exploitants agricoles afin qu'ils puissent s'impliquer davantage dans l'augmentation de la production animale. D'une manière générale, le secteur de l'élevage est confronté à trois problèmes fondamentaux : les épizooties (notamment la grippe aviaire, la peste porcine, la peste des petits ruminants), le vol et le financement.

Si le Togo ne possède pas suffisamment de plans d'eau en vue d'intensifier les activités aquacoles, il existe cependant dans le pays quelques bassins naturels aquacoles qui ne demandent qu'à être aménagés, notamment les bassins des fleuves Zio et Haho, dans la région Maritime et celui du fleuve Oti dans la région des Savanes (des fleuves très riches en poissons). Leur aménagement pourrait réduire de plus de 40% la facture d'importations de poissons.

La population togolaise ne cesse de croître, ce qui indubitablement fait augmenter la demande de poissons. Le pays pourrait se soustraire de cette dépendance extérieure en mettant rapidement ces potentialités en valeur.

10- Dépenses agricoles

10.1- Volume total des dépenses agricoles

Cette analyse a trait aux dépenses agricoles relatives aux productions végétales. Elles concernent, d'une part, l'achat des intrants agricoles (semences, engrais, produits phytosanitaires) et, d'autre part, la rémunération de la main-d'œuvre.

⁶ Données tirées du commerce extérieur

En 2012, les dépenses concernant la production végétale maintiennent une tendance haussière (31 387,39 millions de F.CFA en 1996 contre 49 971,5 millions de F.CFA en 2012). Elles ont progressé à un taux brut de 2,95 % en moyenne par an (montant à prix courant). Cette variation cacherait l'érosion monétaire qui aurait affecté les dépenses en 2012 (le taux d'inflation annuel observé de 1996 à 2012 se situe entre 1,7 et 2,6%⁷). A ce niveau d'inflation, le franc CFA aurait perdu 29,07% de son pouvoir d'achat entre 1996 et 2012.

Pour une meilleure comparaison, il serait intéressant de tenir compte de cette érosion monétaire. Le montant brut des dépenses de 2012 déflaté serait de 35 444,78 millions de F.CFA. En fait, ces dépenses n'ont augmenté que de 4 057,39 millions de F.CFA à prix constant, soit un accroissement annuel moyen de 0,76%.

Ce sont les dépenses de la main-d'œuvre qui ont le plus pesé sur la hausse totale des dépenses liées à la production végétale. En 1996, le poids de la main-d'œuvre dans les dépenses agricoles était de 32,5%. Aujourd'hui, ce taux est passé à 43,1%. Les dépenses relatives aux engrais et aux semences ont également progressé, passant respectivement de 22 et 12% en 1996 à 28,9 et 19,3% en 2012.

Sur le plan régional, comme le montre le tableau ci-dessous, la répartition des dépenses agricoles en 2012 par catégorie indique que c'est la région des Plateaux, qui, avec 20 811,5 Millions de FCFA, soit 41,6% du total, est la région qui a effectué la plus grosse dépense agricole.

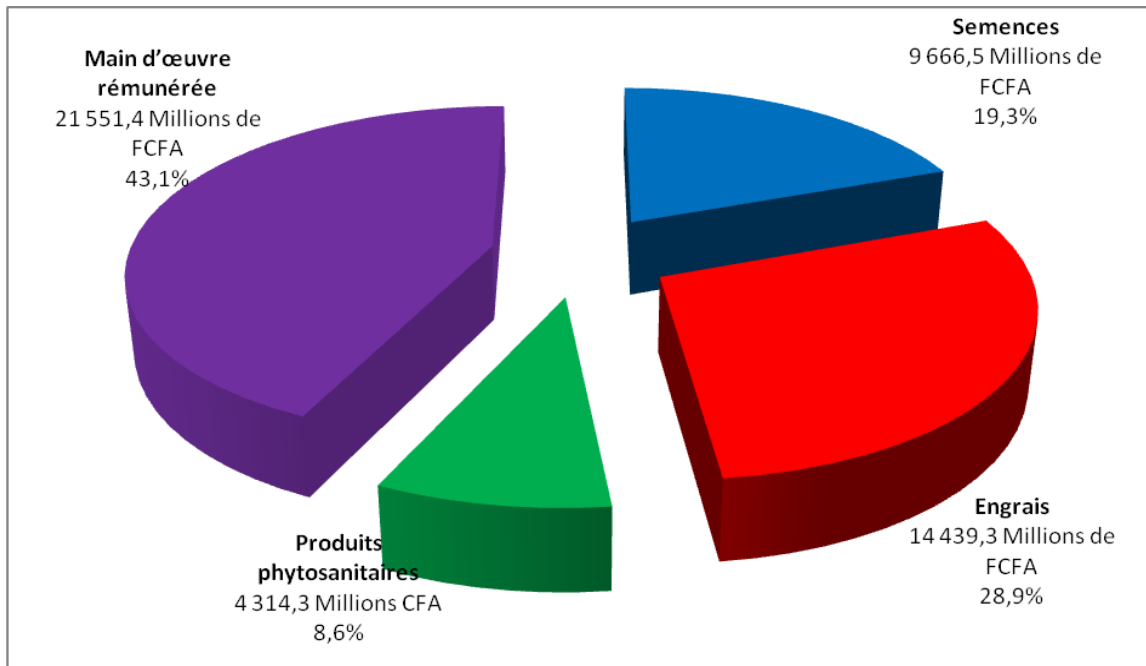
Elle est suivie de loin par la région des Savanes avec 17, 5%. Les trois autres régions (Maritime, Centrale et Kara) ont chacune, dépensé pour moins de 15%.

Tableau 68 : Répartition des dépenses agricoles en 2012 par rubrique en Millions de FCFA

Région	Rubriques				Dépenses totales	
	Semences	Engrais	Produits phytosanitaires	Main d'œuvre rémunérée	Total	%
Maritime	1 153, 6	1 157, 9	560, 9	3 825,8	6 698,2	13,4
Plateaux	3 930, 1	3 292, 7	2 208, 7	11 380,0	20 811,5	41,6
Centrale	1 857, 1	1 156, 5	331, 3	3 269,2	6 614,1	13,2
Kara	1 711, 2	3 424, 3	247, 2	1 738,3	7 121,0	14,3
Savanes	1 014, 5	5 407, 9	960, 3	1 338,0	8 720,7	17,5
Total	9 666, 5	14 439, 3	4 314, 3	21 551,4	49 971,5	100,0
% Ligne	19,3%	28,9%	8,6%	43,1%		100,0%

⁷ Taux publié par la Banque Mondiale

Graphique 81 : Répartition des catégories de dépenses dans la production végétale en 2012



10.2- Coût des semences

Entre 1996 et 2012, les dépenses en semences ont connu une hausse relativement élevée, passant de 3 688, 5 millions de F.CFA en 1996 à 9 666, 5 millions de F.CFA en 2012 (montant non déflaté ou valeur à prix courant), soit un accroissement annuel moyen brut de 6,2%. La part des semences sélectionnées est évaluée à 1 181,3 millions de F.CFA.

La plupart des dépenses concernant les semences sont essentiellement destinées à l'achat de semences de maïs, de riz et de sorgho. Ces achats ont augmenté en 2012, passant de 21 518 tonnes en 1996 à 42 000 tonnes de semences achetées sur le plan national dont plus de 85,1% (35 755 tonnes) de semences traditionnelles.

Le coût des semences traditionnelles est évalué à 8 485, 2 millions de F.CFA, soit 87,8% du coût global des semences achetées. Ceci corrobore le fait que les exploitants agricoles continuent comme par le passé à utiliser des semences traditionnelles.

Graphique 82 : Répartition en % des dépenses par types de semences en 2012

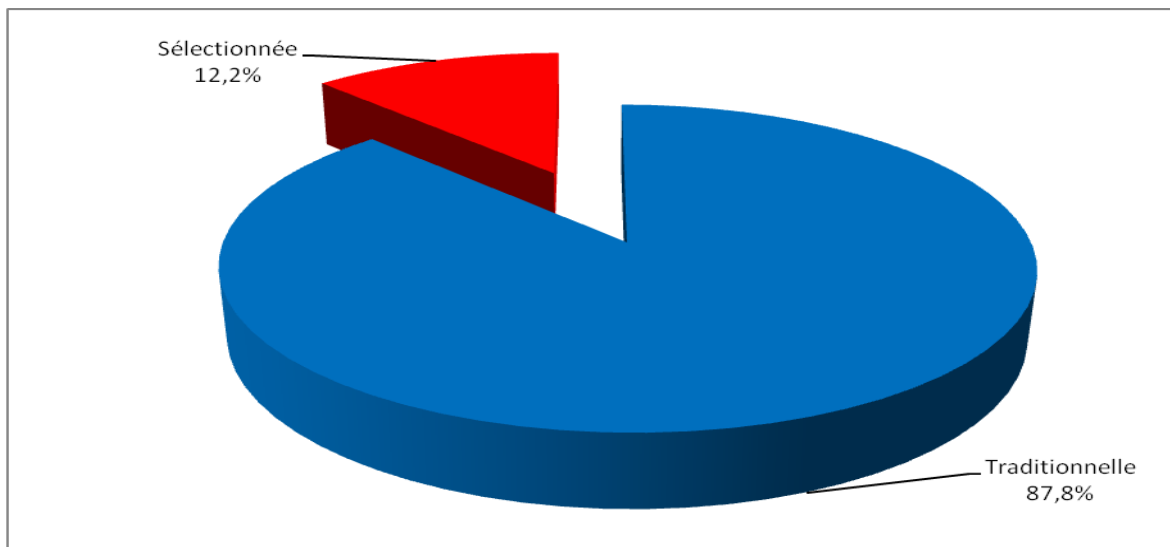
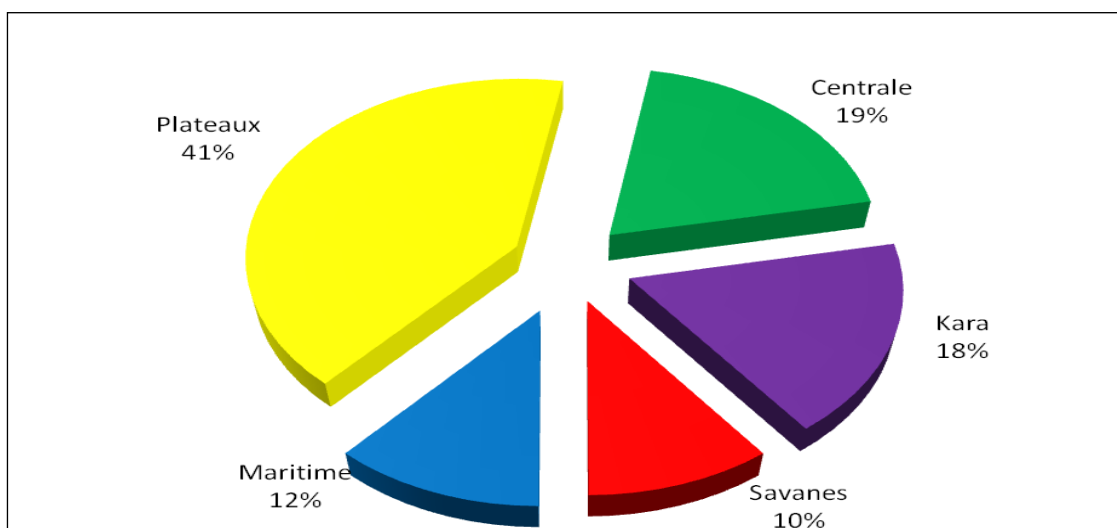


Tableau 69 : Valeur des semences utilisées par type de semence et par région en millions de F.CFA

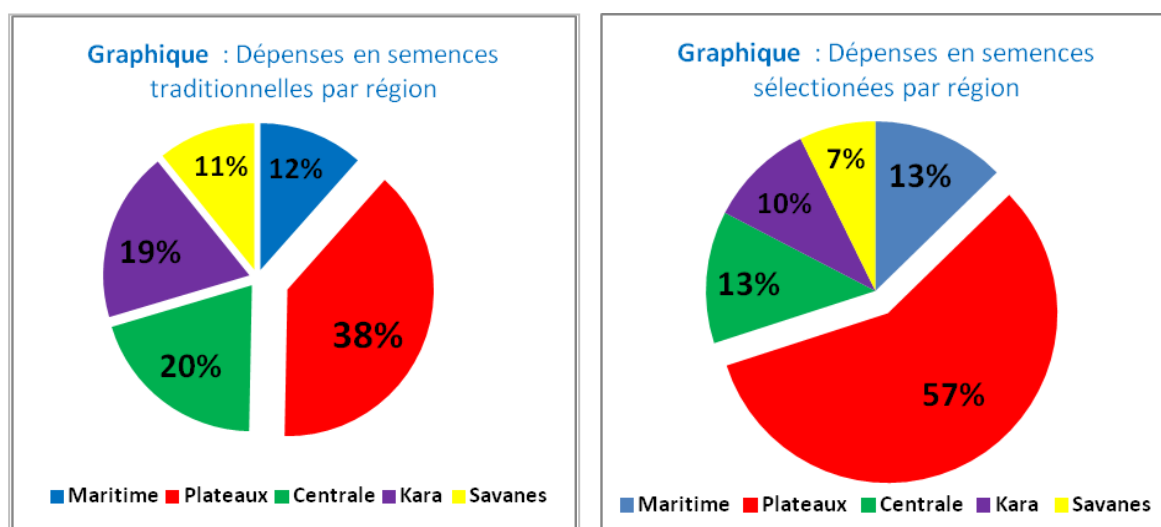
Région	Type de semence					
	Traditionnelle		Sélectionnée		Total	
	Valeur en millions de F.CFA	%	Valeur en millions de F.CFA	%	Valeur en millions de F.CFA	%
Maritime	1 002,7	12	150,9	13	1 153,6	12
Plateaux	3 257,3	38	672,8	57	3 930,1	41
Centrale	1 708,8	20	148,4	13	1 857,1	19
Kara	1 589,6	19	121,6	10	1 711,2	18
Savanes	926,9	11	87,6	7	1 014,5	10
Total	8 485,2	100	1 181,3	100	9 666,5	100

Graphique 83 : Répartition en % des dépenses en semences par région en 2012



La région des Plateaux absorbe à elle seule 41% des dépenses globales en semences, soit 3 903,1 millions de F.CFA, suivie de la région Centrale avec 19% des dépenses et de la région de la Kara avec 18%. La région des Savanes arrive en dernière position avec seulement 10% des dépenses de semences.

L'analyse menée suivant le type de semences (semences traditionnelles/ semences sélectionnées), montre à peu près la même répartition dans la consommation régionale.



10.3- Dépenses effectuées pour l'acquisition des engrais

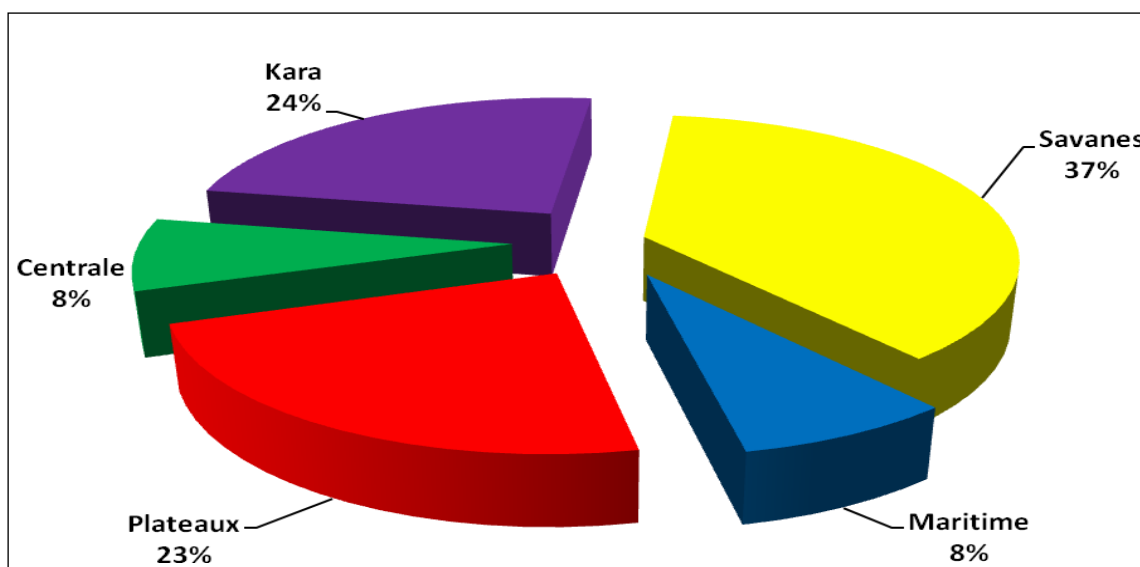
Le coût d'acquisition des engrais en 2012 est de l'ordre de 14 439, 3 millions de F.CFA dont 13 957 millions de F.CFA ont été consacrés à l'achat des engrais chimiques et 482, 3 millions de F.CFA aux engrais organiques.

Tableau 70 : Valeur en millions de F.CFA des engrais utilisés par type d'engrais

Région	Type d'engrais					
	engrais organique		engrais chimique		Total	
	Valeur	%	Valeur	%	Valeur (F CFA)	%
Maritime	29,4	6	1 128,6	8	1 157,9	8
Plateaux	50,6	10	3 242,0	23	3 292,7	23
Centrale	45,6	9	1 110,9	8	1 156, 5	8
Kara	58,0	12	3 366,3	24	3 424, 3	24
Savanes	298,7	62	5 109,2	37	5 407,9	37
Total	482, 3	100	13 957,0	100	14 439, 3	100

La région des Savanes a consommé à elle seule 37% du coût d'achat des engrais, soit 5 407,9 millions de F.CFA, suivie des régions de la Kara (24%) et des Plateaux (23%). La région Maritime et la région Centrale en ont moins consommé avec seulement 8% chacune.

Graphique 86 : Dépenses relatives à l'engrais suivant les régions



Dans la famille des engrais chimiques, la combinaison Urée+ NPK a coûté plus de la moitié des dépenses, soit 7 818,5 millions de F.CFA. Elle est suivie du NPK avec 3 823,7 millions de F.CFA, et de l'Urée avec 1 941,8 millions de F.CFA. L'engrais coton ne vient qu'en 4^{ème} position avec seulement 333,9 millions de FCFA.

Sur le plan régional, la région des Savanes qui, avec un montant de 5 109,3 millions de FCFA, a dépensé le plus, pour l'achat des engrais chimiques représentant 37% des dépenses totales pour ce type d'engrais.

En ce qui concerne la famille des engrais organiques, la bouse de vache, avec un montant global de 135,1 millions de FCFA, occupe la 1^{ère} place. Toutefois, la quasi-totalité a été dépensée dans la région des Savanes, avec 125,7 millions de FCFA, représentant 36,6% du total.

Le fumier et les ordures ménagères suivent respectivement avec 112,9 millions et 103,9 millions de F.CFA. Ces deux types sont utilisés dans toutes les régions du Togo, mais la région des Savanes reste la plus grande consommatrice avec plus de la moitié des valeurs totales respectives.

La Région des Savanes a dépensé 298,6 millions de F.CFA en engrais organiques soit 61,9% des dépenses totales de ce type d'engrais. Pour les autres régions, la proportion est de :

- ✓ 6,1% pour la région Maritime ;
- ✓ 10,5% pour la région des Plateaux ;
- ✓ 9,5% pour la région Centrale ;
- ✓ 12,0% pour la région de la Kara.

10.4- Coût des produits phytosanitaires

Les exploitants agricoles ont dû dépenser un montant total de 4.314,3 millions de F.CFA pour l'acquisition des produits phytosanitaires en 2012. Un examen des consommations de produits phytosanitaires permet de constater que la région des Plateaux a dépensé 51% du montant total déboursé. La région des Savanes, avec 22% viennent en 2^{ème} position. Ces deux régions demeurent de loin les plus grosses régions productrices de légumineuses à graines. Il faut rappeler que c'est la principale culture vivrière qui nécessite des traitements phytosanitaires.

La région Maritime vient en 3^{ème} position avec 13% des dépenses totales des produits phytosanitaires, soit 560,9 millions de F.CFA.

La région de la Kara et la région Centrale viennent en dernières positions avec respectivement 6 et 8% des dépenses totales.

Tableau 71 : Valeur des produits phytosanitaires en millions de F.CFA utilisés par type de produits

Région	Produits phytosanitaires									
	Insecticide		Herbicide		Fongicide		Rodenticide		Total	
	Valeur	%	Valeur	%	Valeur	%	Valeur	%	Valeur	%
Maritime	138,5	9	417,8	16	4,5	8	0,1	18	560,9	13
Plateaux	882,6	55	1 278,1	48	47,6	80	0,3	42	2 208,7	51
Centrale	188,6	12	141,0	5	1,7	3	0.	0	331,3	8
Kara	88,0	5	159,0	6	0,1	0	0.	0	247,2	6
Savanes	303,6	19	657,1	25	5,4	9	0,3	39	966,3	22
Total	1 601,3	100	2 653,0	100	59,3	100	0,7	100	4 314,3	100
% ligne	37,12%		61,49%		1,37%		0,02%		100,0%	

Parmi les types de produits phytosanitaires, ce sont les herbicides qui ont occasionné le maximum de dépenses, avec 2 653 millions de F.CFA, soit 61,5% du montant global. Ceci résulte, sans nul doute, de la pénibilité de l'entretien, notamment sur la culture de riz. L'utilisation de l'herbicide est non seulement rapide, mais efficace sur les herbes.

L'utilisation des insecticides vient en 2^{ème} position, loin derrière, avec seulement 746,5 millions de FCFA. Il faut noter que les régions de la Kara et Centrale ont moins dépensé pour ce type de produits.

10.5- Coûts de la main-d'œuvre rémunérée

Le coût global de cette main-d'œuvre s'élève à 21 551, 4 millions de FCFA et se répartit comme suit :

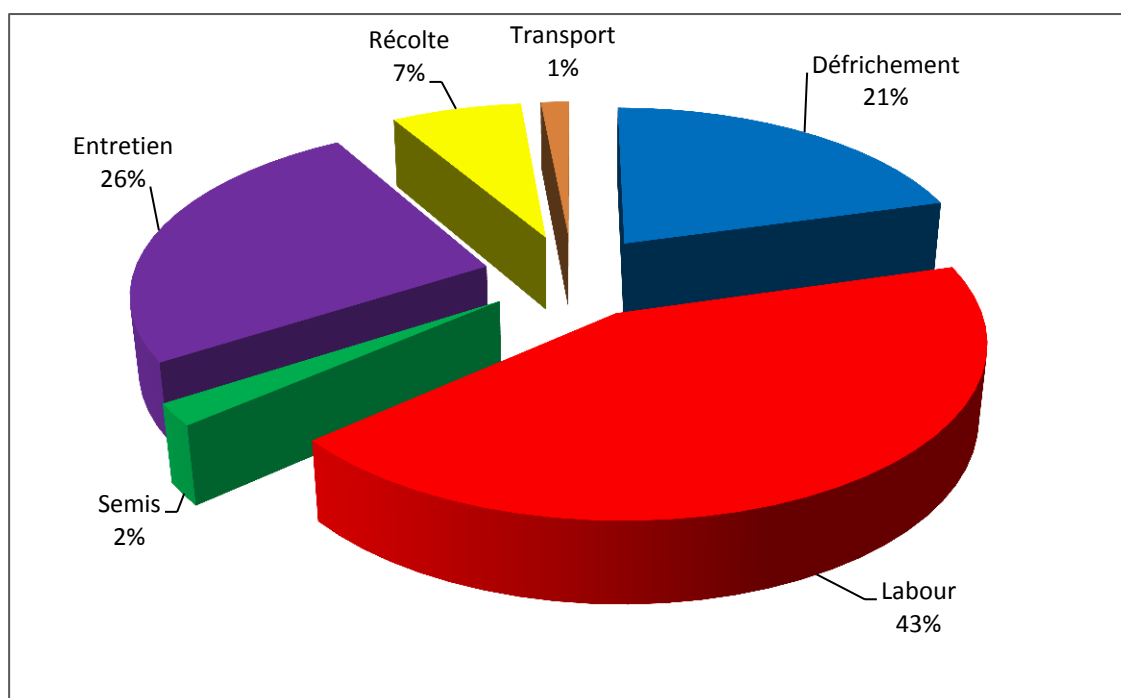
- ✓ 43,1% sont absorbés par les activités de labour,
- ✓ 25,7% par l'entretien,

- ✓ 20,6% par le défrichage,
- ✓ 7,0% par les récoltes,
- ✓ 2,1% par les semis et
- ✓ 1,5% correspondant aux coûts de transport.

Tableau 72 : Coût de la main d'œuvre rémunérée par activité en millions de F.CFA

Activité	Coût de la main d'œuvre rémunérée	
	Total	%
Défrichage	4 442,7	20,6
Labour	9 283,3	43,1
Semis	455,3	2,1
Entretien	5 548,9	25,7
Récolte	1 506,5	7,0
Transport	314,7	1,5
Total	21 551,4	100,0

Graphique 87 : Coût de la main d'œuvre rémunérée par activité



Au niveau régional, pendant la campagne agricole 2012/2013, plus de la moitié (52,8%) des dépenses liées à la main-d'œuvre salariée occasionnelle sont absorbées par la région des Plateaux.

Elle est suivie de la région Maritime (17,8%), et de la région Centrale (15,2%). Quant aux régions de la Kara et des Savanes, leurs coûts ne sont respectivement que de 8,1% et 6,2% du coût de la main-d'œuvre rémunérée. Cela indique que dans ces dernières régions, la main d'œuvre est essentiellement familiale et/ou de l'entraide.

Graphique 88 : Coût de la main d'œuvre rémunérée par région

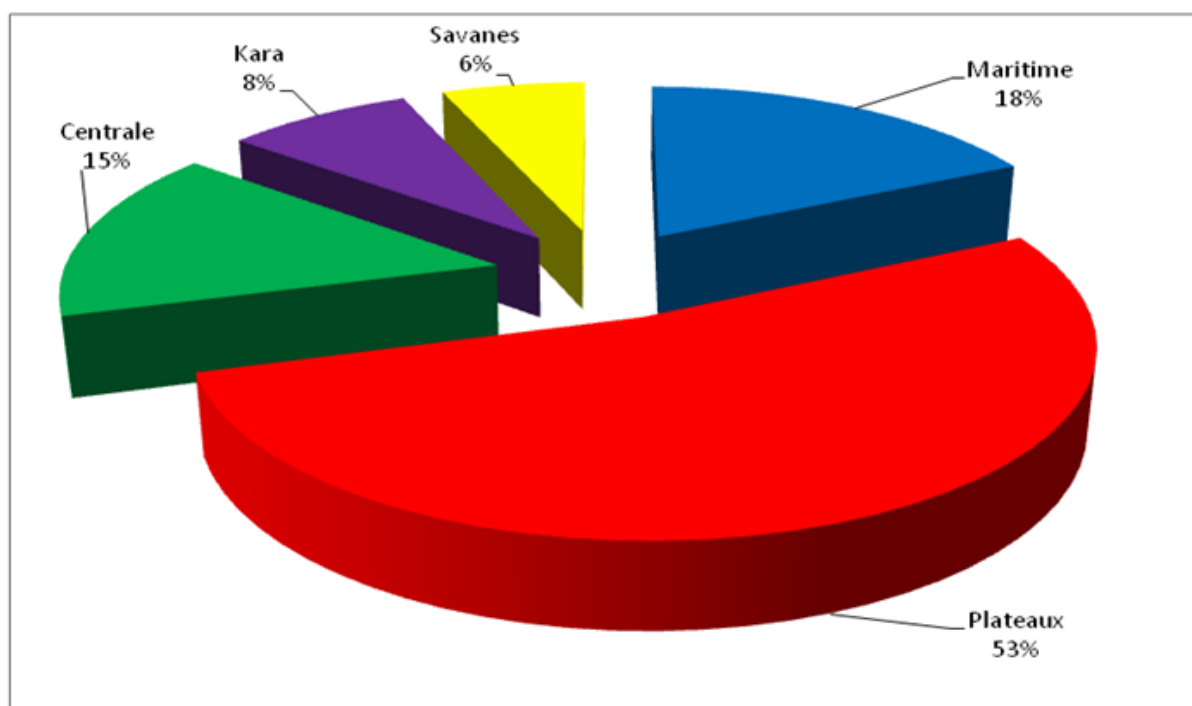


Tableau 73 : Coût de la main d'œuvre rémunérée en millions de F.CFA par activité et par région

Activité	Maritime	Plateaux	Centrale	Kara	Savanes	Total
Défrichage	1 020,7	2 753,3	379,3	230,5	59,0	4 442,7
Labour	1 369,6	4 568,6	1 810,9	1 071,0	463,3	9 283,3
Semis	91,7	196,0	87,8	18,5	61,3	455,3
Entretien	1 099,9	2 641,9	830,7	398,5	577,9	5 548,9
Récolte	145,7	1 108,8	104,1	15,0	132,9	1 506,5
Transport	98,3	111,6	56,3	4,9	43,6	314,7
Total	3 825,8	11 380,0	3 269,2	1 738,3	1 338,0	21 551,4
% ligne	17,8	52,8	15,2	8,1	6,2	100,0

11- Principaux problèmes évoqués par les producteurs

La production agricole repose principalement sur le capital terre, la force humaine, les moyens financiers, la pluviométrie, les intrants et l'écoulement des produits. Le recensement agricole a fait ressortir plusieurs problèmes qui touchent principalement la production végétale, l'élevage et l'écoulement des produits agricoles. L'analyse n'aborde que ceux présentant un impact important sur la production. Les problèmes identifiés par les exploitants agricoles peuvent être classés en deux grandes catégories : (i) les problèmes endogènes et (ii) les problèmes exogènes.

11.1- Problèmes endogènes

Les problèmes endogènes liés à ces différents facteurs de production concernent :

- les difficultés foncières touchant l'accès aux terres agricoles ;
- la surexploitation et l'érosion des sols avec pour corolaires l'appauvrissement des sols et les faibles rendements des cultures ;
- le sous équipement de l'agriculture ;
- l'exode rural des jeunes ;
- l'insuffisance de semences améliorées
- le financement de l'agriculture
- les contraintes liées à l'élevage
- l'écoulement des produits.

11.1.1- Difficultés foncières

Les difficultés d'accès au capital foncier agricole sont plus accentuées dans la région des Savanes, où cette situation a été relevée auprès de 85 % des responsables de parcelles, la région Maritime 70% et Kara, 50% ; moins de 37% dans les Plateaux et la Centrale.

11.1.2- Surexploitation et érosion des sols

Les pratiques culturales inappropriées adoptées par les exploitants causent des dégâts importants aux sols. Une écrasante majorité des responsables de parcelles (90%) en est consciente, mais elle n'a pas toujours les moyens pour inverser la tendance.

11.1.3- Sous équipement de l'agriculture

L'agriculture togolaise reste encore dominée par l'utilisation de matériels aratoires rudimentaires. La mise à disposition des tracteurs acquis par l'Etat est loin de résoudre le problème du sous équipement de l'agriculture. C'est difficilement que l'exploitant agricole accède à cet équipement à cause du coût de location et de la distance à parcourir pour atteindre le lieu d'entreposage de l'équipement.

En outre, l'enclavement et le non essouchement des parcelles constituent un autre problème crucial qui limite l'utilisation de ces machines dans le secteur rural.

11.1.4- Exode rural et insuffisance de la main-d'œuvre

L'exode rural, phénomène de dépeuplement des zones de production agricole au profit des centres urbains, constitue une réelle préoccupation des exploitants agricoles. Il crée, pendant la campagne agricole, une pénurie de main-d'œuvre.

Par ailleurs, le phénomène de « Taxi-Moto », malgré ses avantages pour l'écoulement des produits agricoles, prive le milieu rural d'une main-d'œuvre valide. L'insuffisance de la main-d'œuvre agricole devient de plus en plus préoccupante car elle entraîne des coûts de recrutement onéreux de salariés saisonniers et l'utilisation anarchique d'herbicides d'origine douteuse.

11.1.5- Utilisation insuffisante d'intrants agricoles

Au regard de la taille relativement élevée des ménages agricoles, le relèvement du niveau de production agricole par l'accroissement de la productivité est déterminant pour la couverture des besoins alimentaires du pays. Mais la dégradation des sols devient un problème de plus en plus récurrent. C'est à ce titre que l'utilisation d'intrants agricoles performants, en l'occurrence, les engrais, les semences améliorées et les produits phytosanitaires est primordiale. Outre les efforts déployés dans la mise en place de ces intrants, l'insuffisance dans l'utilisation et parfois le manque de ce facteur de production sont encore observés en milieu rural. Selon les résultats du RNA, l'utilisation de semences traditionnelles, prélevées généralement sur les productions de l'exploitation, demeure prépondérante au détriment des semences améliorées.

Il y a lieu de souligner que les producteurs sont souvent confrontés à des ruptures de stocks d'engrais chimiques. Quant aux produits phytosanitaires, la qualité de ces produits, provenant du marché local, et leur utilisation tout azimut constituent un danger pour les paysans eux-mêmes et la population car ils sont souvent d'origine douteuse.

11.1.6- Financement de l'agriculture

Le taux de financement de l'agriculture togolaise est faible à cause peut être de la faible capacité de remboursement des agriculteurs. Ce facteur de production revêt un double caractère : il est à la fois endogène, dans la mesure où l'exploitant ne parvient pas à épargner pour procéder à l'autofinancement et exogène, puisque ce dernier se heurte aux restrictions des institutions financières.

11.1.7- Divagation des animaux

Au Togo, l'élevage est en général associé à l'agriculture. Mais la pratique de l'élevage en claustration totale est quasi inexistante. Dans presque tous les villages du pays, l'élevage traditionnel est essentiellement caractérisé par le manque d'étable et la divagation des animaux. Le phénomène de divagation des animaux occasionne souvent la destruction des cultures, source de conflits entre éleveurs et agriculteurs. Cette situation prend de l'ampleur et préoccupe 87% des exploitants agricoles.

11.1.8- Protection du cheptel

Pour protéger leurs cheptels, les éleveurs se heurtent à beaucoup de difficultés parmi lesquelles, le vol apparaît plus crucial et affecte 42% des éleveurs sur toute l'étendue du territoire.

En deuxième position, est identifiée la difficulté liée à l'inadéquation de l'habitat ; en effet, près de 60% des éleveurs ont évoqué des problèmes liés à l'habitat des animaux dans toutes les régions. Dans les régions des Savanes, de la Kara et Centrale, l'inadéquation de l'habitat préoccupe la presque totalité des éleveurs. Dans les régions méridionales, la difficulté liée à l'habitat est relative à la non disponibilité des espaces de construction.

Par ailleurs, la vaccination et toutes les mesures de prophylaxie touchent plus de 15% des éleveurs.

11.2- Problèmes exogènes

11.2.1- Ecoulement des produits agricoles

Une analyse approfondie de la situation laisse apparaître que les principaux facteurs qui influencent l'écoulement des produits agricoles sont de plusieurs ordres : l'enclavement des zones de production, les pertes liées au transport, le coût de transport et les prix auxquels les produits sont commercialisés.

11.2.2- Maladies des cultures

La défense des cultures constitue également une préoccupation majeure des producteurs. Les cultures pratiquées dans les localités souffrent de maladies diverses : bourreurs de maïs, bruches de niébé, striga, nématodes, cochenilles farineuses, etc.

11.2.3- Déforestation

La destruction du couvert végétal avec comme conséquence la perturbation du régime pluviométrique affecte sérieusement la production végétale dans les différentes zones de production du pays. Le couvert végétal existant ne parvient plus à réguler le régime pluviométrique. D'une manière générale, 82% des exploitants agricoles ont évoqué ce problème.

11.2.4- Dégâts des prédateurs

Les dégâts causés par les prédateurs (souris, rats, oiseaux, etc.) prennent de l'ampleur au point de préoccuper 97% des agriculteurs.

11.2.5- Acquisition des équipements d'élevage

La principale difficulté des éleveurs concernant l'acquisition des équipements d'élevage est celle liée à leur coût élevé. En effet, 58% des éleveurs ont évoqué ce problème. Les autres difficultés à savoir, la non disponibilité des équipements, les équipements non qualifiés et autres sont secondaires.

11.2.6- Alimentation des animaux

Nombreuses sont les difficultés auxquelles sont confrontées les éleveurs pour l'alimentation des animaux. Parmi ces difficultés, trois paraissent plus inquiétantes à savoir, coût élevé de l'alimentation qui regroupe 37% des éleveurs, la non disponibilité des aliments (15%) et la mauvaise qualité des aliments (9%).

Les mêmes tendances sont observées au niveau des régions. Il faut noter que ces niveaux de difficultés sont plus accentués dans les régions des Savanes et Maritime.

11.2.7- Problèmes liés au coût de la main-d'œuvre dans le secteur de l'élevage

Ces problèmes touchent essentiellement au coût élevé de la main-d'œuvre et sa non disponibilité. Ils sont évoqués respectivement par 33 et 23% des éleveurs.

11.2.8- Commercialisation des produits d'élevage

Les principales difficultés liées à la commercialisation sont celles concernant le faible niveau des prix et à l'inorganisation de la filière. Le même constat a été fait au niveau des régions.

Conclusion

Le 4^{ème} recensement national de l'agriculture, qui s'est déroulé de 2011 à 2014, a permis de connaître les mutations intervenues dans l'agriculture togolaise pendant les dix sept dernières années. Les principales mutations portent sur :

- l'accroissement des ménages agricoles et partant de la population agricole malgré l'exode rural qui caractérise le secteur ;
- la prédominance de la population féminine dans la population agricole ;
- les difficultés d'accès au capital foncier agricole, surtout dans la région des Savanes, où cette situation a été relevée auprès de 85% des responsables de parcelles.
- l'accroissement des superficies emblavées au niveau de toutes les spéculations ;
- l'agriculture basée sur des exploitations de petite taille avec des parcelles disséminées à différents endroits du terroir ;
- la prédominance des outils aratoires rudimentaires constitués de houes, coupe-coupe et dadas, un nombre insuffisant de tracteurs et une baisse drastique de l'attelage ;
- la faible utilisation des intrants agricoles : engrais, semences améliorées, produits phytosanitaires ;
- l'augmentation appréciable de la production des principales cultures qui restent encore tributaires des aléas climatiques; toutefois, il faut noter que cette augmentation résulte beaucoup plus de l'extension des superficies que de l'amélioration des rendements ;
- l'émergence de la culture de soja qui s'impose comme une culture de rente ;
- l'insuffisance du financement agricole à cause de l'incapacité du secteur à rembourser le crédit ;
- un cheptel qui évolue positivement mais qui peine à couvrir les besoins en protéines animales de la population en expansion constante ;
- une pratique de l'élevage traditionnel, essentiellement caractérisé par le manque d'étable, l'inadéquation de l'habitat et la divagation des animaux ;
- cependant, le Togo dispose de bassins fluviaux dont les aménagements peuvent convertir les insuffisances en poissons (produits de pêche) en abondances ;
- la disparition des essences forestières les plus prisées dans le pays.

Il est fort possible que le programme national d'investissement agricole et de sécurité alimentaire (PNIASA) aboutisse à des résultats probants puisque ses actions amélioreront la productivité dans le secteur. Selon les résultats de ce quatrième RNA, plusieurs indicateurs du secteur évoluent positivement, notamment les productions végétale et animale qui ont plus que doublé. Mais la grande inquiétude réside au niveau de l'érosion et de l'appauvrissement des sols dus aux pratiques culturales inappropriées. Il faut reconnaître que les exploitants agricoles n'ont pas la capacité technique d'inverser la tendance s'ils ne reçoivent pas l'appui d'une structure spécialisée. Ils sont aussi confrontés, entre autres, à l'exode rural et au phénomène de taxi-moto qui ont engendré le coût élevé de la main-d'œuvre agricole.

Par ailleurs, le Togo n'a pas fait d'avancée majeure dans le domaine de l'équipement agricole qui est en baisse par rapport à 1996. Cependant, le stock de tracteurs a progressé grâce aux nouveaux injectés dans le secteur par le gouvernement.

ANNEXE 1

Tableau a.1 : Répartition de la population agricole résidente issue du RNA selon la région et le sexe

Région	Sexe					
	Masculin	%	Féminin	%	Total	%
Maritime	298 126	19,3	306 249	19,4	604 375	19,4
Plateaux	493 520	32,0	486 233	30,8	979 753	31,4
Centrale	197 034	12,8	196 517	12,4	393 550	12,6
Kara	238 846	15,5	251 425	15,9	490 271	15,7
Savanes	313 907	20,4	339 528	21,5	653 435	20,9
Total	1 541 433	100,0	1 579 952	100,0	3 121 385	100,0

Tableau a.2 : Pourcentage de la population agricole résidente selon la tranche d'âge et la région

Région	Tranches d'âge					
	< 20 ans		20 – 39 ans		40 ans et plus	
	1996*	2012**	1996	2012	1996	2012
Maritime	59,7	54	21,3	23	19,0	23
Plateaux	59,0	58	24,9	26	16,1	16
Centrale	60,5	56	25,1	26	14,7	18
Kara	58,2	56	22,2	25	19,6	19
Savanes	61,7	62	22,5	22	15,8	16
Ensemble	59,6	58	23,1	24	17,3	18

*RNA 1996 ; ** RNA 2012

Tableau a.3 : Taux d'analphabétisme selon la région et le sexe

Région	Masculin	Féminin	Ensemble région
Maritime	12,6	23,8	35,8
Plateaux	15,0	21,6	36,5
Centrale	15,0	21,5	36,4
Kara	18,2	27,1	45,4
Savanes	22,1	32,8	54,9
Ensemble	16,7	25,4	42,1

Tableau a.4 : Répartition en % de la population agricole résidente suivant le niveau d'instruction, la région et le sexe

Région	Sexe	Analpha- bète	Analpha- bète	1 ^{er} degré	2 ^e degré	3 ^e degré	Supé- rieur	Autres
		%	%	%	%	%	%	%
Maritime	Masculin	35	48	53	65	79	80	48
	Féminin	65	52	47	35	21	20	52
	Total	100	100	100	100	100	100	100
Plateaux	Masculin	41	45	50	65	79	84	45
	Féminin	59	55	50	35	21	16	55
	Total	100	100	100	100	100	100	100
Centrale	Masculin	41	51	50	62	73	89	58
	Féminin	59	49	50	38	27	11	42
	Total	100	100	100	100	100	100	100
Kara	Masculin	40	56	50	61	76	84	64
	Féminin	60	44	50	39	24	16	36
	Total	100	100	100	100	100	100	100
Savanes	Masculin	40	46	54	68	81	89	66
	Féminin	60	54	46	32	19	11	34
	Total	100	100	100	100	100	100	100
Pays	Masculin	40	48	52	64	77	85	54
	Féminin	60	52	48	36	23	15	46
	Total	100	100	100	100	100	100	100

Tableau a.5 : Répartition en % de la population agricole résidente selon le niveau d'instruction et le sexe

Région Maritime

Niveau d'instruction	Masculin	Féminin	Ensemble des deux sexes
Analphabètes	12,6	23,2	35,8
Alphabétisés	1,3	1,5	2,8
1 ^{er} degré	22,8	19,9	42,7
2 ^{ème} degré	9,7	5,2	14,9
3 ^{ème} degré	2,2	0,6	2,8
Supérieur	0,4	0,1	0,5
Autres	0,2	0,3	0,5
Proportion de chaque sexe	49,2	50,8	100

Région des Plateaux

Niveau d'instruction	Masculin	Féminin	Ensemble des deux sexes
Analphabètes	15	21,6	36,5
Alphabétisés	0,5	0,7	1,2
1 ^{er} degré	21,3	20,9	42,2
2 ^{ème} degré	9,6	5,3	14,9
3 ^{ème} degré	3,3	0,8	4,1
Supérieur	0,6	0,1	0,7
Autres	0,2	0,3	0,5
Proportion de chaque sexe	50,5	49,5	100

Région Centrale

Niveau d'instruction	Masculin	Féminin	Ensemble des deux sexes
Analphabètes	15	21,5	36,4
Alphabétisés	1,1	1,1	2,2
1 ^{er} degré	18,7	19,0	37,8
2 ^{ème} degré	11,0	6,8	17,8
3 ^{ème} degré	3,4	1,2	4,6
Supérieur	0,6	0,1	0,7
Autres	0,4	0,3	0,7
Proportion de chaque sexe	50,2	49,8	100

Région de la Kara

Niveau d'instruction	Masculin	Féminin	Ensemble des deux sexes
Analphabètes	18,2	27,1	45,4
Alphabétisés	0,5	0,4	0,9
1 ^{er} degré	16,9	16,9	37,8
2 ^{ème} degré	8,8	5,5	14,3
3 ^{ème} degré	3,3	1,1	4,4
Supérieur	0,9	0,2	1,1
Autres	0,1	0,1	0,2
Proportion de chaque sexe	48,7	51,3	100

Région des Savanes

Niveau d'instruction	Masculin	Féminin	Ensemble des deux sexes
Analphabètes	22,1	32,8	54,9
Alphabétisés	0,5	0,4	1,8
1 ^{er} degré	17,6	15,0	32,6
2 ^{ème} degré	5,8	2,8	8,6
3 ^{ème} degré	3,3	1,1	1,7
Supérieur	0,1	0,0	0,1
Autres	0,2	0,1	0,3
Proportion de chaque sexe	49,6	50,4	100

Tableau a.6 : Répartition du crédit obtenu par espèce, par sexe et par région

Région	Crédit en milliers de F.CFA								
	Espèces			Nature			Total		
	Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total
Maritime	1 710,8	702,4	2 413,3	97,9	410,0	507,8	1808,7	1112,4	2 921,1
Plateaux	1 042,7	830,4	1 873,0	2 125,9	1 077,9	3 203,7	3168,6	1908,3	5 076,7
Centrale	1 177,7	216,7	1 394,4	801,6	105,9	907,4	1979,3	322,6	2301,8
Kara	848,2	670,1	1 518,3	280,9	26,5	307,4	1129,1	696,6	1 825,7
Savanes	1 252,9	1 799,2	3 052,1	401,1	141,8	543,0	1654,0	1941,0	3 595,1
Total	6 032,4	4 218,7	10 251,1	3 707,3	1 762,0	5 469,3	9 739,7	5 980,7	15 720,4

Tableau a.7: Répartition des producteurs agricoles selon l'affectation du crédit en espèces

Affectation du crédit	Sexe					
	Masculin		Féminin		Total	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Équipement	2 417	8	2 633	9	5 050	8
Intrants	10 180	34	9 740	32	19 921	33
Campagne (hors intrants)	10 583	35	9 708	31	20 291	33
Commercial	5 435	18	7 069	23	12 504	21
Autres	1 270	4	1 689	5	2 959	5
Total	29 885	100	30 839	100	60 725	100

Tableau a.8 : Répartition des producteurs agricoles selon l'affectation du crédit en nature et le sexe

Affectation du crédit	Sexe					
	Masculin		Féminin		Total	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Crédit équipement	746	11	609	9	1 355	10
Crédit intrants	2 253	34	1 868	28	4 121	31
Crédit campagne (hors intrants)	1 872	29	1 886	28	3 758	28
Crédit commercial	1 069	16	1 671	25	2 740	21
Autres	611	9	695	10	1 306	10
Total	6 551	100	6 728	100	13 279	100

Tableau a.9 : Quantité de semences, en tonnes, utilisées par région et par type

Région	Type de semences				Total	
	Traditionnelle	%	Sélectionnée	%	Tradit. + sélect.	%
Maritime	3612	10	920	15	4532	11,0
Plateaux	9900	28	3105	51	13005	31,5
Centrale	8211	23	489	8	8700	21,1
Kara	6360	18	407	7	6767	16,4
Savanes	7023	20	1205	20	8228	20,0
TOGO	35106	100	6126	100	42232	100

Tableau a.10 : Proportion de semences utilisées par type et par région

REGION	% PAR TYPE DE SEMENCES		TOTAL
	Traditionnelles	Sélectionnées	
Maritime	79,7	20,3	100
Plateaux	76,1	23,9	100
Centrale	94,4	5,6	100
Kara	94,0	6,0	100
Savanes	85,4	14,6	100
TOGO	85,1	14,9	100

Tableau a.11 : Répartition en % des responsables de parcelles selon les sources d'approvisionnement de semences utilisées et selon la région

Sources d'approvisionnement	Région					Togo
	Maritime	Plateaux	Centrale	Kara	Savanes	
De l'exploitation	58	59	63	80	78	69
Autres exploitations	7	5	5	2	3	4
Marché local	31	29	26	15	13	22
Service de vulgarisation	1	2	1	1	2	2
Magasin spécialisé	2	3	2	1	2	2
ONG/projet	1	1	1	0	0	1
Producteur agréés	0	1	1	0	0	0
Autres	1	0	0	0	0	0
Total	100	100	100	100	100	100

Tableau a.12 : Quantité d'engrais (%) utilisée par région et par type

Région	Type d'engrais					
	Engrais organique		Engrais chimique		Total	
	Quantité (tonne)	%	Quantité (tonne)	%	Quantité (tonne)	%
Maritime	475	4	4 829	8	5 304	7
Plateaux	250	2	15 204	24	15 454	21
Centrale	201	2	5 068	8	5 270	7
Kara	633	6	14 725	24	15 358	21
Savanes	9 383	86	22 623	36	32 006	44
Total	10 942	100	62 449	100	73 391	100

Tableau a.13 : Répartition en % des parcelles fertilisées selon le type d'engrais chimique utilisé

Région	TYPE D'ENGRAIS					
	Urée	NPK	Urée et NPK	NPKSB	Engrais IFDC	Total
Maritime	16	15	9	3	0	13
Plateaux	27	26	16	21	37	22
Centrale	2	3	11	5	3	6
Kara	17	19	36	16	6	25
Savanes	38	37	28	55	55	34
Total	100	100	100	100	100	100

Tableau a.14 : Quantités d'engrais vivriers importées au TOGO de 2009 à 2013

Unité : Tonne

Campagnes agricoles	NPK 15 15 15	NPK 10 20 20	UREE 46%N	Total
2009 - 2010	16 000	0	9 000,000	25 000
2010 - 2011	22 000	0	8 000,000	30 000
2011 - 2012	22 000	0	13 000,000	35 000
2012 - 2013	18 000	1 600,000	12 000,000	31 600
2013 - 2014	28 000	0	12 000,000	40 000

SOURCE: CAGIA

Tableau a.15 : Valeur en millions de F.CFA des engrais chimiques utilisés par type d'engrais

Types d'engrais organiques	Type d'engrais chimiques											
	Urée		NPK		Urée+NPK		NPKSB		Engrais IFDC		Total	
	Valeur	%	Valeur	%	Valeur	%	Valeur	%	Valeur	%	Valeur	%
Maritime	262,5	14	391,4	10	471,0	6	3,6	1	.	0	1 128,6	8
Plateaux	642,6	33	1 115,4	29	1 401,4	18	68,9	21	13,7	35	3 242,0	23
Centrale	60,6	3	136,3	4	902,4	12	8,8	3	2,7	7	1 110,9	8
Kara	197,9	10	544,7	14	2 567,9	33	53,9	16	1,9	5	3 366,3	24
Savanes	778,2	40	1 635,9	43	2 475,8	32	198,6	59	20,8	53	5 109,3	37
Total	1 941,8	100	3 823,7	100	7 818,5	100	333,9	100	39,1	100	13 957,0	100
% ligne	13,9%		27,4%		56,0%		2,4%		0,3%		100,0%	

Tableau a.16 : Valeur en millions de F.CFA d'engrais organiques utilisés par type d'engrais

Types d'engrais organiques	Région					
	Maritime	Plateaux	Centrale	Kara	Savanes	Total
	Valeur	Valeur	Valeur	Valeur	Valeur	Valeur
Fumier	8,5	14,1	8,2	14,7	67,4	112,9
Ordures ménagères	5,0	22,5	2,7	15,7	58,0	103,9
Fumier et ordures ménagères	3,6	8,7	34,0	15,8	4,5	66,6
Dérivés des cultures	0	0,7	0	2,5	9,9	13,1
Fumier et dérivés des cultures	0	2,2	0	0	1,3	3,5
Ordures ménagères et dérivés des cultures	0	0	0	0	0,3	0,3
Dérivés agroindustriels	0	0	0	0,1	1,1	1,2
Fientes de volailles	10,2	2,0	0	2,3	28,3	42,8
Bouse de vache	2,0	0	0,5	6,9	125,7	135,1
Mucuna	0,1	0	0	0	1,8	1,8
Autres	0	0,6	0,2	0	0,3	1,0
Total	29,4	50,6	45,6	58,0	298,6	482,3
% Ligne	6,1%	10,5%	9,5%	12,0%	61,9%	100,0%

Tableau a.17 : Quantités de produits phytosanitaires utilisées par région et par type de produit

Région	Insecticides		Herbicides		Fongicides		Rodenticides		Total	
	Solides (kg)	Liquides (litre)	Solides (kg)	Liquides (litre)	Solides (kg)	Liquides (litre)	Solides (kg)	Liquides (litre)	Solides (kg)	Liquides (litre)
Maritime	15 140	39 165	49 796	252 625	3 116	10 878	52	54	68 106	302 722
Plateaux	25 802	252 625	228 900	583 114	70	10 012	139	140	254 912	1 029 241
Centrale	11 188	57 431	15 000	48 109	11 619	0	0	0	37 807	105 540
Kara	1 606	22 722	47 047	56 519	0	49	0	49	48 653	79 290
Savanes	58 724	67 695	96 807	272 408	100	1 691	51	49	155 680	341 843
TOTAL	112 460	439 638	437 550	1 212 775	14 905	22 630	242	292	565 158	1 858 636

Tableau a.18 : Valeur des produits phytosanitaires utilisés pendant la campagne 2012/2013

Unité : milliers de F.CFA

Région	Insecticides	Herbicides	Fongicides	Rodenticides	Total
Maritime	135 429,5	402 959,3	4 445,8	135,7	542 970,2
Plateaux	870 288,7	1 263 554,8	47 206,0	314,5	2 181 364,0
Centrale	182 135,5	139 171,3	1 685,2	0	322 992,0
Kara	86 132,9	155 376,5	106,7	0	241 616,1
Savanes	293 330,1	625 228,6	5 196,7	294,6	924 049,9
TOTAL	1 567 316,6	2 586 290,4	58 640,4	744,8	4 212 992,2

Tableau a.19 : Répartition des producteurs agricoles selon la structure d'encadrement et le sexe

Structure d'encadrement	Sexe					
	Masculin		Féminin		Total	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Etat	47 916	70,5	17 117	49,5	65 033	63,4
ONG	11 127	16,4	12 101	35,0	23 229	22,6
Projet	8 965	13,2	5 350	15,5	14 316	14,0
Total	68 008	100,0	34 568	100,0	102 578	100,0

Tableau a.20 : Répartition de la population active agricole selon l'activité principale et le sexe

Activité principale	Sexe					
	Masculin		Féminin		Total	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Agriculture	459 286	82,9	525 690	75,7	984 976	78,9
Elevage	5 489	1,0	7 312	1,1	12 801	1,0
Pêche/Aquaculture	2 941	0,5	1 333	0,2	4 274	0,3
Artisanat	20 991	3,8	27 259	3,9	48 250	3,9
Commerce	9 458	1,7	98 630	14,2	108 088	8,7
Transport	8 294	1,5	1 322	0,2	9 616	0,8
Service	10 805	2,0	3 184	0,5	13 989	1,1
Industrie/Transformation	3 268	0,6	11 128	1,6	14 396	1,2
BTP	224	0,0	340	0,0	565	0,0
Administration publique	10 793	1,9	1 786	0,3	12 579	1,0
Sylviculture	0	0,0	0	0,0	0	0,0
Exploitation forestière	498	0,1	0	0,0	498	0,0
Autres	21 845	3,9	16 753	2,4	38 599	3,1
Total	553 892	100,0	694 737	100,0	1 248 631	100,0

Tableau a.21 : Répartition de la population agricole selon l'activité secondaire et le sexe

Activités secondaires	Sexe					
	Masculin		Féminin		Total	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Agriculture	89 246	20,6	107 077	22,5	196 323	21,6
Elevage	197 787	45,6	116 214	24,4	314 001	34,5
Pêche/Aquaculture	6 056	1,4	2 087	0,4	8 143	0,9
Artisanat	46 120	10,6	19 796	4,2	65 917	7,2
Commerce	25 664	5,9	165 537	34,8	191 200	21,0
Transport	17 147	4,0	2 731	0,6	19 878	2,2
Service	12 004	2,8	7 001	1,5	19 005	2,1
Industrie/Transformation	13 198	3,0	36 288	7,6	49 486	5,4
BTP	1 696	0,4	1 106	0,2	2 802	0,3
Administration publique	5 206	1,2	1 789	0,4	6 995	0,8
Sylviculture	1 004	0,2	383	0,1	1 387	0,2
Exploitation forestière	1 601	0,4	1 931	0,4	3 532	0,4
Autres	16 752	3,9	14 213	3,0	30 965	3,4
Total	433 481	100,0	476 153	100,0	909 634	100,0

Tableau a.22 : Répartition des superficies cultivées (en ha) par type d'association pour les cultures vivrières

Région	Culture pure	Culture principale	Totale
Maritime	197 792	84 813	282 605
Plateaux	361 810	190 631	552 440
Centrale	174 393	77 021	251 413
Kara	114 781	124 421	239 202
Savanes	184 390	86 429	270 819
Total	1 033 165	563 314	1 596 479

Tableau a.23 : Production des principales cultures vivrières

Cultures	Maritime	Plateaux	Centrale	Kara	Savanes	Total
Céréales y compris riz	168 187	485 175	194926	143 141	215 763	1 207 192
Maïs	156 199	399 238	131 167	54 626	84 480	825 711
Sorgho	2 910	58 711	48 327	66 452	74 492	250 893
Mil de 6 mois	0	0	0	2 801	6 998	9 799
Mil de 3 mois	0	3 338	0	1 098	13 468	17 904
Fonio	0	970	0	2 136	0	3 105
Riz* décortiqué	9 078	22 918	15 432	16 028	36 325	99 694
Riz paddy	14 642	36 965	24 891	25 852	58 589	160 796
Tubercules	466 015	574 591	564 541	223 503	26 941	1 855 592
Manioc	408 345	328 117	150 551	66 887	5 990	959 890
Igname	39 662	242 985	408 451	153 109	20 201	864 222
taro	6 039	2 995	1 666	637	0	11 337
Patate douce	11 969	494	3 873	2 871	751	21 913
Légumineuses	41 836	71 186	41 411	58 383	71 786	284 603
Haricot	37 453	48 241	15 115	14 798	22 010	137 573
Arachide	4 005	10 801	4 060	10 697	14 073	43 635
Voandzou	110	387	1 853	8 028	8 521	18 898
Soja	269	11 757	20 383	29 842	27 182	89 432

Cette production n'inclut pas les productions de riz des centres rizicoles de Mission Tové, d'Agomé-Glozou, de Namiélé, etc.

Tableau a.24 : Répartition des effectifs du cheptel par région en 2012

Région	Espèces				
	Bovins	Ovins	Caprins	Porcins	Volailles
Maritime	21 633	69 447	397 019	123 512	2 078 604
Plateaux	60 673	346 074	972 991	249 127	5 494 471
Centrale	44 635	205 921	378 667	112 184	2 445 746
Kara	93 752	177 721	331 561	150 230	2 357 630
Savanes	208 079	331 000	549 298	314 079	3 712 171
Togo	428 772	1 130 163	2 629 537	949131	16 088 622

Tableau a.25 : Répartition du nombre de personnes/interventions de la main-d'œuvre de l'entraide consacrée à l'entretien par région et par sexe

Région	p/i Homme		p/i Femme		Total	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Maritime	219 233	6,1	84 704	7,1	303 937	6,4
Plateaux	913 302	25,5	233 414	19,6	1 146 716	24,0
Centrale	502 181	14,0	64 401	5,4	566 582	11,9
Kara	1 164 820	32,6	239 467	20,1	1 404 287	29,4
Savanes	776 412	21,7	570 954	47,9	1 347 366	28,3
Total	3 575 948	100	1 192 940	100	4 768 888	100

ANNEXE 2

**LISTE DES PERSONNES AYANT PARTICIPE AU RECENSEMENT NATIONAL
DE L'AGRICULTURE (RNA)**

Mazamaesso ALABA, Superviseur Est-Mono

Madame :

Ebeyo BATABA, Superviseur Sotouboua

1.5. Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et de l'Agriculture (FAO)

Messieurs :

Paul N'GOMA-KIMBATSA,	Statisticien et CountrySTAT Team Leader ESS, FAO Rome
Eloi OUEDRAOGO,	Statisticien RAF, FAO Accra
Julien AMEGANDJIN,	Statisticien spécialiste en sondage
El Houssein DIEW,	Consultant CTPD en statistiques agricoles
Mamadou BEYE,	Consultant CTPD en informatique
Thomas AMAVI,	Consultant national statisticien
Kanyi MENSAH ZUKONG,	Consultant national statisticien
Sourou DOUTI,	Consultant national en communication

Madame :

Akossiwa H. ALAGBO-AMELIFO, Consultante nationale en genre

Personnel national en charge du traitement informatique

Messieurs :

Kodjo DOKODJO,	Responsable national du traitement
Sossoh HAINGA,	Chef Section Logistiques
Koffi TCHODIE,	Chef section base de données
Aninam PADARO,	Chef Section étude et développement

Personnel national d'exécution

15	Superviseurs
36	Contrôleurs de terrain
324	Agents recenseurs
225	Agents de saisie